Troisième partie

VERS LA FPC DE TOUS LES ENSEIGNANTS D'EPS (1968-1982)

« Se former ne peut être qu'un travail sur soi-même, librement imaginé, voulu et poursuivi grâce à des moyens qui s'offrent ou que l'on se procure.
Etre assigné à se former, c'est une injonction paradoxale. C'est en tout cas, pour les enseignants comme pour beaucoup d'autres travailleurs sociaux, une sorte de contradiction qui tient de l'inextricable enchevêtrement de la personne et du rôle social. »

Ferry Gilles, *Le trajet de formation. Les enseignants entre la théorie et la pratique,* Dunod, Paris, 1983, p. 29.

Introduction de la troisième partie

Plusieurs dates clés auraient pu marquer une rupture dans l'évolution de l'association pour débuter cette nouvelle période. L'année 1969, par exemple, est celle du décret qui annonce la fin du fonctionnement des ENSEPS. Ou bien 1971, dont le vote à l'assemblée générale élective est défavorable au rapport moral du président. Pour nous, ces événements font partie d'un même processus de transformation. Qu'ils en soient les accélérateurs ou les conséquences, ils s'intègrent dans un contexte de changement radical.

Nous avons choisi fin 1967, période où le président André Paganel met un terme à son mandat. Une époque, au cours de laquelle les ENSEPS et son Amicale d'anciens étaient liés par des projets communs, se termine. Déjà, quelques mois auparavant, Raymond Gratereau et Yvonne Surrel avaient dû quitter leurs fonctions de directeurs. Le triumvirat historique formé par ces personnalités guidées par le même but était rompu. D'autres dispositifs peuvent alors se mettre en place. Quelles en seront les conséquences ?

Au cours de la période précédente, l'Amicale a progressé. Mais l'orientation de ses actions de formation est restée empreinte de l'esprit des ENSEPS. Le projet de l'expansion de l'Amicale est la version la plus élargie possible de l'enseignement dispensé par les professeurs des ENSEPS. En 1965, lors du stage national, d'autres problématiques apparaissent déjà. La constitution d'un collectif ouvert à des enseignants d'autres écoles de cadres montre la voie à suivre. L'association doit être accessible à tous les enseignants d'éducation physique. Pour que le contenu que ses dirigeants s'emploient à véhiculer réponde à l'attente de l'ensemble des amicalistes, il doit être proposé par des collectifs représentant tous les enseignants et pas seulement une élite hypothétique et en voie de disparition.

> « Le travail d'équipe effectué au sein de l'Amicale par nos différents Cercle d'Etudes (plus particulièrement à propos de la pédagogie de l'athlétisme, de la danse et des activités annexes, de l'éducation physique, de la natation, des sports de combat et des ports collectifs) commence à porter ses fruits grâce à l'audience de plus en plus large que connaissent nos stages.
>
> Mais un véritable progrès ne sera réalisé que lorsque tous les collègues intéressés par ces problèmes participeront à ce collectif de recherche qui devrait nous permettre dans un proche

> avenir de réaliser une liaison étroite entre l'éducation physique actuelle et d'une part l'Education Permanente qui doit devenir une éducation populaire au sens noble , d'autre part le haut niveau sportif facteur important du progrès de l'élite comme celui de la masse, l'importance de l'une étant égale à celle de l'autre[1]. »

Le projet collectif qui tend vers une ouverture et un élargissement est bien lancé. Mais, le conseil d'administration de l'association en choisissant mollement un nouveau président et un bureau proche de la revue *EP.S* va favoriser une orientation différente. Par manque d'engagement dans le fonctionnement de leur association, les amicalistes ont toujours fait confiance à leurs dirigeants nationaux. Comment opérer un renversement de situation qui serait plus conforme au désir commun ?

La formalisation d'un projet tourné vers la formation continue de tous les enseignants d'éducation physique, qui garde des valeurs d'autodétermination et centré sur les besoins des enseignants de terrain, est non seulement possible mais nécessaire. Ne passe t-il pas par une forme de renoncement à la constitution d'une élite professorale active ? Comment l'appropriation par toute une profession, de ce projet de formation continue d'envergure sera-t-elle rendue possible ?

[1] Magnin Claude, « Editorial », *Hyper*, n° 82, supplément à *EP.S*, n° 86, p. 1.

Chapitre 7

Les années de crise

(1968-1971)

L'arrivée de l'équipe Paganel au Bureau de l'Amicale en 1962 était motivée par la volonté de relancer le dialogue entre les amicalistes et le désir de donner une représentation et un rôle plus importants aux délégués régionaux. Au cours de ces quelques années l'Amicale a changé. D'abord imperceptiblement, par l'accueil en province de différents stages reprenant les contenus des stages nationaux. Puis, en raison des encouragements donnés par le CA à leurs responsables, les régions se sont organisées comme des associations ayant leur vie régionale particulière[1]. Ces entités ne se sont pas séparées de la nationale à laquelle elles restent attachées. Elles ne constituent pas non plus une fédération de différentes associations régionales. Mais, leur relative autonomie, à la fois administrative et financière, a permis à ses dirigeants de prendre des responsabilités et d'avoir la possibilité de développer des actions locales pour le bien de l'Amicale dans son ensemble.

L'Amicale demeure une association nationale qui a des délégations dans les différentes académies. Tous les stages régionaux sont couverts par une assurance générale que la nationale prend en charge. Une part des cotisations est reversée aux régionales pour leur permettre de mener à bien leurs actions particulières. Cette organisation donne satisfaction. Elle est davantage le résultat d'un état d'esprit, caractérisé par l'échange, le partage et la volonté de prolonger les relations amicales entretenues pendant les années d'étude, plutôt que l'action réfléchie d'une stratégie méthodique d'occupation du territoire national. Elle va être remise en question après le départ d'André Paganel de la présidence de l'Amicale. Pendant une courte période, l'association va être confrontée à la crise interne la plus importante de son existence. Les fondements sur lesquels l'activité de l'association prend appui, les ENSEPS, vacillent et finissent par être supprimés. Comment ces établissements, dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils constituent la structure qui forme l'élite de la profession des enseignants d'éducation physique, sont-ils amenés à disparaître au moment même où le pays accuse un déficit important de cadres en éducation physique ? Le parcours des ENSEPS n'a jamais été

[1] « Notre organisation « colle » strictement au découpage académique de la France : chaque Académie a son Délégué Régional assisté d'un Bureau. Partout se créent et se développent les « Associations Régionales de l'Amicale ENSEP » avec statuts déposés. », Germain André, « Rapport d'activité 1965-1966 », *Hyper*, n° 81, supplément à *EP.S* n° 84, février 1967, p. 3-4.

simple et facile. Bien au contraire, ces établissements ont toujours dû lutter pour se positionner. L'Amicale, association créée à l'origine pour leur défense et leur rayonnement, a toujours su resserrer les rangs des Anciens à chaque secousse provoquée par les tracas administratifs. Cette propension à retrouver une unité des Anciens autour de leurs écoles, a contribué fortement au développement de l'Amicale. Il convient de se demander pourquoi face à un ultime assaut contre les ENSEPS, la situation qui en résulte aboutit, a contrario, à une crise interne sans précédent qui remet en question les valeurs traditionnelles et fondamentales de l'association.

7A/ Renouvellement de la direction des ENSEPS

1) Des directeurs, héritiers du projet historique de leurs établissements

Maurice Herzog désire moderniser l'enseignement de l'éducation physique qui lui est confié en même temps que l'administration du domaine sportif. Son projet est de favoriser la pratique du sport à l'école car il apparaît comme la modernité de l'éducation physique. Au sommet de la hiérarchie, les écoles de cadres doivent donner l'exemple. Mais comment permettre le rapprochement de l'éducation physique et du sport dans les établissements nationaux si sur le même espace géographique à Joinville la partition demeure la règle ? Pour des raisons économiques, et sans doute selon nous, pour doter sa politique d'un établissement adapté et efficace, les établissements nationaux, l'INS et l'ENSEPS jeunes gens, sont regroupés et dénommés « Établissements de Joinville ». André Dufort, un administrateur civil, est chargé par Michel Debré, le Premier ministre, de la direction de ce nouvel ensemble à partir du 1er juillet 1960[2]. Il devient responsable de la gestion administrative et financière de ces établissements et les directeurs de l'ENSEPS jeunes gens et de l'INS sont réduits à gérer leur personnel uniquement sur le plan pédagogique. L'ENSEPS jeunes filles, dont l'éloignement à Châtenay-Malabry lui a, semble t-il, permis d'échapper à ce regroupement, conserve sa structure et son fonctionnement.

[2] Pour approfondir cette question se rapporter au chapitre 5 de la thèse de Levet-Labry, Levet-Labry Eric, « Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'INSEP (1977) », thèse doctorat d'Histoire, dir. Bock F., Marne la Vallée, 2007.

La position géographique de l'ENSEPS jeunes gens doit être évoquée pour cette opération rationnelle de mise en commun des équipements[3]. Mais d'autres éléments peuvent être également pris en compte pour évoquer la mise à distance de l'ENSEPS jeunes filles. Ainsi, le rapprochement de l'ENSEPS jeunes filles d'un établissement sportif national ne revêt pas le même enjeu que pour l'ENSEPS jeunes gens. Il est bien reconnu qu'au début des années 1960 la représentation majeure livrée par le sport est celle du sportif et non de la sportive. De plus, l'orientation donnée à l'éducation physique féminine par l'ENSEPS jeunes filles, essentiellement basée sur le mouvement et la rythmique, laisse supposer que, pour le moment, le rapprochement est impossible. Avec l'arrivée des premières promotions de « sportives », les données ne seront plus tout à fait les mêmes. Ainsi, bien que poursuivant les mêmes missions de formation, les deux ENSEPS n'ont pas tout à fait la même autonomie de fonctionnement à partir de 1960. L'ENSEPS jeunes filles va s'orienter vers la recherche afin de doter l'éducation physique d'un appui scientifique et l'ENSEPS jeunes gens, concurrencé par le domaine sportif, favorise la mise en place d'un centre de documentation permettant d'accueillir les nouveautés en matière de techniques sportives. Raymond Gratereau est le directeur de l'ENSEPS jeunes gens depuis le 17 mars 1959. Il a remplacé Maurice Lorrain. Sa nomination a répondu au principe défendu depuis longtemps par l'Amicale : que des anciens de l'ENSEP soient nommés à la tête de cet établissement. Pour les responsables de l'Amicale, avoir à la direction des deux établissements de formation des Anciens de l'ENSEP est une aide indispensable pour établir une liaison avec les élèves. C'est aussi une garantie indiscutable d'avoir des défenseurs de leurs écoles et de leur amicale. Les directeurs des ENSEPS sont membres de droit du conseil d'administration de l'Amicale. Ils en président souvent les réunions et participent activement aux débats. Yvonne Surrel, directrice de l'ENSEPS jeunes filles est continuellement présente dans les réunions du conseil d'administration. Elle apporte également sa contribution en proposant son établissement comme lieu d'implantation des stages de formation[4].

Lorsque le directeur de l'ENSEPS est un Ancien, il contribue à établir une filiation et à préserver un héritage. Ainsi, Gratereau, aussitôt installé dans ses fonctions, souhaite rappeler le souvenir des Anciens en proposant le nom d'Ernest Loisel pour baptiser

[3] Une tentative de regroupement de ces deux établissements sur l'espace géographique dénommé le Camp de Saint-Maur avait déjà été envisagée au cours des années 1950.

[4] « Mme Surrel propose une soixantaine de places (sous réserve du nombre de candidatures) à Châtenay du 30 juin au 4 juillet 1959. Cette possibilité ultime et très intéressante sera suivie de près. », « Stages », *Hyper*, n° 54, supplément à *EP.S* n° 45, mai 1959, p. 2.

l'amphithéâtre et celui de Gustave Le Men pour la salle d'agrès[5]. En présence de représentants du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, il rappelle à l'assistance quelle importance morale revêt pour les enseignants le fait de s'appuyer sur les vertus représentées par les illustres maîtres.

Les ENSEPS ayant à leur tête de tels personnages, les responsables de l'administration comprennent qu'il leur sera difficile de manœuvrer pour les réformer en profondeur. Yvonne Surrel et Raymond Gratereau ont un passé d'élève puis de professeur dans les ENSEPS. Ils ont également tous les deux, la charge morale d'être les successeurs du fondateur de l'ENEP, Ernest Loisel. Cet esprit d'héritage les guide pour mener leurs établissements dans la direction fixée par le projet historique. Il est donc certain que chacun représente un obstacle à des transformations radicales dans les ENSEPS.

2) Des promotions déguisées

- Raymond Gratereau

En 1963, Raymond Gratereau est promu au grade d'Inspecteur Principal de la Jeunesse et des Sports. Il est également élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Maurice Herzog en personne, vient lui remettre cet insigne au cours d'une cérémonie qui se déroule à l'ENSEPS jeunes gens le 21 janvier 1964[6]. Ces distinctions le rapprochent davantage de l'administration. Mais il reste principalement attaché à son poste de directeur d'une école dont il essaie de renforcer la présence au sein des établissements de Joinville.

Au moment où le plan Fouchet sur l'enseignement commence à être appliqué et qu'un projet de réforme sur le recrutement des professeurs d'éducation physique se dessine, des questions se posent sur le devenir de l'ENSEPS jeunes gens. L'INS a besoin d'espace pour préparer les sportifs aux Jeux olympiques de 1968. Une rumeur annonçant le départ de l'ENSEPS jeunes gens en direction du sud, sur l'emplacement du CREPS de Boulouris, parcourt les pelouses et les gymnases des établissements de Joinville. Dans un premier temps, ironiques[7], les élèves de l'ENSEPS jeunes gens

---

[5] « Questions diverses », *Hyper*, n° 57, supplément à *EP.S* n° 49, mars 1960, p. 2.
[6] « Haute distinction », *Hyper*, n° 69, supplément au n° 69 de *EP.S*, mars 1964, p. 100.
[7] « Le bruit court, avec tant d'insistance et de source généralement très mal informée, que notre ENSEPS jeunes gens qui s'étiole dangereusement dans les brumes joinvillaises émigrerait vers le Midi dans le but de favoriser une recherche approfondie du sport qui nous vaut la meilleure représentation internationale :

réagissent ensuite à cette rumeur qui prend bientôt la forme d'un projet sérieux. Ils constituent au cours du premier trimestre 1965 un comité de défense des ENSEPS. Ils reçoivent immédiatement l'appui de l'ENSEPS jeunes filles et des Ecoles Normales Supérieures par l'intermédiaire de leur sous-commission présente au sein de la FEN. Ils demandent le maintien de leur école à Paris pour lui éviter un déclassement inéluctable. À l'Amicale, ce projet de déplacement de l'ENSEPS jeunes gens, inquiète les responsables et les adhérents. L'administration confie à Gratereau la mission de rechercher le meilleur emplacement possible pour y situer l'ENSEPS jeunes gens. Le CREPS de Boulouris fait partie de ces éventualités. Au cours de la journée des délégués régionaux de l'Amicale, il rassure son auditoire et les membres du CA qui ont mis la question de la décentralisation de l'ENSEPS à l'ordre du jour[8]. Lorsqu'il rend son rapport en janvier 1966, il conclut que le meilleur emplacement pour l'ENSEPS jeunes gens reste l'actuel, à condition que des relations de collaboration soient établies entre l'INS et l'ENSEPS jeunes gens[9].

Il sera récompensé pour avoir mené à terme cette tâche, en étant rappelé auprès de l'administration centrale, et… en étant remplacé au poste de directeur de l'ENSEPS jeunes gens par Robert Joyeux. Il quitte son poste à contrecœur le 26 septembre 1966. Il évoque ce sentiment au cours de la cérémonie de passation des pouvoirs, « disant tout le regret qu'il a de quitter ce poste sans avoir pu terminer une tâche nécessaire de valorisation du titre de professeur[10] ». Nous comprenons que cette nomination n'a été ni demandée ni souhaitée par Raymond Gratereau lui-même.

■ Yvonne Surrel

Yvonne Surrel est directrice de l'ENSEPS jeunes filles depuis 1946. Elle donne une orientation particulière à son établissement qui semble à l'abri des turpitudes dans son

---

la pétanque (alors pourquoi pas à Boules…ouris ?) », « L'ENSEPS aux Baléares », *Hyper*, n°74, supplément au n° 74 de *EP.S*, mars 1965, p. 115.

[8] « Gratereau : je ne puis vous indiquer aucun fait nouveau important. Depuis six ans on parle du départ à Boulouris. Une certaine inquiétude règne actuellement car le Ministère aurait demandé que soit faite une enquête sur l'implantation de l'ENSEPS jeunes gens. Ce devrait être rassurant pour ceux qui pensaient que la décision de transfert à Boulouris était prise. », « Compte rendu de la journée des délégués régionaux », *Hyper*, n° 78, supplément au n°78 de *EP.S*, février 1966, p. 1.

[9] Levet-Labry Eric, « Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'INSEP (1977) », *op. cit.*, p. 228.

[10] Germain André, « Installation officielle du nouveau directeur de l'ENSEP garçons », *Hyper*, n° 80, supplément au n° 83 de *EP.S*, novembre 1966, p. 11.

écrin de verdure à Châtenay-Malabry[11]. Elle cherche, tout particulièrement, à doter son établissement d'un laboratoire de recherche afin d'en faire un Institut d'enseignement supérieur, conformément aux aspirations de l'ensemble du corps enseignant. Au cours de l'année 1966, lors de la visite de François Missoffe[12], le nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports, Yvonne Surrel met l'accent sur ces perspectives. Elle insiste également sur les conséquences qu'aurait ce département de recherche en liaison avec la composante pédagogique des études des élèves de l'ENSEPS jeunes filles. Ce travail est déjà mis en forme au lycée d'application dont elle a souhaité l'ouverture[13].

Un laboratoire d'études des comportements moteurs est créé dès 1953, à l'ENSEPS jeunes filles. Edmond Hiriatborde, un psychologue, en prend la responsabilité en 1954. Ce laboratoire perdure et devient un appui quand Yvonne Surrel demande en 1958, la création d'une quatrième année d'étude dans son établissement[14]. Mais la constitution d'un cursus universitaire est difficile. En 1960, Yvonne Surrel persévère en déposant auprès du conseil supérieur de l'Université de Paris une demande de création d'un diplôme d'études supérieures d'éducation physique[15]. Un diplôme de cette nature existe dans d'autres pays. Pour promouvoir le projet d'une recherche universitaire en éducation physique en France, elle participe en 1962, à la fondation de l'Association Internationale des Ecoles Supérieures d'Education Physique. Elle en devient rapidement la présidente. Au cours du séminaire de Lisbonne des 30 août et 1er septembre 1962, organisé conjointement par le Conseil International pour l'Education Physique et le Sport et l'Association Internationale des Instituts et Ecoles Supérieures d'Education Physique et Sportive, Edmond Hiriatborde communique sur le rôle de la recherche en éducation physique. Yvonne Surrel intervient sur la formation des professeurs d'éducation physique à l'ENSEPS[16]. Cette association internationale procure du renom à son établissement. Elle obtient qu'en 1966, des journées d'études sur la recherche

---

[11] Interrogée au sujet du problème de la décentralisation de l'ENSEPS au cours de la réunion des délégués généraux du 11 décembre 1965 elle répond : « Aucun problème ne se pose pour l'ENSEPS jeunes filles car elle est déjà décentralisée et nous occupons le totalité des terrains mis à notre disposition. », « Compte rendu de la journée des délégués régionaux », *op. cit.*, p. 1.

[12] François Missoffe est appelé par le général de Gaulle pour remplacer Maurice Herzog. Il devient ministre de la Jeunesse et ses Sports sous les gouvernements Georges Pompidou, du 8 janvier 1966 au 31 mai 1968.

[13] « Visite de Monsieur Missoffe aux ENSEPS », *Hyper*, n° 80, supplément au n° 83 d'*EP.S*, novembre 1966, p. 13.

[14] Levet-Labry Eric, « Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'INSEP (1977) », *op. cit.*, p. 193.

[15]Levet-Labry Eric, « Les Ecoles Normales … », *op. cit.*, p. 297.

[16] « Informations internationales », *EP.S*, n° 67, novembre 1963, p. 84.

scientifique dans le domaine de l'éducation physique soient organisées à Châtenay-Malabry, au sein de l'ENSEPS jeunes filles[17]. Deux résolutions sont adoptées lors des conclusions de ces journées[18]. Elles attirent l'attention des pouvoirs publics sur le statut des enseignants se livrant à de la recherche en éducation physique. Pierre Parlebas est nommé à la même période dans le laboratoire d'étude du comportement moteur de l'ENSEPS jeunes filles. Ses propositions pour initier les élèves-professeurs à la recherche en psychopédagogie sont également entrevues comme une possibilité pour ouvrir une année supplémentaire d'études. De l'avis d'Eric Levet-Labry, qui a travaillé sur les relations entre les ENSEPS et l'INS[19], cette orientation de l'ENSEPS jeunes filles vers la recherche est en rupture avec les axes de travail développés par l'INS.

Les projets développés par Yvonne Surrel et les perspectives qu'elle envisageait n'entraient certainement pas dans les visées de l'administration. En novembre 1967, Yvonne Surrel appelée à remplir une mission d'Inspection générale quitte la direction de l'établissement qu'elle dirigeait depuis plus de vingt ans. Elle est remplacée par Jacqueline Roger, intronisée par René Haby, alors chef de cabinet de François Missoffe.

3) Mai 68 dans les ENSEPS

Les assemblées générales des jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 mai 1968, tenues par les élèves de l'ENSEPS jeunes filles, se dotent d'une organisation fonctionnant sur des commissions de réflexions. Leur travail aboutit au mois de juin. Des textes, concernant les activités physiques, les matières d'étude, les examens et touchant à l'organisation de la vie à l'ENSEPS sont diffusés. Ils portent également sur le positionnement de leur école et de leur discipline dans un contexte éducatif élargi. L'éducation physique et sportive y est redéfinie dans ses objectifs à travers les formes nouvelles de pédagogie. La recherche est incluse dans ces réflexions de façon à établir des liens

---

[17] « Association Internationale des Ecoles ou Instituts Supérieurs d'Education Physique et Sportive », *Hyper*, n° 79, supplément au n° 80 de *EP.S*, juin 1966, p. 14.

[18] « 1) L'attention des administrateurs responsables est attirée sur la nécessité de donner aux professeurs enseignants dans les Ecoles supérieures d'éducation physique un statut d'enseignant chercheur.
2) Les besoins actuels de l'éducation physique moderne réclament de manière urgente que les professeurs ou élèves-professeurs qui y sont aptes, aient la possibilité de se livrer à des recherches personnelles et de voir les travaux qui le méritent sanctionnés par un titre officiel. », « Journées d'études sur la recherche en éducation physique et sportive dans les Ecoles Supérieures d'Education Physique », *EP.S*, n° 82, septembre 1966, p. 83.

[19] Levet-Labry Eric, « Les Ecoles Normales… », *op. cit.*, p 297.

interdisciplinaires forts pour intégrer définitivement l'éducation physique et sportive dans le cadre universitaire[20].

À l'ENSEPS jeunes gens, les événements conduisent également les élèves professeurs à exiger la mise en place d'assemblées générales au cours desquelles leur représentation dans les modalités de vote est importante[21]. Après les premières réactions spontanées, un programme de travail pour terminer l'année universitaire est adopté. Il porte essentiellement sur les structures administratives de l'établissement et sur des préoccupations matérielles pesant sur la vie des élèves au quotidien. Un document intitulé « Élaboration des principes généraux régissant la vie de l'ENSEPS [22]» est adopté. Aucune visée à long terme sur le positionnement de leur établissement ne semble se dégager des assemblées générales qui se multiplient à l'ENSEPS jeunes gens. L'autonomie de l'établissement, l'acceptation que les élèves soient associés à sa gestion et enfin, la garantie de pouvoir militer dans un cadre syndical politique ou religieux sont les grands sujets abordés. Les principes énoncés à partir de ces thèmes procurent aux élèves la satisfaction d'avoir effectué des avancées pour la prochaine rentrée.

4) L'après mai 68

Dès la rentrée 1968-1969, Robert Joyeux, sans doute en pleine préparation des textes institutionnels à venir, réunit une partie des professeurs de l'ENSEPS jeunes gens pour travailler sur l'avenir de l'ENSEPS. En conseil des professeurs, ce thème est abordé régulièrement [23]. Au fur et à mesure de l'année, les idées s'affinent et la constitution d'un groupe de professeurs favorables[24] à la mission de Robert Joyeux se précise[25]. Le

---

[20] Étudiants et professeurs de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique de Châtenay-Malabry, « Pour une éducation physique et sportive rénovée », document produit et distribué en juin 1968, archives de l'AEEPS, dossier « réforme professorat », chemise travaux commissions juin 1968.

[21] Lors de la séance du 28 mai 1968, les modalités suivantes ont été adoptées : 8 voix pour l'assemblée des élèves, 7 voix pour l'assemblée des professeurs et 1 voix pour le directeur, « Document adopté le 11 juin 1968 en assemblée générale », archives de l'AEEPS, dossier « réforme professorat », chemise travaux commissions juin 1968.

[22]« Élaboration des principes généraux régissant la vie de l'ENSEPS », document adopté le 10 juin 1968 en assemblée générale, archives de l'AEEPS, dossier « réforme professorat », chemise travaux commissions juin 1968.

[23] Courrier du Directeur de l'ENSEPS jeunes gens aux professeurs, datée du 27 février 1969, archives de l'AEEPS, dossier « Réforme ENSEP ».

[24] Dans son ouvrage, Jean Zoro qui a vécu cet épisode avec passion, nomme ce groupe la « commission Joyeux ». Ces enseignants fondateurs, Robert Joyeux, directeur, Yves Bonneau, directeur adjoint, Jean Vivès, Pierre Parazols, Gabriel Boigegrain, Guy Azemar, Pierre Danse, Georges Vigarello et René Chauvier seront intégrés par décret dans le corps des diplômés de l'INSEP en 1977. Nous constatons la présence des amicalistes du bureau national. Jean Vivès et Pierre Parazols, rédacteurs de la revue *EP.S*,

5 juin 1969, paraît un décret relatif à la formation et au perfectionnement des enseignants d'éducation physique et de sports. L'article 4 de ce décret crée, par fusion des deux ENSEPS, un nouvel établissement destiné à former les enseignants titulaires. Il prévoit l'arrêt du recrutement des élèves dans les ENSEPS.

La lecture du « décret du 5 juin » provoque des réactions vives chez les enseignants concernés. Des tensions se nouent entre les partisans qui envisagent pour l'ENSEPS un avenir dans le cadre des dispositions prévues et ceux qui, en grande majorité, ne peuvent concevoir la disparition de la formation au CAPEPS. La fusion des deux ENSEPS inquiète. L'avenir et le statut des professeurs restent aléatoires car ce décret annule les prérogatives des anciennes dispositions, en particulier sur le statut des professeurs. Les conseils des professeurs des deux écoles se réunissent régulièrement[26]. Tout d'abord, ils tentent de convenir d'une position commune à propos de la décision de faire un recours auprès du Conseil d'Etat prise par la nouvelle direction du SNEP. Les organisations syndicales n'ont pas été consultées par les législateurs. Cet oubli peut provoquer l'annulation de ce décret. Faut-il continuer de réfléchir à une structure dont les fondements risquent d'être remis en cause en raison d'une erreur de procédure ? L'autre sujet qui apparaît central porte sur la position de l'ENSEPS dans une structure de formation universitaire. Dans quelle mesure le décret du 5 juin 1969 offre t-il les conditions pour que l'ENSEPS s'aligne sur les autres grandes écoles ?

Les textes officiels de création de « l'ENSEPS nouveau régime » paraissent en avril 1970[27]. La rentrée 1970-1971 se fait dans ce nouveau cadre. Les élèves professeurs des deux ENSEPS sont rassemblés dans une même école dont le lieu se situe à Châtenay-

---

seront affectés au service de formation et de documentation. Gabriel Boigegrain, vice-président de l'Amicale en devient le président en mars 1970. Il sera chargé du département des stages.
(Zoro Jean, « Images de 150 ans d'EPS », éditions AEEPS, 2002, 395 p., p. 318-319).

[25] Jean Pinturault nous a confié qu'il avait été à maintes reprises invité par Robert Joyeux à faire partie de ce groupe. Ces deux anciens de l'ENEPS avaient été camarades de promotion. Ils pouvaient se parler franchement. Pinturault n'a jamais accepté de travailler à une orientation qui sacrifiait les ENSEPS. A la création de l'ENSEPS dite nouvelle dans laquelle Robert Joyeux lui assurait une place enviable, il sera contraint de demander une mutation et sera affecté dans un collège.
(« Entretien Jean Pinturault », le 31 mai 2006 au Cannet).

[26] Denise Mottuel nous a confié son carnet de notes de l'année scolaire 1969-1970 pour notre information et afin disait-elle, de me permettre de me rendre compte de l'état d'esprit des participants. Dans ces réunions, comprises entre le 17 septembre 1969 et 18 juin 1970, on sent toutes les interrogations des uns et toute l'impatience des autres. La prudence excessive de certains, qui peut passer pour de l'immobilisme, est en fait liée à l'ignorance de l'avenir. La détermination dont font preuve quelques-uns révèle la connaissance d'un processus dont il ont acquis la connaissance dans les séances informelles préparatoires avec Robert Joyeux.

[27] Le décret du 6 avril 1970 porte sur l'organisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive (nouveau régime) et l'arrêté du 9 avril 1970, sur l'organisation des études à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive (nouveau régime), permettent la création de la nouvelle ENSEPS qui sera effective à la rentrée 1970-1971.

Malabry. La dernière promotion, celle de 1970-1973, marque la fin d'un cursus de formation au CAPEPS. Dans cette école des enseignants titulaires, recrutés par concours, effectuent des sessions de 18 mois de formation. Ils préparent un diplôme leur donnant la possibilité d'intégrer les UER d'EPS[28] qui viennent d'être créées par le décret du 28 avril 1970. Un département des stages est également conçu. Il accueille des personnels de la Jeunesse et des Sports en formation pour des durées courtes. Ces actions sont entrevues comme de la formation permanente.

Le département de la recherche, pourtant mis en place, aura bien du mal à fonctionner. Finalement sur ce plan, l'ENSEPS nouveau régime ne réussira pas à établir de relations véritablement fécondes avec le milieu universitaire. La tutelle qu'exerce le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports sur cet établissement le maintient dans une situation d'isolement néfaste à toute tentative de rapprochement efficace avec le monde de la recherche universitaire.

[28] Unités de Formation et de Recherche en Education Physique et Sportive.

7B/ La place des ENSEPS dans la formation nouvelle

1) Évaluation du déficit en cadres pour l'EPS[1]

■ Une solution universitaire à la formation ?

Pour annoncer la circulaire du 28 avril 1970 ayant pour objet la réforme de la formation des enseignants d'EPS, Joseph Comiti[2] la fait précéder d'un courrier dans lequel il donne une explication sur les changements opérés. Il justifie l'orientation nouvelle des ENSEPS. Elles participent à la diversité des établissements de formation qui est « à l'origine d'inégalités dans la valeur des formations[3] ». Il fait entrevoir d'autres perspectives pour les étudiants dans le cadre des UER EPS qui vont aplanir et renforcer le système de formation.

> « Au sein de l'Université, les Unités d'enseignement et de recherche dispenseront un enseignement moderne permettant de se préparer à la fois notamment au professorat ou aux carrières que l'évolution de notre civilisation offrira de plus en plus, entre autres l'animation des activités physiques et sportives dans le cadre des loisirs[4]. »

Cette éventualité renforce le dispositif de recrutement des cadres pour l'enseignement, l'entraînement et l'animation des activités physiques et sportives dont la France des années 1960 a cruellement manqué. Il confie donc à l'Université la formation des cadres dont la Jeunesse et Sports revendique le dispositif et les conditions du recrutement.

Cette problématique des besoins et de double tutelle des cadres de l'éducation physique et des sports s'est déjà posée dans les années 1960. En 1970, la situation est la conséquence directe de recrutements antérieurs insuffisants que la politique de Maurice Herzog n'a que partiellement résolue. Quelle est donc la conjoncture découverte alors par le Haut-commissaire ?

---

[1] Education physique et sportive. Après 1967 et la parution de nouvelles instructions officielles qui intègrent les activités sportives dans l'éducation physique l'acronyme EPS est régulièrement employé pour désigner cette discipline. De ce fait les professeurs d'éducation physique deviennent les professeurs d'EPS.

[2] Joseph Comiti est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, le 12 juillet 1968 sous le gouvernement Maurice Couve de Murville. Sous le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972, toujours secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, il sera chargé également des Loisirs. Il garde son poste sous le gouvernement de Pierre Messmer, du 6 juillet 1972 au 28 mars 1973.

[3] « Lettre de Joseph Comiti, aux enseignants d'EPS », datée du 6 avril 1970, accompagnant la circulaire sur la réforme de la formation des enseignants d'EPS, archives de l'AEEPS, dossier « réforme ENSEPS ».

[4] « Lettre de Joseph Comiti, aux enseignants d'EPS », *idem.*

■ Une problématique ancienne

Pour mener sa politique de développement de l'éducation physique et du sport, Maurice Herzog a besoin de nombreux enseignants et des structures sportives de qualité. Selon Jean-Luc Martin, les moyens financiers n'ont pas manqué à Maurice Herzog, dont il flatte la réussite de son action dans ce domaine. Mais le retard accumulé dans les années 1950 est trop lourd.

> « Fort logiquement, c'est l'effort accompli dans le domaine de l'équipement sportif et socio-éducatif qui est d'abord souligné. Certes en 1966 la France demeure sous-équipée, mais il ne pouvait en être autrement ! Conscient de l'énorme retard accumulé dans ce domaine, Maurice Herzog n'avait pas d'autre ambition que de commencer à le combler[5]. »

Pour Jean-Luc Martin, le nombre d'enseignants d'éducation physique a également remarquablement progressé. Tous corps confondus, le nombre de postes budgétaires est passé de 6 818 en 1958 à 13 315 en 1966. Cependant, les responsables politiques et administratifs des années 1950 n'avaient pas cru bon de compenser les conséquences désastreuses créées par les commissions de la Hache d'octobre 1947 et de la Guillotine de janvier 1948. Le début des années 1960 s'est caractérisé par l'amorce de la période de massification de l'enseignement secondaire. Si bien que, malgré cette progression des effectifs d'enseignants, le retard s'avère irrattrapable.

> « Comme on le verra plus avant, c'est toutefois avec beaucoup de difficulté que ce fort recrutement (qui confère à la corporation un poids administratif et politique beaucoup plus important que par le passé) tente de répondre aux besoins sans cesse croissants d'un enseignement secondaire en voie de massification[6]. »

À ce problème, s'ajoute celui lié à la structure même du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Les enseignants d'éducation physique y travaillent dans des secteurs variés.

Le Haut-commissariat administre l'enseignement de l'éducation physique des établissements scolaires et celui des secteurs non scolaires. Le document intitulé *Rapport sur les besoins en personnel enseignant d'éducation physique, de sport et de*

---

[5] Martin, Jean-Luc, *Histoire de l'éducation physique sous la Vème République. L'élan gaullien*, Vuibert, Paris, 2004, p. 114.
[6] Martin, Jean-Luc, *ibid.* p. 116.

jeunesse pour la période 1961-1970 , réalisé par les services du Haut-commissariat[7], souligne en effet, que si son personnel enseignant assure les missions d'enseignement dans les établissements de l'enseignement public du 2ème degré, de l'enseignement technique, de l'enseignement supérieur et des écoles normales d'instituteurs, il forme également les cadres de ces secteurs dans les établissements publics. Il assiste pédagogiquement les instituteurs, dirige l'Office du sport scolaire, organise les centres de rééducation physique, exerce des fonctions de conseillers techniques auprès d'organismes de sport et de jeunesse et enfin, enseigne l'éducation physique et le sport aux jeunes non scolarisés. Pour l'ensemble de ces missions, les besoins en personnels enseignants et techniciens de l'éducation physique et du sport sont très importants. Comme le montre un tableau mis en annexe de ce rapport, tous les chiffres des catégories de corps enseignants d'éducation physique ont progressé[8]. Mais le nombre total de 7 798 postes budgétaires s'avère très insuffisant. Selon cette étude qui se base sur les chiffres des élèves et celui des étudiants, les besoins complémentaires pour l'année 1961 seraient de 5 288 postes budgétaires. En ne prenant en compte que les établissements du second degré, le nombre de postes d'enseignants devrait être de 7 743 pour 190 000 élèves[9]. En effectuant un calcul prospectif dans tous les secteurs d'intervention des enseignants d'éducation physique et sportive, ces besoins supplémentaires se chiffrent à 11 211. Le déficit formulé ainsi, s'avère irrattrapable. Surtout si le plan de recrutement prévoit, à terme, de n'affecter au secteur scolaire que les postes de professeurs. D'autre part, le paramètre « équipement » complique une situation impossible à dénouer rapidement. Malgré les prévisions et projets en cours, l'insuffisance de l'équipement en éducation physique et en sport freine un plan généreux de recrutement d'enseignants. En effet, si les établissements scolaires étaient totalement pourvus, plusieurs classes travailleraient en même temps. Or le manque

---

[7] *Rapport sur les besoins en personnel enseignant d'éducation physique, de sport et de jeunesse jusqu'en 1971*, p. 5, Archives nationales, côte F 44 bis 9773.

[8] Les effectifs des enseignants d'éducation physique sont répartis budgétairement au 1er janvier 1961 de la façon suivante : postes de professeurs, 4 003, de chargés d'enseignement, 398, de professeurs adjoints, 548, de maîtres d'éducation physique et sportive, 2 239 et enfin de maîtres auxiliaires de cours complémentaires, 610. Mais les postes budgétaires ne sont pas tous pourvus par des titulaires. Seuls 5 650 le sont, les autres 2 148 sont occupés par des délégués. Le nombre de professeurs en postes de titulaires est de 2 675, celui des maîtres est de 2 329.
Rapport sur les besoins en personnel enseignant d'éducation physique, de sport et de jeunesse jusqu'en 1971, op. cit., annexe n° 1 : Situation des effectifs du personnel enseignant au 1er janvier 1960 et annexe n° 4 : Répartition des effectifs du personnel enseignant au 1er janvier 1960.

[9] *Rapport sur les besoins en personnel enseignant d'éducation physique, de sport et de jeunesse jusqu'en 1971, op. cit.,* p. 5.

d'équipement ne permet pas cette possibilité. Il rend donc inadéquat cette augmentation de postes de professeurs et donc, d'heures d'éducation physique, par manque d'espace d'évolution. Pour les responsables de l'administration, il reste également un dernier paramètre à prendre en considération, celui des compétences et de la qualification. Une trop grande ouverture de postes au concours de recrutement est contradictoire avec la garantie d'une sélection d'enseignants de qualité. Le rapport est assez clair sur cette question. On peut lire en conclusion, compte tenu de ces différentes remarques, que :

> « - L'insuffisance actuelle de l'Equipement d'EPS ne permettrait pas l'utilisation des enseignants figurant au tableau théorique des besoins.
> Malgré les promesses faites par la Direction l'Equipement de porter se 1,5 à 5 milliards d'anciens francs les crédits affectés aux installations sportives des établissements, malgré la mise en œuvre de la loi-programme d'Equipement, qui profitera au secteur scolaire, le retard existant, accru par la poussée des effectifs, imposera des réductions au programme théorique dont le taux en 1966 peut être évalué à 25%.
> - Jusqu'en 1964 il ne sera pas possible d'accroître inconsidérément le recrutement des professeurs qui doivent présenter des garanties d'aptitude suffisantes. Par contre le recrutement des maîtres et des professeurs adjoints sera accéléré.
> C'est pourquoi il est proposé l'inscription au prochain plan d'un recrutement annuel pour le secteur scolaire :
> En 1962 de 400 professeurs ou professeurs adjoints, 500 maîtres, en 1963 de 450 professeurs ou professeurs adjoints, 500 maîtres, en 1964 de 500 professeurs ou professeurs adjoints, 500 maîtres, en 1965 de 650 professeurs ou professeurs adjoints, 450 maîtres[10]. »

Les recommandations de l'auteur du rapport pour le prochain plan s'énoncent selon un tableau qui fait de la prospective jusqu'en 1970 (Tableau 1: Postes d'enseignants à mettre au budget chaque année dans les différents secteurs d'intervention**).**

C'est vraisemblablement sur ces indications proposant le principe d'une disparité des cadres que le recrutement des enseignants d'EPS a été effectué. Mais, le manque de moyens n'a pas permis de résoudre les problèmes conjugués de l'enseignement, de l'entraînement et de l'animation des activités physiques et sportives. Au contraire, l'augmentation des enfants scolarisés dans le système secondaire à la suite des réformes Berthoin de 1959 et Fouchet-Capelle de 1963 a aggravé le déficit d'éducateurs. C'est la

[10]« Rapport sur les besoins en personnel enseignant d'éducation physique, de sport et de jeunesse jusqu'en 1971 », *ibid.*, p. 12.

raison pour laquelle la situation à la fin des années 1960 apparaît aussi complexe et préoccupante.

Tableau 1 : Postes d'enseignants à mettre au budget chaque année dans les différents secteurs d'intervention (recommandations)

Secteurs d'intervention	Postes par Années				
	1962	1963	1964	1965	1970
Secteur scolaire	900	950	1000	1100	3950
Formation de cadres	36	45	45	40	166
Conseillers pédagogiques du premier degré	30	40	40	30	140
EPS et Jeunesse non scolaire	280	280	280	123	963
Conseillers techniques	50	70	40	39	199
Maîtres auxiliaires de cours complémentaires	180	180	180	180	720
	1476	1565	1585	1512	6138

2) La position des ENSEPS questionnée dans un projet de formation

Devant la nécessité d'augmenter la formation et le nombre de professeurs d'EPS, les responsables de l'Amicale perçoivent que leurs ENSEPS ne pourront demeurer longtemps encore la principale filière de recrutement et de formation des professeurs d'EPS. Ils sentent confusément que leurs chères Grandes Ecoles doivent évoluer pour répondre aux différents besoins du moment pour l'enseignement de l'éducation physique à l'école et dans la société. La réflexion menée en conseil d'administration par un groupe réduit aboutit à une plaquette diffusée par circulaire à tous les adhérents de l'association[11]. Ce texte est repris dans l'éditorial du numéro 65 de la revue *EP.S* afin, disent les auteurs, « de lui assurer une plus large publicité[12] ». C'est sur la base des orientations annoncées dans ce court article que l'avenir des ENSEPS va être envisagé collectivement au sein de l'Amicale. Tout en admettant l'indispensable ouverture de la formation, l'accent est mis sur la volonté de conserver leur positionnement au sommet

[11] « Rapport moral. Nos ENSEPS », *Hyper*, n° 66, supplément au n° 66 d'*EP.S*, juillet 1963, p. 3.
[12] « Rapport moral. Nos ENSEPS », *idem.*.

de la pyramide des établissements de formation et de revendiquer une mission universitaire au même titre que les autres Grandes Ecoles. En définitive, pour les amicalistes, le statut, la structure et le positionnement des ENSEPS sont étroitement liés à la politique de recrutement des cadres de l'EPS.

Déjà, au cours de l'année scolaire 1962-1963, Maurice Herzog avait créé une commission dont la mission était d'étudier le problème du recrutement du personnel enseignant[13]. Au sein de cette commission, « les représentants syndicaux se heurtent de nouveau à une volonté délibérée de ne pas tenir compte des principes de recrutement dans l'Université[14] ». Nous constatons que malgré la volonté affichée d'asseoir l'éducation physique dans les établissements scolaires la question de l'« universitarisation » des études de ses enseignants reste posée. À la rentrée 1963-1964, la commission aborde le problème de la réforme des ENSEPS à la demande de Maurice Herzog. Le travail, mené au cours de différentes séances du premier trimestre de l'année scolaire, aboutit à un projet qui satisfait l'ensemble des participants du groupe de réflexion. Ce projet dissocie en partie les ENSEPS de la formation au CAPEPS. Il prévoit une troisième année au-delà du CAPEPS qui constituerait une formation longue pour un professorat supérieur. Cette formule fait beaucoup réfléchir dans les ENSEPS. Et, si certains élèves essaient d'envisager les côtés positifs de cette « ENSEPS nouvelle[15] », les responsables de l'Amicale ne peuvent se résoudre à admettre cette distinction des cursus. Elle aboutirait, selon eux, à une hiérarchisation des affectations en fonction des cycles scolaires. Pour le cycle d'observation (élèves de 11 à 13 ans) l'enseignant d'éducation physique serait issu d'un cycle court, pour le cycle terminal (élèves de 13 à 16 ans) le professeur serait certifié en éducation physique. Seul, l'étudiant aurait droit à un professeur « supérieur ». Cette formulation instituerait, de

---

[13] « Travaux de la commission d'étude », *Bulletin du SNEP*, supplément au n° 89, novembre et décembre 1962, p. 2-3.

[14] « Travaux de la commission d'étude », *idem.*

[15] C'est cette expression que le délégué des élèves, Michel Delaunay, emploie pour rendre compte du travail de réflexion mené par les élèves des trois promotions de l'ENSEPS jeunes gens. Pour eux cette réforme est « la chance de promouvoir véritablement l'ENSEPS au niveau des autres écoles et de faire reposer notre fierté sur un contenu ». L'ENSEPS nouvelle doit préparer des professeurs spécialisés. « Cette spécialisation primerait dans trois grands domaines où rien n'a été fait de façon cohérente et organisée : la recherche, le professorat dans nos écoles de cadres, l'organisation de l'EP dans l'administration. », « Propédeutique d'Education physique et concours d'entrée à l'ENSEP », intervention de Delaunay (ENSEPS Garçons), *Bulletin du SNEP*, supplément au n° 96, p. 15.

fait, l'existence d'un « prof du pauvre[16] » comme l'écrit Claude Magnin, avec son ton habituel mi-plaisantin mi-provocateur, dans l'éditorial du numéro 70 d'*Hyper*.

Ce billet d'humeur lui vaut d'être sévèrement repris par Philippe Néaumet dans le bulletin syndical sous la forme d'une lettre ouverte[17]. Le secrétaire général du SNEP accuse le secrétaire général de l'Amicale de s'engager dans ce débat sans connaître l'organisation générale de l'enseignement en France et d'ignorer les efforts faits par la FEN et ses syndicats pour modifier les structures de la formation des enseignants d'éducation physique. Cet incident qui se situe pendant l'épisode de la « guerre SIEPEPS-Amicale » peut expliquer le ton employé par un responsable syndical à l'encontre d'un responsable national de l'Amicale. Il montre cependant, qu'il existe entre ces deux personnalités et plus généralement, entre leurs structures respectives, une différence d'appréciation de la volonté de réforme de Maurice Herzog. Les responsables de l'Amicale freinent le plus possible les velléités de réforme des ENSEPS partant du principe qu'ils ne sont pas conviés, comme représentants de leur organisation, à participer aux commissions de travail. Le SNEP, par contre, trouve là un élément pour confirmer l'étendue de sa représentation. Il peut influer enfin sur le travail de réforme de cette structure nationale de formation dont les rouages lui échappaient presque totalement auparavant. Au sein de la Commission plénière de la réforme, ses représentants ont d'ailleurs obtenu que des modifications éventuelles de textes sur l'examen de première année et du concours d'entrée à l'ENSEPS, ne puissent être retenues « que si elles sont présentées par des organisations syndicales représentées[18]. »

Le ton rageur et condescendant du secrétaire général du SNEP à l'encontre de Claude Magnin se confirme quelques temps après. Au cours d'une journée pédagogique du SNEP, une réponse cinglante est assénée par Claude Pineau à Robert Mérand qui présente un projet de réforme de l'ENSEPS élaboré par des membres de l'Amicale et par des professeurs de l'ENSEPS jeunes gens[19]. Sur ce sujet particulier du recrutement, y compris sur l'avenir des ENSEPS, la direction du SNEP veut sans aucun doute imposer son emprise. Les participants du SNEP à la Commission de la réforme ne

---

[16] Magnin Claude, « Le prof' du pauvre », *Bulletin de l'Amicale*, n° 70, supplément à *EP.S* n° 70, mai 1964, p. 101-102.

[17] Néaumet Philippe, « Pas de Professeur du Pauvre, lettre ouverte du 19 juin 1964 au Secrétaire général de l'Amicale », *Bulletin du SNEP*, n° 98, mai-juin 1964, p. 2.

[18] « Le recrutement », *Bulletin du SNEP*, supplément au n° 102-spécial pédagogie, janvier-février 1965, p. 9

[19] « Débat sur le recrutement », *Bulletin du SNEP*, supplément au n° 102-spécial pédagogie, janvier-février 1965, p. 13-15.

souhaitent en aucune façon partager leur prérogative et tiennent bien à le montrer. Les accords qui s'établissent entre les membres de la Commission pour parvenir à un consensus ne sont ainsi connus que d'eux seuls. Le projet de réforme tarde à voir le jour. Ce n'est qu'en juillet 1967 que la direction du SNEP, changeant totalement de stratégie, se décide enfin à en dévoiler le projet. Elle consacre une partie de son bulletin à faire « Le point au sujet du recrutement[20] ».

3) Le projet du recrutement et de la formation nouvelle

Quel est donc ce projet de réforme du recrutement des enseignants d'EPS qui mobilise à ce point l'énergie des responsables syndicaux ?

Il s'agit d'une refonte totale du système de recrutement. Il comporte quatre décrets. Le premier porte sur la création d'un corps de maîtres certifiés d'EPS recrutés sur la base du baccalauréat. Sa durée de formation courte est de deux ans. Ces maîtres certifiés d'EPS seraient chargés d'enseigner dans les classes du premier cycle des lycées et des collèges. Ils remplaceraient les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et les professeurs adjoints d'EPS. Le deuxième décret porte sur le statut des professeurs certifiés d'EPS. Ces enseignants interviendraient dans les lycées, les établissements supérieurs et les facultés. Ils seraient recrutés par le biais du CAPEPS. Le troisième décret crée le statut des professeurs d'EPS degré supérieur pour l'enseignement dans les classes préparatoires à la première partie du CAPEPS des lycées, les IREPS et dans les établissements de formation de cadres du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Il est prévu que ce corps d'enseignants assure également la fonction d'inspection pédagogique. Le diplôme supérieur du CAPEPS est un concours qui sanctionne une troisième année d'étude dans les ENSEPS. Le quatrième décret porte sur la transformation des ENSEPS. Leurs missions seraient désormais de préparer des élèves au CAPEPS et au degré supérieur, d'en orienter vers la recherche scientifique ou technique et enfin, d'accueillir en stage de longue durée des professeurs d'EPS désirant se former pour les missions d'inspection ou de direction[21].

Nous voyons dans ce projet de réforme, élaboré par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et Sports avec l'aide et les remarques du SNEP, une ébauche de la « nouvelle ENSEPS ».

---

[20] *Bulletin du SNEP*, n° 117, juillet-août 1967, p. 5-12.
[21] « Le point au sujet du recrutement », *Bulletin du SNEP*, n° 117, juillet-août 1967, p. 5-12.

Face à la rumeur que fait naître la perspective de plus en plus évidente d'une transformation des missions des ENSEPS et d'un recrutement différent des professeurs d'éducation physique, la direction du SNEP tient à justifier sa volonté soudaine d'information. Le chapitre III du « point sur le recrutement[22] » est consacré à l'énumération des différents articles et comptes-rendus publiés dans le bulletin du SNEP à propos du recrutement des enseignants d'éducation physique. Dans le projet envisagé, la question de la caractéristique universitaire du cursus de formation des enseignants reste toutefois posée. A part les classes préparatoires et les IREPS, les établissements qui accueillent les enseignants en formation ne relèvent pas de l'Education nationale.

Ce projet de réforme porte en lui des conditions qui ne peuvent satisfaire les enseignants. Il établit une hiérarchisation des enseignants avec une répartition sur les niveaux court, long et supérieur. Tout en proposant un cursus d'étude en éducation physique et sportive aligné sur les autres disciplines et un recrutement qui aboutit à un statut similaire avec les autres disciplines, l'éducation physique et sportive reste en marge de l'Education nationale dans ce projet. La revendication d'élever les ENSEPS au rang de Grandes Ecoles demeure. Mais rien ne semble devoir évoluer dans ce sens. Claude Pineau et Philippe Néaumet, les dirigeants du SNEP qui ont participé à l'élaboration de ce projet pensent qu'il s'agit d'une étape[23].

Depuis la transmission des fac-similés de décrets au ministère de l'Education nationale en juin 1964, aucune décision n'a été prise. Le 24 mai 1967, la réponse du ministre de l'Education nationale au ministre de la Jeunesse et aux Sports[24] relance ce projet. Il semble prendre en compte le travail de la Commission réalisé sous l'égide du secrétariat d'Etat dirigé par Maurice Herzog. Mais en fin de compte, sa réalisation va uniquement dépendre de la capacité du ministre de la Jeunesse et des Sports à convaincre ses homologues du ministère de l'Education nationale et du ministère des Finances. La création de nouveaux corps d'enseignants nécessite, en effet, une harmonisation des indices[25] de rémunération.

---

[22] « Les collègues ont été régulièrement informés et consultés », *Bulletin du SNEP*, n° 117, *op. cit.*, p. 9-10.

[23] « Débat sur le recrutement », *Bulletin du SNEP*, supplément au n° 102-spécial pédagogie, *ibid.*

[24] « La réponse du Ministre de l'Education nationale », *Bulletin du SNEP*, n° 117, *op. cit.*, p. 11.

[25] « Au terme du projet, ces maîtres, destinés à exercer exclusivement dans le premier cycle et le deuxième cycle court seraient formés en trois années après le baccalauréat. Ils bénéficieraient de l'indice net 475 en fin de carrière et absorberaient certains personnels enseignant actuellement l'éducation physique et sportive sans mentionner toutefois les instituteurs chargés d'enseigner l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires autres que les collèges d'enseignement général.

Le débat de l'intégration de l'éducation physique à l'Education nationale se retrouve posé avec ce projet de nouveau recrutement. Il nous semble légitime de nous questionner. Pourquoi ce souhait exprimé par les enseignants d'EPS, provoque-t-il autant de débats ?

4) Le retour à l'EN[26] ?

■ L'éducation physique discipline scolaire ?

En fait, le problème posé aux différents responsables politiques et administratifs qui se succèdent à la tête de la structure gérant l'Education physique se situe dans une alternative difficile. L'éducation physique est une discipline d'enseignement et fait partie du temps scolaire des écoliers, des collégiens et lycéens. Par contre, le cursus de formation de ses enseignants, même s'il s'y apparente, ne fait toujours pas partie de la grande famille de l'Education nationale et l'évolution de la notion d'éducation physique, qui se rapproche désormais du sport, ajoute à l'indécision des responsables. Ne faut-il pas concevoir un recrutement général de tous les éducateurs physiques ? Ils seraient alors qualifiés pour intervenir dans les différents secteurs scolaires aussi bien que dans les nombreux secteurs civils.

Le problème du recrutement se pose dans une conjoncture mouvante. Les structures éducatives sont appelées à évoluer avec la réforme Fouchet[27]. La conception de l'enseignement de l'éducation physique se redéfinit à la suite de la publication de l'Essai de doctrine du sport. Une commission d'étude pour concevoir de nouvelles Instructions officielles se forme.

Dans les disciplines intellectuelles, les maîtres de CEG, de niveau comparable, sont formés en deux années et atteignent l'indice 430 ; or, le mode de formation des maîtres de CEG après la réforme des enseignements supérieurs n'est pas encore fixé».
« La réponse du Ministre de l'Education nationale », *Bulletin du SNEP, idem.*

[26] Il s'agit bien d'un retour et non d'une arrivée. Bien qu'il soit couramment dit et écrit dans le microcosme de l'éducation physique que cette discipline est entrée à l'Education nationale en 1981 avec l'arrivée de François Mitterrand à la Présidence de la République cette affirmation est fausse. Sous la IV^{è} République, le service administratif gérant l'éducation physique fait partie de l'Education nationale. Mais il est exact de constater que la gestion des personnels enseignant cette discipline est à part. Jacques Gleyse, dans un article au titre évocateur de « Quelques croyances en éducation physique au XX^{è} siècle, en France », relève ce lieu commun divulgué à tord dans la profession. Il fournit des explications à cette croyance.
(Gleyse Jacques, « Quelques croyances en éducation physique au XX^{è} siècle, en France », in, Gleyse Jacques et coll. *L'éducation physique au XX^{è} siècle. Approches historiques et culturelles*. Editions Vigot, Paris, 2000, p. 183-202).

[27] La réforme Capelle-Fouchet, en 1963, remanie le second degré en créant les CES. Cette mise en place est progressive et longue. En 1964-1965 tout le système éducatif n'est pas encore harmonisé.

Aucune décision n'est prise à propos des décrets modifiant le recrutement en éducation physique. Le cheminement laborieux de ces textes entre le ministère de l'Education nationale et le secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, ayant tous deux délégations de signature, atteste que de profondes difficultés demeurent.

À la suite des élections présidentielles de décembre 1965, Maurice Herzog cesse ses fonctions. La création d'un ministère de la Jeunesse et des Sports ayant à sa tête François Missoffe ne lève aucune incertitude. Les responsables syndicaux du SNEP souhaitent entrevoir un élément favorable pour surmonter cette situation pesante. Afin de faire aboutir toutes leurs revendications, certains enseignants pensent et affirment que la seule solution valable réside dans le retour de l'éducation physique à l'Education nationale. Elle s'accompagnerait alors du rassemblement de tous les enseignants dans un seul et même syndicat[28]. Les signataires de cette déclaration, pour la plupart professeurs à l'INS et dans les ENSEPS, sont favorables à la conception de l'éducation physique que développe Jean Leboulch au sein de la Commission de réforme de l'Education physique. Ils se regroupent au sein d'une tendance syndicale, qui prend l'appellation « du Manifeste ». Ils militent encore lors du congrès de 1967 pour un rattachement de l'éducation physique, de ses enseignants et de ses structures de formation au sein de l'Education nationale[29]. Leur liste comprend des responsables de l'Amicale, tels André Germain, Pierre Imberty, Robert Langlois, Mathilde Dumont, Georges Vigarello. Pour ces derniers, l'éducation physique au sein de l'Education nationale est la seule solution garantie pour conserver intactes leurs ENSEPS.

■ L'éducation physique à la Jeunesse et aux Sports

D'autres amicalistes, poussés par leurs convictions syndicales et politiques, sont plutôt favorables aux thèses défendues par les motions des tendances des listes Unité-Action-Démocratie et de la majorité Autonome lors du congrès de 1967. Toutefois, ils affichent peu leurs engagements et ne se portent pas sur les listes des sympathisants. Le conflit de l'Amicale avec la SIEPEPS a laissé des traces. Pour les dirigeants syndicaux de ces deux tendances, le positionnement en faveur de l'éducation physique au ministère de l'Education nationale n'est pas aussi tranché. Bien sûr, le principe de la nécessité

[28] « Tribune libre. Manifeste pour un fonctionnement démocratique du SNEP, prélude à une réunion SNEP-SNES-SNET pour le retour à l'Education nationale », *Bulletin du SNEP*, n° 96, janvier-février 1964, p. 17-20.

[29] « Motion d'orientation de la tendance du Manifeste », *Bulletin du SNEP*, n° 114, janvier-février 1967, p. 23-28.

d'harmoniser la formation des enseignants d'EPS avec celle de l'Enseignement supérieur est retenu et revendiqué. Mais, le souhait du rattachement à l'Education nationale n'apparaît pas comme une opportunité immédiate. Yvon Adam, représentant de la liste Unité et Action pour les questions pédagogiques, partant du principe que l'orientation du recrutement est fixée par les travaux de *L'essai de doctrine du sport*, plutôt que par le plan Fouchet, met « les camarades en garde contre la thèse qui consisterait à réclamer, dans les conditions actuelles, notre « rattachement » au petit ministère de l'Education nationale qu'est le ministère Fouchet[30] ». Il y voit le danger que les professeurs d'EPS soient poussés à accepter la bivalence et surtout celui d'être coupés du mouvement sportif. En effet, les partisans de la tendance Unité et Action revendiquent l'éducation physique comme une discipline permettant « …de faire acquérir aux jeunes les formes d'activités physiques qui se développent aujourd'hui : les sports, la danse, les activités de pleine nature[31] ». Ce point de vue est encore plus explicitement énoncé par René Moustard de la même tendance syndicale :

> « Notre effort doit donc se développer dans deux directions indissociables :
> Pour promouvoir l'Education physique dans la perspective d'une école démocratique et laïque dont le contenu et les grandes lignes inspirées du plan Langevin-Wallon sont d'ailleurs clairement développées dans la motion d'orientation commune présentée pour le congrès de 1965.
> Pour contribuer au développement général du sport de masse dans le pays, dont les progrès sont d'ailleurs indissociables de la promotion d'une véritable élite sportive nationale[32]. »

De là, à envisager que le professeur d'éducation physique puisse se positionner aussi bien à l'Ecole que dans les structures sportives du pays est une idée qui fait petit à petit son chemin. Elle semble parfaitement convenir également aux partisans de la majorité Autonome du SNEP. Claude Pineau, responsable syndical Autonome et secrétaire pédagogique du SNEP, n'affirme-t-il pas la même idée lorsqu'il écrit :

> « Ainsi, nos préoccupations répondent à deux impératifs intangibles :
> - celui de s'intégrer pleinement au sein de l'Education nationale où notre vocation éducative nous situe incontestablement ;

---

[30] Adam Yvon, « Discussion sur le rapport de la Commission pédagogique », *Bulletin du SNEP* n° 109, mars-avril 1966, p. 34.
[31] Adam Yvon, « Tribune libre. Sur quelques aspects de notre avenir d'éducateur », *Bulletin du SNEP* n° 112, septembre-octobre 1966, p. 11.
[32] Moustard René, « Le point de vue de René Moustard », *Bulletin du SNEP* n° 111, juillet-aoùt 1966, p. 4.

> - celui également de faire reconnaître notre compétence par delà l'école pour convaincre les importants secteurs de l'opinion publique et, notamment, ceux qui, à des titres divers, sont préoccupés de sport et d'activité de jeunesse[33]. »

Dans cette éventualité quelle est la structure administrative et politique la plus adaptée pour gérer l'éducation physique ?

■ Un schéma utopique

La création du ministère de la Jeunesse et des Sports propose une alternative aux enseignants d'éducation physique et sportive. Vont-ils décider de demeurer administrés par la Jeunesse et les Sports ou bien revendiquer le rattachement à l'Education nationale ? Claude Pineau élude le problème tel qu'il est posé et pense même que « C'est un non-sens de dire que notre place est soit dans un secteur, soit dans l'autre, comme le ministère de la Jeunesse et des Sports est par lui-même un non-sens[34] ».

Pour lui, la solution consiste à concevoir « la création d'un grand ministère de l'Education nationale regroupant toutes les activités scolaires, universitaires, péri et para-scolaires[35] ». Il est appelé à siéger comme responsable syndical et expert du secteur pédagogique dans différentes commissions. Confiant dans le rôle du SNEP au sein de la FEN pour faire avancer les idées modernes qu'il développe, il peut écrire :

> « Nous ne devons pas nous laisser enfermer par des structures administratives ou politiques en retard sur nos conceptions qui, en matière d'éducation, sont appelées à triompher sur des formules périmées. Nous devons, au contraire, entreprendre une action efficace et de longue haleine pour que l'organisation de l'Education physique et du Sport en France impose les structures qui pour être efficientes ne sauraient être séparées d'un grand complexe administratif et organisationnel « Education nationale[36] . »

Cette opinion ne peut être à ce point affirmée sans la forte confiance que s'est forgé Claude Pineau au fur et à mesure des rencontres avec les responsables administratifs et politiques. Elle se fonde sur la conviction que les structures administratives se modifient sous la poussée des actions syndicales et l'évolution des besoins de la société. Pour se

---

[33] Pineau Claude, « Le point de vue de Claude Pineau », *Bulletin du SNEP* n° 111, juillet-août 1966, p. 9.
[34] Pineau Claude, « Congrès national. Interventions des membres de la CA », *Bulletin du SNEP*, n° 109, mars-avril 1966, p. 25.
[35] Pineau Claude, *idem.*
[36] Pineau Claude, « Le point de vue de Claude Pineau », *op. cit.*, p. 9.

convaincre de la validité de cette approche, Philippe Néaumet fait un rapprochement entre l'Education physique et l'Enseignement technique qui a vu au son cursus intégrer pleinement et entièrement l'Education nationale au cours de ces dernières années[37]. Lors du congrès de 1967, le bureau national du SNEP arrive à faire voter une motion pédagogique[38] conforme aux différentes orientations déjà évoquées. Mais il reconnaît que son action n'aboutit pas. Le projet de réforme reste bloqué au ministère de l'Education nationale[39].

Le ministre de l'Education nationale répond enfin au sujet du recrutement des personnels enseignant l'éducation physique et reçoit, le 10 juillet 1967, une délégation du SNEP conduite par le secrétaire général de la FEN. Mais c'est tout simplement pour signifier que le blocage résulte, avant tout, d'une question budgétaire. Et il renvoie poliment le problème sous l'autorité du ministre de la Jeunesse et des Sports. Le chemin sera long pour parvenir à réunir les deux ministères !

En 1967, lors de la réorganisation du ministère de la Jeunesse et des Sports, une Direction de l'Education physique et des Sports placée sous la direction du colonel Crespin est créée[40]. Les responsables du SNEP comprennent alors que leur espérance est déçue. Une manifestation est organisée en désespoir de cause, le 5 décembre 1967[41]. Lors des journées pédagogiques nationales de décembre 1967 préparatoires au congrès de janvier 1968, l'étude des différents projets de décrets connus, ne provoque aucune position nouvelle. Malgré le désir fortement souligné de transformer les ENSEPS en Grande Ecole pour leur donner un statut universitaire, l'application programmée des différents décrets ne garantit en aucune manière l'aboutissement d'un tel souhait.

En réalité, François Missoffe, tout comme Maurice Herzog avant lui, veut conserver les enseignants d'éducation physique et leurs écoles de cadres dans le giron de son ministère. Lors de sa visite aux ENSEPS fin septembre1966 il affirme tout le plaisir

---

[37] En 1960, une réforme de l'administration du ministère de l'Education nationale permet l'intégration des différents ordres d'enseignement. Les anciennes directions sont remplacées par des directions transversales. Ainsi la Direction de l'enseignement technique disparaît et ses attributions confiées à la Direction de l'organisation et des programmes scolaires.

[38] Seuls les représentants des élèves de l'ENSEPS jeunes filles et de l'ENSEPS jeunes gens ainsi que Jean Le Boulch, représentant de la tendance du Manifeste refusent de voter cette motion, « Journées pédagogiques nationales », *Bulletin du* SNEP, n°114, janvier-février 1967, p. 60.

[39] Néaumet Philippe, « Editorial », *Bulletin de SNEP*, n° 115, mars-avril 1967 ?

[40] Décret du 21 août 1967, portant création au ministère de la Jeunesse et des Sports d'une Direction de l'Education physique et des Sports et nomination de Marceau Crespin directeur de l'Education physique et des Sports au ministère de la Jeunesse et des Sports.

[41] Ce type d'action tranche avec toutes les formes d'action que le SNEP utilisait alors. Rencontre avec les responsables politiques ou bien conférences de presse étaient les modes d'action privilégiées par le SNEP, dont les dirigeants appartenaient à la tendance Autonome.

d'être reçu dans ces Ecoles et l'intérêt que représentent les professeurs d'éducation physique et sportive dans le système éducatif français. Il cherche à maintenir son emprise sur les enseignants d'éducation physique qui restent encore, en 1966, les principaux cadres formés et compétents du mouvement sportif.

5) L'apport de Mai 68

Les événements de Mai 68 avec leur cortège de revendications, provoquent des réflexions sur le fonctionnement des structures éducatives. Les ENSEPS et particulièrement l'ENSEPS jeunes gens n'échappent pas à ce mouvement général. À l'ENSEPS jeunes gens, écrit Gérard Couturier, « il y a une effervescence, une prise de conscience très singulière, une réelle vie politico-syndicale. Certains élèves sont déjà des syndicalistes avérés, d'autres n'ayant aucune formation syndicale antérieure, et étant simples ardents défenseurs de l'EPS[42] ».

Assez rapidement un noyau d'élèves lance les actions et organise les assemblées générales. La rénovation des études fait partie des thèmes abordés au même titre que le report du concours du CAPEPS. Cependant, la question centrale du positionnement de l'éducation physique dans l'Education nationale n'est pas abordée.

À l'ENSEPS jeunes filles, le climat est différent. Les syndiquées sont moins nombreuses. D'après Claudine Martinez, le groupe majoritaire fait partie de la tendance dite « école émancipée », dans laquelle se retrouve la « tendance du manifeste » du SNEP. Celle-ci est suffisamment organisée pour revendiquer la tenue d'assemblées générales. Elles débouchent sur la création d'une Commission Jeunesse et Sports-ENSEPS qui se réunit le 21 mai 1968 à l'initiative des élèves et des professeurs de l'ENSEPS jeunes filles[43]. La réflexion des membres de cette commission s'oriente sur les relations entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et les ENSEPS. Il porte également sur le positionnement de leur école et de leur discipline dans un contexte éducatif élargi. L'éducation physique et sportive y est redéfinie dans ses objectifs et à travers les formes nouvelles de pédagogie. La recherche est incluse dans ces réflexions de façon à établir des liens interdisciplinaires forts pour intégrer définitivement

[42] Couturier Gérard, *Mai 68. Son vécu et ses effets dans le domaine de l'EPS, des sports et des APS*, site SNEP-FSU, en PDF, s.l, s.n, 2008, 92 p., p. 30.

[43] Levet-Labry Eric, *Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'INSEP (1977)*, thèse pour le doctorat d'Histoire, dir. Bock, F., Marne la Vallée, 2007, p.229.

l'éducation physique et sportive dans le cadre universitaire[44]. Les membres de la commission concluent leur document en affirmant que la conception du sport du ministère de la Jeunesse et des Sports, privilégiant un mode sélectif, leur paraît aller à l'encontre de son aspect éducatif. En conséquence, ils demandent le rattachement de l'éducation physique à l'Education nationale. La formation des professeurs est envisagée dans des Instituts universitaires autonomes qui prépareraient les étudiants aux concours de recrutement en quatre ans. L'ENSEPS serait alors un établissement destiné à la formation des cadres supérieurs et à la recherche. Elle serait également une structure missionnée pour coordonner la formation dispensée dans les Instituts et pour promouvoir l'éducation physique et sportive. La sortie de l'ENSEPS serait sanctionnée par un titre[45].

Les enseignants partisans de la tendance du Manifeste pensent avoir fait avancer leurs idées grâce au mouvement de Mai 68.

> « Leur originalité se situe dans la volonté de former un grand syndicat unique du secondaire et de développer une approche globale des problématiques éducatives. Cette unification syndicale autour d'un SNES fédérateur doit être le prélude à un rattachement des services de l'EPS à un grand ministère associé à la disparition de toute structure spécifique. Selon eux, cette mesure est la condition indispensable pour réévaluer l'EPS et par voie de conséquence ses enseignants[46]. »

Conséquence directe de Mai 68, la loi d'orientation sur l'Université votée le 12 novembre 1968 crée les Unités d'Enseignement et de Recherche. Au mois d'avril 1969, les IREPS sont érigés en UER EPS. Les conditions pour un cursus autonome de la formation en éducation physique à l'Université sont alors remplies. L'idée d'un retour de l'Education physique à l'Education nationale a fait son chemin et l'ensemble des tendances syndicales claironne unanimement cet avis dans le bulletin préparatoire au congrès 1969. La liste de la tendance Unité, Indépendance et Démocratie s'exprimant en faveur de la « défense de l'Education nationale et de l'EPS », demande le retour de

---

[44] Étudiants et professeurs de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique de Châtenay-Malabry, *Pour une éducation physique et sportive rénovée*, document produit et distribué en juin 1968, archives de l'AEEPS, dossier « réforme professorat », chemise travaux commissions juin 1968.

[45] Commission ministère de la Jeunesse et des Sports, *Statuts des CREPS, IREPS et ENSEPS*, archives de l'AEEPS, dossier « réforme professorat », chemise travaux commissions juin 1968. .

[46] Attali Michaël, «*Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique. 1945-1981*, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 130.

l'EPS au sein de l'Education nationale[47]. En estimant que cette revendication est arrivée à maturité, la liste de la tendance Unité et Action adopte une position identique, revendiquant « l'intégration de l'EPS à l'Education nationale dans une structure adaptée[48] ». La liste de la tendance du Manifeste souligne qu'elle a été « la première dans la corporation à réclamer le retour à l'Education nationale, - en 1964 - et reste toujours la seule à réclamer ce retour inconditionnellement avec l'ensemble des Ecoles de Cadres (les deux ENSEPS, IREPS et CREPS), les classes préparatoires y étant déjà[49] ».

6) Les ENSEPS dans le cadre d'une formation universitaire ?

Au congrès de Nice en mai 1969, la tendance Unité et Action devient majoritaire dans le SNEP. À la publication du décret du 5 juin condamnant les ENSEPS, la nouvelle direction nationale du SNEP ne décolère pas en apprenant que l'ancienne équipe était au courant de sa parution imminente. Elle réagit immédiatement, demandant audience auprès de Joseph Comiti et du Premier ministre. Devant l'impossibilité de pouvoir peser pour modifier le décret, les responsables du SNEP veulent provoquer l'annulation d'une telle décision en établissant un recours devant le Conseil d'Etat. Ils évoquent le fait que le syndicat n'a pas été consulté. L'abandon du projet sur la nouvelle formation des enseignants d'éducation physique laisse planer des doutes sur l'aboutissement du travail du groupe de réflexion sur la formation des éducateurs physiques présidées par Robert Joyeux. Le SNEP, conscient que la revendication d'un retour de l'Education physique à l'Education nationale devient dans ces conditions de blocage un thème fédérateur, en fait « un objectif premier de la lutte syndicale[50] ». Jean Demontaux, dans la revue du SNEP de décembre 1969, pose le problème de l'avenir des ENSEPS[51]. Il les inscrit dans le cadre de l'Université. S'il s'avère en retard sur l'histoire de ces établissements, dont le sort est désormais administrativement réglé par leur fusion, il est en accord avec la majorité de la profession qui souhaite que « l'ENSEPS nouvelle » prenne le statut de

---

[47] « Éléments de motions générales présentés par les bureaux nationaux du SNEP et du SNEEPS », *bulletin du SNEP*, n° 128, mars-avril 1969, p. 12.
[48] « Motion d'orientation générale », *bulletin du SNEP*, n° 128, mars-avril 1969, p. 19
[49] « Nos positions sur le retour à l'Education nationale », *bulletin du SNEP*, n° 128, mars-avril 1969, p. 36.
[50] Selon l'expression employée par Yvon Adam, le secrétaire pédagogique, « Questions pédagogiques », *bulletin du SNEP*, n° 1 (nouvelle série), juin 1969, p. 12
[51] « L'avenir des ENSEP », *bulletin du SNEP*, n° 6 (nouvelle série), janvier 1970, p.8.

Grande Ecole et intègre l'Education nationale. Plusieurs possibilités peuvent être évoquées pour y aboutir. Afin de s'adapter à la loi sur les Universités de 1968, « l'ENSEPS nouvelle » peut devenir une UER EPS. Cette solution a été envisagée de nombreuses fois. Cela suppose toutefois que l'Université, avec son cortège d'imprévus et de revendications, entre dans l'enceinte des établissements de Joinville. Le directeur de l'INS, Robert Malet, voit d'un mauvais œil la venue d'un foyer contestataire proche du temple national du sport. Il est suivi par le colonel Marceau Crespin qui, alors, décide. « L'ENSEPS nouvelle » demeurera sous le contrôle du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Pour permettre aux cessionnaires de cet établissement de parvenir à valider leur cursus d'étude par un diplôme universitaire et de devenir alors, les enseignants universitaires des UER EPS de province, la solution adoptée sera d'établir des conventions avec les Universités proches.

Ainsi, malgré tous les efforts des professeurs des ENSEPS soutenus par l'Amicale et malgré les protestations énergiques du SNEP qui propose « ENSEPS, horizon 80[52] », « l'ENSEPS nouvelle » ne deviendra jamais un établissement universitaire.

[52] « ENSEPS, horizon 80 » est une proposition rédigée par Michel Baggioni du département plein air de l'ENSEPS et secrétaire pédagogique adjoint, Claude Larcher du département athlétisme de l'ENSEPS et Claude Richard de la faculté de Nanterre et secrétaire pédagogique de SNEP.
« ENSEPS, horizon 80», *bulletin du SNEP*, n° 128, mars-avril 1969, p. IX-XIV.

7C/ Le renouvellement du Bureau de l'Amicale et ses conséquences

1) Remise en question de l'action de l'Amicale dans la formation des enseignants

■ Une orientation…

Lors de l'assemblée générale du 5 février 1967[1], le nouveau secrétaire général, André Germain[2], faisant le bilan de l'année 1965-1966, souligne la qualité des réalisations de l'Amicale en insistant sur l'adaptabilité et l'esprit d'ouverture de l'ensemble des membres de l'association[3]. Il attribue la vitalité du mouvement de renouveau à l'adoption d'une organisation qui a déconcentré les pouvoirs et distribué les différentes tâches. Au cours de cette assemblée générale, de nouveaux statuts entérinant cette ouverture sont votés. Ils officialisent l'accès du CA à 18 membres élus. En augmentant le chiffre des élus d'un tiers, la répartition de la responsabilité des tâches semble plus conforme à la progression de l'association. Ces statuts confortent également la présence des « membres associés » qui entrent dans la composition de l'association, mais dont les avis restent consultatifs[4]. Cette modification des statuts semble nécessaire « afin que l'Amicale entre de plein pied dans le cadre des associations à vocation culturelle et que son action soit reconnue comme telle par les instances ministérielles [5]». L'équipe d'André Paganel a souhaité transformer les actions de recyclage des Anciens de l'ENSEP en une organisation destinée à promouvoir la Formation Professionnelle Permanente pour l'ensemble des enseignants d'éducation physique. C'est l'atteinte de cet objectif qui a guidé l'action d'André Paganel à la tête de l'Amicale au cours des années 1962-1967. La prise de conscience précoce de ce besoin fait d'André Paganel un visionnaire. Cette nécessité est la conséquence des changements intervenus en éducation physique. En effet, la profession se débat avec les incertitudes liées aux modifications des contenus de l'éducation physique. La perception peu précise du pouvoir administratif et politique sur le rôle que remplit cette discipline dans la société laisse le champ libre à toutes les évolutions. Elles peuvent prendre forme et se diffuser lors des

---

[1] « Compte rendu de l'Assemblée Générale », *Hyper*, n° 81, supplément à *EP.S* n° 84, février 1967, p. 2-3.
[2] André Germain a remplacé Claude Magnin au secrétariat général au cours du CA qui a suivi l'AG du 12 décembre 1965. Il reste toutefois présent dans le CA de l'Amicale et a accepté de prendre en charge *Hyper*, le Bulletin de l'Amicale, détaché désormais de la revue *EP.S.*, depuis le n° 78.
[3] « Rapport d'activité 1965-1966 », *Hyper*, n° 81, supplément à *EP.S* n° 84, février 1967, p. 3.
[4] Statuts de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique, déposés à la préfecture de police le 21 mars 1967. Numéro d'ordre 8046-P. Archives de l'AEEPS, Dossier statuts.
[5] « Rapport d'activité 1965-1966 », *op. cit.*, p.4.

activités en marge du travail quotidien dans des actions dites de formation continue. André Paganel est conforté dans son analyse par les deux directeurs des ENSEPS, membres de droit de l'Amicale, Yvonne Surrel et Raymond Gratereau, qui conçoivent l'enseignement de l'éducation physique comme un métier évoluant sans cesse. C'est dans cette perspective d'éducation permanente, dont le concept commence à être défini, que la délégation du CA de l'Amicale se présente dans les différentes entrevues obtenues auprès de l'administration centrale du ministère de la Jeunesse et des Sports[6]. Il leur faut, en effet, consolider la position de l'Amicale comme structure émergeant des ENSEPS mais également convaincre les responsables de l'Administration que les activités de formation de l'association sont bien orientées en direction de tous les enseignants d'éducation physique. Les projets doivent montrer qu'il n'y a aucune exclusive pour participer aux journées et aux stages organisés tant en province que dans les ENSEPS.

■ …Concurrencée et remise en question

Ces démarches sont nécessaires en raison de l'esprit de concurrence qui s'est développé entre la Commission pédagogique du SNEP et l'Amicale. Les stages qu'organisent les Inspecteurs Principaux Pédagogiques dans le cadre de leur mission[7] sèment également le doute dans l'esprit des amicalistes. En effet, des opérations du ministère de la Jeunesse et des Sports qui contrarient les projets des dirigeants de l'Amicale sont montées au cours de l'année 1966. Elles consistent, sous le couvert d'une aide logistique, à récupérer le travail de préparation des responsables et des organisateurs des stages régionaux ou nationaux de l'Amicale.

> « Paganel : nos stages nationaux offrent un très gros intérêt pour nos Amicalistes, mais aussi pour l'Administration puisqu'elle prend en charge, parfois, certains frais (voyages) sans pour autant

[6] Au cours de l'année 1966 les membres du Bureau sont reçus par M. Dibie, conseiller technique au cabinet du Ministre, M. Besson, sous-directeur de l'Administration centrale et rencontrent M. Missoffe lors de la visite que celui-ci effectue dans les deux ENSEPS, « Rapport d'activité 1965-1966 », *idem.*

[7] Le corps des IPP, Inspecteurs Principaux Pédagogiques, a été créé dès la circulaire du 5 janvier 1963, (mars 1963, circulaire du 5 mars 1963) par la volonté de Maurice Herzog de donner à ses services la possibilité administrative et la crédibilité pédagogique pour inspecter le travail des enseignants d'éducation physique. En septembre 1963 (circulaire n° 64 du 23 septembre 1963), les conditions dans lesquelles leurs misions s'exercent sont précisées. Ce sont des Inspecteurs de la Jeunesse et Sports ou d'anciens professeurs d'éducation physique qui accèdent à ce corps au mérite. Leur mission consiste en partie à faire évoluer la pédagogie dans leur académie. Certains, très motivés, engagent des actions de formation ou favorisent les structures associatives déjà rodées à cette problématique.

> intervenir dans le déroulement du stage. Mais actuellement certains problèmes se posent et vous devez prendre fermement position.
>
> Boigegrain : c'est exact notamment pour le stage « coordination » et pour le stage « examinateurs de sports collectifs ».
>
> Caillon : la situation est parfois la même au niveau régional. L'Administration étant favorable, a tendance à prendre l'affaire en mains.
>
> Robert Langlois: il arrive même parfois qu'un Régional soit proprement « court-circuité » par certaines personnes, toujours les mêmes, qui traitent avec l'Administration[8]. »

Le stage national intitulé « Organisation des activités physiques dans les établissements », qui devait se tenir du 8 au 15 septembre à l'ENSEP jeunes filles et prévu dans les actions nationales de l'Amicale dès l'AG du 12 décembre 1965, est annulé à la suite d'une décision du ministère de la Jeunesse et Sports d'organiser un stage de même nature aux mêmes dates[9]. Ces dissensions sont relevées aussi par les responsables du SNEP qui y voient un contrôle exercé par le ministère de la Jeunesse et des Sports sur toutes « les situations dans lesquelles les enseignants recherchent des solutions nouvelles susceptibles de répondre aux besoins actuels[10] ».

Un autre différend pèse lourdement sur les relations Amicale et Jeunesse et Sports. Lors de la création des Inspecteurs Principaux Pédagogiques, l'Amicale a défendu la mesure permettant à un professeur d'EPS d'accéder directement, au mérite, à ce corps d'inspection. Cette position est aussi celle du SNEP[11]. Le syndicat des Inspecteurs de la Jeunesse et Sports, qui estime que la fonction d'Inspecteur de la Jeunesse et Sports doit

---

[8] Dialogue extrait du compte-rendu de la réunion du 22 mai 1966, concernant le CA et les Régionaux, « Les stages de l'Amicale », *Hyper*, n° 79, supplément à *EP.S* n° 80, juin 1966, p. 18.

[9] Un courrier parvient à Gabriel Boigegrain, responsable des stages de l'Amicale, pour l'informer de cette décision et lui demander de désigner un représentant de l'Amicale pour participer à l'action du ministère. Les termes qu'emploie Boigegrain dans son courrier à Paganel, pour lui demander quelle conduite à prendre, ne laisse aucun doute sur les sentiments de celui-ci à l'encontre d'une telle décision prise au dernier moment. « …j'attends ton avis au sujet de la réponse à donner au Ministère pour le stage « organisation des activités physiques dans les établissements » qu'il nous vole au dernier moment…j'ai l'intention de les envoyer promener : ils n'ont qu'à se débrouiller tout seuls dans cette affaire qui sera à coup sûr mal montée. J'ai demandé à Zoro de prévenir les collègues inscrits en les laissant libres de leur décision s'ils sont pressentis (ce qui n'est pas sûr car je n'ai pas donné la liste) », *Courriers du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de Gabriel Boigegrain et de André Paganel entre le 23 juin 1966 et le 20 août 1966*, archives de l'AEEPS, dossier stages 1961-1966.

[10] « Cette situation n'échappe pas d'ailleurs au pouvoir actuel qui s'efforce de « s'adapter » pour en contrôler l'évolution dans le sens des intérêts qu'il incarne et qu'il défend. Il refuse ainsi à l'Amicale de l'ENSEP l'autorisation d'organiser en septembre 1966 un stage sur le thème : « Organisation de l'EP dans les établissements scolaires », « Le point de vue de René Moustard », *Bulletin du SNEP*, n° 111, juillet-août 1966, p. 3.

[11] Des réunions entre le SNEP et le Syndicat National des Inspecteurs Jeunesse et Sports font le compte rendu de différents à propos de cette disposition.
« Réunion des Bureaux Nationaux SNEP et SN Inspecteurs Jeunesse t Sports », *Bulletin du SNEP*, n° 92 de mai-juin 1963, p. 3.

être acquise uniquement sur concours, dépose un recours devant le Tribunal administratif contre les professeurs qui ont été nommés au mérite. Ce recours, jugé le 28 juin 1967, leur donne gain de cause. Le résultat de cette procédure prouve une fois de plus la prédominance du secteur administratif sur le pédagogique. Il conforte une orientation de la structure ministérielle de la Jeunesse et des Sports qui dénigre les enseignants au profit des inspecteurs. Poussé à bout par cette nouvelle vexation, André Paganel signe un éditorial intitulé « Conseils aux élèves des ENSEPS [12]» dans lequel il fait preuve d'une exaspération à peine contenue. Toutefois la lecture attentive de ce petit texte montre les signes d'une désespérante et grande lassitude.

C'est dans ce contexte lourd, au moment où les structures concernant les enseignants d'éducation physique se repositionnent entre les ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education nationale qu'André Paganel, désirant se consacrer à une action locale et régionale, souhaite céder sa fonction de président. Son état de santé, momentanément détérioré, ne lui permet plus de mener à bien toutes ses activités. Il juge qu'il faut être physiquement présent au cœur du dispositif décisionnaire et proche du ministère de la Jeunesse et des Sports pour orienter favorablement les structures et les activités de l'Amicale. Il quitte la présidence lors du CA du 8 décembre 1967 en ayant toutefois la conviction que l'orientation qu'il a contribuée à engager avec le Bureau mis en place à son arrivée, est de nature à s'adapter à toutes les évolutions possibles.

2) Nouvelle direction, nouvelles orientations

- Recentrage sur la revue *EP.S*

Henri Cettour remplace André Paganel. Il s'est particulièrement investi dans l'Amicale à la rédaction de la revue *EP.S* qu'il a contribué à créer. Après avoir participé à la mise en place du centre de documentation de l'INS, il est nommé Inspecteur Principal Pédagogique. Il assure depuis 1964 une mission à l'Administration centrale de la Jeunesse et Sports en liaison avec la Direction de l'Equipement scolaire et universitaire.

Gabriel Boigegrain est élu au poste de vice-président laissé vacant par la nomination d'Henri Cettour. Lui, qui avait cédé son poste de secrétaire général à l'arrivée d'André

[12] Paganel André, « Editorial. Conseil aux élèves des ENSEPS », *Hyper*, n° 83, supplément à *EP.S* n° 89, novembre 1967, p. 1.

Paganel, revient donc avec des responsabilités importantes dans ce nouveau CA. André Germain qui a succédé auparavant à Claude Magnin demeure secrétaire général.

Aussitôt, le mode de communication des orientations principales de l'association change de nature. André Paganel et le bureau qu'il présidait avait souhaité donner une place importante dans la conduite de l'association aux délégués régionaux. Leurs opinions traduisaient les désirs de l'ensemble des adhérents. Ce fonctionnement démocratique semble remis en question à l'arrivée d'Henri Cettour. Celui-ci se rapproche des rédacteurs de la revue *EP*.S, Jean Vivès et Pierre Parazols, avec qui il a toujours entretenu des liens d'amitié. Augeard, trésorier de l'Amicale, est également le gérant de la revue. Il s'en suit un recentrage du bureau de l'Amicale sur l'activité de la revue *EP*.*S* avec l'objectif de communiquer à grande échelle et rapidement.

Certes, il faut aller vite car le texte des nouvelles instructions officielles permet d'envisager les rapports entre l'éducation physique et le sport sous de nouvelles perspectives. Les amicalistes et les lecteurs d'*EP*.*S* ont été préparés depuis de nombreux numéros à la mutation des contenus de l'enseignement de l'éducation physique. Les comptes-rendus des colloques de Vichy, organisés par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, les articles consacrés aux stages de l'Amicale, particulièrement celui de septembre 1965, annoncent un rapprochement inéluctable entre le sport et l'éducation physique. François Missoffe, le nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports[13], reprend la ligne de conduite de Maurice Herzog. Il affirme, dans un éditorial d'*EP*.*S*, la place grandissante de l'EPS dans le secteur éducatif. Il y voit la nécessité d'un mouvement de recyclage permanent du corps enseignant[14]. Favorablement impressionné par une visite rendue au local d'*EP*.*S*, il confirme son appui aux collaborateurs de la revue. À partir de cette marque de reconnaissance, les rédacteurs d'*EP*.*S* expriment dans la revue des opinions plutôt en accord avec les objectifs poursuivis par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Leurs éditoriaux et celui de Gaston Roger, président du Comité d'Etudes et d'Informations Pédagogiques, qui suivent la date de la visite de François Missoffe, sont très éloquents. Leur projet est d'établir un pont entre les préoccupations pour la jeunesse revendiquées par le nouveau ministre[15] et les objectifs attendus du sport. Pour cela, les rédacteurs d'*EP*.S deviennent les propagandistes de deux idées centrales. La première

---

[13] François Missoffe est nommé ministre de la Jeunesse le 8 janvier 1967 dans le gouvernement Pompidou. Il cessera d'exercer cette fonction, le 31 mai 1968, emporté par le mouvement de mai 68.

[14] Missoffe François, « Editorial », *EP*.*S*, n° 80, p. 5.

[15] François Missoffe n'a jamais caché cette orientation primordiale à ses yeux en arrivant dans son ministère (*Le livre blanc sur la Jeunesse*).

est d'annoncer que l'éducation par le sport ne doit pas se limiter au secteur scolaire mais investir également le secteur associatif et de loisir. La deuxième, son corollaire, est de montrer la nécessité d'y installer des éducateurs.

> « Or, pour le jeune, qu'il soit à l'Ecole ou au Club, il ne devrait exister qu'une forme de sport : le sport conçu, orienté, organisé par de véritables éducateurs[16]. »

Les prémisses d'une conception générale de l'organisation sportive du pays, fondée sur une pyramide ascendante qui va de la base à l'élite sont en gestation. Ainsi conçus, le sport de la masse et celui de l'élite sont étroitement liés par les nécessaires répercussions d'un secteur sur l'autre[17]. Dans cet ensemble, ainsi merveilleusement organisé, l'éducateur physique, le professeur d'éducation physique trouvent un champ d'intervention largement ouvert. Les besoins en éducateurs physiques dans cette optique sont considérables. En conséquence, les besoins en formation le sont également pour le plus grand bonheur de la revue *EP.S*. Les rédacteurs revendiquent, en effet, d'être à l'origine de travaux écrits consacrés à des études et à des documents sur les techniques sportives[18].

■ Les conséquences

Le recentrage du bureau de l'Amicale sur la revue *EP.S* a pour effet d'opérer une bascule dans l'orientation des actions de l'association. L'Amicale est une association nationale composée d'associations régionales satellitaires. Les dirigeants régionaux ont acquis une certaine responsabilité et une autonomie sous la présidence d'André Paganel. Les relations entre la direction nationale et les antennes locales se sont équilibrées. On peut considérer que ces échanges contribuent à accorder une valeur à l'activité des régionales. En reportant toute son attention sur l'action de la revue *EP.S*, les membres du bureau national coupent la dynamique qui s'est petit à petit créée. Les propositions formulées par les rédacteurs de la revue *EP.S* sont de diffuser, en plus des articles variés, proposés par diverses personnalités de l'éducation physique et choisis par eux[19], des documents techniques et pédagogiques destinés à former ou à recycler les

---

[16] Education Physique et Sport, « Editorial », *EP.S*, n° 85, mars 1967, p. 6.
[17] Education Physique et Sport,*idem*.
[18] Education Physique et Sport, *ibid.*, p. 5.
[19] Il n'existe pas à notre connaissance de comité de lecture à *EP.S*. Bien souvent les articles proviennent de personnalités que les rédacteurs sollicitent eux-mêmes.

enseignants mais aussi les éducateurs sportifs, lecteurs de la revue. Ces études et documents sont élaborés par des collectifs de travail que les rédacteurs de la revue ont rassemblé en se servant de leur double appartenance à l'Amicale et à la revue.

> « Il ne nous paraît pas inutile de mettre en évidence, en cette fin d'année 1967, l'un des aspects les plus significatifs de l'évolution que connaît au fil de sa publication « Education Physique et Sport ». Nous voulons évoquer particulièrement les ETUDES et DOCUMENTS tels que : (…) Tous ces articles sont l'aboutissement du travail d'EQUIPES qui se sont réunies sous des formes diverses : cercles d'études, commissions, groupes…dont la cohésion s'est trouvée aisément cimentée par un idéal de travail vers un même but[20]. »

Le système de communication qui sied à une revue est par nature l'émission, c'est-à-dire un échange centrifuge qui s'établit entre le rédacteur et le lecteur. Pour emporter l'adhésion de tous, les responsables de la revue *EP.S* voient plus loin. Il s'agit de confier à l'Amicale la mission de s'emparer de ces travaux et à travers ses stages, d'assurer un relais médiatique afin d'en favoriser la diffusion. Ce procédé est destiné à renforcer la propagation des idées. Le rôle de L'Amicale est réduit. Il devient, dans cette perspective, uniquement le rouage de la communication unidirectionnelle des rédacteurs de la revue *EP.S.*

> « C'est alors qu'interviennent à nouveau – car ils ont été bien souvent les initiateurs – Amicale des anciens élèves de l'ENSEPS, Centres de Documentation et de Recherche des ENSEPS, Comité d'études et d'informations de l'éducation physique et du sport, pour donner une dimension élargie à ces travaux, pour assurer les échanges et les liaisons nécessaires, sous diverses formes (par exemple : stages de perfectionnement, bulletin de liaison, tables rondes, publications spéciales…), pour favoriser la DIFFUSION de ces idées nouvelles[21]. »

Ainsi, ce sont les rédacteurs et collaborateurs de la revue *EP.S* qui deviennent le centre du savoir technique et pédagogique en matière de formation et d'éducation permanente. D'ailleurs, la conclusion de l'éditorial que nous avons cité à plusieurs reprises situe parfaitement bien le projet des rédacteurs de la revue *EP.S.*

---

[20] Education Physique et Sport, « Editorial », *EP.S*, n° 89, novembre 1967, p *5.*
[21] Education Physique et Sport, *idem.*

> « C'est ainsi, selon nous, que peut le mieux porter ses fruits une éducation permanente, dans un esprit tout à la fois de parfaite collaboration et de respect de la liberté de choix de près de 15.000 éducateurs physiques[22]. »

L'objectif du précédant Bureau de l'Amicale, clairement affirmé par Claude Magnin dans son dernier éditorial de secrétaire général[23] est, en quelque sorte, récupéré par la revue *EP.S* et ses rédacteurs avec l'appui du président nouvellement élu de l'Amicale.

Les amicalistes qui ont contribué dans le passé, pas si lointain, à maintenir saines les finances de leur revue *EP.S,* n'éprouvent pas immédiatement le sentiment d'être dépossédés de leur projet. Ils ont soutenu leur revue, ils font confiance à leur CA qui, dans le passé, a toujours manifesté sa volonté de défendre les ENSEPS et l'éducation physique en toute indépendance.

Mais la revue *EP.S* devient le centre névralgique de la réflexion sur l'avenir de l'éducation physique, telle qu'elle est, semble-t-il, souhaitée dans les bureaux de l'administration. En se rapprochant de la rédaction de la revue *EP.S,* Henri Cettour contribue à cette ambition. Il délaisse également l'action dynamique de contact avec les adhérents. Il n'est pas présent à l'occasion des stages nationaux. Son absence est interprétée comme une négligence et surtout comme un désintérêt pour les activités traditionnelles de l'Amicale. De nombreux participants aux stages nationaux de septembre 1968 émettent l'opinion que le président, en raison de sa fonction d'Inspecteur de la Jeunesse et Sports et de ses relations dans l'Administration, considère davantage sa fonction proche du pouvoir administratif que des activités de base des adhérents.

En tout cas, les absences du président de l'Amicale et des membres bureau sont amèrement ressenties. Elles deviennent un sujet de discussion au cours du CA du 15 octobre 1968 qui se trouve consigné dans le compte-rendu. Ces critiques à l'égard de la représentation du bureau de l'Amicale amènent certains membres du CA à poser des questions sur la structure et la finalité des stages. Elles portent sur l'adéquation de la démarche future de l'Amicale en matière d'information pédagogique en relation avec l'esprit de convivialité et de désintéressement qui a toujours prévalu[24]. Plus

---

[22] Education Physique et Sport, *idem.*

[23] Magnin Claude, « Editorial », *Hyper* n° 82, suppl. à *EP.S* n° 86, juin 1967, p. 1.

[24] C'est Jean Pinturault, professeur à l'ENSEPS jeunes gens et intervenant historique des stages nationaux qui soulève ce problème. Il considère qu'une entreprise de formation à grande échelle, avec des moyens importants ne peut s'élaborer qu'avec une structure plus élargie dans laquelle l'Amicale et les valeurs qu'elle véhicule disparaîtraient.

précisément, l'organisateur du stage de sports collectifs invite le CA à réfléchir sur les conséquences du double patronage du stage, Amicale et Cercles d'Etudes de l'ENSEP[25]. Pour lui, le manque de structure du Cercle d'Etudes n'a pas permis de définir un programme de travail à l'avance afin qu'il convienne aux adhérents de l'Amicale. La répartie d'Henri Cettour à ces questions est sans équivoque :

> « L'Amicale n'est pas là pour orienter ou organiser mais bien pour aider les collègues à faire valoir leurs idées et leur travail. »[26]

En donnant cette réponse, il semble bien que le président, tout comme les responsables de la revue *EP.S*, considère désormais l'Amicale comme un rouage de transmission des groupes de recherches qui se constituent à la marge de l'association. Avant de prendre une décision qui amènerait l'Amicale à changer la politique de ses stages, il propose toutefois d'en débattre « en assemblée générale et des régionaux après une consultation des collègues la plus élargie possible[27] ». Cette nouvelle orientation nécessiterait de mieux organiser les échelons d'animation de l'Amicale et d'en faire une structure administrative hiérarchisée. Si ce fonctionnement plus rationnel est adopté, laissera t-il encore aux régionales leur entière liberté d'action?

3) L'enquête « Des éducateurs physiques, pourquoi ? »

- La recherche d'une emprise

L'orientation nouvelle donnée à la politique de l'Amicale va dans le sens d'une hiérarchisation de sa structure. Dans cette perspective, les adhérents de base et les régionales qui les rassemblent doivent renforcer les projets décidés en CA ou en Bureau national. Ce mode de fonctionnement est centralisateur. Ce n'est pas sa seule caractéristique nouvelle.

Le procédé de l'enquête intitulée « Des éducateurs physiques, pourquoi ? » proposée par le bureau restreint de l'Amicale composé d'Henri Cettour et d'André Germain est équivoque. Tout en demandant aux délégués départementaux et régionaux d'organiser

---

[25] « Réunion du CA. Mardi 15 octobre 1968 », *Bulletin de l'Amicale*, n° 86, supplément au n° 95 de *EP.S*, décembre 1968, p. 1.
[26] « Réunion du CA. Mardi 15 octobre 1968 », *idem.*
[27] « Réunion du CA. Mardi 15 octobre 1968, *ibid.*, p. 6.

des débats sur ce thème de réflexion issu de l'approche du métier conçu par leur petit groupe, ils intiment aux acteurs de l'enquête de prendre soin de cadrer la réflexion. Ils doivent présenter aux participants l'action des éducateurs dans le contexte général et nouveau de l'éducation physique vécue sous toutes ses formes : éducative, professionnelle et récréative. Dans cette perspective élargie, les avancées qui seront faites sur la formation des éducateurs permettront de poser les questions sur la hiérarchisation des cursus, leurs liens et leur adaptation permanente aux nouveautés qui apparaissent continuellement. Nous avons constaté en fin de compte que l'organisation de l'opération a servi à prouver la capacité du Bureau de l'Amicale à toucher les enseignants plutôt qu'à orienter des propositions qui étaient déjà en partie élaborées.
Cette enquête soumise par le bureau restreint de l'Amicale à ses adhérents l'est également aux lecteurs de la revue *EP.S.*

> « L'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, consciente de ses responsabilités, se devait d'apporter sa contribution à l'œuvre de construction qui s'impose à notre génération.
> Il convient de préciser clairement qu'elle n'entend pas se substituer à qui que ce soit, organisme de réflexion, elle a pensé faire œuvre utile et originale en conviant un large public à débattre en commun sur la façon dont l'éducation physique des jeunes français devrait être assurée dès demain.
> Elle invite instamment tous les lecteurs de la revue *Education Physique et Sport* à s'interroger sur le document qu'elle leur soumet, en souhaitant ardemment qu'ils répondent à l'appel de ses délégués locaux, pour en débattre au fond, dans un esprit de totale liberté et avec la plus grande franchise[28].»

Henri Cettour souhaite ouvrir l'enquête au-delà des enseignants d'EPS. Il précise qu'il est indispensable que ces débats ne se limitent pas au cercle étroit des spécialistes ni même à celui des enseignants. Par cette invite, faite dans les colonnes de la revue *EP.S*, il associe l'action de l'Amicale à la force de diffusion de la revue, ce qui n'est pas contradictoire compte tenu des liens qui les unissent. Cependant, en souhaitant obtenir l'avis de tous les lecteurs, y compris des non enseignants, il sort cette action du contexte strict de l'Amicale. En l'élargissant sous l'égide de la revue *EP.S*, il place cette dernière dans une position dominante sur l'association. C'est lui reconnaître un pouvoir d'action plus élargi et plus puissant sur un sujet qui concerne les enseignants d'éducation

[28] Cettour Henri, « Amicale des anciens élèves de l'Ecole Normale Supérieure d'Education physique », n° 91 de mars 1968, p.75

physique. Leurs avis seront alors inclus dans un ensemble plus vaste et perdront valeur et sens. Sans s'en rendre compte, Henri Cettour vient d'inféoder son association au pouvoir attractif de la revue *EP.S* qui effectivement, a ouvert son lectorat bien au-delà des adhérents de l'Amicale.

Il n'est pas étonnant dès lors, que les amicalistes ne se prêtent pas volontiers à ce travail de réflexion qui consiste à organiser des débats sur un thème dépassant leur champ d'intervention direct : l'éducation physique dans l'enseignement. De nombreux problèmes s'y posent. Ils sont liés à la refonte de l'organisation de l'éducation physique dans les établissements qu'il faut mettre aux normes des nouvelles instructions officielles, au recrutement des enseignants et à l'insuffisance des installations sportives. Cela suffit largement pour mobiliser les enseignants. Vouloir lancer une réflexion sur le thème de la formation de l'éducateur physique en général est bien une préoccupation d'administrateur peu lucide des problèmes que rencontrent au quotidien les enseignants de terrain. Aussi, aucune réponse exploitable ne parvient au bureau de l'Amicale.

Le bureau restreint de l'Amicale et la rédaction de la revue *EP.S*, unis dans cette action, cherchent par l'intermédiaire de cette large enquête à ouvrir des pourparlers avec les décideurs politiques et administratifs sur le recrutement et la formation des enseignants et des éducateurs physiques. Soucieux de voir leur projet aboutir, ils décident de l'inscrire dans l'effervescence réflexive du mouvement de mai 1968.

■ Le bureau national disqualifié

Convaincu de la valeur de ses positions, le bureau de l'Amicale recentre l'enquête sur le recrutement et la formation en éducation physique pendant le mouvement de mai 68:

> « Le conseil d'administration de l'Amicale des anciens élèves de l'ENSEP dans sa réunion ordinaire du 17 mai 1968 s'est montré d'autant plus sensibles aux problèmes actuels qu'il a lancé en avril une enquête : " Des éducateurs physiques, pourquoi ? "[29]. »

Il exhorte les enseignants à reprendre le travail de réflexion :

> « Aussi nous vous exhortons à reprendre le travail ! Un travail d'autant plus aisé aujourd'hui qu'au cours de ce mois de mai historique, de nombreuses études ont été faites dans les milieux les plus divers et notamment par les élèves, les étudiants, les parents d'élèves, les enseignants[30]. »

---

[29] « Réunion du 17 mai 1968 », », *Hyper*, n° 85, supplément au n° 93 de *EP.S*, juillet 1968, p. 4

La rédaction de la revue *EP.S* replace également cette enquête dans les événements de la période, « qui ont confirmé de façon éclatante le bien fondé, l'opportunité et même l'étendue de notre initiative[31] ». Ce qui prouve bien, si un petit doute subsistait, que le projet des deux structures est convergent.

En communiquant cette double annonce à un public élargi, l'objectif est de susciter des réponses d'horizons divers. Toutefois, elle n'atteint pas son but en raison de la maladresse de ses formulations. L'annonce faite dans *EP.S* désigne l'Amicale des anciens élèves de l'ENSEP à ses lecteurs comme l'interlocuteur idéal[32]. Elle exclut donc tous les autres éducateurs physiques qui rechignent à agir pour le compte d'une association dont ils ne font pas partie. Les adhérents de l'Amicale, eux, ont du mal à réagir aux injonctions de leur Bureau national qui essaie de relancer leur première enquête sur la même configuration.

Le mouvement de mai 1968 est passé, mais il a laissé des traces. La gestion hiérarchique n'est plus le mode de relation qui régit les rapports entre les membres d'une même structure de travail ou, à plus forte raison, associative. Les liens communautaires horizontaux et la cogestion des problèmes sont revendiqués. La relance du bureau national de l'Amicale est le témoignage de l'esprit de récupération d'un mouvement bien plus large et plus profond. Sa forme obsolète en discrédite leurs auteurs.

Après le mouvement de mai 68, Joseph Comiti devient secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports du nouveau gouvernement Pompidou. Le Directeur de l'Education physique et des Sports reste le colonel Marceau Crespin. Les interlocuteurs principaux du Bureau de l'Amicale au sein du Secrétariat chargé de la Jeunesse et des Sports ne changent pas. La réflexion sur la formation des éducateurs sportifs se poursuit. Le bureau national de l'Amicale fait appel à des personnalités extérieures car « les évènements de mai n'ont pas permis de donner à cette

---

[30] Le C.A., « Des éducateurs physiques, pourquoi ? », circulaire adressée à tous les adhérents, non datée, archives personnelles Jean Zoro, pochette « 1968, éducateurs physiques ».

[31] Le comité d'études et d'informations pédagogiques de l'éducation physique et du sport, « Des éducateurs physiques, pourquoi ? », *EP.S*, n° 93 juillet 1968, p. 5.

[32] « Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de déboucher rapidement sur des propositions adaptées aux nécessités de l'avenir. Un interlocuteur qui depuis longtemps a fait ses preuves : l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS doit être en effet en mesure de faire entendre sa voix auprès des autorités chargées de définir les formes et les structures les mieux adaptées aux finalités qui ne manqueront pas de s'imposer .»
« Des éducateurs physiques, pourquoi ? », *EP.S*, n° 93, *idem.*

enquête toute l'ampleur souhaitée[33] ». La synthèse s'élabore malgré le peu de documents de travail rédigés par les délégués amicalistes.

Aussi, lorsque paraît un texte intitulé « Charte pour la formation de tous les éducateurs nécessaires à la pratique des activités physiques et sportives de la nation » annoncé comme le produit des consultations et des négociations avec les syndicats, les adhérents s'interrogent[34]. Ils deviennent dubitatifs à la lecture du rôle attribué à l'Amicale de l'ENSEP dans cette plaquette. Lorsque cette réflexion se poursuit sous l'égide de Marceau Crespin en faisant appel à de nouvelles personnalités extérieures, la grogne monte. Les amicalistes ne se sentent plus du tout représentés dans ce « groupe informel[35] » qui semble travailler en collaboration avec la Direction des Sports.

> « Vous m'avez fait part, lors de notre entretien du 30 avril, des travaux que votre groupe de réflexion a entrepris pour tenter d'harmoniser les formations des divers éducateurs chargés des activités physiques, sportives et de plein air.
>
> Je vous confirme que j'attache un grand prix à cette initiative et que, compte tenu de la compétence des personnes qui composent cette commission, que vous avez souhaitée maintenir, pour l'instant encore, informelle, j'accueillerai le résultat de vos études avec un vif intérêt.
>
> C'est pour cette raison que j'ai demandé à mes services de vous fournir les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.
>
> Je vous serai reconnaissant de me communiquer, aussi régulièrement qu'il vous sera possible, l'état de travaux qui retiennent particulièrement mon attention[36]. »

Ainsi, avec cette opération « Des éducateurs physiques, pourquoi ? », Henri Cettour a engagé l'association qu'il préside dans une action de regroupement d'opinions sur le thème de la formation et le recrutement des éducateurs physiques provenant d'horizons divers. Le projet est de parvenir à une harmonisation des cursus et d'y intégrer les spécialités sportives et de loisirs. La revue *EP*.S et le centre de documentation de l'ENSEPS sont là pour diffuser auprès de tous les éducateurs les contenus mis en forme par les différents cercles ou collectifs d'études structurés par l'Amicale ou par les rédacteurs de la revue. C'est une ouverture aux fédérations sportives. Il fait de la

---

[33] Cettour Henri, « Editorial », *Hyper*, n°87, supplément au n°96-97 de *EP.S*, février 1969, p. 1.

[34] « Charte pour la formation de tous les éducateurs nécessaires à la pratique des activités physiques et sportives de la nation », *Bulletin de l'Amicale*, n° 87, supplément au n°[s] 96-97 de *EP.S*, février 1969, p.1.

[35] « Editorial », *Bulletin de l'Amicale*, n° 88, supplément au n° 98 de *EP.S*, juin 1969, p.1.

[36] Termes de la lettre signée le Directeur de l'Education physique et des Sports, Marceau Crespin, reproduits dans l'éditorial du bulletin de l'Amicale.
« Editorial », *idem.*

collaboration avec la Direction de l'Education physique et des Sports une condition essentielle de l'aboutissement du projet. Cettour, qui perçoit bien qu'une telle démarche puisse étonner, souhaite cependant garder le contact avec les adhérents et s'en remet à leur jugement[37].

Les enseignants des ENSEPS émettent des avis très nuancés. Selon Robert Boulat[38], par exemple, l'Etat a déjà répondu en grande partie au problème posé par l'enquête diligentée par le bureau de l'Amicale et la revue *EP.S*. Des diplômes contrôlés et attribués par l'administration du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports ont été créés. Les titulaires de ces diplômes prennent le titre d'éducateur sportif. Le professeur d'éducation physique et sportive est chargé par la programmation, annexée aux Instructions officielles de 1967, d'enseigner les activités physiques et sportives qui deviennent le contenu officiel des leçons. Le CAPEPS est donc mis en concurrence avec ces diplômes d'éducateurs sportifs. Pour Robert Boulat, deux évolutions sont possibles. Soit, le rôle du professeur d'éducation physique et sportive, dont l'horaire d'enseignement est limité, « consistera uniquement à donner une bonne préparation physique générale et que, pour ce qui est de spécialisations très appréciées à notre époque, les élèves devront aller les pratiquer à l'extérieur… [39] ». Ou bien, ce seront les éducateurs sportifs qui viendront à l'intérieur des établissements scolaires pour faire pratiquer leurs spécialités aux élèves. L'évolution de l'éducation physique vers des contenus sportifs promulguée par les Instructions officielles de 1967 a pu faire croire, un moment, que l'augmentation du nombre d'enseignants d'éducation physique pouvait suffire pour initier aux sports l'ensemble de la jeunesse française. Mais l'explosion des pratiques sportives, avec la spécialisation de l'enseignement qui s'y rattache, rend impossible ce projet. Pour Robert Boulat, seule une réflexion portant sur l'ensemble des formations telle que celle initiée par le bureau de l'Amicale et la revue *EP.S* peut engendrer des solutions satisfaisantes pour le milieu sportif et enseignant. Il nuance ce projet en se demandant s'il n'est pas trop tard.

La réflexion sur la formation coordonnée de tous les éducateurs physiques menée sur l'initiative du bureau de l'Amicale reçoit le soutien du Directeur de l'Education

---

[37] « Editorial », *idem.*

[38] Professeur d'éducation physique et sportive à l'ENSEPS jeunes gens. Il est spécialiste des sports de combats et plus particulièrement du judo. Il fait partie des cadres techniques de la fédération. C'est donc en toute connaissance des problèmes qu'il intervient dans le débat sur la formation des éducateurs physiques.

[39] Boulat Robert, « tribune intitulée : Des éducateurs physiques, pourquoi ? », *EP.S* n° 98, p. 5-6.

physique et des Sports, Marceau Crespin. Elle s'inscrit dans le projet de rapprochement du monde sportif et de l'enseignement de l'éducation physique voulu par le secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des Sports[40]. En février 1969, la Charte paraphée par les deux organisations syndicales est présentée à Joseph Comiti. Elle reçoit un bon accueil et permet d'obtenir la promesse de participer aux décisions en cours concernant le rôle des ENSEPS dans les structures de formation. Or, nous savons aujourd'hui, qu'un texte entraînant la suppression des ENSEPS est en préparation au même moment.

Le 5 juin 1969, la parution du décret relatif à la formation et au perfectionnement des enseignants d'éducation physique et de sports confirme les craintes de certains enseignants. Ce texte missionne les IREPS pour assurer la préparation au CAPEPS et la formation permanente des enseignants d'éducation physique. L'article 4 de ce décret crée, par fusion des deux écoles normales supérieures, un nouvel établissement chargé de développer la recherche appliquée à l'éducation physique et sportive et destiné à former les enseignants titulaires et de les promouvoir. Il signe ainsi, l'arrêt du recrutement des élèves dans les ENSEPS.

À la lecture de ce décret, le Bureau de l'Amicale est pris de court. Cettour réagit en s'adressant aux régionaux, le 1er juillet, dans une lettre qui prouve son désarroi.

> « Par *Hyper* vous avez pu prendre connaissance du texte du « Décret du 5 juin 1969 relatif à la formation et au perfectionnement des enseignants d'EP et de Sports ».
>
> Dès que nous avons eu connaissance de ce document, le CA s'est réuni pour en faire une analyse minutieuse et aussi objective que possible. Il ressort que ce texte est, comme la langue d'Ésope…
>
> Tout en contenant une reconnaissance de principe de certains de nos vœux, il ne résout rien.
>
> Il y a plus grave : la suppression de la préparation au CAPEPS à l'ENSEPS. (…)
>
> Nous pouvons ajouter, que la publication de ce décret est inopportune. En effet elle survient au moment même où le groupe de travail, réuni à notre initiative à l'issue de la publication de la « Charte », et dont les travaux évoluent favorablement, avait été reçu par le Directeur de l'Education physique et des Sports. Alors que celui-ci avait reconnu l'importance de notre initiative, y avait adhéré sans réserve et était décidé à soutenir nos efforts, nous étions en droit de penser que toute initiative gouvernementale serait suspendue en attendant les conclusions de nos travaux ; d'autant plus qu'un calendrier précis avait été établi d'un commun accord[41]. »

---

[40] L'article paru dans *EP.S* n° 99 bis, de septembre 1969 atteste la volonté de ce rapprochement.

[41] *Circulaire d'Henri Cettour aux régionaux*, datée du 1er juillet 1969, Archives de Jean Zoro, dossier « comptes rendus Bureau et CA 1971-1972 ».

Au cours de l'assemblée générale des 27 et 28 septembre 1969, la question de la situation des ENSEPS est abordée. Parmi les enseignants combatifs qui espèrent une évolution de la situation, deux lignes d'action se déterminent. Certains, pragmatiques, dont font partie Robert Joyeux et Jean Vivès, pensent qu'il faut travailler à faire des propositions à partir des points positifs du décret du 5 juin :

> « Vivès reprend les points essentiels : le décret du 5 juin a créé une situation nouvelle ; il comporte une partie positive et une parie négative dont quatre points précis ont été dégagés ; c'est sur la partie positive qu'il faut s'appuyer pour progresser, cette position est en accord avec celle du SNEP au mois de juin[42]. »

D'autres, plus circonspects, tels Jacques Personne et André Paganel, souhaitent le refus du décret du 5 juin comme préalable à de futures discussions :

> « Paganel estime que le décret est à rejeter en bloc parce qu'il est isolé d'un plan cohérent d'ensemble.
> Jacques Personne craint qu'on ne diminue ou supprime les traitements des élèves-professeurs ; accepter le décret est se lancer dans une aventure très dangereuse[43]. »

Des amicalistes influents s'opposent au sujet de ce décret. Cette situation provoque des débats houleux. La politique de l'Amicale est questionnée au regard de ce texte, qui semble en contradiction avec les propos bienveillants des décideurs administratifs formulés aux responsables nationaux de l'Amicale peu de temps avant. L'incertitude, née d'une lecture différente des textes, règne au sein de l'Amicale.

4) Radicalisation des positions, divergences et malaise

■ Les tensions montent

Avec ce manque de cohésion, la politique de l'Amicale apparaît floue aux membres du CA et aux représentants des régions. Ils souhaitent des éclaircissements sur les textes diffusés par l'Amicale et par la revue *EP.S* à propos du travail de réflexion engagé par l'enquête intitulée « Des éducateurs physiques ? Pourquoi ? ».

---

[42] « Réunion annuelle des secrétaires régionaux et membres du conseil d'administration », *Hyper*, n° 89, supplément à *EP.S*, n° 100, p. 3.
[43] « Réunion annuelle des secrétaires régionaux et membres du conseil d'administration », *idem.*

Bien que l'assemblée générale donne de nouveau quitus aux représentants de l'Amicale pour l'action entreprise et pour sa continuation, une motion est votée en fin de réunion. Les amicalistes rappellent les termes de la résolution du 16 juin 1969[44]. Ils soulignent, dans le décret du 5 juin 1969, l'absence de référence au plan d'ensemble cohérent de formation de tous les éducateurs, présenté par le groupe de travail réuni à l'initiative de l'Amicale. Ils constatent qu'il entraîne la suppression du recrutement pour la préparation au CAPEPS dans les ENSEPS. Dans cette motion, les membres de l'assemblée générale demandent solennellement que de nouveaux textes soient élaborés avec la collaboration de représentants de l'Amicale. Ils doivent apporter les garanties que les missions actuelles des ENSEPS soient maintenues dans le projet de transformation et intégrées à l'enseignement supérieur. Restant sur leurs positions, Robert Joyeux et Jean Vivès proposent que la mise en place du cursus d'études supérieures soit effective dès la rentrée d'octobre. André Paganel, de son côté, réclame la diffusion rapide du compte rendu de l'assemblée générale et la convocation d'une assemblée générale extraordinaire au cours du premier trimestre 1970.

■ Le président floué

Le 19 décembre 1969, Henri Cettour est enfin invité à rencontrer M. Augustin, conseiller du cabinet de Joseph Comiti. Celui-ci est accompagné de Claude Pineau, qui après avoir démissionné de sa tâche syndicale à l'approche du congrès national de Nice en juin 1969 est devenu Inspecteur de la Jeunesse et des Sports. M. Augustin informe le président de l'Amicale que les textes d'application du décret du 5 juin sont prêts. Il lui propose de donner son avis à l'écoute de leur énoncé, tout en précisant qu'il ne peut être question que de retouches de détail. Désarçonné par cette proposition, Cettour tient à préciser que quelques mois auparavant, le ministre avait répondu favorablement à la demande du Bureau de l'Amicale de participer à l'élaboration des textes concernant les ENSEPS. Or, aucune suite n'a été donnée à cet accord. Il ajoute que formuler un avis sur les textes d'application sans une lecture approfondie lui semble une entreprise peu sérieuse et qui peut avoir comme conséquences des interprétations erronées. Il prend conscience que ces décrets d'application ruinent l'entreprise qu'il avait initiée avec la « Charte pour la formation de tous les éducateurs physiques » signée le 30 janvier 1969. Finalement, la mort dans l'âme, Cettour se contente d'écouter une lecture des textes

[44] *Hyper,* n° 89, *idem.*

face à Claude Pineau qui fut un des cosignataires, lorsqu'il était encore représentant du SNEP, de cette Charte rédigée à son initiative.

Se sentant floué personnellement et désavoué comme président de l'Amicale, Henri Cettour démissionne lors de la réunion du CA de l'Amicale du 23 janvier 1970, après avoir donné les informations concernant les décrets d'application. Il est suivi par André Germain qui passe le secrétariat général de l'association à Denise Mottuel. Gabriel Boigegrain, ancien secrétaire général et vice-président est alors élu à la présidence de l'Amicale.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire des 14 et 15 mars 1970, Gabriel Boigegrain présente le projet d'ensemble sur la formation des éducateurs physiques. Il est bâti sur le « projet cadre » présenté dans *EP.S* n° 101, aboutissement de la réflexion de la commission informelle réunie à l'initiative du bureau de l'Amicale. Il prévoit également la création des UER d'EPS. Boigegrain prend ainsi le relais d'Henri Cettour, toujours accompagné de Jean Vivès, sans tenir compte du camouflet infligé à son prédécesseur. Poussé par Robert Joyeux qui défend énergiquement son établissement, ils pensent que l'ENSEPS peut devenir l'établissement national coordonnant la recherche et la formation des enseignants des UER EPS, tout en assurant la formation permanente du haut niveau[45]. Cettour, échaudé, pense que la formation permanente des professeurs des UER EPS n'est pas un projet suffisamment large pour conserver un rôle important à l'ENSEPS. Il y voit à terme, un risque évident de fermeture. Ses craintes s'avèrent justifiées. Les textes d'application du décret du 5 juin 1969 paraissent les 6 et 9 avril 1970[46]. Leur étude montre que « l'ENSEPS nouvelle formule »[47] sera bien un établissement du secrétariat de la Jeunesse et des Sports et que le diplôme qui y sera délivré ne sera pas national. En outre, les professeurs de cet établissement seront recrutés par contrat.

---

[45] « Assemblée générale extraordinaire », *Bulletin de l'Amicale*, n° 91, supplément au n° 103 de *EP.S*, mai-juin1970, p. 4-7.

[46] Décret n° 70-302 du 6 avril 1970 portant organisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive et arrêté du 9 avril 1970 sur le régime et l'organisation des études à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive.

[47] L'établissement national dont Robert Joyeux prend la direction en 1970 est dénommé ENSEPS. Il résulte de la fusion deux ENSEPS jeunes filles et jeunes gens, suite au décret du 5 juin 1969. Il sera communément intitulé « ENSEPS nouvelle » ou « ENSEPS nouvelle formule » par les enseignants d'EPS qui marquent ainsi les différences de structure et de mission avec les anciennes Ecoles.

■ Les deux opinions sur « l'ENSEPS nouvelle »

Le 29 avril, le CA de l'Amicale réagit lors d'une séance très animée entre les partisans d'une action de protestation vive et ceux de la poursuite du dialogue. Une délégation mandatée par le CA est reçue le 6 mai 1970 par Joseph Comiti, assisté de son chef de cabinet M. Augustin. À toutes les questions préoccupant les membres du CA de l'Amicale, Joseph Comiti apporte des réponses rassurantes en donnant comme principale explication à propos de la qualité du diplôme ou de l'existence de dérogations pour la création des UER EPS, la nécessité d'une période transitoire. Cette phase, assure t-il, alourdit la mise en place des nouvelles dispositions. Ainsi rassérénés dans ses convictions, Boigegrain pouvait écrire :

> « Les intentions exprimées par notre Ministre rejoignent les objectifs que nous avons définis…mais les moyens choisis ne correspondent pas à ceux que nous espérions. Beaucoup s'inscrivent au niveau de promesses ou s'assortissent de limitations provisoires[48]. »

Il reconnaît cependant que les inquiétudes des amicalistes sont légitimes. Pour désamorcer le mouvement de grogne qui s'est petit à petit installé et qui commence à parvenir au sommet de la hiérarchie associative, il délivre ce message :

> « Et c'est au niveau de l'appréciation de ces moyens, de ces promesses, de ce provisoire, que les émotions s'installent, que les passions se développent et que les divergences grandissent. Or, nous vivons une période de mutation que nous avons souhaitée pour notre discipline, et qui ne va pas sans trouble, ni gène pour les choses installées et pour les personnes[49]. »

Mais, le 21 mai 1970, certains membres du CA réunis comme de coutume, réagissent différemment à ces textes d'application et aux explications du ministre. Ils tiennent à informer l'ensemble des adhérents que « les divergences entre les textes officiels d'application et les vœux que nous avions formulés sont profondes[50] ». Ils estiment qu'il n'y a aucune continuité entre la nouvelle Ecole et l'ancienne. Ils constatent avec tristesse que l'action de l'Amicale pour promouvoir les ENSEPS et l'Education

---

[48] Boigegrain Gabriel, « Editorial », *Bulletin de l'Amicale*, n° 91, supplément au n° 103 de *EP.S*, mai-juin1970, p. 1.
[49] Boigegrain Gabriel, « Editorial », *idem.*
[50] Mmes Surrel, Mottuel, Zoro, Fromentel, MM. Cettour, Paganel, Le Bellec, Magnin, « Avenir de l'ENSEP », *Bulletin de l'Amicale*, n° 91, supplément au n°103 de *EP.S*, mai-juin1970, p. 3. Ainsi sur les 22 représentants du CA de l'Amicale, 8 des présents s'engagent contre les positions de Boigegrain, Vivès et Joyeux.

Physique et Sportive est ruinée par ces textes pour l'élaboration desquels ses responsables n'ont jamais été consultés.

Ainsi, les deux opinions opposées au sein du CA de l'Amicale se dévoilent aux adhérents. C'est une brèche dans la position habituellement unanime des membres du CA, traditionnellement en accord avec leur bureau ou leur président. Une ultime réunion, sans doute précipitée car organisée le 11 juin 1970 à l'occasion du CAPEPS, ne permet pas d'étouffer le mouvement de protestation qui commence à prendre naissance dans les rangs des adhérents des régions.

Au cours de la séance de rentrée de la régionale de Paris, après qu'ait eu lieu une discussion sur les problèmes soulevés par les réponses jugées insatisfaisantes des responsables nationaux, les dirigeants de la régionale de Paris affirment dans une circulaire diffusée à tous les adhérents de la région parisienne, se trouver unanimement « en désaccord avec les positions prises par des membres du bureau national[51] ». Continuant son travail d'information sur les positions prises dans la régionale dont il est le délégué, Jean Zoro contacte des personnalités de l'Amicale afin de prendre leur avis[52]. Il sollicite leur soutien pour une réunion des délégués régionaux dans des délais rapides. Les réponses qu'il obtient d'André Paganel et d'André Germain ne laissent aucun doute sur les sentiments qu'ils éprouvent à l'égard de l'action du président, de quelques membres du CA de l'Amicale et du directeur de l'ENSEPS[53]. Le courrier d'André Germain, sans doute aigri d'avoir été floué à la suite de l'opération « Des éducateurs physiques. Pourquoi ? », est le plus direct et le plus explicite[54].

---

[51] Zoro Jean, « Première circulaire d'information », *Bulletin de l'Amicale*, n°92, supplément au n° 106 de *EP.S*, décembre 1970, p. 7.

[52] Cettour, Germain, Paganel, Denise Mottuel en autres personnes sont contactées par Jean Zoro.

[53] « Je suis évidemment totalement d'accord avec toi mais Cettour, Germain et Paganel ne tiennent plus les rênes qui sont en de bien mauvaises mains et Boigegrain ne paraît nullement pressé (on le comprend) de réunir les instances de l'Amicale. (…) Il faut « vider » les mauvais bergers de notre association (tout au moins de l'appareil de direction) mais avant prévoir leur remplacement sinon… », Paganel André, « lettre adressée à Jean Zoro le 8 octobre 1970 », *archives personnelles de Jean Zoro*, dossier « réunions de la nationale année 1970-1971 ».

[54] « J'ai démissionné avec Henri sachant ce que préparaient Joyeux, Boigegrain, Vivès et tous ceux qui ont honteusement profité du travail des commissions pour se promouvoir. L'Amicale dont ils se sont servis, sans vergogne, doit leur demander des comptes, et, j'espère que ce sera fait à la prochaine AG.

Ils ont commencé au mépris de tout ce que nous avions décidé (déroulement de la carrière, UER etc…) par se construire une ENSEP à eux en se servant du ministère dont ils étaient finalement les exécutants, de nous, par le crédit qui s'attachait à nos personnes vis-à-vis des collègues qui croyaient à notre bonne foi et notre intégrité.

Nous sommes donc personnellement cocus – consentants si nous ne disons rien – dynamiteurs de l'Amicale si nous bougeons. », Germain André, lettre adressée à Zoro le 3 octobre 1970, *archives personnelles de Jean Zoro*, dossier « réunions de la nationale année 1970-1971 ».

■ Le président s'explique

L'assemblée des délégués régionaux et des membres du CA a finalement bien lieu et se tient à l'ENSEPS les 24 et 25 octobre 1970. Au cours de celle-ci, les responsables du bureau de l'Amicale se trouvent interpellés à propos du travail de la Commission informelle, de la structure de « l'ENSEPS nouvelle » et du rôle joué par la revue *EP.S*. En introduction, le président Boigegrain admet les problèmes que rencontre l'Amicale mais souhaite que les débats soient dépassionnés. Il n'est, semble-t-il, pas écouté car le compte-rendu de cette réunion évoque « des interventions parfois violentes » des personnes présentes[55]. Alors que le « Projet de programme cadre » n'avait pas encore fait naître de polémique, des divergences profondes apparaissent. Elles concernent le texte intitulé « recommandations », paru dans le numéro 105 de la revue *EP.S*. Il propose que « dans le cadre de la pratique volontaire, il peut être fait appel, sous la responsabilité des enseignants d'EPS, à la coopération d'éducateurs titulaires du Brevet d'Etat » et donne comme objectif la création d'écoles de sports[56]. Ces phrases provoquent la colère des amicalistes. Ils perçoivent ces recommandations comme une atteinte au Sport scolaire pratiqué le jeudi après-midi et une concurrence à leur fonction d'enseignant. Ils estiment n'avoir pas été consultés avant la parution de ce texte qui contient des points inacceptables pour leur amicale. Ils demandent que les représentants de l'Amicale ne siègent plus dans cette Commission informelle et décident qu'une motion apportant des réserves fortes sur ce projet accompagne le compte-rendu de cette assemblée[57]. L'absence de consultation de l'ensemble du conseil d'administration de l'Amicale, avant la décision de publier ce texte dans la revue *EP.S*, alors qu'il engage la réputation de l'association, laisse planer un doute sur l'esprit démocratique et la conduite « amicaliste » des rédacteurs de la revue *EP.S*. Les délégués régionaux, tout en reconnaissant la valeur de la revue, pensent que ses rédacteurs sont tentés de poursuivre les intérêts de lecteurs d'horizons divers en raison de l'étendue de son audience. Ils sentent de façon claire que le contrôle de la revue leur échappe sans savoir comment endiguer ce phénomène.

---

[55] « Assemblée des délégués régionaux et du conseil d'administration », « Documents préparatoires à l'assemblée générale du 23 ou 24 janvier 1971 », *Archives personnelles de Jean Zoro*, « réunions de la nationale année 1970-1971 ».

[56] « Pour la formation des éducateurs physiques et sportifs. Recommandations », *EP.S*, n° 105, septembre octobre 1970, p. 11.

[57] Motion n° 1 accompagnant le compte-rendu de l'assemblée des délégués régionaux et du conseil d'administration des 24 et 25 octobre 1970. Archives de l'AEEPS, *Collection Hyper*.

Cette assemblée est également marquée par les prises de positions au sujet de « l'ENSEPS nouvelle ». Les deux interprétations radicalement différentes des décrets et arrêtés des 6 et 8 avril 1970 données par les membres du CA sont soumises à la réflexion de tous les adhérents. À la lecture du compte-rendu de cette assemblée de régionaux et de membres du CA de l'Amicale, il apparaît nettement qu'une faille s'est creusée au sein du CA de l'Amicale. Le bel ensemble, l'unanimité des décisions, les liens de camaraderie, volent en éclat à propos de l'avenir de l'ENSEPS et du fait du positionnement des uns et des autres sur ce nouveau schéma de formation en éducation physique et sportive.

Une assemblée générale est programmée pour le 23 janvier 1971. En raison des sérieuses divergences apparues lors des débats entre les représentants régionaux et certains représentants nationaux, le président est invité à présenter un rapport moral accompagnant le compte-rendu de ces deux journées afin de préparer cet important rassemblement. Le prochain numéro *d'Hyper* est prévu pour décembre 1970. Un ensemble de documents préparatoires à cette assemblée générale décisive est envoyé à tous les amicalistes le 12 novembre 1970. Ce sont les délégués régionaux qui sont chargés, comme pour les assemblées générales précédentes, de recueillir les votes des adhérents.

Dans son rapport moral, le président Boigegrain rappelle la chronologie des événements depuis la dernière assemblée générale de septembre 1969. Il souligne les conditions dans lesquelles il a pris la suite d'Henri Cettour et fait part de toutes les démarches entreprises auprès de l'administration de la Jeunesse et des Sports. Fort, de ce qu'il considère comme des avancées positives pour l'avenir de l'ENSEPS et pour les élèves professeurs de la dernière promotion, il propose aux adhérents de se positionner clairement. Il estime que des garanties ont été obtenues pour les enseignants et pour l'avenir de l'Education physique en général. Il se pose comme le représentant d'une Amicale travaillant dans le cadre des textes existants et ouverte à de nouveaux adhérents formés différemment, contre une Amicale arc-boutée sur ses principes, refusant toute évolution et sans concession. En conclusion, il annonce qu'il remettra son mandat de président au cours du prochain CA qui devra ainsi élire un président en accord avec la ligne directrice choisie par l'ensemble des amicalistes.

Lors de cette assemblée générale, les adhérents doivent se prononcer sur les rapports moral et financier, sur les recommandations du groupe de réflexion parus dans *EP.S* n° 105, sur l'opportunité des représentants de l'Amicale de continuer à participer à la

Commission informelle et enfin, sur les quatre motions élaborées au cours de l'assemblée des régionaux et membres du CA.

■ Le malaise est consommé

Le résultat des votes ne semble faire aucun doute. L'assemblée générale préparée dans les régions doit logiquement refléter l'esprit qui émanait de l'assemblée des délégués régionaux. C'est donc le choix des candidats se proposant au renouvellement du CA qui va déterminer la suite de la politique de l'Amicale. C'est la première fois, dans l'histoire de l'association que la désignation par vote d'un représentant au CA revêt une importance extrême. De part et d'autre, la préparation de cette assemblée générale déterminante s'accompagne de contacts téléphoniques ou épistolaires. Pour parvenir à convaincre les uns et les autres de choisir leurs candidats au CA, les deux tendances utilisent les relations de sympathie ou d'intérêt. En province, les délégués régionaux sont un peu perdus. Ils ne connaissent pas tous les candidats. C'est la raison pour laquelle ils cherchent à se renseigner auprès de camarades de promotion ou d'amicalistes partageant les mêmes points de vue. C'est le cas de Robert Langlois délégué de la régionale de Nice. Il contacte son ami Jean Zoro pour lui demander conseil. Les membres du CA ne restent pas inactifs. Certains soupçonnent le parti adverse de « susciter un bon nombre de candidatures[58] », d'autres informent de façon directe les adhérents de leur région[59].

L'assemblée générale se tient le 23 janvier 1971 dans les locaux de « l'ENSEPS nouvelle ». À l'issue du dépouillement des votes, le rapport financier est adopté, mais le rapport moral et l'accord sur les recommandations de la Commission informelle sont rejetés. Par la suite, une discussion s'organise. Jean Vivès est interpellé au sujet de la revue *EP*.S. Certains délégués reprochent à la revue « d'être trop complaisante pour les thèses de l'administration[60]» et demandent « qu'elle ne devienne pas un instrument de la

---

[58] Ajout manuscrit au courrier envoyé par Denise Mottuel à Jean Zoro le 15 décembre 1970, *Archives personnelles de Jean Zoro*, dossier « réunions de la nationale année 1970-1971 ».

[59] Courrier personnel envoyé par Annick Davisse, membre du CA à tous les adhérents de la région parisienne. Celle-ci après avoir expliqué les deux courants qui se sont dégagés au sein du CA sur l'orientation de l'Amicale et en prenant le soin de citer les différents protagonistes, signale les dangers à suivre une des deux options en invoquant les recommandations parues dans *EP.S* n° 105. Elle appelle enfin les adhérents, à éviter de voter pour les candidats de ce courant en les nommant.
« Lettre adressée aux adhérents de la région parisienne par Annick Davisse le 9 janvier 1971 », *Archives personnelles de Jean Zoro*, dossier « réunions de la nationale année 1970-1971 ».

[60] « Compte rendu de l'assemblée générale du 23 janvier 1971 », *Hyper*, n° 94, supplément au n° 109 de *EP.S*, mai 1971, p. 3.

politique gouvernementale[61] ». Il est reproché à Vivès de restreindre volontairement le comité de rédaction de la revue à deux personnes, Pierre Parazols et lui-même. André Paganel résume alors l'esprit qui règne désormais chez les amicalistes :

> « Le malaise existe. Les collègues sont méfiants. Le CA de l'Amicale doit se pencher sur les statuts du Comité d'Etudes et du comité de rédaction. On pourrait élargir celui-ci qui semble se composer de Vivès et de Parazols seulement[62] . »

La question de l'avenir de l'association est ensuite posée. Tous les intervenants mettent en évidence la situation difficile de l'Amicale. L'ENSEPS nouvelle n'ayant aucune continuité avec l'ancienne, l'association perd le principal objet de sa création et n'a plus de réservoir d'adhésions nouvelles. Mais, la plupart des participants ont quitté le lieu de discussion. Cette assemblée générale, qui se termine pour la première fois sans regroupement convivial, laisse beaucoup d'interrogations. C'est au prochain CA d'étudier ces questions et de décider l'orientation de l'Amicale. Sont élus au CA : Annick Davisse, Madeleine Grenet, Claude Laurans, Claude Magnin, Denise Mottuel, Etienne Roques et Renée Zoro. Nous remarquons que Denise Mottuel, ancienne directrice adjointe de l'ENSEPS jeunes filles et qui a été écartée de son poste de directrice adjointe de la nouvelle ENSEPS en raison de son opposition aux orientations données par son directeur, a bénéficié d'un coefficient de sympathie élevé. Elle a nettement recueilli le plus de suffrages.

Malgré les appels à participer des délégués régionaux, le nombre de votants a atteint le tiers des adhérents seulement. La campagne de préparation de l'assemblée générale a provoqué de l'amertume chez les amicalistes qui souhaitent avant tout que leur association puisse perdurer. Elle laissera des traces dans l'esprit de tous. Les relations amicales qui se trouvent à la base du projet de cette association sont écornées pour la première fois. C'est la conséquence de la mise à jour tardive d'un désaccord entre les dirigeants nationaux et leur base. En fait, ceux-ci exprimaient la volonté de faire jouer à l'Amicale un rôle décisif dans une orientation précise, que la majorité des adhérents, après réflexion, n'est pas disposée à suivre.

L'assemblée générale du 23 janvier 1971 s'est effilochée et laisse les amicalistes divisés et sans président. Avec la création de l'ENSEPS nouvelle, leur association a perdu le

---

[61] *Idem.*

[62] « Compte rendu de l'assemblée générale du 23 janvier 1971 », intervention d'André Paganel. », *idem.*

sens de son activité. Les amicalistes engagés dans l'Amicale viennent de subir la crise morale la plus importante depuis sa création. Les bases sur lesquelles les premiers professeurs sortis de l'ENEP ont fondé l'association, liens d'amitié, convivialité et entraide, se sont fissurées lors de la campagne de préparation à l'assemblée générale. Cette situation de crise interne s'inscrit dans un environnement professionnel en pleine mutation. Face aux incertitudes provoquées par les textes officiels récents et les nouveaux dispositifs de formation et de recrutement, les professeurs d'EPS qui faisaient confiance à l'Amicale se perdent en conjectures. Ils n'ont plus de guide tutélaire pour orienter leurs choix. Les représentants nationaux de l'Amicale se sont égarés. Ils ont perdu de vue l'ensemble de la structure sur laquelle leur action s'appuyait dans leur course à la recherche d'une reconnaissance sociale. Ils se sont ainsi isolés de leur base sans avoir la certitude de poursuivre des buts fixés collectivement. Seules leurs trajectoires professionnelles personnelles s'infléchirent positivement.

Conclusion du chapitre 7

L'entrée officielle de l'éducation physique dans l'ère sportive transforme la vision du professeur d'éducation physique. Si les activités sportives deviennent le contenu prioritaire de sa discipline, l'enseignant d'éducation physique doit être initié à l'ensemble de ces pratiques. Le besoin et les contenus de formation des enseignants d'éducation physique et sportive et celles des cadres sportifs convergent. Seul personnel formé professionnellement pour encadrer les pratiques sportives, l'enseignant d'éducation physique et sportive peut évoluer dans plusieurs milieux. Le recrutement et la formation des professeurs d'éducation physique et sportive se posent donc dans un contexte élargi. Cette constatation en amplifie le problème et pose la question du rôle des ENSEPS dans l'organigramme des établissements de formation. Après mai 68, l' « universitarisation » des établissements de formation des professeurs d'éducation physique et sportive ravive ce débat.

Les dirigeants du bureau de l'Amicale sont proches des rédacteurs de la revue *EP.S.* Ils ont engagé un débat de fond sur la formation des éducateurs sportifs. Le projet est d'aboutir à une formation unique d'éducateurs sportifs susceptibles d'intervenir dans tous les milieux. L'Amicale peut avoir ainsi pour vocation de s'adresser à cet ensemble professionnel. Elle élargirait ainsi son influence, comme l'a fait la revue *EP.S.* Mais cet objectif ambitieux assigné par le bureau restreint de l'Amicale se heurte à des événements qui entament son crédit auprès des amicalistes. Le débat sur les éducateurs sportifs est récupéré par les autorités administratives qui paraissent avoir été prises de vitesse par cette initiative qui va pourtant dans leur sens. Mais, c'est le devenir de leurs ENSEPS, démantelés par le décret du 5 juin 1969, qui provoque la réaction des amicalistes. Elle fait s'interroger et déclenche des débats en conseil d'administration. Deux orientations aux opinions opposées émergent. Les partisans d'une ENSEPS nouvelle sont également les initiateurs du groupe informel de réflexion sur les éducateurs sportifs. Sont présents dans ce groupe les rédacteurs de la revue *EP.S* qui apparaît maintenant inféodée à l'administration.

Les amicalistes réagissent. Ils ne veulent pas d'une orientation qui souscrive à l'abandon d'une éducation physique scolaire et au statut approprié de ses enseignants. Le projet historique de l'association est en jeu. En découvrant l'ensemble du plan de

formation ils ont le sentiment de ne pas avoir été consultés par la direction de leur association. Cette situation confuse débouche sur une crise interne qui se manifeste à deux niveaux. Le projet de la direction restreinte pose le problème de l'orientation de l'association en direction de l'ensemble des éducateurs sportifs. Mais cette crise est également une crise d'autorité entre une vision centralisatrice et autocratique du pouvoir et une conception de partage des responsabilités et des décisions. À la suite de cette crise, l'association mettra quelques années à stabiliser son fonctionnement.

Cependant, une autre voie pour ouvrir l'association à tous les enseignants d'éducation physique et sportive se profile. Elle est imposée par les circonstances. L'ouverture des stages à l'ensemble des enseignants d'éducation physique et sportive dégage des perspectives. Concrétisées, elles traduiront l'objectif des dirigeants de l'Amicale : faire de leur association une structure de formation professionnelle continue pour l'ensemble du corps enseignant d'éducation physique et sportive.

Chapitre 8

L’expansion de l’association pendant la présidence de Jean Zoro (1971-1982)

L'arrêt du recrutement d'élèves professeurs dans les ENSEPS a créé les conditions d'une situation de crise à l'Amicale. Au sommet de la hiérarchie de l'association, des options différentes s'affrontent au sujet de la création d'une ENSEPS nouvelle formule. C'est également une opposition sur deux types de fonctionnement de l'association : la volonté centralisatrice des uns contre la gestion collégiale des autres. Une solution de compromis sera choisie pour assurer la continuité de l'association. Mais rien ne garantit pourtant d'emblée la réussite de l'entreprise.

Au cours de cette période, le développement de l'association est considérable et prouve la réussite du plan de relance mis en place par une équipe dirigeante aux options nouvelles. Le nombre d'adhérents triple et des dizaines de stages nationaux sont proposés à l'ensemble du corps enseignant d'éducation physique. Dans un premier temps, il nous faut comprendre comment la situation de crise dans laquelle l'association était enfermée a pu se résoudre. Ensuite, il convient d'examiner les facteurs et les conditions de cette progression dans la perspective d'une analyse des changements d'orientation. Dès lors, le cadre de fonctionnement tel qu'il est mis en place sera questionné face aux conséquences de la croissance de l'association que de nouveaux objectifs positionnent dans un contexte professionnel élargi.

8A/ Sortir de la crise

L'assemblée générale du 23 janvier 1971 provoque une crise morale interne. Les amicalistes sont divisés, leur association n'a plus de président. Au fur et à mesure du déroulement de la journée, les participants de l'académie parisienne quittent la salle de réunion laissant sur place les provinciaux. Cette réunion qui s'est effilochée a laissé des traces dans les mémoires. Ceux qui sont partis, ont, dans un réflexe salvateur ultime, refusé l'affrontement verbal violent qu'ils savaient irrémédiable. Mais, en dépit des paroles prononcées, aucune mise au point n'a permis d'assainir la situation. Le seul constat positif que l'on puisse souligner est l'élection d'un conseil d'administration renouvelé, comme chaque année. Les trois semaines qui séparent cette assemblée générale du conseil d'administration suivant, seront-elles suffisantes pour apaiser les tensions et permettre l'élection du bureau national dans un climat amicaliste retrouvé ?

1) Un sursaut salutaire

Lors du conseil d'administration qui suit l'assemblée générale au cours de laquelle le président Boigegrain et l'équipe de rédaction d'*EP.S*, Jean Vivès tout particulièrement, ont été désavoués[1], une grande partie des membres du CA, pour la plupart favorables aux orientations de l'équipe dirigeante précédente, se font excuser. Cette situation embarrasse les partisans du changement. Malgré l'implosion qu'ils ont provoquée, ils restent attachés à l'unité de l'Amicale et ne veulent prendre aucune décision importante sans la présence de tous les membres du conseil d'administration. Cette attitude est guidée par une intervention de Jean Pinturault. Il fait la lecture d'un courrier de Robert Langlois, le délégué de la régionale de Nice, camarade de Jean Vivès et également de Pinturault. Cette lettre, intitulée « Amitié et démocratie[2] », est une réaction affective à l'assemblée générale. Robert Langlois liste, en les opposant, les événements de cette journée. Ils les présentent tels qu'ils auraient dû apparaître aux amicalistes. Certains devaient exprimer l'esprit démocratique et d'autres auraient dû symboliser l'amitié entre les membres d'une association de camarades de la même école. Cette lettre contient des phrases aux expressions émouvantes, voire pathétiques. Pinturault, tribun à la voix de stentor, connu pour ses interventions théâtralisées, a réussi à faire vivre ce texte pour pousser l'assemblée à retrouver le chemin du rassemblement. C'est ainsi qu'Henri Cettour se propose de rencontrer Jean Vivès, Gabriel Boigegrain et Robert Joyeux pour renouer des liens. Les membres présents du conseil d'administration décident également, bien que le quorum soit atteint, de ne pas procéder à l'élection du bureau national en l'absence des élus désavoués. Pinturault propose de recentrer l'association sur ses actions traditionnelles. Il veut que la direction de l'association marque une pause dans son ambition de peser sur les décisions gouvernementales à propos d'éducation physique et sportive. Ce même Pinturault, fera l'unanimité au cours du conseil d'administration qui suit, en proposant une composition particulière du bureau national dans laquelle seront « représentées les deux options qui se sont

[1] Au cours de l'assemblée générale, des propos sévères ont été échangés entre Pinturault et Vivès. La source des divergences entre ces deux figures de l'Amicale est leurs positions opposées sur les événements liés à la création de la nouvelle ENSEPS. Souvent et longuement approché par Robert Joyeux, un de ses camarades de promotion, qui essayait de le convaincre de participer au travail de conception de ce nouvel établissement, Jean Pinturault a choisi de rester fidèle au maintien de l'existence des ENSEPS et de refuser leurs disparitions, conformément à son engagement amicaliste (Entretiens Jean Pinturault réalisés au Cannet le 20/12/2004 et le 31/05/2006).

[2] Langlois Robert, « Amitié et démocratie », *Hyper*, n° 94, mai 1971, supplément à *EP.S*, n° 109, p. 15.

manifestées depuis un an au sein de l'Amicale[3] », malgré l'absence renouvelée des membres désavoués. Désormais, et pour quelque temps, l'Amicale sera administrée par une « direction collégiale où toutes les responsabilités seront partagées, où toutes les décisions seront prises en commun[4] ». Denise Mottuel, qui demeure la secrétaire générale, est la représentante morale de l'Amicale et André Augeard continue d'assurer les opérations de trésorerie. Ainsi, malgré les dissensions internes et les rivalités, les membres élus du conseil d'administration ont su dans un sursaut salutaire, laisser de côté leur amour-propre afin de parvenir à conserver une unité apparente qui permet de continuer d'organiser les activités traditionnelles de l'Amicale.

2) Le bureau national transitoire

Les membres du bureau transitoire sont élus à l'unanimité. Il s'agit d'André Augeard, qui reste trésorier, d'Albert Duranton, de Madeleine Grenet, de Claude Laurans, de Denise Mottuel, la secrétaire générale, de Jean Pinturault et de Jean Zoro. Ce Bureau transitoire s'est donné pour tâche de continuer à faire fonctionner l'association en relançant les régionales et en organisant les stages nationaux de l'été 1971. Son objectif, après la constatation de la disparition inéluctable des ENSEPS, est de dégager une orientation future pour l'Amicale. À cet effet, les membres du Bureau comptent s'appuyer sur les réponses des amicalistes à un questionnaire. Enfin, il leur apparaît nécessaire de réviser les statuts de l'association pour les rendre compatibles avec les profonds changements envisagés. Entre le mois de février 1971 et le mois de juin 1972, au cours duquel un nouveau président sera élu, l'activité du bureau national provisoire est intense. Il n'y aura pas moins de vingt réunions. Compte tenu des périodes de vacances au cours desquelles les activités administratives s'arrêtent, le rythme moyen des réunions du bureau national ou du conseil d'administration est d'une tous les quinze jours. C'est une fréquence exceptionnelle par rapport à la période précédente. Les comptes-rendus de chacune de ces réunions ne paraissent pas dans *Hyper*. Cependant, les archives que Jean Zoro a mises à notre disposition, nous ont permis de les recenser pratiquement toutes. Nous avons pu ainsi nous faire une idée précise du travail

[3] «Conseil d'administration du 6 mars 1971. Élection du bureau », *Hyper*, n° 94, mai 1971, supplément à *EP.S*, n° 109, p.1.
[4] *Idem.*

accompli. Nous avons également constaté les réactions des représentants des deux options au cours de ces seize mois transitoires.

Si la relance de l'activité des régionales et l'organisation des stages nationaux ne posent aucun problème en réunion de Bureau et de conseil d'administration, la question de l'avenir de l'Amicale donne lieu à de nombreuses discussions. C'est Jean Zoro qui s'est chargé de ce problème. Recueillant l'avis des amicalistes sollicités par circulaire, il informe le conseil d'administration des trois éventualités qui se dégagent. Les réponses qui lui parviennent sont en grande majorité en faveur d'une ouverture de l'association à tous les enseignants d'éducation physique passés ou non par les ENSEPS. Cette solution permettrait de pérenniser l'association qui, sinon, finirait par disparaître si elle n'admettait que les anciens formés dans les ENSEPS. Mais, dans cette perspective d'ouverture, le rôle et la mission de l'Amicale auparavant axés sur la défense des ENSEPS, changent. Le projet essentiellement pédagogique s'adresse à l'ensemble de la profession. Devenir une association se préoccupant de formation permanente et de recyclage pour tous les enseignants d'éducation physique ne semble poser aucun problème particulier de statut. Si ces nouvelles dispositions sont votées, elles permettraient d'entériner un changement plus radical. Il correspondrait ainsi à la réalité du fonctionnement de la plupart des régionales. Mais, cette éventualité ne rencontre pas l'unanimité du conseil d'administration. Certains anciens sont attachés à conserver leurs prérogatives. Ils voient d'un mauvais œil ce choix d'ouvrir l'association à l'ensemble des enseignants. Ils craignent d'en perdre à terme le contrôle. Sur cette question, nous constatons de réunion en réunion que la ligne de partage entre les membres du conseil d'administration n'est pas calquée sur celle héritée de l'assemblée générale du 23 janvier 1971. Vivès est, par exemple, très favorable à l'ouverture à tous les enseignants d'éducation physique et sportive. La revue *EP.S* a d'ailleurs réussi sa mutation. Il propose cependant qu'une nouvelle association soit créée dans cette perspective d'ouverture. Il pense, sans doute, que son comité de rédaction réduit gardera le contrôle de sa revue. D'autres, qui ont voulu un changement de direction, paraissent plutôt réticents à ouvrir leur Amicale.

Pour respecter tous les points de vue, les membres du conseil d'administration veulent s'accorder du temps avant de décider d'une orientation possible. Ils choisissent de consulter les sages de l'association et de demander l'avis à tous les régionaux lors de l'assemblée du conseil d'administration et des régionaux du 23 et 24 octobre 1971. Des propositions élaborées et précises seront diffusées à ce moment-là à tous les amicalistes.

3) L'enquête nationale

■ La procédure

Au cours de l'assemblée des membres du conseil d'administration et des régionaux les 23 et 24 octobre 1971, la nécessité d'élaborer un texte à soumettre à l'avis de tous les amicalistes se confirme. Afin de respecter le plus possible l'esprit démocratique, le texte de l'enquête reprend les différentes possibilités qui se sont dégagées de la consultation préalable. Pour une compréhension immédiate, elles sont présentées sous forme de schémas, comportant pour chacune d'entre elles les arguments « pour » et « contre[5] ». Il suffit aux amicalistes de cocher les options choisies dans un tableau récapitulatif proposé en dernière page. La procédure, elle aussi, est très simple. Les documents sont envoyés aux délégués régionaux. Ils sont chargés de diffuser le questionnaire et de recueillir les réponses avant l'assemblée générale du 22 avril 1972. Lors de celle-ci, Jean Zoro expose le rapport moral de l'année écoulée. Il prend le relais de Jean Pinturault, qui, affecté à Cannes après la fermeture de l'ENSEPS jeunes gens et son refus de professer à l'ENSEPS nouvelle, ne peut plus participer facilement aux travaux du conseil d'administration.

■ Les résultats

L'enquête s'est déroulée sans véritable heurt, à part un malentendu avec la régionale de Nice réglé peu de temps après. Malgré la large diffusion du questionnaire, il n'y a eu que 738 réponses sur 1 600 adhérents environ, dont 598 amicalistes et 140 membres associés. Les résultats de l'enquête montrent que les adhérents souhaitent que l'association s'ouvre à l'ensemble des enseignants d'éducation physique. Seuls 13 % des réponses sont favorables au statu quo. Cette solution, qui assurerait aux Anciens la direction de l'association, aurait pour effet de repousser les membres associés et condamnerait l'Amicale à devenir une association vieillissante qui s'éteindrait progressivement. La majorité des adhérents est donc favorable à l'ouverture, mais elle hésite entre deux possibilités. La première qui propose l'ouverture de l'Amicale à tous les enseignants avec les mêmes droits, recueille 41 % de réponses favorables parmi les amicalistes membres actifs et 66 % pour les membres associés. La deuxième qui consiste à créer une nouvelle association en maintenant une amicale pour les Anciens

[5] « Enquête nationale. Janvier 1972 », *Archives de Jean Zoro*, dossier année 1971-1972.

des ENSEPS uniquement, recueille 48 % chez les membres actifs et 33 % chez les membres associés. En groupant l'ensemble des réponses, sans distinguer entre les catégories d'adhérents, les pourcentages s'équilibrent respectivement à 44 % et 43 %[6].

Si l'on veut bien considérer que la deuxième possibilité d'ouverture comporte un volet « maintien d'une amicale pour les Anciens des ENSEPS », nous pouvons nous poser la question de la réalité de la volonté d'ouverture. Certes, la nécessité du moment conduit à accueillir au sein de l'association tous les enseignants d'éducation physique. Mais, au sein de l'association, beaucoup d'amicalistes gagnés par le découragement sont tentés par l'esprit de « sabordage » qui consisterait à rester entre eux, drapés dans leur dignité, jusqu'à l'extinction de cette vieille Amicale. Nous avons tenu à consigner l'ensemble des chiffres présentés. Ils rendent compte de l'état d'esprit qui règne encore au sein de cette association. Les Anciens formés dans les ENSEPS se considèrent, souvent avec juste raison, comme l'élite du corps enseignant d'éducation physique. Ils cherchent à se distinguer de l'ensemble de leurs collègues qui n'ont bien souvent pas les mêmes diplômes qu'eux. La multiplication des cursus pour parvenir à enseigner l'éducation physique a empêché la valorisation de cette profession. Les normaliens ont vécu leurs années d'étude dans une école où leur était rappelé sans cesse le devoir de donner une image positive de leur profession. Ils savaient qu'ils auraient à combattre l'animosité, ou tout du moins, l'indifférence des autres enseignants dans les établissements où ils seraient affectés. Ils acceptaient mal d'être mis au même rang que les autres, maîtres d'éducation physique, délégués ou encore maîtres auxiliaires.

C'est donc, semble t-il, aller au-delà de leurs capacités d'ouverture que de permettre aux autres enseignants d'éducation physique de rejoindre l'association qu'ils ont créée. Bien que la formation des enseignants d'éducation physique ait beaucoup évolué, à tel point que les Instituts de province rivalisent avec les ENSEPS dans les épreuves de classement, il leur paraît impensable de l'admettre. Lors de l'assemblée générale au mois de juin 1972, le constat est sévère. Pratiquement la moitié des régionales, pour des raisons diverses, n'a pas accompli les tâches permettant la diffusion des deux textes dont l'impression a coûté très cher à l'Amicale.

---

[6] « Bilan de l'enquête nationale », *Hyper*, n° 96, juin 1972, p. 8.

■ Des désaccords de fond

C'est bien le sens qu'il faut donner au débat qui a lieu à la suite du dépouillement du questionnaire national. Les partisans de la deuxième solution d'ouverture représentés par Jean Vivès et Etienne Roques sont également favorables à une structure plus centralisée de l'association. Ils posent la question des rapports administratifs existants entre les régionales et la nationale. Pour eux, le conseil d'administration est le seul organe de décision possible. Jean Vivès rappelle que les régionales ont été créées par André Paganel en 1962-1963[7] et que leurs représentants n'ont pas le droit de vote sur l'orientation de l'Amicale. Il demande de « noter que statutairement, les régionaux ne sont là qu'à titre consultatif[8] ».

Pour lui, le véritable esprit de l'Amicale, c'est ce qui se déroule à l'échelon national. Lorsque Jacqueline Marsenach évoque une démarche plus démocratique qui consisterait à envisager les rapports de la nationale avec les régionales en partant du point de vue des régions, Vivès réplique que « le haut de la pyramide reflète l'Amicale. Pas la régionale. C'est pour des facilités concrètes qu'ont été créées les régionales. Au fil des années, cela s'est structuré et a fait naître une vie propre à la régionale et aux problèmes locaux »[9]. Il est évident pour lui que « l'ouverture créera une autre association[10] ». Il rappelle également qu' « au départ l'Amicale a été très bien centralisée[11] ».

La deuxième solution d'ouverture, en conservant une amicale d'anciens, reflète parfaitement l'esprit centralisateur qui prévaut. Le conseil d'administration continuerait de contrôler la revue *EP.S*, dont Vivès est le principal représentant du comité de rédaction. L'ouverture à tous les enseignants d'éducation physique dont l'Amicale prendrait l'initiative en créant une autre association, augmenterait sans doute sensiblement le nombre de lecteurs de la revue. Une ouverture plus démocratique donnerait à tous les enseignants d'éducation physique un droit de regard sur l'association. Elle permettrait d'examiner différemment les rapports entretenus entre les régionales et le conseil d'administration national. Ses partisans considèrent que leur solution permettrait également d'orienter les projets de l'Amicale en direction d'une

---

[7] « Compte rendu de l'assemblée conseil d'administration et régionaux », prise de notes manuscrites par Aumarchant Éliane, archives de Jean Zoro, dossier 1971-1972.
[8] « Compte rendu de l'assemblée conseil d'administration et régionaux », intervention de Vivès, *Hyper*, n° 96, juin 1972, p. 6.
[9] « Compte rendu de l'assemblée conseil d'administration et régionaux », prise de notes manuscrites par Aumarchant Éliane, *op. cit.*
[10] « Compte rendu de l'assemblée conseil d'administration et régionaux », Intervention de Vivès *op. cit.*, p. 8.
[11] I*dem.*

formation professionnelle continue de tous les enseignants d'éducation physique et sportive. Mais les dirigeants progressistes de l'association sentent que les esprits ne sont pas encore disposés à favoriser cette ouverture totale. Jean Zoro est conscient que l'évolution prendra du temps, mais qu'elle est inéluctable. Renforcé par le vote des amicalistes qui font confiance à l'unanimité à l'action du Bureau provisoire, il suggère de temporiser. Finalement, c'est Annick Davisse qui résume bien l'esprit de l'assemblée : « D'accord pour le changement, mais rechercher une évolution en souplesse[12] ».

4) Les difficultés

■ Le local

Les amicalistes dans leur ensemble font confiance au bureau provisoire pour gérer au mieux leur association. L'activité déployée par les membres du Bureau provisoire s'est concrétisée par un nombre important de réunions. Elle montre leur volonté évidente de continuer à faire vivre l'Amicale. Même si le nombre des adhérents à l'Amicale chute sensiblement au cours de cette transition administrative, les stages nationaux s'organisent et se déroulent dans de bonnes conditions[13].

Ce résultat n'a toutefois pas été obtenu sans difficulté. Au contraire, les membres du bureau national provisoire apprennent au cours de leur réunion du 17 janvier 1972 que l'Amicale est frappée d'une mesure d'expropriation du local situé rue Vercingétorix. Il a été acheté en 1962 en partie grâce à l'appui des adhérents. Ce local commercial abrite également la revue *EP.S* qui en est donc copropriétaire. Cette situation risque de provoquer bien des complications si les rapports entre les rédacteurs de la revue *EP.S* et les responsables élus de l'Amicale se dégradent en raison d'une divergence de positionnement sur le fonctionnement de l'association. N'oublions pas que de nombreux nouveaux dirigeants se sont opposés à l'action de Gabriel Boigegrain et de ses amis de la revue. Bien qu'un climat d'apaisement semble régner après l'assemblée générale de

---

[12] « Compte rendu de l'assemblée conseil d'administration et régionaux », Intervention d'Annick Davisse, *Hyper*, n° 96, *op. cit.*, p. 8.

[13] Les comptes-rendus des stages parus dans *Hyper* n° 95 de décembre 1971 ne laissent planer aucun doute sur le bon déroulement des stages nationaux. Les différents responsables, rodés à leur organisation, ne se sont pas désengagés malgré la situation inédite au sommet de la hiérarchie de l'Amicale. Ce qui prouve que les amicalistes de base sont, par-dessus tout, attachés aux actions pratiques et de terrain que leur association permet de mettre en place.

janvier 1971, deux éléments provenant de la direction de la revue *EP.S* montrent que les rapports cordiaux entre la rédaction de la revue et le groupe des nouveaux responsables de l'Amicale n'est qu'une façade qui laisse supposer des actions souterraines.

■ Des difficultés internes

Dans le numéro 108 d'*EP.S* de mars avril 1971, un éditorial signé d'André Augeard, Pierre Parazols et Jean Vivès, intitulé « Mise au point », alerte les lecteurs en lançant des phrases mystérieuses : « Notre revue est menacée d'un mal pernicieux», « Vous devez en être avertis. Nous avons le devoir de nous en prémunir et de vous en prémunir[14] ».

Dans la suite de l'article, les auteurs désignent, de façon déguisée pour le lecteur non averti, la provenance et la nature de ces attaques. Pour les amicalistes, elles sont très explicites.

> « Il s'agit d'attaques portées à l'encontre d'*Education Physique et Sport*, qui serait, plus ou moins, mais par des sous-entendus, et sans qu'aucune preuve ne puisse être apportée - et pour cause - inféodée à on ne sait quel pouvoir ou encore suspectée d'intensions secrètes.
>
> Serions-nous donc devenus subitement renégat d'une cause fermement soutenue depuis vingt ans ?
>
> Nous resterions, de toute évidence, parfaitement indifférents à ce genre de « commentaires » - bien qu'ils proviennent parfois des milieux où nous devrions trouver nos alliés les plus sûrs - s'ils ne nous apparaissaient comme de mauvais présages à des manœuvres de plus grande envergure, susceptibles de mettre en danger la liberté même de notre publication.
>
> C'est sur ce dernier point, essentiel à nos yeux, que nous devons nous montrer particulièrement vigilants[15]. »

C'est bien à leurs opposants de la direction de l'Amicale que sont adressés ces reproches en forme d'accusation. Bien que le sujet soit évoqué au cours du conseil d'administration du 15 mai 1971[16] et qu'il fasse l'objet d'une longue discussion avec Jean Vivès, le compte-rendu officiel ne garde aucune trace de ces échanges. Comment comprendre alors, si ce n'est par souci d'apaisement, que le groupe des membres représentant le changement ne réagisse pas à ces attaques mesquines délivrées par la

---

[14] Augeard André, Parazols Pierre, Vivès Jean, « Mise au point », *EP.S*, n° 108, mars-avril 1971, p.13.
[15] Augeard André, Parazols Pierre, Vivès Jean, *idem.*
[16] « Compte rendu du CA du 15 mai 1971 », manuscrit préparatoire, *Archives Jean Zoro*, dossier 1971-1972.

voie d'une revue à grand tirage. Mais certains participants au conseil d'administration ne sont pas dupes et éprouvent le besoin de s'exprimer alors par courrier personnel :

> « J'ai quitté Paris le 15/5 assez désemparé et je te livre en vrac mes impressions.
> Vivès and C° n'ont pas capitulé. Ils ont la revue bien en mains et un soutien très efficace du SEJS. Je pense que la revue est perdue pour l'Amicale[17]. »

Ces craintes se concrétisent à la rentrée 1971-1972. Dans un courrier adressé à la secrétaire générale de l'Amicale daté du 29 septembre 1971, le président du Comité d'Etudes et d'Informations Pédagogiques de l'Education Physique et du Sport, association qui gère la revue *EP.S*, indique que :

> « Le bureau directeur a pris la décision de demander à l'Amicale de dissocier à compter du 1er octobre 1971, pour les anciens élèves de l'ENSEPS, la cotisation de l'Amicale de l'abonnement à la revue EP.S et d'assurer elle-même la diffusion du bulletin Hyper que les PTT n'acceptent plus comme un supplément à la revue EP.S[18]. »

Gaston Roger invoque des raisons purement administratives et financières. Il ajoute en conclusion qu'il espère que ces nouvelles dispositions n'altèreront pas les liens étroits qui unissent les deux associations concernées.
En conséquence, le bureau provisoire de l'Amicale, en plus des tâches courantes traditionnelles, va devoir désormais trouver une solution pour acheminer les numéros d'*Hyper* aux adresses de tous les adhérents amicalistes et pour s'acquitter du prix du routage. Ces dispositions vont effectivement bien dans le sens d'une recherche de collaboration approfondie entre les deux associations amies et partenaires…

5) Vers l'élection du nouveau président

- Deux conceptions de la fonction

Bien que le bureau provisoire s'acquitte parfaitement des tâches courantes afin de continuer à faire exister l'association, celle-ci ne peut demeurer encore longtemps sans président élu.

---

[17] Langlois Robert, « Lettre de Robert Langlois adressée à Jean Zoro », datée du 2 juin 1971, *archives de Jean Zoro*, Dossier 1971-1972.
[18] Roger Gaston, « Lettre de Gaston Roger », *Hyper* n° 95, décembre 1971, p.1.

Dans cette période particulière de septembre 1971 à avril 1972, aucun membre du conseil d'administration ne semble avoir le désir de se déclarer candidat à la succession de Boigegrain, désavoué en janvier. Finalement, le fonctionnement collégial du bureau provisoire convient parfaitement au groupe qui a contesté l'action du bureau précédent. Des personnalités se dégagent par le travail qu'elles accomplissent, mais les responsabilités sont assumées en commun. De plus, ce bureau provisoire est constitué des amicalistes ayant des positions différentes sur l'avenir de leur association. Il s'avère bien difficile de prendre l'initiative de postuler. Hormis les actions traditionnelles, aucune perspective générale ne peut être adoptée par le bureau provisoire pour respecter l'unité consensuelle. C'est bien ce que reproche Vivès à plusieurs reprises en réunion. Il souhaite qu'une orientation soit déterminée au sein de l'association afin que des positions claires sur les problèmes du moment de l'éducation physique soient décidées par ses dirigeants. Or, sans président, aucune autorité morale ne peut représenter l'Amicale. Cette entorse aux statuts est rappelée encore par Vivès lors de l'Assemblée générale du 22 avril 1972[19]. Le groupe qu'il représente, attaché aux vertus des rouages administratifs centralisateurs estime que l'autorité du Bureau national provisoire se délite et laisse trop d'initiatives aux régionales.

L'appréciation des relations entre la nationale et les régionales est différente entre les deux tendances représentées au sein du bureau provisoire. La gestion d'un incident survenu à propos de l'enquête nationale est révélatrice de ces deux approches. Les adhérents de la régionale de Nice, informés par Robert Langlois présent au conseil d'administration du 15 mai 1971 et par Jean Pinturault, décident en assemblée générale d'adopter des positions particulières. Le Comité de la revue *EP*.S souhaitant dissocier la cotisation de l'Amicale de l'abonnement à la revue et séparer le routage des deux publications, l'assemblée générale de la régionale de Nice décide que l'abonnement à la revue est ainsi une affaire personnelle qu'ils ne gèreront donc plus. Les responsables régionaux demandent en conséquence à leurs collègues de l'académie de ne leur faire parvenir que la cotisation de l'Amicale[20]. En ce qui concerne l'enquête de janvier 1972 leur réaction est abrupte. Les amicalistes rassemblés lors de l'assemblée générale estiment que seuls les présents s'intéressent au devenir de l'association. Ils prennent alors une position générale qui les représente et s'abstiennent de faire parvenir le

[19] « Compte rendu de l'assemblée CA et régionaux », *Hyper* n° 96, juin 1972, p.5.
[20] « Compte rendu de l'assemblée générale de l'association régionale des anciens élèves de l'ENSEPS. Le dimanche 12 décembre 1971 au CREPS de Boulouris », *archives de Jean Zoro*, dossier 1971-1972.

questionnaire à tous les adhérents de l'académie[21]. Ces décisions créent une situation ambiguë dans la mesure où les responsables de la régionale de Nice ont agi en anticipant les sollicitations du conseil d'administration national. Pour les partisans de Vivès, ils se sont mis en rupture avec la nationale en agissant ainsi. Persuadé, à l'issue d'un échange de courriers[22], qu'il s'agit d'une manœuvre maladroite, Jean Zoro essaie, suivi de Denise Mottuel, de ne pas faire de cet incident une affaire de principe. Ce n'est pas du tout l'avis d'Étienne Roques, partisan de Jean Vivès. Il décide que l'autorité du conseil d'administration national doit s'exercer et il lance un ultimatum à Robert Langlois pour lui intimer d'exécuter les directives nationales[23].

Cet excès d'autorité, qui est considéré comme ridicule par d'anciens camarades de promotion, dessert encore plus fortement l'image des partisans d'une Amicale centralisatrice et dirigée par un bureau national tout puissant. Une autorité nationale, donnant les orientations à suivre et considérant les régionaux comme les exécuteurs des projets décidés en conseil d'administration national, ne convient pas à la grande majorité des amicalistes.

■ Les élections déterminantes du conseil d'administration

Ce sont les élections du tiers sortant des membres du conseil d'administration qui vont déterminer la composition du prochain bureau national. Depuis le conseil d'administration du 8 mars, quatre membres du tiers sortant ne souhaitent pas se représenter. Leurs abandons révèlent davantage l'action des deux groupes opposés. Chacun essaie de gagner à sa cause la majorité des futurs membres du conseil d'administration.

L'élection du bureau de l'Amicale est prévue lors du conseil d'administration qui suit l'Assemblée générale. Ce jour-là, les quatorze membres élus présents sont réunis. Ils savent que la séance consacrée à l'élection des différentes postes du bureau déterminera l'orientation générale de l'Amicale pour une longue période. Nous avions déjà remarqué que l'élection du bureau de l'Amicale, et surtout celle du président, se faisait de façon particulière. Il n'y a pas toujours de candidat déclaré. Ce n'est pas que la

---

[21] *Idem.*

[22] Courrier de Robert Langlois à Jean Zoro du 2/12/1971, du 8/12/1971, du 2/1/1972, Jean Zoro à Robert Langlois, daté du 4/12/1971, du 12/2/1972, *archives de Jean Zoro*, dossier 1971-1972.

[23] C'est-à-dire diffuser le questionnaire de l'enquête nationale sur l'avenir de l'Amicale et de percevoir l'abonnement des amicalistes à le revue *EP.S.*
« Courrier d'Etienne Roques à Robert Langlois », daté du 14 mars 1972, *Archives de Jean Zoro*, dossier 1971-1972.

fonction ne soit pas importante. Mais par scrupule, pour ne pas se distinguer des autres amicalistes, le candidat pressenti reste sur sa réserve. C'est sur la proposition des autres membres du conseil d'administration que la personne désignée est élue. Toutes les élections se sont déroulées, jusqu'à cette date, à mains levées et par désignation. Si bien que lorsque la discussion arrive sur la procédure à appliquer, il faut que les membres du conseil d'administration se penchent sur les statuts et le règlement intérieur pour connaître la composition exacte du bureau et savoir si l'élection du président doit précéder ou suivre l'élection du bureau directeur. Bien que le groupe représenté par Jean Vivès se sente minoritaire au sein du conseil d'administration, la tradition de la désignation du président leur laisse une chance de parvenir à diriger l'Amicale. Par correction, les membres du conseil d'administration ne repoussent généralement pas une proposition de candidature. L'autre tendance n'a pas de candidat réellement décidé. Bien sûr, les plus actifs sont connus de tous, mais la solution du partage collégial des responsabilités leur convient bien. Ils désirent, avant tout, éviter la désignation d'un candidat du groupe opposé.

C'est André Augeard qui le premier propose son candidat : Étienne Roques. Jacky Marsenach désigne alors Denise Mottuel. Elle se désiste, invoquant le fait qu'elle ne soit plus dans le domaine de l'éducation physique et sportive. Le débat est alors lancé. Il a sans doute eu pour effet de libérer les réticences à s'engager. Le nom de Jean Zoro est alors plusieurs fois évoqué. Finalement, un vote à bulletins secrets donne douze voix sur seize à Jean Zoro qui est élu président. Étienne Roques qui obtient trois voix sera vice-président avec Marie-Paule Bernardeau et Madeleine Grenet. Denise Mottuel est élue secrétaire générale et André Augeard conserve le poste de trésorier.

8B/ Croître en multipliant les actions

L'Amicale est en pleine période de crise. La suppression des ENSEPS et l'ambiguïté du positionnement de l'ancienne direction dans cette affaire ont découragé les plus anciens des amicalistes. L'étude du projet de budget pour 1972[1] montre que celui-ci est conçu en admettant une perte sensible du nombre d'adhérents. Cette désaffection est notée par Augeard qui prévient qu'« au 1er mars 1972, 1 600 collègues ont cotisé contre 2 200 l'année précédente[2] ». D'autre part, le routage d'*Hyper* et l'envoi des circulaires en nombre deviennent des dépenses supplémentaires importantes. C'est donc à des tâches simples, ingrates, mais nécessaires, auxquelles le nouveau bureau va devoir s'astreindre avant d'envisager des projets d'envergure. Mais cette recherche prosaïque de moyens va s'avérer néanmoins essentielle. Elle contribue à envisager des changements dans les vieilles structures de l'association. Cette orientation décisive de l'Amicale se produit au cours des années de présidence de Jean Zoro.

1) Un nouveau président

Jean Zoro est un ancien élève de la promotion 1941-1943 de l'ENEPS. Comme la plupart des élèves de l'ENEPS, il a effectué sa scolarité dans une ENI et se destinait à l'enseignement primaire. C'est la rencontre avec son professeur d'éducation physique, André Paganel, qui l'a orienté vers le concours d'entrée de l'ENEPS. Il a participé à la création des premiers feuillets des *Notes techniques*. Pendant l'Occupation, il a été à l'origine du maintien et du renforcement des liens de camaraderie et de soutien pédagogique entre les élèves de sa promotion. À la reprise, après la guerre, il est nommé dans le département du Nord en même temps que son épouse. Il y retrouve un camarade de promotion qui n'est autre que Jean Vivès. Il rejoint ensuite la région parisienne. Il est nommé au lycée du Petit Condorcet, puis au lycée Albert Camus à Bois-Colombes. À partir de 1962, sollicité par Paganel, alors président de l'Amicale, il prend en charge la régionale de Paris. En quelques années, sachant s'entourer d'une équipe dont il exige efficacité et méthode, il réussit à faire de cette régionale, qui semblait à ses prédécesseurs ingérable, le modèle à suivre. Aucune zone géographique n'échappe à

[1] « Projet de budget pour 1972 », *Hyper*, n° 96, juin 1972, p. 6.
[2] « Examen de la situation financière », *Hyper*, *op. cit.*, p. 5.

l'avenante sollicitation de la régionale de Paris. Les actions de formation s'organisent avec une ampleur et un rythme impressionnants.

Parallèlement à son travail d'enseignant d'éducation physique, le président de la régionale de Paris est également secrétaire général du concours de recrutement des professeurs d'éducation physique jeunes gens à Vichy. Il organise, classe, distribue, bref, gère entièrement cette épreuve d'une grande complexité. Les Inspecteurs généraux, présidents de jury qui se succèdent, se fient à ses compétences pour mettre en forme chaque année l'organisation des épreuves du CAPEPS. Il y acquiert une certaine autorité grâce à son travail. Les relations qu'il noue en raison de son implication dans cette fonction sont très précieuses. Elles lui permettent, non seulement de connaître toutes les personnalités de l'Education physique, mais également d'avoir avec ces personnages, parfois distants pour le simple professeur de terrain, des rapports directs, francs et de parité. C'est un atout loin d'être négligeable au service de son association.

Jean Zoro va appliquer à la présidence de l'Amicale l'organisation adoptée avec la régionale de Paris. Le fonctionnement des instances dirigeantes de l'Amicale doit être clair et régulier. Il propose une réunion tous les mois pour le bureau national et tous les trimestres pour le conseil d'administration. Un compte-rendu des échanges et des décisions prises sera effectué et publié. C'est une première dans le fonctionnement de l'association.

Malgré son attachement à l'existence des ENSEPS, il comprend très rapidement que l'intérêt et surtout la survie de l'Amicale sont conditionnés par la faculté de se tourner vers l'avenir. Il a conscience que l'ouverture à tous les enseignants est la seule solution viable pour l'Amicale. Mais, en même temps il est lucide. Le traumatisme de la suppression des ENSEPS empêche sa réalisation immédiate. Il préfère, dans un premier temps, expliquer la situation nouvelle. Lorsqu'il consacre enfin un éditorial à la relance de l'Amicale, il dévoile sa stratégie. Elle consiste à regrouper d'abord tous les anciens, puis à attirer à l'Amicale tous les enseignants d'éducation physique[3]. Il souhaite qu'une prise de conscience de tous permette de retrouver le maximum d'anciens dans l'association. La réalisation d'un annuaire des anciens et la reprise de l'action 33-53 sont engagées dans ce but.

---

[3]« L'Amicale ne doit pas mourir ; son renouveau est déjà amorcé et l'année 1973-1974 doit être celle de la « relance ». Il y aura, dans ce sens, un effort du bureau, du CA, mais il faudra surtout une prise de conscience de tous, de chacun de tous ; nous devons retrouver le maximum d'anciens, mais aussi attirer à nous tous les enseignants d'EPS et de 1 900 atteindre rapidement 2 500 et plus. », Zoro Jean, « La relance de l'Amicale », *Hyper*, n° 99, septembre 1973, p. 1.

2) L'annuaire

L'annuaire des anciens consiste à rassembler les renseignements personnels et les situations professionnelles de chaque ancien élève de toutes les promotions qui se sont succédé dans les ENSEPS. Le publier a l'avantage de communiquer aux amicalistes les renseignements sur les copains de promotion. Cette démarche peut aider à renouer des liens perdus par négligence sans doute. Jean Zoro y voit le moyen effectif d'amener à l'Amicale un grand nombre d'anciens. Des retrouvailles peuvent s'organiser sous le couvert de l'Amicale. Des responsables sont désignés pour rechercher adresses et postes d'exercice des contingents de promotions. Renée Zoro se charge des promotions de 1933 à 1953 recoupant ainsi les renseignements obtenus pour l'action 33-53. André Huet et Jean-Louis Robert ont la responsabilité des autres promotions. Un contrat, passé avec une agence de publicité, permet d'envisager la gratuité de l'opération. Pour donner du prestige au lancement de cet annuaire, la société de publicité partenaire de l'opération organise, le 6 novembre 1974, une soirée à la terrasse Martini à Paris. Quelques deux cents invités, dont les principales personnalités de l'Education physique, se pressent ce jour-là dans un salon d'honneur, où ils retrouvent, qui un ancien professeur, qui un camarade de promotion. Des remarques très positives parviennent au siège de l'Amicale[4].

Cet annuaire est appelé à être modifié régulièrement en raison des changements éventuels des lieux d'exercice des anciens élèves. La deuxième édition paraît en juin 1976[5]. Par suite d'une défection de l'éditeur, l'Amicale doit prendre à sa charge une partie de la pagination. C'est principalement pour cette raison que l'exemplaire de ce nouvel annuaire n'est envoyé qu'aux amicalistes ayant cotisé. Afin de relancer les retardataires qui n'adhèrent pas encore à l'association, un astérisque est accolé à côté des noms des anciens élèves ayant réglé leur cotisation.

3) L'action 33-53

- Se mettre en conformité vis-à-vis de la loi

L'action 33-53 prend cette dénomination car elle concerne les promotions des élèves de l'ENEP, de l'ENEPS puis des ENSEPS des années 1933 jusqu'en 1953.

---

[4] « L'annuaire…suite. Premières remarques reçues », *Hyper*, n° 105, Mars 1975, p. 7.
[5] « Le nouvel annuaire. Edition 1976 », *Hyper*, n° 112, décembre 1976, p. 11.

Une loi promulguée le 28 février 1933 et un décret d'application du 31 août 1933 permettent de considérer que le temps d'étude accompli comme élève dans les écoles normales supérieures entre en compte dans le calcul de la retraite. C'est une disposition qui s'applique également à tous les normaliens des écoles primaires.

L'ENEP a été créée par le décret du 23 juin 1933, confirmé par celui du 5 octobre 1933. Le décret d'application de la loi du 23 février 1933 n'a jamais été modifié pour inclure l'ENEP dans la liste des établissements nationaux. Ce n'est qu'en 1954, par la loi du 20 mars 1954[6], qu'il est reconnu aux élèves des ENSEPS la qualité de fonctionnaires stagiaires à partir du 1er janvier 1954. Cette disposition modifie la loi du 26 août 1948[7] qui ne leur attribuait cette qualité qu'à partir de la troisième année d'étude. Ainsi, les premières promotions des ENSEPS, de l'ENEPS et de l'ENEP sont défavorisées par rapport aux élèves des autres écoles normales nationales et vis à vis de leurs camarades des promotions postérieures à 1954.

Cette situation a bien été perçue par le Directeur général de la Jeunesse et des Sports en 1956. Il écrivait au secrétaire d'État au Budget en conclusion d'une étude documentaire des différents textes officiels concernant cette question :

> « La prise en compte du temps d'études des écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive pour l'ancienneté (décret du 5/12 1951) et pour validation (lois des 26/8/1948 et 20/3/1954) suscitant une similitude indiscutable et un rapport étroit de ce temps d'études avec celui des autres écoles normales supérieures relevant du ministère de l'Éducation nationale, et tendant à faire admettre « ipso facto » que ledit temps d'études, dès lors qu'il n'a pas été rémunéré par un traitement de fonctionnaire stagiaire, doit, qu'il s'agisse de l'un quelconque des établissements précités, être obligatoirement admis de plein droit pour la retraite, surtout si l'on tient compte de ce que l'école normale d'éducation physique a été créée par décret du 23 juin 1933 et de ce que la durée des études y a été fixée à deux ans par arrêté du 24 juin 1933. »

Gaston Roux se tenait prêt à proposer un projet de décret visant à compléter celui du 31 août 1933 en faveur des promotions antérieures à 1954. Ce courrier était motivé par la décision du secrétariat d'État au Budget qui venait de faire connaître[8] qu'il ne s'opposerait pas, par mesure de bienveillance, à la prise en compte pour la retraite, des

---

[6] J.O. du 21 mars 1954.
[7] J.O. du 27 août 1948.
[8] Lettre du 26 mars 1956, publiée au bulletin officiel de l'Éducation Nationale n° 14 du 12 avril 1956.

années accomplies par les institutrices en qualité d'élève-libre dans les écoles normales. Mais cette démarche n'aboutit pas.

La question est soulevée régulièrement par les amicalistes des premières promotions. Henri Cettour, en 1968, reprend ce dossier lorsqu'il occupe le siège de président de l'Amicale. En effet, les professeurs de la première promotion arrivent à l'âge de la retraite, et certaines femmes, ayant pris leur retraite par anticipation, ont perdu le bénéfice de ces années d'ancienneté de service. La réponse qu'il reçoit peu de temps après du directeur de cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, René Haby, ne laisse espérer aucun changement. Il réitère fin 1969 auprès du nouveau secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, en sollicitant également l'action du SNEP. Car, un nouveau décret promulgué le 17 octobre 1969, concernant les temps d'étude accomplis par les élèves des écoles normales supérieures semble pouvoir également être appliqué aux élèves des ENSEPS. Mais cette nouvelle démarche, compte tenu du changement de direction du SNEP et des problèmes internes à l'Amicale, reste sans suite dans l'immédiat bien que le ministre de l'Éducation nationale soit favorable à son application pour les élèves des ENSEPS.

■ Nouvelles démarches

Lorsque le bureau provisoire de l'Amicale obtient une audience auprès de Joseph Comiti, le 1er mars 1972[9], Zoro, porte parole du groupe, dès la présentation traditionnelle de l'Amicale et de ses activités terminée, n'hésite pas à parler du sort injuste des élèves des promotions 1933 à 1953. La réponse ne laisse envisager aucune solution de règlement dans l'immédiat. Cependant Joseph Comiti laisse entrevoir l'éventualité d'examiner à nouveau cette question. C'est avec ce mince espoir, mais convaincu que le traitement de ce dossier permettrait de sensibiliser aux actions de l'Amicale les anciens qui ne cotisent pas à l'association, que Zoro considère ce dossier comme prioritaire dans sa tâche de nouveau président. Il souhaite prendre contact avec le syndicat des professeurs afin d'envisager une stratégie convergente et coordonnée des actions menées par les deux structures. Une réunion à lieu dans les locaux du SNEP entre trois membres du bureau de l'Amicale et deux membres du bureau national du SNEP[10]. Les deux organisations s'entendent pour dresser la liste de tous les collègues concernés, mener une campagne de sensibilisation dans les deux revues respectives,

[9] « Monsieur Comiti reçoit le bureau de l'Amicale », *Hyper*, n° 96, juin 1972, p. 2.
[10] Le 25 janvier 1973.

faire une étude juridique des différents textes et, enfin, entamer une action revendicative. Il est envisagé que celle-ci puisse prendre des formes collectives et individuelles.

Bien que les dirigeants du SNEP soient davantage préoccupés par les problèmes plus généraux[11], le secrétaire corporatif Édouard Vernier et Jean Zoro se rencontrent de nouveau[12] pour faire le bilan du travail effectué. Celui-ci est tout simplement impressionnant. En quelques mois, Renée Zoro, qui a pris en charge ce dossier, a reconstitué par ordre alphabétique la liste des 1 514 professeurs anciens élèves de l'ENEP et ENSEPS concernés. Des listes ont été distribuées aux délégués régionaux afin que la recherche soit la plus précise possible. Celle-ci a été recoupée par plusieurs investigations dans les bureaux du ministère de la Jeunesse et des Sports pour retrouver trace des manquants. Les décédés, les retraités, les réformés ou démissionnaires ont pu être dénombrés. Une lettre détaillée explicative et un questionnaire ont ainsi été envoyés aux quelques 1 315 inventoriés restants ; 979 réponses parviennent au domicile du président de l'Amicale. Chaque cas est particulier. Il faut donc traiter tous les cas individuellement, en faisant apparaître des catégories lisibles et compréhensibles par l'administration. Enfin, les listes ainsi établies permettent de faire ressortir précisément les préjudices subis et le coût des réparations à effectuer par l'État.

Au cours du printemps 1974, une commission d'une trentaine d'amicalistes de la région parisienne se réunit plusieurs fois sous la conduite de Renée Zoro, à laquelle s'est jointe Marcelle Debiesse, pour dépouiller l'abondant courrier reçu. Compte tenu des années de service civil pour les uns, comme instituteur par exemple ou de bonification pour d'autres, comme ancien combattant ou mère de famille, les calculs effectués montrent que moins de la moitié des enseignants subirait un préjudice du fait de la non validation de leur années d'études. Par contre, pour le reste des Anciens, le dommage n'est pas

[11] Au cours de cette période, le SNEP se politise davantage. Sa direction générale, sympathisante aux idées du Parti communiste, considère qu'un changement du statut de l'EPS en France passe par un changement politique. En 1972, le référendum sur la construction européenne est l'occasion que saisit Jacques Rouyer pour y engager son syndicat. Le SNEP, dirigé alors par la tendance Unité et Action, entretient avec la FEN et avec le SNEEPS, le syndicat des maîtres d'éducation physique, tenus par la tendance UID, (Unité Indépendance et Démocratie), des rapports difficiles, tendus et conflictuels (Attali Michaël, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique*, l'Harmattan, 2004, p. 214-220 et p. 228-237, et Véziers Guilhem, *Histoire du syndicalisme des professeurs d'éducation* physique, thèse doctorat STAPS, Université Lyon I, 2004, p. 345-352).

[12] Le 18 octobre 1973.

négligeable. Pour l'État, compte tenu du faible nombre d'enseignants touchés, la réparation apparaît insignifiante[13].

■ Enfin, un résultat

Un mémoire rappelant les faits et analysant le bilan de la situation pour l'ensemble des enseignants concernés est constitué. Il permet aux responsables de l'Amicale et du SNEP de mener des actions ciblées. Des courriers sont envoyés aux principaux candidats à l'élection de la présidence de la République. Des entrevues auprès du nouveau secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports et auprès du secrétariat d'État à la Fonction publique permettent de sensibiliser de nouveau les responsables politiques à cette question. Mais finalement, il semble bien que ce soit des actions individuelles mais coordonnées, effectuées par les enseignants concernés auprès de leurs parlementaires respectifs, qui sensibilisent le plus[14]. Le Premier ministre et le ministre de l'Économie et des Finances sont saisis par des questions écrites de parlementaires en session à l'Assemblée Nationale, en mai, juin et juillet 1975. Finalement, la réponse est apportée par le secrétariat d'État à la Fonction publique le 6 septembre 1975[15]. Elle règle la situation des élèves des promotions de 1948 à 1953. Le problème toutefois demeure pour les professeurs des promotions précédentes.

Cette demi-mesure n'est pas satisfaisante aux yeux de Zoro qui souhaite continuer l'action pour les promotions de 1933 à 1947[16]. C'est bien l'avis du SNEP dont le responsable corporatif en annonçant ce premier résultat, engage les collègues à « intensifier l'application du plan dont nous avons informé chaque collègue et mis au

[13]Le préjudice moyen est estimé à 170 francs par mois par enseignant concerné. La mesure de révision représente 7/100 000 du budget de fonctionnement 1974 du ministère de la Jeunesse et des Sports (« Bilan de l'action 33-53 », *Hyper*, n° 102, juin 1974, p. 8).

[14]Un modèle de question écrite à adresser aux parlementaires ainsi qu'un modèle de retour gracieux est envoyé par l'Amicale aux enseignants concernés (« Action 33-53 », *Hyper*, n° 106, juin 1975, p. 8).

[15]« Le problème évoqué par l'honorable parlementaire a fait l'objet d'une étude approfondie par les départements ministériels concernés. Il a été décidé, en conséquence, que les deux premières années de scolarité accomplies à l'École Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive entre le 1er octobre 1948 et le 1er janvier 1954 par les professeurs d'éducation physique, seraient prises en compte désormais au moment de la liquidation de leur droits à pension, ceci pour tenir compte des dispositions de la loi n° 481314 du 2- août 1948 qui règle la situation de l'ensemble des élèves des écoles normales supérieures à compter du 1er octobre 1948. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du décret n° 69-1011 du 17 octobre 1969 pris en application de l'article L.9 du code des pensions civiles et militaires de retraite. »
J.O. du 6/9/1975.

[16]« Action 33-53 (suite) », *Hyper*, n° 107, septembre-octobre 1975, p. 13.

point avec l'Amicale[17] ». Une procédure identique à celle qui a permis d'aboutir une première fois est menée de nouveau par Zoro. Des lettres personnelles sont envoyées à divers ministres et des parlementaires sont sollicités par les anciens élèves de l'ENEP, de l'ENEPS et de l'ENSEPS. Mais les réponses concertées du ministère de l'Économie et des Finances à Zoro et du secrétaire d'État à la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique aux parlementaires de l'Assemblée nationale, stipulent que la mesure prise en 1975 en faveur des élèves des ENSEPS des promotions de 1948 à 1953 ne pouvait être étendue aux promotions antérieures[18]. Les arguments employés seront repris par la suite par tous les responsables sollicités jusqu'en 1982. Un dernier recours auprès du médiateur de la République en 1984 ne produit aucune suite positive.

■ Demi-échec mais vrai succès

Malgré l'insuccès de l'action 33-47, l'ensemble de l'action 33-53 n'est pas un échec. D'abord parce que les anciens élèves des promotions 1948 à 1953 ont obtenu gain de cause, et surtout parce que toutes ces démarches ont eu un retentissement important parmi les amicalistes. L'abondant courrier reçu que nous avons pu consulter témoigne de l'intérêt renouvelé des anciens pour l'Amicale[19]. Ils sont particulièrement touchés par le fait que cette association, dont certains avaient perdu la trace en raison de leur parcours professionnel, puisse encore au bout de temps d'années s'intéresser à leur cas.

Le but poursuivit par Zoro en entreprenant ces deux actions est ainsi atteint. Elles ont permis de rassembler et de sensibiliser à l'Amicale une grande proportion d'anciens, y compris ceux qui ont abandonné leur fonction d'enseignant pour des tâches plus administratives. Le tableau du nombre d'adhésions montre que le chiffre des anciens passe de 1 200 en 1973, à 1 521 en 1974. Il correspond à la période de l'échange de renseignements sur les situations particulières des Anciens. Une légère chute apparaît en 1975. Elle est concomitante au succès de l'action pour les promotions de 1948 à 1953, et correspond donc à la déception des promotions de 1933 à 1947. La relance de l'action 33-47 permet une remontée au cours de l'année 1976. Cette année-là est également

[17] « ENSEP avant 1954 : prise en compte des années pour la retraite. Un premier résultat », *Bulletin du SNEP*, n° 77, septembre 1975, p. 3.
[18] Courrier du chef de cabinet du ministère de l'Économie et des Finances à Jean Zoro daté du 28 juin 1978 et réponse donnée aux parlementaires au cours de la séance du 24 août 1975 (Zoro Jean, Debiesse Marcelle, « L'action 33-47 : les 266 cas », *Hyper*, n° 114, mai-juin 1977, p. 14).
[19] Archives personnelles de Jean Zoro, dossier « Action 33-53 ».

marquée par la sortie de la deuxième édition de l'annuaire de tous les élèves passés par les ENSEPS. C'est une évidence : ces deux actions conjuguées ont bien favorisé la prise de cotisation des anciens.

Nous avons voulu faire le récit de ces deux actions des premières années de la présidence de Jean Zoro car elles sont, à notre avis, exemplaires. C'est à la suite d'une décision personnelle et sous sa conduite que les processus qui conduisent à la réalisation de ces deux actions sont menés à leur terme. Pourtant leur réalisation n'était pas à priori facile. L'unité de l'association avait été mise en doute pendant la présidence de Boigegrain et la disparition des ENSEPS. Mais ces défis sont bien dans la nature du nouveau président de l'Amicale. Il faut de la volonté, mieux encore, de la pugnacité, pour parvenir à rassembler l'ensemble des pièces constituées par les textes législatifs, les différents courriers aux personnalités politiques et responsables administratifs et enfin, les 979 dossiers individuels d'enseignants[20]. Mais, il faut également beaucoup d'organisation et de la méticulosité pour parvenir à recomposer patiemment chaque dossier individuel. Il faut ensuite un certain cran, doublé d'une conviction profonde, renforcés par la certitude de défendre une cause juste, pour frapper aux portes des différentes administrations. Combien d'heures cela représente t-il ? Dans les entretiens que nous avons eu avec lui, Jean Zoro dit volontiers qu'il ne comptait pas son temps, que les actions de l'Amicale étaient sans cesse dans son esprit. Et, il rajoute, que seule une attitude bénévole et de désintéressement, peut parvenir à soutenir aussi longtemps l'intérêt pour des causes de cette nature.

4) Attirer les membres associés

- Multiplier les stages nationaux

Pendant la période transitoire, le bureau provisoire de l'Amicale s'est donné comme tâche principale d'organiser les stages nationaux de l'été 1971 afin de continuer à faire

[20] Le correspondant principal que Jean Zoro sollicite au secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, au bureau chargé des personnels enseignants d'éducation physique, pourtant aguerri à toutes les tâches administratives, est lui-même impressionné par la quantité et la qualité du travail accompli : « Je ne puis que vous renouveler mes admiratifs compliments pour le travail "colossal " auquel vous vous êtes livré en faveur des évincés de la prise en compte pour la retraite du " temps d'élève boursier ENS ", que sont les " élèves boursiers ENSEP ". Que de patience et de ténacité pour procéder à cette rigoureuse analyse de cas nombreux et multiples et arriver ainsi à chiffrer, de manière nécessairement approximative, le montant de la répartition pécuniaire, qui ne serait, au demeurant, qu'une toute petite saignée faite au flancs du " monstre budgétaire" » (Bartoli M., courrier adressé à Jean Zoro, daté du 30 mai 1974, *archives personnelles de Jean Zoro*, dossier « Action 33-53 »).

fonctionner l'association. Le bureau national élu en 1972, ayant comme deuxième objectif la recherche d'adhésions des membres associés, renforce les actions nationales.
Le nombre de stages nationaux augmente chaque année. Dix stages sont organisés en 1972. Nous en avons dénombré 25 en 1976 et 40 en 1982[21].

Graphique n°1

Evolution du nombre de stages nationaux entre 1971 et 1983

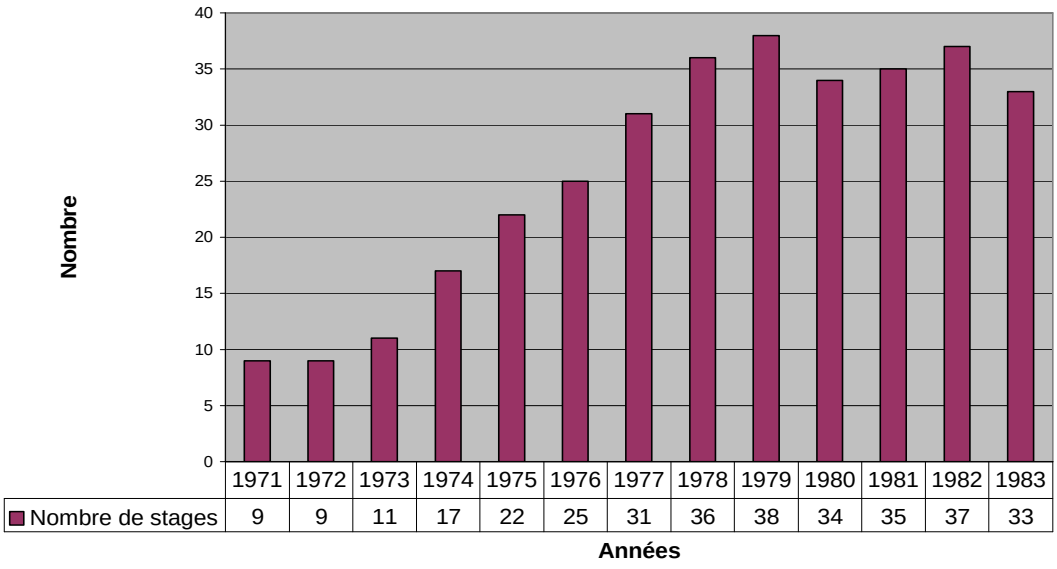

Le nombre de participants aux stages nationaux progresse en grande proportion également[22].
A notre avis, cette croissance est due à la décision d'ouvrir des stages régionaux aux adhérents de tout le territoire national. Ainsi, à partir de 1973, les stages de Strasbourg d'activités polyvalentes, d'Arras sur le rugby ou encore de Montpellier sur les sports collectifs, sont labellisés nationaux. Par la suite, d'autres correspondants régionaux, soucieux d'être représentatifs dans l'association, essaieront de développer dans leur région une activité de formation, afin qu'elle devienne également un rendez-vous incontournable de l'Amicale.

[21] Voir le graphique n° 1 : « Évolution des stages nationaux entre 1973 et 1982 ».
[22] Voir le graphique n° 2 : « Évolution du nombre de participants dans les stages nationaux » et le graphique n° 3 : « Évolution du nombre de cadres dans les stages nationaux ».

■ Les indispensables maillons

La nationale coordonne l'implantation des stages et s'occupe d'une partie de la prise en charge administrative. Elle publie une plaquette des stages et les assurances en responsabilité sont groupées nationalement. Mais c'est le responsable du stage qui a le rôle essentiel dans l'organisation. Bien qu'étant bénévole, il est garant devant le conseil d'administration du bon fonctionnement pratique et financier. Il doit fournir tous les renseignements relatifs à l'accueil, l'encadrement et le programme.

Graphique n°2

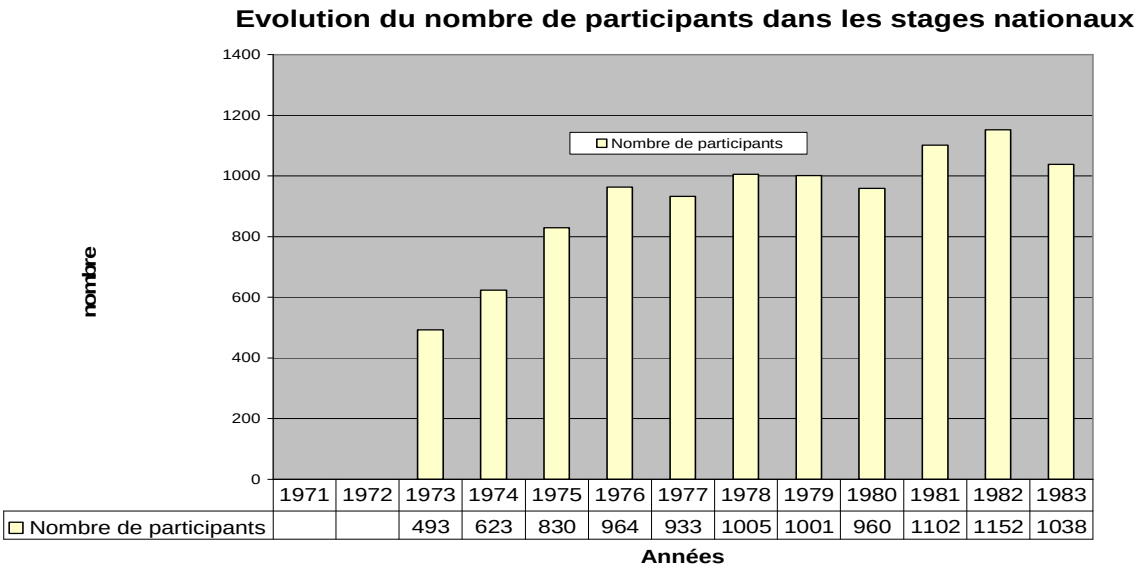

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Nombre de participants			493	623	830	964	933	1005	1001	960	1102	1152	1038

Graphique n°3

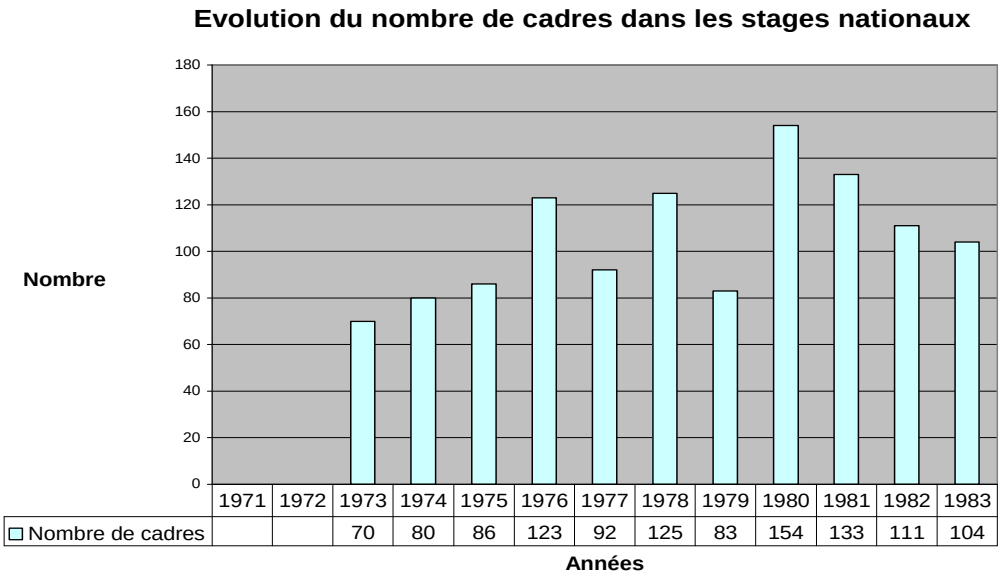

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Nombre de cadres			70	80	86	123	92	125	83	154	133	111	104

Il prévoit son budget en tenant compte des frais de gestion qui comprennent l'hébergement, la location des installations sportives et le dédommagement des intervenants. Il doit intégrer dans les frais de stage une partie des dépenses engagées par la nationale pour la publication et la publicité relatives aux stages nationaux.
Le prix payé par les stagiaires est calculé pour équilibrer les dépenses. Chaque stage est en quelque sorte auto géré et surtout autofinancé. Bien entendu, en cas de souci financier dû à une insuffisance de participants, la nationale prend en charge le déficit financier.
L'organisation d'un stage national demande beaucoup d'investissement. Dans certains cas, elle nécessite le travail d'un groupe qui se constitue autour du président régional du lieu d'implantation du stage national.
La constitution des collectifs de travail par activités ou groupements d'activités physiques, a eu également une incidence considérable sur le développement des stages nationaux et sur l'augmentation des adhérents. Ces actions de formation pédagogique, attirent des professeurs désireux de réfléchir à des problèmes d'enseignement. Jacqueline Marsenach qui prend la responsabilité du secteur « formation permanente » en 1974[23], essaie de coordonner le travail des équipes organisant les stages du secteur pédagogique. Ainsi, sous son influence se développe une dynamique qui permet d'envisager une orientation commune des objectifs des stages[24]. Des principes identiques et cohérents favorisent l'accueil des stagiaires qui perçoivent de ce fait la volonté d'une action d'envergure.

■ Les différentes catégories de stages nationaux

Afin de mieux informer les adhérents, une répartition de ces nombreux stages selon des catégories, s'est avérée nécessaire. Ce classement améliore effectivement la présentation du programme des stages. Il devient plus clair et peut ainsi s'afficher. Mais ce besoin n'est pas ressenti uniquement pour une raison pratique de communication. C'est une demande exprimée par certains intervenants qui souhaitent que soient différenciés les stages proposant des activités centrées sur la pédagogie et l'enrichissement des compétences professionnelles et les stages d'activités de loisirs ou de voyages qui n'ont qu'une relation lointaine avec le travail de tous les jours du

[23] « Compte rendu du 7ème bureau », », *Hyper*, n° 103, octobre 1974, p. 2.
[24] « Les collectifs de l'Amicale », *Hyper*, n° 110, juin 1976, p. 26-27.

professeur d'éducation physique. Cette distinction n'est pas demandée pour séparer des activités considérées comme importantes, d'autres paraissant plus futiles. Cependant, les enseignants attachés au rôle de l'Amicale comme structure de formation, tiennent à faire émerger cette finalité de l'association[25]. Ils craignent que cet objectif se dilue, submergé sous le double développement des pratiques de loisirs et d'organisation de voyages.

Malgré la difficulté que soulèvent la conception et la mise en forme de cette présentation, les deux responsables, Denise Mottuel et Guy Moinard, donnent quelques temps après, une première réponse au problème. Ils estiment tout d'abord légitime que l'Amicale puisse organiser ces différents types de stages et voyages à condition qu'ils répondent aux exigences de principes préalablement établis et conformes aux statuts et aux finalités de l'association. Pour eux, en effet, les statuts prévoient les rencontres entre amicalistes dans un esprit de loisir et de détente[26]. Peu à peu, une classification nette se précise alors. Trois puis, à partir de 1977, quatre catégories de stages sont retenues :

1- Les stages pédagogiques et techniques sont des stages de recherche et de perfectionnement pédagogique. Ils sont axés sur le travail en milieu scolaire. Ils sont bien souvent novateurs par l'utilisation de magnétoscopes. L'application directe est permise par la présence des élèves. Ces stages sont en général pris en charge par un collectif de recherche.

2- Les stages de découverte en faisant appel à des techniciens spécialistes, permettent de s'initier à des techniques nouvelles peu ou mal connues. L'activité est également abordée sous un angle pédagogique pour prévoir d'envisager la pratique des élèves.

3- Les stages de plein air et de loisirs sont conçus dans des structures adaptées avec des praticiens souvent de haut niveau pour le perfectionnement technique personnel des stagiaires. Ils sont bien souvent encadrés entre amicalistes.

4- Les voyages culturels ou sportifs peuvent être touristiques. Ils comportent parfois une partie sportive. Quelques fois ce sont des échanges organisés avec un organisme important comme l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse ou l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse. À partir de l'année 1980, les stages du « secteur retraités »

---

[25] C'est Maurice Portes, sans doute le premier, qui intervient à propos de cette question lors d'une assemblée générale et des régionaux en mai 1977 (« M. Portes demande que le cahier des stages soit présenté par centre d'intérêt : stages pédagogiques et techniques, stages de plein air et loisirs voyages. » « Compte rendu AG et régionaux », *Hyper*, n° 115, octobre 1977, p. 6).

[26] « Compte rendu réunion CA et régionaux », *Hyper*, n° 116, décembre 1977, p. 7.

sont intégrés dans cette catégorie. Nous avons regroupé sur un graphique les stages des différentes catégories proposées chaque année, afin de faire une comparaison rapide de ce que représente leur nombre sur la totalité[27].

■ Problèmes liés au succès grandissant des stages

L'augmentation des stages et leur diversité génèrent un budget de plus en plus important. Bien que chaque stage soit autonome et sous la responsabilité de l'enseignant organisateur, la nationale, par l'intermédiaire de son trésorier, assure en dernier recours la tutelle financière de l'ensemble des stages. Il va sans dire qu'au fur et à mesure des années les sommes gérées atteignent l'ampleur d'une entreprise. Il y a une distorsion entre l'amateurisme de fonctionnement, le bénévolat des membres de l'association et le gonflement du budget[28]. Le développement considérable de l'organisation des stages dans les activités de la nationale pose plusieurs types de problèmes que le bureau national règle au fur et à mesure de leurs apparitions.

Graphique n° 4

Comparaison du nombre de stages par catégories

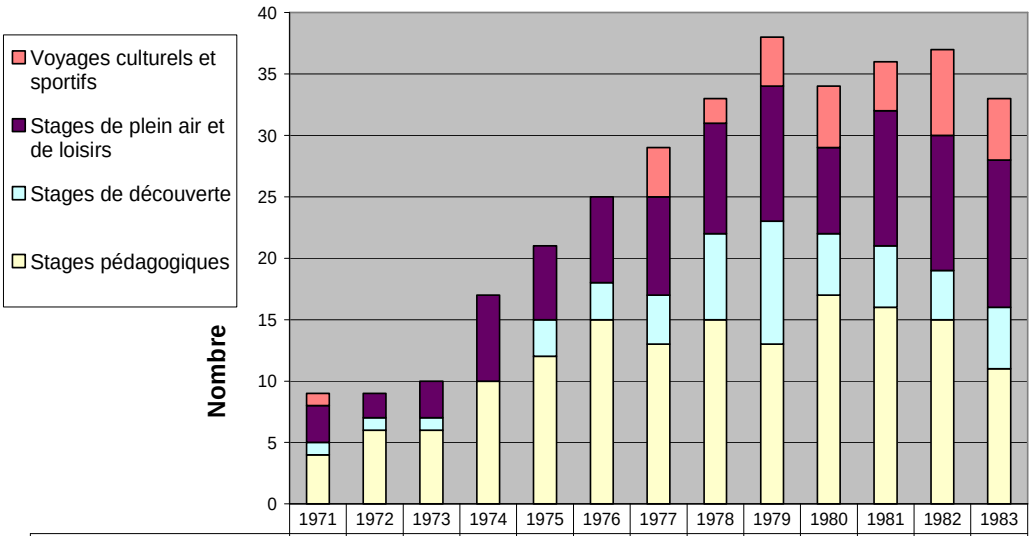

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Voyages culturels et sportifs	1					0	4	2	4	5	4	7	5
Stages de plein air et de loisirs	3	2	3	7	6	7	8	9	11	7	11	11	12
Stages de découverte	1	1	1		3	3	4	7	10	5	5	4	5
Stages pédagogiques	4	6	6	10	12	15	13	15	13	17	16	15	11

Années

[27] Voir le graphique n° 4 : « comparaison du nombre de stages par catégories ».
[28] Voir le graphique n° 5 : « Évolution du budget général des stages nationaux ».

Graphique n°5

Evolution du budget de gestion des stages nationaux

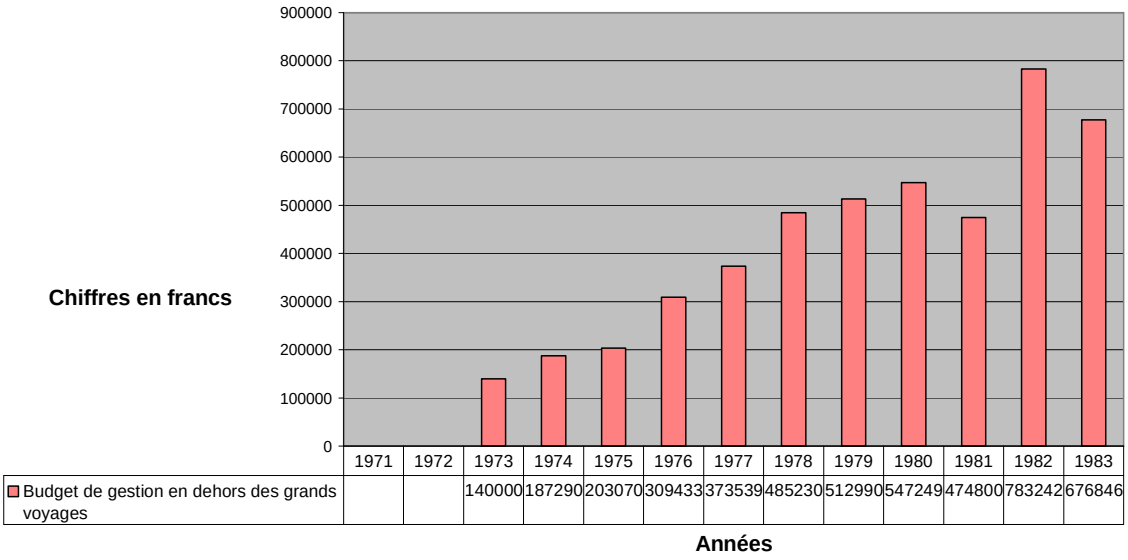

Les Anciens tiennent à conserver à leur association la continuité de l'état d'esprit qui régnait pendant leurs années d'étude. Lorsqu'on interroge ces anciens membres de l'Amicale sur leurs années d'étude, les mots qui reviennent le plus souvent sont « camaraderie », « bonne ambiance », « entraide », « sympathie ». Nous avons la conviction que les souvenirs des ENSEPS sont magnifiés. Ce processus est certainement renforcé par la disparition de ces écoles. L'Amicale devient pour ceux qui y adhèrent le prolongement affectif idéalisé de leur temps d'étude qui est également celui de leur jeunesse. Ils tiennent par-dessus tout à conserver cette image intacte. Ils sont réticents à la venue d'enseignants « qui ne sont pas dans l'esprit des ENSEPS ». Seuls ceux qui correspondent à cet idéal sont acceptés dans les stages. Cela peut se traduire par le raisonnement suivant : « si les ENSEPS n'avaient pas été supprimés ces collègues là y seraient entrés. En conséquence, nous pouvons les accepter car ils auraient été des nôtres ». Lors des assemblées générales, le problème de la venue dans les stages d'enseignants « touristes » qui ne sont que de passage est évoqué à plusieurs reprises. Leur arrivée est bien souvent considérée comme une véritable intrusion. Elles ne sont pas nombreuses car des mécanismes de protection se mettent en place. Bien souvent, seule la cooptation permet aux membres associés d'accéder aux stages nationaux. La participation aux actions régionales requise et preuve faite de leur « bon »

état d'esprit[29], un Ancien se trouve toujours là pour leur proposer de postuler pour un stage national. Dans la plupart des cas, les enseignants deviennent membres associés en participant à des actions près de leurs lieux d'exercice. Ils sont attirés par la fonction de recyclage ou de formation qui leur est proposée. Certains ne connaissent pas L'Amicale. Lorsqu'ils en entendent parler, ils pensent souvent que les stages nationaux sont réservés aux anciens des ENSEPS. La cooptation est en quelque sorte un véritable adoubement. Lorsqu'un enseignant non initié postule à un stage national, il est prévenu par un paragraphe de la plaquette de présentation[30] de « l'esprit des stages » et surtout de « l'esprit Amicale »[31]. L'accès aux stages, conditionné par certains critères, y est présenté comme une sélection. Celle-ci est effectivement nécessaire car la demande de participation, dans les stages de tennis par exemple, est bien souvent supérieure au nombre de places possibles.

Après 1978, avec l'ouverture de l'association, un autre phénomène doit être contrôlé par les responsables des stages. Les étudiants en éducation physique qui se présentent au CAPEPS investissent les stages pédagogiques et techniques de l'Amicale. Ils viennent y rechercher un complément de formation qu'ils ne trouvent peut être pas dans leurs UER et une attestation de participation à un stage pédagogique. C'est aussi un moyen de se mettre « en phase » avec les épreuves de leur concours de recrutement. Lors des stages pédagogiques de l'Amicale, des examinateurs sont présents comme formateurs ou dans les rangs des stagiaires. C'est donc une excellente occasion pour les étudiants de connaître les options fondamentales de certains membres du jury. Le hasard qui influence, selon les candidats, bons nombres de réussites, peut parfois, dans le cas d'une bonne surprise, décider d'une issue favorable à leur carrière. Face à l'arrivée de plus en plus importante d'étudiants dans les stages, certains des responsables veulent, lors d'une assemblée générale, que soit mis en évidence ce phénomène. Ils estiment, par ailleurs, que leur association n'a pas pour but de se substituer aux instituts de formation et de préparation au concours de recrutement. Ils souhaitent éviter cette dérive, qui

[29] Un exemple: la proposition de n'accepter les membres associés qu'après une durée d'inscription de deux années a failli être votée en assemblée générale.

[30] Ces conditions sont énoncées pour la première fois dans la plaquette de présentation des stages de 1978.

[31] « - Nos stages ne sont jamais des opérations commerciales, ni l'Amicale ni les responsables ne cherchent à faire du bénéfice.
- Nous ne voulons pas des clients, des simples consommateurs qui paient…qui exigent…mais des collègues, des amis qui participent…qui donnent.
- Chacun peut apporter quelque chose ne serait-ce que de la compréhension, de la bonne humeur, de l'entrain. » (« Les stages de l'Amicale. L'esprit Amicale », *Hyper, spécial stages nationaux*, n° 117, mars avril 1978, p.13).

transformerait les buts d'échanges et de rencontres pour anciens, qui sont les fondements de l'association.

5) La croissance du nombre des adhérents et les problèmes financiers

■ La démission du trésorier

Le bilan de l'année 1971 est effectué lors de l'assemblée du conseil d'administration et des délégués régionaux du 22 avril 1972. Dans son rapport financier, André Augeard, au nom du bureau collectif, attire l'attention des présents à l'assemblée générale, en indiquant que le regroupement des cotisations est beaucoup plus lent que d'habitude à la même période. Généralement, au mois de mars, les amicalistes ont déjà cotisé pour l'année en cours et les délégués régionaux ont pratiquement terminé l'acheminement de l'ensemble des adhésions à la nationale. Cette perte de cotisations[32] n'est pas essentiellement due à un retard des délégués régionaux. La crise morale qui s'est soldée par un vote de défiance lors de l'assemblée générale de janvier 1971, se traduit par cette défection soudaine. Or, en dehors de la petite subvention accordée par le secrétariat d'État à la Jeunesse et Sports[33] pour aider au financement des stages et les droits d'auteur versés par la librairie Colin[34], l'association vit grâce aux cotisations des adhérents. Même si l'Amicale continue de fonctionner avec un bureau de transition, la confiance des adhérents ne revient pas. Cette tendance à la baisse est confirmée au moment du bilan de l'année 1972, lors de l'assemblée générale du 26 mai 1973. C'est le dernier bilan financier réalisé par Augeard. Celui-ci a donné sa démission au cours du bureau national du 14 février 1973. Les difficultés financières de l'Amicale ont-elles poussé ce vieil amicaliste à mettre un terme à sa fonction ? Sa décision surprend tous les membres du conseil d'administration. Augeard est également trésorier du Comité d'Études et d'Informations de l'Éducation Physique et du Sport qui gère la revue *EP.S*. Les différences d'appréciation du rôle et des objectifs de l'Amicale, qui se sont exprimées au cours de ces derniers mois entre les responsables de la revue *EP.S* et la majorité des membres du nouveau conseil d'administration, sont sans doute à l'origine de cette décision. À la suite de la résolution exprimée par Gaston Roger, de séparer le

[32] Au 1er mars 1972 André Augeard note une différence de 600 cotisations (1 600 au lieu de 2 200) à la même période. Six régionales n'ont rien fait parvenir à la nationale (Augeard André, « Examen de la situation financière », *Hyper* n° 96, juin 1972, p. 5).
[33] 4 220 F pour un budget total de 212 734,32 F.
[34] 7 265,20 F pour un budget total de 212 734,32 F.

routage de *Hyper* de celui *d'EP*.S, la distinction des gestions entre les deux associations est bien marquée. Ce départ volontaire d'André Augeard traduit de façon encore plus nette la mise à distance de ces deux structures. Après l'échec de Vivès aux élections renouvelant le tiers sortant du conseil d'administration de 1973, il n'y a plus de responsable de la revue *EP.S* au sein de cette instance de l'Amicale.

■ Les régionales sollicitées pour renflouer l'Amicale

Robert Savin prend une lourde responsabilité en assumant la suite d'Augeard. En effet, la trésorerie de l'Amicale est à zéro. La proposition d'augmenter les cotisations pour 1974 faite lors du précédent conseil d'administration est validée par les responsables régionaux. Cette mesure s'inscrit dans un plan de relance de l'association. Elle consiste à regagner la confiance des anciens et à attirer à l'Amicale de nouveaux membres associés. Zoro invite les délégués régionaux à rechercher des collègues sympathisants prêts à s'investir dans l'association, afin de lancer des actions régionales pour drainer des adhérents. Sur le plan national, il compte sur les opérations « annuaire des anciens de l'ENSEP » et l'action « 33-53 » pour ramener à l'Amicale les anciens défaillants. En jouant ainsi sur les registres des retrouvailles et de la nouveauté, il espère faire remonter le nombre des adhérents.

Mais pour l'heure, le manque d'argent remet en question la diffusion du prochain numéro d'*Hyper*. Le bureau national sollicite les trésoreries régionales pour assurer la parution du bulletin qui fait le lien entre les amicalistes. Sans leurs apports la continuité de l'association n'est pas certaine. Cette mesure exceptionnelle est poursuivie l'année suivante, en 1974. La part nationale prélevée sur les cotisations des adhérents est augmentée. Ainsi, le prix de la cotisation de l'amicaliste ne change pas. Ce sont les régionales qui absorbent le choc de l'augmentation des frais de l'association. Heureusement, les actions de relance fonctionnent bien. Le chiffre des adhérents remonte. Après la baisse importante des années 1971 et 1972, l'Amicale ne comptait plus que 1 548. Ce chiffre, communiqué au moment de l'assemblée générale de 1973, correspond à l'exercice financier de l'année en cours. Mais il ne traduit pas le dynamisme réel des adhésions car le chiffre des adhérents est arrêté à la date du 18 septembre 1973. A partir de 1973[35], pour mieux apprécier l'évolution des cotisations, la

[35] « Problème année scolaire année civile pour les cotisations. Choisir l'année civile avec recouvrement pendant le premier trimestre de l'année scolaire pour mise à jour des fichiers, avoir le temps de toucher

décision est prise de comptabiliser fin septembre le nombre d'adhérents pour l'année civile en cours en suivant le rythme scolaire. Les nouveaux adhérents d'octobre à décembre le sont pour l'année suivante.

■ Le nombre d'adhésions, souci constant de la nouvelle équipe dirigeante

Il semble bien que le chiffre des adhésions soit devenu un souci constant. Il représente un des principaux indices de la bonne marche de l'association. Cette obsession pour rassembler le plus possible d'adhérents amène Zoro à faire voter la proposition d'une cotisation réduite pour les étudiants et les retraités. En contrepartie, un tarif plus élevé de membre bienfaiteur est également retenu. À chacune des réunions de bureau ou de conseil d'administration, un point sur le nombre des adhérents est effectué et comparé à l'année précédente à la même période. Le suivi très précis des rentrées des cotisations permet de juger l'équilibre des comptes de l'association et d'éviter de faire appel aux régionales de province. Durant cette première année de gestion du nouveau trésorier, c'est en effet la puissante régionale de Paris qui avance les sommes nécessaires à la poursuite des activités régulières de la nationale.

Ce suivi des rentrées des adhésions met également les correspondants régionaux en demeure de progresser. Lors des assemblées du conseil d'administration et des régionaux, le chiffre total est communiqué et ensuite, chaque représentant régional est invité à annoncer le nombre de ses adhérents. La différence entre les deux chiffres est commentée. Ces explications figurent dans le compte rendu des réunions[36]. Jouer ainsi sur l'esprit de motivation, selon un procédé qui ressemble fort aux techniques de gestion d'une société commerciale, surprend. Mais chaque délégué régional, bon enfant, « joue le jeu », satisfait de constater que l'action qu'il mène dans sa région est effectivement suivie par le bureau national. Ils prennent conscience de cette façon que la survie de l'Amicale est conditionnée par leur propre activité. C'est un moyen de responsabiliser plutôt qu'une stratégie de rentabilisation des énergies.

---

les collègues après les mutations possibles… » (Moinard Guy, «Compte rendu réunion régionaux et conseil d'administration du 24 et 25 novembre 1973. *Hyper* », *Hyper* n° 101, mars 1974, p. 3).

[36] « Tour des régionales : 1er chiffre inscrits au 19/5/1974 ; 2ème chiffre : au 22/5/1973.
- Aix-Marseille : 127 (26). Relance assurée par toute une équipe dynamique, plusieurs activités régulières.
« Assemblée des régionaux - Amiens : 8 (1). En sommeil, peu d'activités. La régionale cherche une aide.
- Besançon : 20 (31). Régionale malade.
- Bordeaux : 137 (103). Plusieurs activités (WE Basket Volley- stage de ski, WE yoga, tennis, canoë kayak)… » (« Assemblée des régionaux», *Hyper* n° 103, octobre 1974, p. 5).

■ La relance est effective

Cette mobilisation des volontés est efficace. En 1974, la relance que Zoro appelle de ses vœux dans l'éditorial du numéro d'*Hyper* de mars 1974[37] commence à se percevoir avec certitude. Le ton est encourageant au cours du bilan d'activités communiqué lors de l'assemblée générale de mai 1974. Les effectifs remontent et approchent du chiffre maximum jamais enregistré. Avec 2 242 inscrits au 19 mai 1974, c'est 472 adhérents de plus qu'au 22 mai 1973. Cette tendance se confirme avec le bilan chiffré des deux années : 1 887 adhérents pour 1973 et 2 412 pour 1974.

Graphique n° 6

Evolution du nombre d'adhérents de l'Amicale entre 1973 et 1982

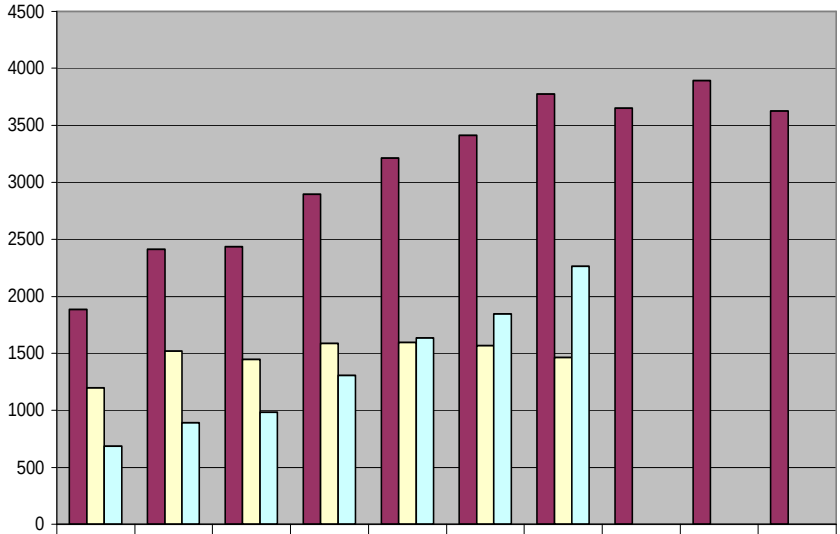

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Total d'adhérents	1887	2412	2435	2896	3214	3414	3777	3653	3893	3628
Anciens	1200	1521	1448	1589	1597	1568	1465			
Membres associés	687	891	987	1307	1637	1846	2266			

[37] « La relance de l'Amicale.
Certains en parlent ; beaucoup la constate ; nous en sommes convaincus ; et pour vous le prouver, faisons un rapide bilan des actions en cours. » (Zoro Jean, « La relance de l'Amicale », *Hyper* n°101, mars 1974, p. 1).

Graphique n° 7 [38]

Courbe de l'évolution du nombre d'adhérents de l'Amicale entre 1973 et 1982

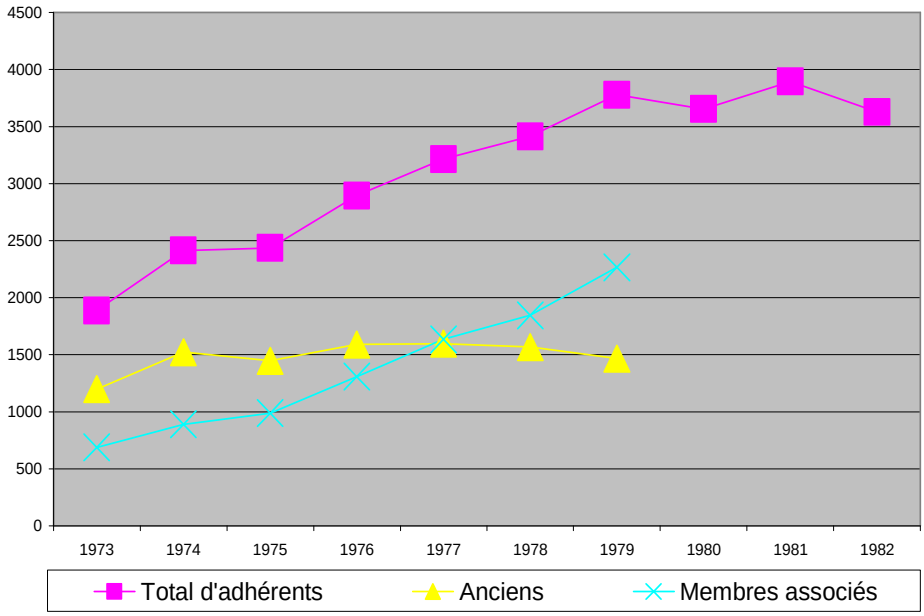

L'augmentation représente près de 30 %. Cette progression se poursuit les années suivantes. Le nombre d'adhérents atteint 2 896 en 1976 et dépasse le chiffre de 3 000 en 1977, avec 3 234 amicalistes[39]. Il faut reconnaître, avec Jean Zoro, que cette croissance importante n'est pas due à la contribution des anciens[40]. Leur chiffre se stabilise autour de 1 500. La moitié seulement cotise à l'Amicale. L'augmentation du nombre des adhérents provient essentiellement de la participation des membres associés. Dans la plupart des régionales leur nombre dépasse celui des Anciens[41]. C'est un argument supplémentaire qui plaide en faveur de la stratégie d'ouverture de l'association à tous les enseignants d'éducation physique et sportive. Celle-ci se réalise en 1978. L'Amicale peut ainsi continuer à fidéliser de plus en plus de professeurs. Le chiffre des adhérents ne cesse de progresser jusqu'en 1981[42].

---

[38] A partir de 1980 la distinction entre anciens de l'ENSEP et les membres associés n'est plus faite.
[39] Voir graphique n° 6 : « Évolution du nombre d'adhérents de l'Amicale entre 1973 et 1982 ».
[40] Zoro Jean, « Compte rendu de l'assemblée générale et des régionaux », *Hyper*, n° 115 octobre 1977, p. 4.
[41] Voir graphique n° 7 : « Courbe de l'évolution du nombre d'adhérents de l'Amicale entre 1973 et 1982 ».
[42] Voir tableau général du nombre d'adhérents par régionales de 1973 à 1982

Tableau du nombre d'adhérents par régionales de 1973 à 1982[43]

	1973	**1974**	**1975**	**1976**	**1977**	**1978**	**1979**	**1980**	**1981**	**1982**
Aix-Marseille	26	142	144	131	123	152	165	187	218	192
Amiens	1	19	3	22	32	52	43	49	54	38
Besançon	32	20	52	76	72	77	78	63	61	76
Bordeaux	113	162	198	228	247	229	246	214	210	217
Caen	28	36	36	51	69	45	91	123	146	107
Cl. Ferrand	107	126	137	155	179	184	223	216	203	193
Corse (Nice)					5	13	26	33	35	37
Dijon	79	82	91	101	100	101	92	83	84	70
Grenoble	26	78	35	106	141	124	149	187	232	219
Lille	72	88	119	120	134	134	155	141	128	139
Limoges	23	31	33	34	46	53	63	59	63	67
Lyon	36	67	90	104	120	122	116	73	92	94
Montpellier	55	76	59	80	94	95	107	100	132	123
Nancy	4	74	23	23	33	51	77	70	65	56
Nantes	35	43	50	54	61	73	93	102	127	146
Nice	67	79	66	143	128	145	152	141	140	142
Orléans	67	64	68	57	70	77	87	94	112	107
Paris	496	600	615	651	737	792	851	789	852	753
Poitiers	99	58	21	46	55	65	67	63	54	55
Reims	4	13	18	31	33	42	36	59	61	43
Rennes	261	276	295	307	350	384	361	371	354	346
Rouen	10	49	29	45	60	73	77	65	92	93
Strasbourg	110	80	65	76	64	66	95	134	110	79
Toulouse	124	116	151	200	198	205	230	166	200	183
Outre-Mer	12	23	42	55	88	74	85	71	68	53
Total	**1887**	**2412**	**1435**	**2896**	**3234**	**3414**	**3777**	**3628**	**3893**	**3628**

[43] Tableau constitué grâce aux documents de travail fournis par Jean Zoro (voir annexes)

■ Les tâches matérielles : une professionnalisation manquée

Si les finances s'équilibrent avec l'augmentation du nombre d'adhérents, les envois du bulletin demeurent fastidieux et onéreux. Le numéro de commission paritaire[44] n'est toujours pas accordé à *Hyper*. L'exemplaire type ne doit pas dépasser le poids de 100 g pour éviter des frais importants d'expédition. La qualité de la revue s'en ressent car le grammage du papier doit être diminué pour ne pas réduire le nombre de pages. Reçu au ministère par Pierre Mazeaud, secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, le président de l'Amicale évoque entre autres questions ce problème[45]. Il obtient la promesse d'un appui auprès du ministre concerné. Par la suite, jusqu'au début des années 1980, des délégations du bureau de l'Amicale rencontreront des responsables politiques et administratifs pour résoudre cette question[46]. Mais la revue de l'Amicale ne sera pas inscrite sur les registres de la commission paritaire des publications et agences de presse. L'association ne bénéficiera jamais de tarifs postaux préférentiels[47].

Avec le nombre accru d'amicalistes, l'acheminement des différentes circulaires et surtout d'*Hyper* pose des problèmes de logistique et plus prosaïquement de manipulation. Il faut que des volontaires du bureau établissent les banques de données des adresses des adhérents et les mettent à jour chaque année en cas de changement ou à l'arrivée d'un nouvel adhérent. C'est un travail de secrétariat qui mobiliserait une personne à plein temps. Mais là également, malgré les demandes de soutien, l'Amicale n'obtiendra jamais d'aide de l'État sous la forme d'un détachement de poste d'enseignant.

C'est donc régulièrement, au cours de soirées entre amis, que les étiquettes sont collées après avoir été imprimées grâce à une machine mécanique à adresser. Le postage des

---

[44] Le numéro de commission paritaire attribué par la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse. Il permettrait à l'Amicale d'être dispensé de TVA sur les papiers et frais d'impression, d'expédier *Hyper* avec une taxe minime.

[45] Jean Zoro est reçu par Pierre Mazeaud la 3 décembre 1974.

[46] Début 1982, Jean Zoro, Marie-Paule Bernardeau et Jean-Pierre Toulet, rencontrent André Laurent, conseiller technique auprès de Mme Avice, ministre de la Jeunesse et des Sports, J. L. Piednoir, responsables des problèmes d'éducation au Parti Socialiste, Daniel Perrault, conseiller technique au ministère de l'Education, Jacques Warin, conseiller technique auprès du Premier Ministre. A chacune des audiences ils soulignent la nécessité de dégager pour leur association des moyens nouveaux. L'aide pour obtenir le numéro de commission paritaire fait partie de ces priorités (« Rencontre officielles », *Hyper*, n° 133, mars 1982, p. 11).

[47] Pour satisfaire aux obligations et bénéficier de ce numéro paritaire une revue ne doit pas être une publication de documentation corporative ou de propagande pour une association. À titre exceptionnel une dérogation peut être accordée à une revue. C'est cette dérogation que les responsables de l'Amicale malgré tous leurs efforts n'arriveront jamais à obtenir.

exemplaires d'*Hyper* relève parfois de l'exploit ou de l'improvisation. Discussion avec le receveur des postes pour éviter de trop payer de frais d'envoi, trouver la personne disponible pour porter l'ensemble des exemplaires[48], sont des pratiques courantes. Cet esprit de débrouillardise, sympathique et convivial dans une structure de quelques centaines de membres, passe pour de l'artisanat, voire de l'amateurisme, dans cette association qui atteint, en 1981, 3 893 adhérents. L'opération de mise à jour des fichiers prend désormais plusieurs jours, par exemple, et nécessite le travail de nombreux collègues bénévoles. Malgré ce labeur intense, des manquements se constatent. Ils sont signalés et donnent l'image anormale et erronée d'une association en perte de vitesse.

Graphique n°8

Evolution des tarifs des abonnements à l'Amicale et à EP.S

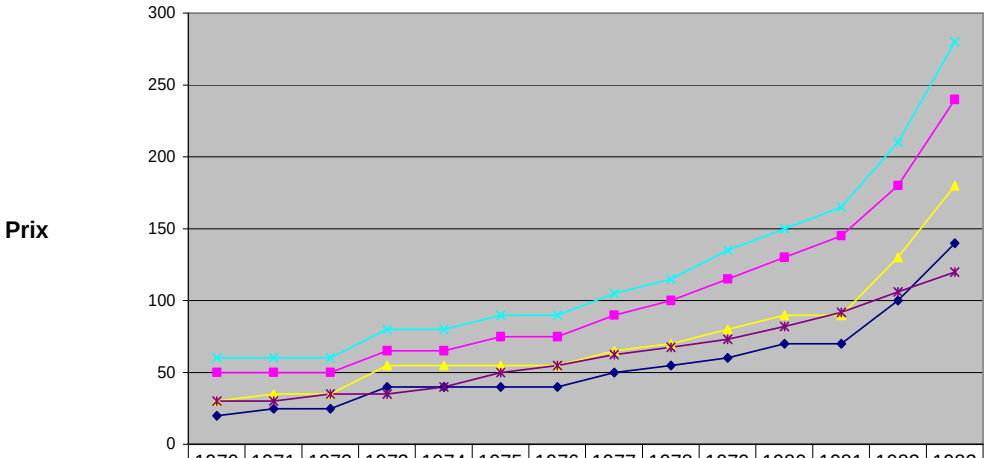

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Individuel Tarif Amicale seule	20	25	25	40	40	40	40	50	55	60	70	70	100	140
Individuel Tarif groupé	50	50	50	65	65	75	75	90	100	115	130	145	180	240
Couple Tarif Amicale seule	30	35	35	55	55	55	55	65	70	80	90	90	130	180
Couple Tarif groupé	60	60	60	80	80	90	90	105	115	135	150	165	210	280
Tarif EP.S seul (1)	30	30	35	35	40	50	55	62,4	67,6	73	82	92	106	120

Années

Le développement de l'Amicale ne peut plus continuer sans le travail d'un personnel rétribué, compétent et régulier. Cette constatation, à laquelle arrive Zoro, pose le problème de l'indépendance de l'association si elle ne peut engager du personnel par ses propres moyens. La question financière se pose alors de nouveau en raison de cette problématique. Les solutions sont toujours les mêmes. Il faut à la fois augmenter le tarif

[48] Jean Zoro rappelle dans un compte rendu que le numéro 125 d'*Hyper* a pu être acheminé à temps grâce à la bonne volonté de son gendre, complètement extérieur, au demeurant, aux problèmes de l'Amicale. *Hyper*, n° 126, juin 1980, p. 8.

de la cotisation et recruter davantage d'adhérents. Le tarif de la cotisation est déjà porté à 145 francs pour les individuels et 165 francs pour les couples en 1981 pour l'adhésion avec l'abonnement à la revue *EP*.S. Il paraît difficile aux responsables de l'Amicale de relever davantage ce tarif car il est tributaire également du prix de l'abonnement à *EP.S.*[49]

■ Les droits d'auteur tonifient les finances

Pour couvrir tous ses frais, la nationale ne peut compter sur la totalité des sommes prélevées sur les adhésions. Une part est reversée aux régions. En commentaire du rapport du budget 1974, Robert Savin souligne cette disposition. Il fait remarquer qu'en réalité la moitié seulement des cotisations participent à l'impression des quatre numéros d'*Hyper* et aux frais de gestion de la nationale[50]. Heureusement, les droits d'auteur reversés à la nationale grâce à la vente de l'ouvrage *Premier degré d'éducation physique et sportive* et des *Hyper spéciaux* sur le tennis et les sports collectifs, permettent d'augmenter les recettes. La politique de publication de ces ouvrages est accentuée. Nés du travail des collectifs, ils suivent les stages d'été. Ces brochures spéciales deviennent de véritables livres pédagogiques très demandés par les enseignants.

En 1978, le trésorier souligne que l'équilibre budgétaire est obtenu grâce aux rentrées d'argent du livre sur le premier degré[51]. Toutefois, cela ne bride pas les ambitions du bureau de l'Amicale et de son président. Ils souhaitent que leur association imprègne tous les enseignants d'éducation physique. Pour cela, *Hyper* doit évoluer en même temps que l'association. Il doit représenter plus que l'esprit des ENSEPS, puisque désormais les membres associés dépassent en nombre les Anciens. Si le titre du bulletin n'est pas changé malgré la proposition de son président, son contenu prend de l'ampleur. Il devient une véritable revue grâce au travail de rédacteur de Guy Moinard, secondé puis remplacé par Michel Godard. Ce dernier œuvre pour intégrer dans les pages de la revue de véritables articles de fond, qui sans rivaliser avec la revue *EP.S*, procurent au lecteur un véritable apport pédagogique et culturel. La revue gagne également en présentation. Elle devient plus agréable à feuilleter. Des photos illustrent

[49] Voir graphique 8 : « Courbes de l'évolution des tarifs de l'Amicale et de *EP.S* »
[50] « Partie assemblée générale », *Hyper* n° 107, septembre octobre 1975, p. 5.
[51] « Assemblée générale et régionaux. Toulouse samedi 12 et dimanche 13 mai 1979. Bilan financier », *Hyper*, n° 122, juin 1979, p. 10.

les articles et la couleur fait son entrée dans une première de couverture plus professionnelle. La publicité fait son apparition dans *Hyper*. Cette décision est prise par le conseil d'administration en 1976 afin de réduire les frais de fabrication de la revue et des numéros spéciaux.

Mais ce sont toujours les publications spéciales et surtout maintenant, l'ouvrage *L'activité physique de l'enfant* qui permettent de réaliser cet équilibre budgétaire continuellement instable. Bien qu'une souscription nationale[52] soit lancée en faveur de l'achat d'un nouveau local au Plessis-Robinson, c'est également grâce aux ventes des ouvrages que l'opération immobilière est rendue possible[53].

L'activité consacrée aux publications devient un secteur essentiel. Michel Ravinet en prend la responsabilité à partir de 1976 et le travail effectué permet chaque année d'engranger des recettes. Ainsi, la part des publications spéciales croît jusqu'à atteindre 52 % des recettes du budget 1979. Si ce secteur contribue encore, en 1980, à la moitié des recettes, sa part diminue ensuite. En 1982, il ne représente plus que 34,8 %. Malgré les éditions qui se renouvellent et l'apport de nouvelles contributions écrites, le travail de diffusion reste toujours artisanal. L'association n'a pas pu professionnaliser ce secteur d'activité. Il demeure une quote-part intéressante mais qui reste malgré tout aléatoire, car il n'est pas régi et administré comme celui d'une société d'édition.

Cette structure associative aux pratiques amicalistes n'a-t-elle pas atteint les limites d'un fonctionnant basé sur l'activité d'enseignants bénévoles?

---

[52] Zoro Jean, « Appel pour le nouveau local », *Hyper*, n° 122, juin 1979, p. 27.

[53] Sur les 244 000 F d'achat et de travaux les dons des régionales et des amicalistes s'élèvent à 44 680 F. Ce qui correspond à environ 20 %, Savin Robert, « Rapport financier 1979, présenté à l'assemblée générale de Quimper en mai 1980 », *Hyper* n° 126 juin 1980, p. 11.

8C/ L'ouverture et l'orientation de l'Amicale

Lors de l'enquête de janvier 1972, les amicalistes se sont exprimés. Les opinions groupées en trois catégories de réponses ont été perçues et présentées comme une volonté de changement et d'ouverture de l'association. Cependant aucune ligne majoritaire ne se dégage des choix présentés. Prudent et préoccupé par les activités courantes, le nouveau bureau élu au printemps 1972 évite de précipiter le changement et le reporte.

1) La stratégie de la prudence

Bien qu'étant convaincu de la nécessité de l'ouverture de l'association à tous les enseignants d'éducation physique et sportive, Jean Zoro souhaite temporiser. Recréer les conditions d'un débat passionné peu de temps après la crise de 1971 comporte le risque de provoquer une rupture irrémédiable dans les rangs amicalistes.

> « Le bureau et le conseil d'administration, après étude des résultats de l'enquête ont hésité à prendre une position d'autorité (comme certains le souhaitaient) – ce n'était d'ailleurs qu'une enquête et non un référendum. Nous devons être prudents, ne pas détruire ce qui existe, ne pas imposer des règles trop strictes aux régionaux qui sont directement en contact avec les collègues et qui font vivre l'Amicale[1]. »

Cette prudence qui peut sembler excessive, se double toutefois de la certitude que l'ouverture, seule solution d'avenir pour l'Amicale, se fera petit à petit au niveau des régionales si aucune entrave réglementaire ne limite cette possibilité.

> « Il est possible que l' « ouverture » soit la solution d'avenir (beaucoup le croient), que l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP devienne un jour une Amicale de l'Éducation Physique et Sportive. Permettons cette ouverture partout où c'est possible et déjà en cours[2]. »

Afin de renforcer la confiance des Anciens, la direction nationale n'a pris aucune mesure particulière pour modifier le statut des membres associés. Au contraire, les premières actions d'envergure lancées par le bureau national, l'action 33-53 et

[1] Zoro Jean, « Faisons le point », *Hyper* n° 97, novembre 1972, p 1.
[2] Zoro Jean, *idem.*

l'annuaire, l'ont été au profit des Anciens. Le Bureau national incite les régionales à multiplier leurs activités et à accepter plus de membres associés. C'est une stratégie qui fait évoluer le public de l'association tout en rassurant les Anciens. Elle n'est pas dissimulée bien au contraire, Zoro l'annonce à tous les adhérents et l'assume dès le rapport moral de l'année 1972.

> « Notre but après les séquelles de l'enquête qui n'avait pas permis de dégager une position très nette a été de ne rien brusquer, de continuer, d'évoluer si possible en souplesse, de rétablir la confiance, de laisser une grande liberté aux régionales[3]. »

La question de l'ouverture de l'association n'est plus abordée en conseil d'administration ni en assemblée générale pendant les années de la relance, en 1973 et 1974. Les régionales, de leur côté, prennent des décisions qui régularisent le fonctionnement occasionnel que le quotidien des actions avait déjà fait adopter[4].
Finalement, ce sont des mesures ministérielles concernant la formation des enseignants d'éducation physique et sportive qui ravivent les réflexions portant sur l'orientation de l'Amicale. Les prémisses de la création du DEUG STAPS[5] qui apparaissent dans le bulletin d'information du ministère et le transfert de l'ENSEPS nouvelle de Châtenay-Malabry à Joinville à côté de l'INS[6], relancent les discussions sur le rôle que doit tenir l'Amicale dans la défense d'une école normale supérieure d'éducation physique. Une motion, « regrettant à l'unanimité que l'ensemble des installations de l'ancienne ENSEP de Châtenay-Malabry soit appelé à perdre sa vocation première [7]», est votée au cours de l'assemblée des régionaux et du conseil d'administration des 23 et 24 novembre 1974. Les amicalistes demandent également que soit envisagée l'implantation sur ces mêmes

---

[3] Zoro Jean, « Rapport moral », *Hyper* n° 99, septembre 1973, p 3.
[4]Au cours de l'assemblée générale de la régionale de Nice, un vote favorable accepte l'ouverture aux membres associés malgré la crainte d'un surcroît de travail pour les responsables. Cette mesure semble indispensable. En effet si une invitation est envoyée à tous les enseignants d'éducation physique pour participer aux actions régionales, ces mêmes collègues ne peuvent pas participer aux stages nationaux car ils ne sont pas membres associés.
« Académie de Nice », *Hyper* n° 101, mars 1974, p 22.
[5] La loi dite Mazeaud du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique du sport entérine la création du DEUG STAPS.
[6] Ce transfert de l'ENSEPS nouvelle dont l'arrêté est publié le 24 octobre 1974 prépare sa fusion avec l'INS. Celle-ci effective par la loi dite Mazeaud du 29 octobre 1975, aboutit à la création de l'INSEP, en décembre 1975. Son premier directeur est Claude Pineau, l'ancien dirigeant syndical.
[7] « Orientation de l'Amicale », *Hyper*, n° 104, décembre 1974, p. 5.

lieux d'une véritable école normale supérieure d'éducation physique et sportive[8]. Ces discussions, sur l'actualité et le passé de la formation, contribuent à mettre en perspective le rôle de l'Amicale. Elles ravivent le projet d'entériner l'ouverture de l'association à tous les enseignants d'éducation physique et sportive, sur la base des statuts d'associations similaires en France pour d'autres disciplines ou à l'étranger. S'adaptant aux circonstances, Zoro en reprend le thème dans son rapport d'activité pour l'année scolaire 1974-1975. L'esprit du moment est à la contestation des mesures que s'apprête à prendre Pierre Mazeaud[9].

Pour communiquer à propos de son projet de loi sur l'éducation physique et le sport qu'il prépare, Pierre Mazeaud effectue un tour de France. Les enseignants d'éducation physique et sportive sont, en outre, vexés que le secrétariat d'État dont ils dépendent soit, dans ce gouvernement, rattaché au ministère de la Qualité de la Vie. Ils y voient une confirmation de l'orientation prédominante du loisir donnée à l'éducation physique, alors qu'ils en revendiquent les finalités éducatives. Sur les directives du SNEP, ils s'ingénient à contrer les arguments de Pierre Mazeaud[10] à chacune des étapes de son tour de France. Ces manifestations font suite aux actions entreprises par le SNEP l'année précédente pour lutter contre ce que Guilhem Véziers a intitulé « la déscolarisation de l'Éducation physique[11] ». L'ensemble de la profession des enseignants d'éducation physique et sportive refuse majoritairement la politique menée par Pierre Mazeaud. C'est donc dans un climat propice aux revendications que se déroule l'assemblée générale de l'Amicale du 31 mai et 1er juin 1975 au CREP de Châtenay-Malabry. Jean Zoro y présente l'ouverture de l'association comme le moyen de pouvoir défendre l'éducation physique et sportive scolaire[12]. Le débat sur l'ouverture de l'Amicale reprend donc, animé et passionné. Son contenu semble ne faire aucun doute sur la volonté d'admettre les membres associés comme membres actifs. Mais cette opération soulève des problèmes ne pouvant être résolus que par un changement des statuts de l'association.

---

[8] *Idem.*
[9] Secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports du gouvernement Jacques Chirac.
[10] Les bulletins n° 68 de janvier février 1975 et 69 de mars 1975 contiennent des comptes rendus éloquents sur le mode d'intervention des manifestants.
[11] Véziers Guilhem, in Arnaud, dir., *Histoire du syndicalisme des professeurs d'éducation* physique, Université Claude Bernard Lyon I , 2004, 670 p, p. 363.
[12] Zoro Jean, « Rapport d'activité 1974-1975 », *Hyper*, n° 106, juin 1975, p. 2.

2) La proposition d'ouverture

■ La procédure

L'année 1976 est annoncée comme une grande année pour l'Amicale[13]. L'association fête ses 40 ans et les actions de relance des années précédentes ont permis d'amener sa représentativité à un niveau jamais atteint jusque là. Aucun événement marquant pour fêter cet anniversaire n'a été prévu en raison du climat d'incertitude des années précédentes. Mais, c'est sans doute un moment bien choisi pour faire le point sur le devenir de cette association. Confiant et rassuré par des indices qui prouvent la bonne marche de l'Amicale, Jean Zoro choisit l'assemblée générale tenue les 22 et 23 mai 1976, pour relancer véritablement le débat sur l'ouverture de l'association à tous les enseignants d'éducation physique et sportive et aboutir. De toute façon, celle-ci s'impose. Dans les régionales les plus dynamiques, le nombre des membres associés dépassent celui des anciens[14]. Malgré les différentes actions pour sensibiliser les anciens, leur proportion d'adhésion reste figée aux alentours de 45 % depuis trois ans. C'est donc une évidence de souligner que l'avenir de l'Amicale, pour rester dans une perspective évolutive, ne peut s'envisager sans l'accueil des autres groupes d'enseignants d'éducation physique et sportive. Pour éviter des discussions stériles sur la légitimité de cette ouverture qui raviveraient d'anciennes querelles, Zoro, pragmatique, propose de porter la réflexion sur les conséquences de cette ouverture. Les statuts de l'Amicale qui datent de 1967 sont obsolètes en raison de la disparition des ENSEPS. Leur modification s'impose comme un cadre sur lequel bâtir l'évolution de l'association.

C'est le conseil d'administration qui doit faire des propositions de modification des statuts. Mais, dans un esprit de clarté et de transparence, la procédure mise en place prévoit de solliciter les amicalistes et principalement, les responsables régionaux. En assemblée des régionaux et du conseil d'administration des 20 et 21 novembre 1976, le bureau national s'engage à présenter plusieurs propositions de statuts, de demander l'avis des régionaux et de plusieurs anciens dévoués à l'association et enfin, de soumettre les différentes possibilités à un vote national. La procédure de gestation des

[13] Editorial de Jean Zoro. « L'Amicale a 40 ans », *Hyper*, n° 109, mars 1976, p. 1.
[14] C'est le cas des régionales de Rennes, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Toulouse. Dans la régionale de Paris l'équilibre entre les anciens et les membres associés est pratiquement atteint.

nouveaux statuts, entre les propositions faites en conseil national et les présentations en assemblée des régionaux, prendra plus d'un an.

■ Les différents projets

Au printemps 1977 le bureau national présente deux projets. Le premier n'est qu'une actualisation des statuts de 1967. Il supprime simplement les parties qui ne sont plus conformes à la situation de 1977. Le deuxième projet, dit d'évolution, contient un article qui donne pour but à l'association de regrouper tous les enseignants d'éducation physique. Ils deviendraient ainsi, membres actifs avec droit de vote et de représentation. Les représentants régionaux[15], réunis au cours de l'assemblée générale de mai 1977, acceptent pratiquement tous cet article. Il ressort des discussions que la qualité de membre associé peut être attribuée aux étudiants ou toute personne s'intéressant aux activités de l'association. Ces changements radicaux nécessitent une modification du titre de l'association. Mais les disparitions des termes Amicale ou ENSEP fait débat et pose problème même aux Anciens très favorables à une évolution. Ils adhèrent aux conséquences pratiques de la transformation de l'Association des Anciens Élèves de l'ENSEP en Association des Enseignants d'Éducation Physique et Sportive. Mais, l'acte d'envoyer aux oubliettes les symboles de leur jeunesse, en supprimant le nom de leur chère école du titre de leur association, surpasse encore leur désir rationnel d'évolution.

Une dernière proposition, acceptée en conseil d'administration, est soumis aux régionaux réunis en novembre 1977. Ce projet, présenté comme une évolution des statuts est définitivement amendé. Il recueille l'approbation de tous les représentants régionaux, à l'exception de Janine David, représentante de la régionale de Bordeaux[16]. Sa version définitive sera mise aux votes des adhérents, pour l'assemblée générale des 3 et 4 juin 1978. Un numéro spécial d'*Hyper* comportant les rapports moral et financier de l'année 1977, la proposition de modification des statuts et les textes argumentant les deux choix parviennent à chaque adhérent. Une contre proposition de la régionale de Lyon y figure également. Si l'issue du vote ne fait aucun doute, Zoro, par scrupule, sans doute et pour ne pas choquer la sensibilité de ses anciens compagnons de l'ENEP, a

[15] Seul le représentant de la régionale de Lyon s'oppose fermement à cette transformation. Il souhaite, pour maintenir cet esprit de différenciation, que seuls les anciens élèves de l'ENSEP aient le droit de voter.

[16]Janine David, représentante de la régionale de Bordeaux et membre du conseil d'administration national, s'oppose à cette évolution car elle constate un changement d'esprit dans les rangs amicalistes de sa région. Organisant les stages de tennis, elle vient de subir des réflexions désagréables d'adhérents membres associés qui se plaignent des conditions d'inscription dans les stages qu'elle organise.

finalement tranché pour une solution intermédiaire à propos du libellé du titre de l'association.

> « Notre idée était de devenir tout de suite « l'Association Française des Enseignants d'Education Physique et Sportive », nous avons d'ailleurs reçu beaucoup d'encouragements dans ce sens même de la part d'Anciens très attachés à l'Amicale… mais il ne faut pas le nier, nous avons aussi senti quelques réserves, quelques réticences, des regrets… d'anciens et d'autres. Cette note de sentimentalisme certes bien justifiée nous a fait réfléchir : voulant avant tout rassembler et non diviser, pour ne choquer personne, pour éviter tout sacrifice, toute amertume, nous proposons de devenir pour l'instant « l'Association des Anciens de l'ENSEP et des Enseignants d'Education Physique et Sportive » en maintenant évidemment le principe de l'ouverture à tous les enseignants d'EPS[17]. »

Tous les adhérents, anciens comme membres associés, doivent se sentir concernés par cette démarche. Il faut qu'un grand nombre d'adhérents s'expriment à l'occasion de cette consultation qui revêt un caractère spécial. Les statuts de 1967 prévoient qu'une modification doit être votée par les 3/4 des membres de l'assemblée générale représentant les 2/3 des membres inscrits. Or, malgré les augmentations successives le chiffre des votants aux assemblées générales précédentes est loin d'atteindre ces proportions. Bien souvent, un ajout prévoit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en cas de quorum non atteint. Ce n'est pas le cas pour les statuts de l'Amicale. Un juriste, consulté, évoque le droit coutumier pour considérer qu'en cas d'un nombre insuffisant de votants, le simple procédé majoritaire suffirait pour éviter une situation de blocage.

3) Le vote et ses conséquences

Le vote a lieu. Son résultat doit être présenté lors de l'assemblée générale du 3 et 4 juin 1978. Son enjeu passionne les adhérents qui sont 1 064[18] à s'exprimer. Deux décomptes sont effectués. L'ensemble des votants est à 83,2 % en faveur de l'évolution des statuts selon la proposition du conseil d'administration. Les Anciens, comptés à part, adhèrent à ce changement à 76,3 %.

---

[17] Zoro Jean, « Editorial », *Hyper spécial*, n° 117 bis, avril-mai 1977. p. 1

[18] Pour une comparaison, le nombre de votants aux assemblées précédentes mobilisèrent en 1975, 392 votants, en 1976, 617 votants, en 1977, 691 votants. « Résultats des votes 78 », *Hyper*, n° 119, septembre-octobre 1978, p. 16-17.

Jean Zoro, dont le rapport moral au cours de ce même vote a été accepté à plus de 95 % et dont le mandat a été prolongé par un score de 98,5 % des voix, est conforté dans sa mission. Il souhaite exprimer au nom de l'Amicale, l'opinion de l'ensemble du corps enseignant d'éducation physique et sportive sur les questions pédagogiques. A présent ouverte à tous les enseignants d'éducation physique, l'Amicale peut représenter une force de proposition et d'opinion. C'est en tout cas ce que revendiquent ses responsables au cours de leur réunion de bureau du 21 septembre 1978 ainsi que les représentants régionaux réunis à Paris les 18 et 19 novembre 1978. Ces enseignants réagissent au décret du 31 août et à la circulaire du 1er septembre 1978 promulguée par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports tenu par Jean-Pierre Soisson[19].

Ce que les dirigeants du SNEP appellent « le Plan Soisson contre le sport scolaire et contre l'éducation physique » suscite de grosses interrogations. Ils incluent « le plan Soisson » dans une stratégie plus large de redoublement d'austérité conduite par le gouvernement Raymond Barre[20]. Ils appellent tous les enseignants d'éducation physique à cesser le travail le 21 septembre 1978. Cette action de grève sous le signe de l'union avec le SNEEPS est renouvelée pour le 13 octobre.

Les responsables nationaux et régionaux de l'Association des Anciens Élèves de l'ENSEP dite « l'Amicale des Enseignants d'Éducation Physique » comme il convient d'appeler désormais l'Amicale, souhaitent également lancer leur association dans la protestation. Ils s'engagent, contrairement à leur ligne de conduite traditionnellement prudente. Un texte, signé par le conseil d'administration, «manifeste unanimement son désaccord avec le décret du 31 août 1978… (…)…et s'indigne des mesures qui aggraveraient les conditions de l'enseignement de l'éducation physique[21] » avec l'application du plan Soisson. La motion de l'assemblée des régionaux « regrette et condamne les agressions renouvelées dont sont victimes l'EPS, les enseignants et leurs élèves[22] ».

---

[19] Jean-Pierre Soisson succède à Pierre Mazeaud au secrétariat d'État de la Jeunesse et des Sports rattaché à la Qualité de la Vie, entre le 27 août 1976 et le 29 mars 1977, dans le premier gouvernement Raymond Barre. Il restera peu de temps à son poste sous le deuxième gouvernement Barre. Il est remplacé par Paul Dijoud du 8 juin 1977 au 31 mars 1978. Lorsque Raymond Barre est reconduit comme premier ministre après les élections législatives et achève le mandat de président de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), Jean-Pierre Soisson revient comme ministre à la Jeunesse et aux Sports et aux Loisirs du avril 1978 au 13 mai 1981.

[20] *Bulletin du SNEP*, n° 112 de septembre 1978.

[21] Compte-rendu du premier bureau et conseil d'administration du 25 septembre 1978, *archives de Jean Zoro*, dossier réunions 1978-1979.

[22] *Hyper* n° 120, décembre 1978, p. 3.

Ces prises de positions engagées servent d'arguments aux régionaux de Lyon et de Bordeaux opposés à la proposition d'ouverture. Ils considèrent que l'association devenue l'Amicale des Enseignants d'EPS a une orientation nouvelle qu'ils n'approuvent pas. Son action « paraît être celle que le syndicat devrait seul jouer [23]». La secrétaire et la présidente de la régionale de Bordeaux donnent leur démission lors de leur assemblée régionale[24]. De leur côté, les dirigeants élus de la régionale de Lyon dissolvent purement et simplement leur association régionale au cours de l'été 1979.

Avec le vote et l'acceptation de l'ouverture de l'association à tous les enseignants d'éducation physique et sportive, l'orientation de l'Amicale des Enseignants d'EPS n'est pas pour autant définie et déterminée. Grâce à l'ouverture, les responsables de l'AEEPS peuvent raisonnablement s'attendre à un développement important. Mais cette progression moyenne de 10 à 15 % par an pose des problèmes matériels quotidiens cruciaux. Zoro, principalement concerné par toutes ces tâches matérielles, indispensables mais ingrates et fastidieuses, sent bien qu'il faut mettre en adéquation le problème du personnel avec les ambitions et les moyens de l'association[25]. Mais, curieusement, cette question sur l'amélioration des tâches matérielles en faisant appel à un secrétaire rémunéré, n'est jamais évoquée lors des réunions des dirigeants. L'achat d'un local situé au Plessis-Robinson a-t-il donné l'illusion qu'un lieu de réunion et de stockage d'ouvrages pouvait résoudre tous les problèmes matériels de fonctionnement ?

À moins que l'aménagement de l'appartement du Plessis Robinson, transformé en local fonctionnel par des équipes d'amicalistes volontaires ou l'opiniâtre travail de Guy Moinard et de Michel Godard sur la revue *Hyper*, aient pu laisser penser que le bénévolat, érigé ainsi en vertu amicaliste, permette de combler tous les petits manquements à une gestion, certes sympathique, mais qui demeure toujours artisanale.

Au cours de l'assemblée générale du 12 et 13 mai 1979 à Toulouse, lorsque Zoro lance de nouveau la question de l'avenir de l'Amicale, c'est sur des réflexions théoriques et non sur les conditions concrètes de fonctionnement que le débat s'oriente.

---

[23] « Assemblée générale Amicale ENSEP à Mérignac le 16 janvier 1979 », *Archives de Jean Zoro*, dossier courrier 1978-1979.
[24] *Idem.*
[25] Zoro Jean, « Editorial », *Hyper*, n° 118, juin 1978, p. 3.

4) L'orientation de l'Amicale des Enseignants d'EPS

■ Le plaidoyer pour l'Education physique

Un temps de réflexion sur l'orientation et le devenir de l'Amicale est prévu dans l'emploi du temps de l'assemblée générale de Toulouse en mai 1979. En lançant le débat, Zoro souhaite que la réflexion de chacun porte sur trois points : la formation professionnelle continue, la politique des stages et l'évolution de l'Amicale. Mais ce travail réalisé au sein d'un collectif important n'aboutit qu'à un projet plutôt général : l'écriture d'un texte de défense de l'Education Physique et Sportive. L'idée d'un « plaidoyer pour l'EPS [26]» fait son chemin et est reprise au sein du conseil d'administration du mois de juin 1979. Il s'agit de défendre « la matière EPS et non les enseignants [27]», afin de se différencier de l'action syndicale pour éviter tout amalgame. Les régionaux sont sollicités, conformément à la procédure maintenant habituelle. Mais, le bilan réalisé au cours de l'assemblée des régionaux et du conseil d'administration de novembre 1979 est décevant. Les régionaux n'ont pas fait remonter de contribution. Certains ajoutent même, que ce travail doit être réalisé par les responsables nationaux. Christian Cathelineau propose alors que le document produit par le collectif du stage de sports collectifs de Montpellier soit le point de départ d'une réflexion plus générale[28]. Le stage de sports collectifs de Montpellier s'est transformé en 1979 en « rencontre de l'EPS », sous l'impulsion de Jacqueline Marsenach et Robert Mérand qui animent avec Maurice Lagisquet la Formation Professionnelle Continue dans l'académie de Paris. Des échanges organisés entre « enseignants désireux de faire connaître ce qu'est l'éducation physique dans leur établissement, de connaître l'expérience d'autres collègues et de réfléchir collectivement au moyen d'un développement[29] » sont privilégiés. Un des thèmes abordés porte sur « l'organisation pédagogique de l'éducation physique au niveau de l'établissement scolaire, les finalités, buts, objectifs de l'éducation physique, motivations des élèves[30] » et sur l'évaluation. Il peut être un appui au travail des participants à l'Assemblée générale.

---

[26] CA et bureau du 15 juin 1979, « La charte », *Hyper* n° 123, octobre 1979, p. 4.
[27] *Idem.*
[28] « Plaidoyer pour l'EPS », *Hyper* n° 124, décembre 1979, p. 9.
[29] Collectif de l'Amicale de l'ENSEP, « Aspects pédagogiques de l'éducation physique. Propositions de rénovation de l'éducation physique », *Hyper* n° 124, décembre 1979, p. 22-23.
[30] Collectif de l'Amicale de l'ENSEP, *idem.*

■ Engagement pour l'enseignement de l'éducation physique

Lors de l'assemblée générale de mai 1980, tenue à Beg Meil, la réflexion sur l'évolution de l'Amicale est mieux organisée que l'année précédente. Des commissions de travail se forment sur les thèmes de « La politique de l'Amicale » et du « Plaidoyer de l'EPS ». Une synthèse des textes produits doit être faite pour la prochaine assemblée des régionaux à Paris. Ces réflexions communes sont nourries par le puissant climat de revendication mené par les syndicats contre le plan de relance de Jean-Pierre Soisson. Le début de l'année 1980 est une période de mouvements syndicaux se soldant par des grèves multiples, spécifiques comme celle du 24 avril 1980[31] ou généralisées au second degré des 20 mars[32] et 25 avril 1980. Les responsables nationaux et régionaux, rassemblés à Beg Meil, perçoivent bien qu'ils ne peuvent occulter l'engagement de leur association en faveur de la discipline. Mais, leur action doit être bien perçue. Ils discernent précisément les nuances qui séparent leur association d'un syndicat. Sont-ils toutefois dans leur rôle associatif lorsqu'ils rédigent une motion prenant position contre la suppression de la section STAPS de Nice et lorsqu'ils affirment leur soutien au mouvement des enseignants[33] ? Une réelle difficulté est d'arriver à établir une différence entre la défense de l'EPS et celle de ses enseignants. Pour un initié aux problématiques que pose l'enseignement, c'est une évidence. Mais les responsables administratifs ou politiques sont-ils aussi attentifs à ces nuances ? Au cours de l'année 1979, Zoro s'est livré à cet exercice difficile dans ses éditoriaux[34]. A-t-il convaincu que l'Amicale rénovée s'attachait exclusivement à la défense de la discipline EPS ? En prenant position pour la défense du STAPS de Nice, engagement bien compréhensible[35], la décision de défendre la discipline EPS et non les enseignants est quelque peu écornée. Bien qu'ils soient légers, ces écarts ne seront pas sans conséquences pour l'Amicale et son président. Jean Zoro n'est pas reconduit pour la

---

[31] *Bulletin du SNEP*, n° 150, 11 avril 1980.
[32] *Bulletin du SNEP*, n° 146, 21 février 1980.
[33] « L'Amicale des Enseignants d'EPS prend position …
La suppression à court terme de la section STAPS de Nice, élément moteur pédagogique pour cette région suscite la vive réprobation de l'Association des Enseignants français d'EPS. Conformément à ses statuts, elle s'associe pleinement à l'action entreprise pour défendre l'EPS et assure les collègues impliqués, de son soutien dans l'épreuve qu'ils subissent. Elle exprime, de plus, son inquiétude devant cette fermeture qui pourrait être le prélude à d'autres mesures de ce genre, entraînant une nouvelle atteinte à l'Enseignement de l'EPS. Elle affirme sa foi dans le développement d'une EPS de qualité comme élément indispensable d'un épanouissement de la jeunesse. » (Le CA et les régionaux réunis en assemblée générale, *Hyper* n° 126, juin 1980, p. 3).
[34] En particulier dans les éditoriaux des numéros 121 de mars avril 1979 et 122 de juin 1979.
[35] Les professeurs d'EPS en poste au STAPS de Nice font partie des amicalistes actifs de la régionale de Nice.

session 1980 comme secrétaire général du CAPEPS, tâche qu'il assumait depuis des années. La subvention de l'État pour organiser les stages nationaux est supprimée pour 1980.

La rédaction d'un texte sur la défense de l'enseignement de l'éducation physique qui engage l'Amicale est une entreprise délicate. Comment réussir la gageure de concevoir un libellé qui exprime parfaitement ce que chaque amicaliste pense et souhaite ? Car il n'est pas question que ce travail conduise à diviser les amicalistes. L'objectif est au contraire « de rechercher tout ce qui peut nous unifier en évitant (si possible) les points de divergence[36] ».

Ce défit doit être relevé par l'assemblée générale qui se tient à Font-Romeu les 22, 23 et 24 mai 1981. Le chantier entrepris depuis bientôt trois ans va aboutir. Les amicalistes sont encouragés par les perspectives nouvelles pour l'Education physique qu'ouvre le changement de présidence de la République[37]. Si la rédaction d'un texte d'engagement de l'Amicale est facilitée par l'espoir du changement, elle est également nécessaire et urgente. Pour devenir les interlocuteurs des nouvelles personnalités qui vont se mettre en place, les responsables de l'Amicale doivent chercher « à mieux se définir à côté des autres organismes, à se faire connaître, reconnaître, à surtout montrer son Esprit[38] ». La nécessité de réussir conduit l'assemblée à parachever le travail déjà bien avancé par les membres du conseil d'administration. Deux textes sont ratifiés par l'Assemblée générale. Le premier, intitulé « Présence de l'éducation physique », recèle les objectifs assignés à l'enseignement de l'éducation physique sur lesquels s'entendent les amicalistes dans leur ensemble. On y trouve l'expression d'un véritable plaidoyer, justifiant la participation de l'éducation physique à l'éducation en général. L'emploi de l'expression « Education globale » n'est pas sans rappeler les méthodes actives

---

[36] Zoro Jean, « Orientation et devenir de l'Amicale », *Hyper*, n° 122, juin 1979, p. 10.

[37] Le candidat socialiste à la présidence de la République François Mitterrand a inclus dans ses 110 propositions deux paragraphes qui contiennent en cas de victoire du candidat de la gauche des phrases alimentant l'espoir des enseignants :

n 90) Une éducation de qualité. Un grand service public, unifié et laïque de l'Éducation nationale sera constitué. Sa mise en place sera négociée sans spoliation ni monopole. Les contrats d'association d'établissements privés, conclus par les municipalités, seront respectés. Des conseils de gestion démocratiques seront créés aux différents niveaux.

n° 104) Le sport. L'indépendance du mouvement sportif vis-à-vis de l'État et des puissances d'argent sera garantie. L'éducation physique et sportive deviendra une dimension essentielle des enseignements dispensés par l'Éducation nationale » (« Les 110 propositions pour la France. Élections présidentielles d'avril et mai 1981. » Office Universitaire de Recherche Socialiste, 30 avril 2009, e-mail : info@lours.org). Cette espérance porte d'ailleurs le SNEP à s'engager entre les deux tours de l'élection présidentielle en faveur de François Mitterrand (*Bulletin du SNEP*, n° 168, jeudi 30 avril 1981).

[38] Zoro Jean, « Du désespoir…à l'espoir », *Hyper*, n° 130, juin 1981, p. 3.

d'éducation qui ont vu un renouveau avec l'essor des sciences humaines dans les années 1970. Comment ne pas songer également à l'article de Pierre Parlebas, titré « Apport des activités physiques à l'éducation globale de l'enfant », paru dans la revue des CEMEA *Vers l'éducation nouvelle* en 1971[39]. Ce premier texte est une compilation de conditions indispensables à la pratique de l'éducation physique qui est élevée comme une activité à poursuivre au-delà de la scolarité obligatoire. L'utilisation de l'expression « éducation physique permanente » situe cette discipline dans le contexte de la formation permanente. C'est ni plus ni moins une des recommandations inscrite dans la Charte internationale de l'éducation physique et du sport adoptée en novembre 1978[40].

■ Que devient l'AEEPS ?

Le deuxième texte présente l'Amicale des Enseignants d'Education Physique et Sportive. Il avance la volonté des responsables de conserver l'association comme « un lieu de regroupement basé sur l'amitié, l'entraide avec un grand esprit d'ouverture et de tolérance, indépendant de tout engagement syndical ou politique et de toute sujétion administrative[41] ». Il promeut également l'Amicale, comme l'association des spécialistes de l'EPS, discipline d'enseignement et de formation. L'énoncé des projets de l'association masquent à peine le souhait de ses dirigeants de parvenir à mieux faire connaître l'Amicale « afin de participer à l'évolution de tout ce qui touche à l'Éducation physique et au Sport[42] ».

Pour servir véritablement, ces deux textes doivent être utilisés à deux opérations de communication. Dans la perspective du changement, ils doivent être présentés d'abord aux responsables politiques et administratifs des niveaux national et régional. La

---

[39] Parlebas Pierre, «Apport des activités physiques à l'éducation globale de l'enfant », *Vers l'éducation nouvelle*, Site officiel des CEMEA-Mouvement national d'éducation nouvelle, mis en ligne le 22 août 2006.

[40] L'article 2 de cette charte situe l'éducation physique dans le contexte de l'éducation permanente qui dépasse et prolonge l'enseignement scolaire.

« Article 2. L'éducation physique et le sport constituent un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global d'éducation.

2.1 L'éducation physique et le sport, dimensions essentielles de l'éducation et de la culture, doivent développer les aptitudes, la volonté et la maîtrise de soi de tout être humain et favoriser sa pleine intégration dans la société. La continuité de l'activité physique et de la pratique du sport doit être assurée durant toute la vie, au moyen d'une éducation globale, permanente et démocratisée. »

Charte internationale de l'éducation physique et du sport, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris le 21 novembre 1978.

[41] *Assemblée générale de l'Amicale des Enseignants d'Education Physique et Sportive*, « L'Amicale des Enseignants d'Education Physique et Sportive. Son fonctionnement, sa politique, ses projets… », *Hyper*, n° 130, juin 1981, p. 7.

[42] *Assemblée générale de l'Amicale des Enseignants d'Education Physique et Sportive, idem.*

profession de foi des dirigeants de l'Amicale devient l'élément central d'une discussion portant sur les possibilités d'aides apportées à l'association à tous les niveaux. Dans une perspective de généralisation de l'appel à subventions, c'est le niveau régional qui est précisément investi. Une mise en forme générale de l'entretien est prévue et préparée. Elle est constituée d'enchaînements stratégiques de sujets de réflexion pour aider les régionaux dans leur démarche. Ensuite, pour communiquer à grande échelle et susciter des adhésions, une diffusion la plus large possible des textes est programmée en direction de l'ensemble des enseignants d'éducation physique.

Pour ces deux entreprises complémentaires, la contribution des responsables régionaux est demandée. Les exemplaires des textes qui leur parviennent doivent faciliter les contacts avec les parlementaires élus de leur région. Ils sont également chargés de réunir les adresses des collègues de leur académie pour l'envoi particulier d'un exemplaire des deux textes. Mais au mois de juin, lors de l'assemblée générale de 1982, le constat est sévère. Pratiquement la moitié des régionales, pour des raisons diverses, n'ont pas accompli les missions permettant la diffusion des deux textes, opération dans laquelle les responsables ont mis beaucoup d'espoir.

À la rentrée de l'année scolaire 1981-1982, la décision de Zoro de ne plus participer aux tâches administratives qu'il accomplissait régulièrement depuis 1971 impose une réorganisation du bureau national. Marie-Paule Bernardeau, Madeleine Grenet et Jean-Pierre Toulet, les trois vice-présidents s'investissent avec ferveur en prenant davantage de responsabilités. Le travail de secrétariat est augmenté avec la multiplication des courriers aux régionaux. Les demandes d'audiences et les rendez-vous auprès des responsables administratifs et des différents conseillers techniques prennent du temps. Si bien que le suivi de l'action des délégués régionaux se relâche. La responsabilisation des régionaux n'a pas été suffisante.

Ainsi, un an après la décision de faire parvenir les textes votés en assemblée générale à l'ensemble des enseignants d'éducation physique, cette mission échoue en raison d'un manque de suivi administratif interne. Mais il y a pire encore ; le nombre d'adhérents pour la première fois depuis 1972 n'est pas en augmentation. La perte de 265 membres à l'issue d'une action de communication pose problème. Les régionaux ont-ils tous joué le rôle qui leur était attribué ? Cette profession de foi a-t-elle été bien perçue ? Ne faut-il pas, tout simplement, se poser la question de savoir si les enseignants d'éducation physique, y compris les responsables régionaux, n'ont pas eu l'esprit occupé par d'autres enjeux au cours de cette période ?

8D/ La FPC pour tous les enseignants d'EPS

1) Association agréée dans le cadre de la FPC

Au début des années 1970, la nouvelle position de l'Amicale dans l'univers professionnel renforce les partisans favorables à son évolution vers une structure de formation de tous les enseignants d'EPS, « afin que l'Amicale entre de plein pied dans le cadre des associations à vocation culturelle et que son action soit reconnue comme telle par les instances ministérielles[1]». Ce débat qui a eu lieu pendant la présidence d'André Paganel, n'a pas obtenu la réponse à laquelle s'attendaient les amicalistes engagés dans les activités de formation. Il a même été occulté par le projet centralisateur de la direction restreinte du bureau de l'Amicale qui prit sa suite.

Après l'AG élective du 22 avril 1972 qui porte Zoro à la présidence de l'Amicale, une nouvelle dynamique s'installe. Le programme des stages nationaux s'étoffe. Les membres associés sont de plus en plus nombreux[2] et entreprenants au sein de l'association. Ils font progresser les adhésions à l'Amicale. Les ENSEPS supprimés, conserver l'Amicale comme une association d'Anciens de l'ENSEP la condamne à terme. Des changements s'imposent inéluctablement et, en 1978, sous la férule de Jean Zoro, l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP devient l'Association des Anciens Elèves de l'ENSEP et des Enseignants français d'EPS, dite l'Amicale des Enseignants d'EPS[3], l'AEEPS.

Le projet de l'AEEPS est désormais résolument tourné vers la formation professionnelle continue de tous les enseignants d'éducation physique et sportive. Les actions de l'Amicale développent à partir de 1976 une didactique des activités physiques et sportives propre au domaine scolaire, tout en restant très attachée aux liens avec les pratiques sportives. Des collectifs d'activités se structurent et dispensent leurs travaux à l'occasion d'actions régionales[4]. Des procédures de fonctionnement communes sont adoptées (buts et orientation, organisation des actions et publications). Elles donnent une cohérence à l'orientation pédagogique de l'Amicale puis de l'AEEPS. La présentation de cet ensemble de réalisations et l'efficacité du plan de formation mis en

---

[1] Germain André, « Rapport d'activité 1966 », *Hyper* n° 84, février 1967, p.4.
[2] En 1973, le pourcentage de membres associés est de 36,4 %. Il atteint 45,1 % en 1976, et pour la première fois en 1977 dépasse celui des membres actifs (50,6 %). « Évolution des effectifs de l'Amicale », *Hyper spécial*, n° 117 bis, avril-mai 1978, p. 8.
[3] Modifications des statuts déposés le 8 janvier 1979 à la sous préfecture d'Anthony.
[4] « Les collectifs de l'Amicale », *Hyper* n° 110, juin 1976, p. 26 et 27.

place chaque année, permettent à l'Amicale de recevoir le 9 août 1976 l'agrément ministériel comme association intervenant dans le cadre de la formation professionnelle continue. Les participants continuent toutefois à payer pour participer aux stages organisés pendant leur temps libre.

Les stages de l'Amicale sont devenus une institution à tel point que leurs répercussions (nombre de participants, jours de formation) ne sont pas toujours perçues comme le résultat d'un travail associatif, de bénévoles et de passionnés. Ils se mêlent aux actions de formation des enseignants d'éducation physique et sportive engagées par l'administration. L'Amicale s'est imposée dans les consciences professionnelles des enseignants d'éducation physique et sportive. Dans certaines académies, les « collectifs » de l'Amicale sont intégrés dans l'organigramme de la formation professionnelle continue institutionnelle[5]. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1975, dans l'académie d'Aix-Marseille, le plan de formation continue des enseignants d'éducation physique comprend un stage de sports collectifs animé par un groupe d'enseignants faisant partie du collectif d'animation des stages de l'Amicale.

> « Le stage de sports collectifs a été confié par la commission pédagogique départementale des Bouches-du-Rhône à une équipe d'enseignants appartenant à l'association de l'Amicale des anciens élèves de l'ENSEP[6]. »

2) L'enseignant militant de l'EPS

Les motivations de certains enseignants qui assistent aux stages d'été reposent sur un militantisme pédagogique, comme l'exprime l'une de ses figures historiques :

> « Dès le premier stage de 1973, nous avons choisi d'être des militants de l'EP. Notre militantisme visait, prioritairement, à établir son statut de discipline scolaire ayant en charge l'appropriation par les élèves, de savoirs fondamentaux[7].»

---

[5] *Bulletin de liaison des enseignants d'éducation physique et sportive de l'académie d'Aix-Marseille*, n° 2, février 1976, p. 6.

[6] *Bulletin de liaison des enseignants d'éducation physique et sportive de l'académie d'Aix-Marseille*, n° 2, février 1976, « Bouches-du-Rhône : stage sports collectifs », p. 23.

[7] Maurice Portes, « Des stages "sports collectifs" de Montpellier, août 1973, aux journées d'étude de Rouen, avril 1995 », in *Faire progresser nos élèves en éducation physique*, Paris : Editions AEEPS, 1996, p. 5.

Au cours de ces journées, ils acquièrent les compétences pour organiser le travail d'une équipe pédagogique. Ils apprennent à analyser les pratiques sportives et à les transformer en contenus d'enseignement. Les justifications scientifiques les aident à rationaliser leur discours, leur crédibilité se renforce parmi la communauté des enseignants. Aguerris à la pratique du travail de groupe, les stagiaires animent des séances de travail collectif et deviennent souvent coordinateurs d'équipe d'enseignants d'éducation physique et sportive dans les établissements ou dans les secteurs de formation professionnelle continue qui se mettent en place.

Ainsi, après avoir été recyclé et familiarisé à l'évolution de l'éducation physique, l'enseignant militant de l'amicale devient un rénovateur des pratiques physiques. Formé pendant les stages associatifs, dont le succès ne s'est pas démenti durant les années 1970, il en adopte le mode de fonctionnement autogestionnaire. Cette conception vise alors à rendre les enseignants autonomes et rompus au travail de groupe si important dans la constitution des équipes pédagogiques d'établissement.

3) Une mise en concurrence

En 1982, la baisse des adhésions attire l'attention du Bureau national[8]. Cette chute peut s'expliquer par les mauvais résultats de l'ouverture de l'association aux professeurs adjoints mais c'est surtout le secteur de la formation continue qui est en perte de vitesse.

> « La formation continue officielle concurrence maintenant celle de l'Amicale. Les amicalistes trouvent-ils toujours ce qu'ils cherchent ? [9].»

Le constat est amer.

> « L'Amicale n'a plus l'originalité des recherches des collectifs. Les collègues interviennent aussi à la FPC pour la même chose, gratuitement, pendant le temps de travail pour les collègues en stage. Il est difficile de lutter[10]. »

---

[8] Le nombre d'adhésions est de 3 472. La perte entre 1981 et 1982 est de 421 membres soit près de 11%. Si l'érosion a commencé à la fin de l'année 1977, elle s'accroît nettement en 1982. « Circulaire n° 18 de l'année 1982 », archives de l'AEEPS, chemise circulaire 1981-82-83.

[9] Compte-rendu de l'AG nationale des 5 et 6 juin 1982 à l'ENSEP, archives de l'AEEPS, chemise circulaires 1981-1982-1984, p. 3

[10] *Idem*.

Alors que l'influence de l'AEEPS dans l'univers professionnel est importante, l'institutionnalisation de la formation professionnelle continue mise en place en 1982 fragilise sa situation. Certains intervenants et responsables de secteurs organisaient des actions par générosité et par engagement pédagogique militant. Les enseignants membres de l'AEEPS, formés dans les stages associatifs d'été et jusque-là responsables des secteurs géographiques de FPC perdent leur autonomie. Considérant que les nouvelles procédures, plus centralisatrices, entravent leur liberté d'action, beaucoup abandonnent leur mission. Du même coup, l'AEEPS perd nombre de ces contacts qui assuraient la présence de l'association sur le terrain et maintenaient son influence.

Les quelques solutions préconisées, « donner de l'importance au secteur retraités » ou « chercher les moyens véritables pour mettre en œuvre l'ouverture vers de nouveaux amicalistes par l'intermédiaire des écoles de cadres[11] » donnent, un court moment, l'espoir d'un renouveau possible.

Au cours de cette année 1982, l'AEEPS est également touchée par un projet de réorganisation de la revue *EP.S* dont le Comité d'Etudes et d'Informations propose de réduire la part de l'AEEPS, coupant ainsi l'association de sa principale source de revenus.

Écartés de la formation continue, en mauvais termes avec les administrateurs de la revue *EP.S*, les membres du conseil d'administration nourrissent des inquiétudes. Les ventes de la publication *L'activité physique de l'enfant*[12]**,** destinée essentiellement aux enseignants du premier degré et qui assuraient un pourcentage important des ressources financières de l'AEEPS chutent également (1 518 ventes en 1981, 628 en 1982)[13].

Les appels de l'association aux amicalistes à propos des épreuves d'EPS aux examens et la recherche de contact avec les UEREPS restent presque sans réponse. Les enseignants d'éducation physique et sportive vivent une période d'intenses bouleversements suite à leur réintégration au ministère de l'Education nationale et les débats donnent peu de place à l'AEEPS. Les UEREPS qui amorcent leur orientation en direction de la recherche scientifique[14] et la Commission permanente de réflexion sur l'enseignement

---

[11] *Idem*.
[12] Collectif (coordonné par Claude Audureau), *L'activité physique de l'enfant*, Paris : édition Amicale et EP.S, 1976.
[13] *Compte rendu de l'AG nationale des 5 et 6 juin 1982… op. cit.*, p. 6.
[14] Création des STAPS au conseil national de l'Université (74ème section) en 1982.

de l'EPS créée en 1983 retiennent l'attention du monde enseignant. L'AEEPS n'y est pas représentée *ès qualité*, même si certains de ses membres adhèrent à l'association.
Absents des structures de concertation, éloignés de l'avis des enseignants de terrain, les membres du conseil d'administration choisissent ce moment pour postuler[15] auprès de la conférence des présidents des associations de professeurs spécialistes[16], afin que leur association reste présente sur le terrain pédagogique et demeure une interlocutrice vis-à-vis de l'administration.

4) Une activité renouvelée

Pour poursuivre la politique d'adhésion qui fait vivre l'association, l'organisation des stages prend une nouvelle orientation. Des pratiques nouvelles sont proposées, le secteur retraité pris en charge par Madeleine Grenet prend de l'importance. Désormais, les stages d'innovations pédagogiques ne représentent plus qu'une partie mineure de l'activité[17]. Sur l'ensemble des quarante huit stages de 1983, seuls trois en possèdent les caractéristiques : les rencontres de Montpellier, le stage de rugby d'Arras et les journées Debeyre à Lille**.** Cette orientation générale des stages se poursuit jusqu'à la fin des années 1990. Elle contribue à maintenir un taux régulier de fréquentation (voir tableau 1) et permet à l'association de demeurer une structure dispensatrice de formations professionnelles sur le temps libre des enseignants, sans toutefois freiner l'érosion des adhérents.
Malgré la réorientation de ces activités principalement vers l'animation, l'AEEPS ne devient pas pour autant une structure prestataire de voyages pour les retraités ou d'organisation de pratiques sportives de vacances et de loisirs. Les collectifs, regroupements de spécialistes d'activités physiques et sportives, continuent leur action de formation et leur travail de production d'ouvrages et de cassettes vidéo[18]. Ces

---

[15] Jean Zoro, *Lettre manuscrite envoyée à la secrétaire de la Conférence des Présidents*, 30 juin 1982, archives de l'AEEPS, chemise circulaires 1981-1982-1983.
[16] Elle réunit depuis 1973 entre 15 et 25 associations de professeurs de l'enseignement général, technologique et professionnel.
[17] Le calendrier 1983 (le n° spécial sur les stages 1983 : « Vivre l'Amicale ») répartit les quelques 48 stages en 5 catégories : les stages pédagogiques et techniques, les stages découvertes, les stages de plein air perfectionnement, les voyages culturels et sportifs et le secteur retraités.
[18] Concernant les ouvrages : *Tennis : la formation du joueur* (1987), *Le plein-air, jeu d'enfant* (1985), *Natation : diversité des pratiques* (1990), *Rugby Marsiac* (1988), *Acrosport en milieu scolaire* (1986). Pour les publications audiovisuelles : *GRS : championnats du monde* (1985) ; *Rugby Marsiac* (1989) ; *Gymnastique championnat du monde 1989* ; *Danse Beg Meil* (1991).

publications ont pour point commun de proposer à l'enseignant un contenu transposable dans ses cours grâce aux bases techniques et pédagogiques qu'elles apportent. Cependant, l'évolution constante de l'EPS, rend rapidement obsolète toute production datée. La rentabilisation d'un ouvrage n'est possible que dans un laps de temps très court. Or, l'AEEPS ne peut compter que sur son réseau limité de bénévoles pour diffuser ses productions.

Tableau 1.

Participants aux stages de l'AEEPS (1976-1998)

Année	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1984	1985	1986
Cadres	123	92	125	83	154	133	111	93	45	95
Participants	964	933	1 005	1 001	960	1 102	1 152	1 023	494	450

Année	1987	1988	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Cadres	45	73	38	41	48	53	51	70	60	88
Participants	401	680	625	737	528	552	625	793	1 281	2 099

Conclusion du chapitre 8

Volontairement circonspects, bien qu'étant convaincus de la nécessité d'ouvrir leur association à tous les enseignants d'EPS, les membres du bureau de l'Amicale unis derrière leur président adoptent une attitude prudente. Ils escomptent que les faits, au fur et à mesure des actions régionales et des stages nationaux, viennent confirmer leur appréciation de la situation.

En 1976, lorsque les membres associés deviennent dans la plupart des régionales plus nombreux et aussi actifs que les Anciens, Zoro remet le thème de l'ouverture de l'Amicale à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il est temps que cette association, désormais quadragénaire, démocratise ses structures et ses statuts qu'un excès de sentimentalisme a conduit à rendre obsolètes. Le vote de 1978, favorable à leur évolution, vient confirmer la volonté d'une grande majorité de ses membres de voir leur association occuper une place plus importante dans le cœur des enseignants d'EPS[1].

Désormais, l'Association des Enseignants d'EPS peut s'affirmer comme la structure d'accueil de tous les enseignants d'EPS qui désirent se perfectionner et échanger leurs pratiques dans un esprit d'ouverture et de convivialité. Ses responsables confirment également leur attachement à la défense de l'Education physique dans un contexte de crise de l'enseignement. Pour cela, ses dirigeants souhaitent affirmer l'identité de leur association et énoncer les caractéristiques et les principes de l'éducation physique qu'ils défendent. Leur credo s'exprime dans deux textes ratifiés par l'assemblée générale de 1981. La décision de contacter les nouveaux responsables politiques et de joindre tous les collègues d'EPS se prend dans une ambiance collégiale d'espérance et de certitude nouvelles.

---

[1] Le nombre d'adhérents à l'Amicale ne cesse de progresser. Si l'on fait une comparaison de l'évolution du nombre d'adhésions à l'Amicale et dans les deux syndicats de l'éducation physique en pourcentage par rapport au nombre total d'enseignants d'éducation physique, les courbes produites sont intéressantes. Elles montrent que le pourcentage d'adhésions à l'Amicale progresse chaque année, sauf pour 1980, tandis que celui des adhérents au SNEEPS chute et que celui des adhérents du SNEP amorce un décrue à partir de 1977. C'est au cours de cette année que les dirigeants de l'Amicale s'engagent dans la revendication. Voir graphique n° 9 : « Comparaison du pourcentage des adhérents dans les syndicats et à l'Amicale par rapport au total du nombre de personnels enseignants d'EPS ».

Graphique n°9

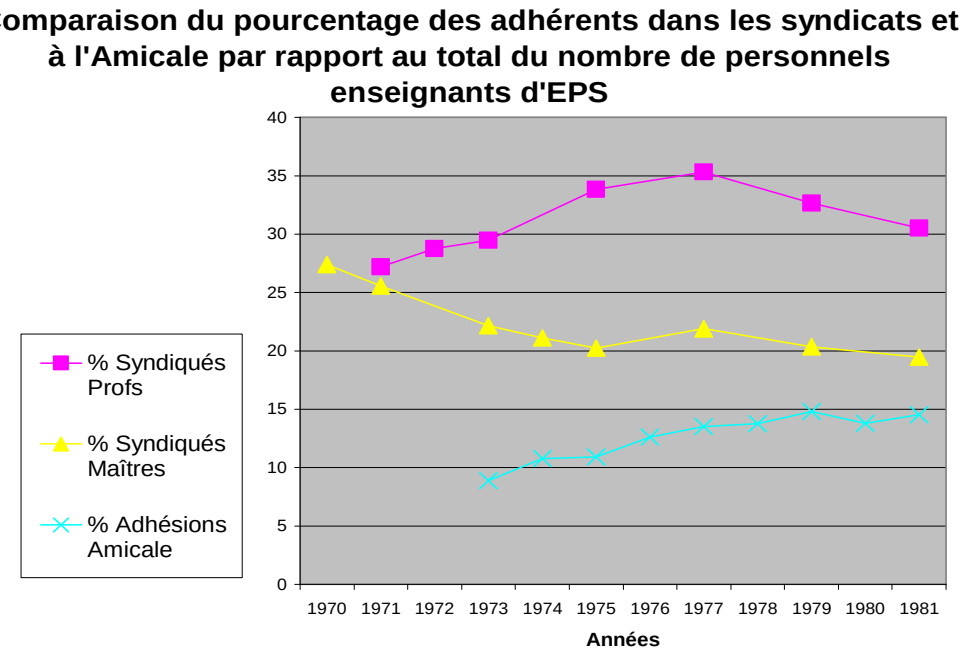

Tableau comparatif du nombre de syndiqués et d'Amicalistes avec le nombre total d'enseignants d'éducation physique[2]

Années	Total Personnel Enseignants	Syndiqués Professeurs d'EPS	Syndiqués Maîtres d'EPS
1970	16 939		4 640
1971	18 069	4 915	4 620
1972	19 178	5 515	
1973	21 206	6 251	4 701
1974	22 390		4 725
1975	22 294	7 542	4 514
1976	22 979		
1977	23 769	8 397	5 010
1978	24 782		
1979	25 529	8 333	5 202
1980	26 509		
1981	26 777	8 172	5 221

[2] Les chiffres qui nous ont permis de faire cette comparaison sont issus de l'ouvrage de Michaël Attali, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique. 1945-1981*, l'Harmattan, Paris, 2004, p. 209.

Mais, un an après, cet enthousiasme est retombé. La réorganisation du travail du bureau national à la suite du retrait partiel de Jean Zoro et la diffusion de la profession de foi de l'Amicale des Enseignants d'EPS, coïncident avec la victoire de François Mitterrand. Curieusement, l'espoir que suscite cette élection pour l'ensemble du corps enseignant d'EPS, ne se traduit pas par le développement de leur association auquel ses dirigeants pouvaient raisonnablement s'attendre. Au contraire, l'impression générale de l'assemblée générale 1982 que retiennent les responsables réunis en conseil d'administration, est un sentiment de morosité doublé d'inquiétude. De nombreuses régionales n'étaient pas représentées à l'assemblée générale, le chiffre des adhésions est en baisse et les textes votés l'année précédente n'ont pas été bien diffusés.

De nombreuses raisons sont sans doute la cause du manque de renouvellement des cotisations pour l'année 1982. Si nous observons la courbe de l'évolution des tarifs de l'adhésion à l'Amicale nous pouvons remarquer que celle-ci s'infléchit nettement à partir de l'année 1981[3], alors que la revue *EP.S*, par exemple, poursuit une progression régulière. La revue *Hyper* a évolué. Un numéro supplémentaire est proposé aux adhérents. Cette augmentation très nette du tarif de l'abonnement se justifie afin de conserver toutes les actions entreprises par l'association. Cependant, elle correspond à la chute importante du nombre d'adhésions. Même justifié, le prix du renouvellement de l'abonnement donne certainement à réfléchir aux enseignants peu concernés par la bonne marche de l'Amicale. Ils temporisent et sursoient leur engagement car de nouvelles perspectives de formation les accaparent.

Avec le changement de politique en faveur de l'éducation physique, les enseignants d'éducation physique et sportive sont particulièrement sollicités par plusieurs sujets. Sur le plan de la formation, une 74ème section, celle des STAPS, est créée au sein du Conseil national des universités, au cours de l'année 1982. Elle s'accompagne de l'ouverture sur le plan national de sept maîtrises et d'un DEA habilités qui doivent déboucher vers un troisième cycle. Le nombre prévu de 1 250 postes au concours du CAPEPS laisse espérer une recrudescence d'inscriptions d'étudiants dans les UER EPS. Un projet d'agrégation externe voit le jour. Ce chamboulement crée une effervescence chez les enseignants d'éducation physique en charge de la formation initiale. Dans le même temps, la plupart des revendications des enseignants d'EPS aboutissent. L'éducation

[3] Voir graphique n° 8.

physique et sportive est intégrée dans un grand ministère de l'Éducation nationale. Le chantier des nouveaux programmes est annoncé.

Dès le 16 juin 1981, une information clame le rétablissement des trois heures d'association sportive dans l'emploi du temps des enseignants d'EPS. Le « plan Soisson » est abandonné et on parle de supprimer le recrutement du corps des professeurs adjoints. Il n'y a plus de luttes à mener. L'Amicale représentait, malgré son esprit rassembleur et œcuménique, une structure de défense de l'enseignement de l'éducation physique. Avec ces avancées, elle perd de l'intérêt pour certains enseignants. Ceux qui venaient y chercher une raison d'espérer dans le combat pédagogique et l'énergie pour une année nouvelle de travail, les trouvent désormais dans les rassemblements des secteurs géographiques de la Formation Professionnelle Continue institutionnelle.

Chapitre 9

L’innovation technique et pédagogique et la formation continue des enseignants d’EPS

Dans le chapitre précédent, nous avons mis en évidence comment l'Amicale a contribué à compléter l'information et la formation des enseignants d'éducation physique par l'organisation croissante du nombre de stages nationaux que ses responsables organisent sur le territoire national. Après de nombreuses démarches pour que leur association soit considérée comme un organisme jouant un rôle essentiel dans ce domaine, ils ont obtenu qu'elle soit reconnue officiellement. Ainsi, l'entête du sommaire d'*Hyper* peut arborer fièrement à partir du numéro 112 que « par ses actions dans le cadre de la formation professionnelle, l'Amicale a été agréée par le premier ministre, le 9 août 1976, au titre de l'article L 950-2 du livre 9 du code du travail[1] ». Cette reconnaissance s'inscrit dans les dispositions issues du titre II de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Pour obtenir ce label, les responsables de l'Amicale ont dû démontrer que leur association était celle de l'ensemble des enseignants d'éducation physique et que le contenu des stages et des journées de formation permettait de faire évoluer l'enseignement de l'éducation physique.

Des collectifs d'activités vont se constituer pour animer les stages nationaux. Le travail de préparation et de mise en application réalisé lors des stages donne lieu à des productions écrites. Elles marquent, dans leurs domaines respectifs, un moment important de la réflexion sur l'enseignement de l'éducation physique à partir des activités physiques et sportives particulières. Les collectifs sont constitués et fonctionnent en respectant des règles communes. Mais les principes didactiques qu'ils développent peuvent varier d'un collectif à l'autre. Chaque groupe, en fonction de la personnalité des ses membres, a un traitement de l'activité qui lui est propre. Le résultat obtenu est reconnu par l'ensemble de l'association. Cependant des différences de conception émergent quelquefois de ces collectifs. Pour les responsables de l'AEEPS c'est une richesse. Elle provoque le débat et permet d'entretenir l'idée qu'en pédagogie rien n'est définitivement figé, bien au contraire.

[1] Sommaire d'*Hyper* n° 112, décembre 1976.

9A/ Un exemple d'innovation technique et pédagogique: le tennis

1) D'une activité complémentaire à une activité au contenu éducatif

L'activité tennistique a toujours été primordiale dans les stages de l'Amicale. Considérée par les ENSEPS comme une activité complémentaire de loisir susceptible de compléter la formation de base du professeur d'éducation physique, elle était également présentée comme une possibilité de revenu d'appoint pendant les vacances. C'est aussi, pour bon nombre d'enseignants, la certitude de pouvoir pratiquer longtemps une activité sportive qui leur permet de garder la condition physique nécessaire pour l'exercice de leur métier.

Dès l'été 1956, lors du stage annuel au CREPS de Montpellier, les responsables de l'Amicale ont proposé une formation tennistique afin de parvenir à rassembler le plus possible d'adhérents. Cette activité est couplée avec le stage de perfectionnement général, intégrant les cours d'initiation sportive de Justin Tessié. Ayant obtenu un franc succès, l'expérience est reconduite les années suivantes. Le tennis est même programmé à l'occasion d'autres stages. Certains amicalistes objectent, cependant, que ce n'est pas une activité pédagogique. Ils affirment que cet engouement est dû à la possibilité de pratiquer cette activité dans des conditions très favorables. Les responsables de l'Amicale réagissent aux attaques portées contre la présence du tennis dans l'organisation des stages de perfectionnement. Ils tiennent à en afficher le contenu technique et pédagogique pour démontrer le sérieux du travail effectué. D'ailleurs, la condition requise pour pouvoir s'inscrire au stage de tennis est l'engagement de « répondre affirmativement à toute demande de la Jeunesse et Sport pour animer des écoles de tennis au tarif des heures supplémentaires[2] ».

L'apprentissage du tennis est envisagé de façon classique, c'est-à-dire conforme aux méthodes en vigueur dans les clubs fédéraux. Les différents coups du tennis sont abordés de façon distincte en prenant modèle sur le geste technique idéal. Le programme des stages de Montpellier de 1956 et de 1957 par exemple, propose le mardi l'étude du coup droit, le mercredi celle du revers, le jeudi du service et retour, le vendredi de la volée et des amortis et enfin, le samedi du smash et du lob[3]. Cette démarche, sortie du contexte du jeu réel qui peut nous sembler aujourd'hui

[2] « Stage d'initiation au tennis », *Hyper* n° 47, avril 1957, supplément à *EP.S* n° 34, p. 5.
[3] « Impression d'un stagiaire tennis », *Hyper* n° 46, novembre 1956, supplément à *EP.S* n° 32, p. 3.

complètement inadaptée à une approche moderne et dynamique du tennis, est considérée à cette période comme la plus efficace pour apprendre le geste juste. La technique des coups est à ce moment-là le souci premier de tous les éducateurs et joueurs. On la dissèque, on l'étudie par observation mais aussi avec le moyen technologique qu'offre la photographie. Le mouvement est décrit, le jeu des différentes articulations analysé. La méthode pédagogique consiste à reproduire ce qui est interprété. Une très bonne illustration de cette conception est offerte dans l'ouvrage de René P. Pelletier, *Tennis. La technique moderne*. En préface, Jacques Berrier propose aux lecteurs de suivre l'expérience de l'auteur et d'étudier la technique sportive. La pratique de la gestuelle des coups s'inspire des procédés utilisés pour rationaliser le travail des ouvriers dans l'industrie[4]. Mais l'enseignement collectif de l'exécution technique n'est jamais abordé.

Lors des stages de l'Amicale, c'est au contraire le problème majeur. L'équipe d'encadrement des stages de tennis de l'Amicale, Omnès, Gratereau et Charton André, rencontre des problèmes pédagogiques liés à la gestion d'un groupe important de joueurs sur un espace sportif réduit. Utiliser les compétences de joueurs débrouillés pour envoyer ou renvoyer les balles aux débutants, se servir des grillages entourant le court comme cible ou repère témoin d'un geste technique efficace, tout en étant un obstacle permettant le ramassage rapide des balles, sont des adaptations transformées en système méthodologique. Une autre préoccupation apparaît assez rapidement : la recherche d'une succession la plus efficace des séquences d'apprentissage des gestes techniques. Elle se résume ainsi : quel sont les gestes à apprendre tour à tour et en continuité pour parvenir à jouer au tennis le plus rapidement possible ?

Les stages de tennis de l'Amicale jusqu'au milieu des années 1960 sont conçus pour des professeurs désireux de se lancer dans l'enseignement du tennis dans le cadre de leurs établissements ou dans les écoles des structures fédérales qui commencent à naître. Cette activité sportive est cependant toujours considérée comme une activité complémentaire qui ne peut se pratiquer que pendant les vacances. L'examen des articles de la revue *EP.S* sur le tennis permet de renforcer cette affirmation. Avant 1962,

[4] « Il semble bien vrai que l'étude de la technique scientifique du tennis aboutisse au même critère majeur qu'en matière de normalisation du comportement ouvrier ou artisanal : celui du geste aisé, non celui qu'une expérience hâtive et superficielle fait paraître « tout naturel », mais celui que le physiologiste, d'accord avec le mécanicien, prévoit devoir devenir simultanément aisé et suffisamment efficace dans telles conditions balistiques déterminées. », Berrier J., « Préface » de l'ouvrage de R.-P. Pelletier, *Tennis. La technique moderne*, Ed. J. Susse, Paris, 1950.

aucun article n'est dévolu au tennis dans les pages de la revue. Le tennis n'est pas susceptible d'être enseigné dans une structure scolaire. À partir du numéro 61, chaque année à la même période et cela jusqu'en 1973, la revue publie un article sur le tennis dans son numéro de juillet, celui que l'on reçoit au début des grandes vacances. Ainsi, pendant douze ans, la revue *EP.S* associe tennis et vacances. Cette régularité est la marque d'un conditionnement qui révèle la trace d'une forte représentation sociale.

Confrontés à la nécessité de faire vivre en quelques jours une expérience tennistique motivante, les animateurs des stages utilisent les moyens pédagogiques qu'ils emploient dans leurs classes. Les participants sont classés dès leur arrivée par niveaux de jeu. L'organisation de l'entraînement prévoit des moments où les joueurs confirmés servent d'aide pour l'envoi et le renvoi des balles et d'autres moments, par contre, où les joueurs de même niveau sont regroupés pour assimiler les mêmes contenus. Des tournois, individuel et en double tiré au sort, concluent généralement le stage. Ils sont des prétextes pour ouvrir la soirée conviviale de fin de séjour.

Au fur et à mesure des années et des stages, Gilbert Omnès, passionné par le tennis et confronté à ces problèmes d'apprentissage, va développer des idées originales sur cette activité. Ce professeur de l'ENSEPS jeunes gens, enseignant et entraîneur d'athlétisme, a le sens du détail technique. Il associe à une observation la consigne ou l'exercice éducatif capable de permettre à l'athlète de rectifier un geste inadéquat. Son efficacité sur des activités athlétiques très techniques, comme la course de haies ou le saut à la perche, lui vaut une réputation d'entraîneur possédant un « coup d'œil de maquignon ». Intéressé également par les sports collectifs et en particulier, le volley-ball, il se rend compte de l'évolution des conceptions d'apprentissage et d'entraînement de ces activités physiques et sportives complexes. En revanche, l'enseignement du tennis à la même période, ne prend pas en compte les nouvelles données des sciences physiologiques et humaines. Sollicité par la rédaction d'*EP.S*, c'est avec l'objectif de transformer quelques idées reçues sur le tennis qu'il écrit une série de trois articles. Il y rassemble une partie de la conception qu'il a pu échafauder et développer grâce à son expérience professionnelle acquise lors des stages de l'Amicale. En posant la question « Le tennis, est-ce un sport ? », titre du premier article, Omnès affirme que la réussite en tennis « réclame encore d'autres qualités que celles purement physiques[5] ». En prenant des exemples choisis parmi les activités athlétiques, il essaie de mettre en évidence que

[5] Omnès Gilbert, « Le tennis, est-ce un sport ? », *EP.S*, n° 76, juillet 1965, p. 63-65, p. 65.

le tennis est un sport essentiellement technique. Il est nécessaire d'y consacrer beaucoup de temps pour devenir un joueur de bon niveau. Il considère la frappe au tennis comme un geste de lancer athlétique de précision. En conséquence, il met l'accent sur l'indispensable flexion de la jambe avant en préparation du coup et parle de translation du bassin lors de son exécution plutôt que de torsion du corps[6]. Cette approche technique, concentrée sur le bas du corps, dénote quelque peu, comparée aux normes en vigueur. En effet, les descriptions habituelles sont centrées essentiellement sur le haut du corps ; boucle du bras porteur, prise de raquette, etc…

C'est toutefois dans un article consacré aux « trajectoires, déplacements et replacements »[7] qu'Omnès livre l'essence même d'une conception novatrice du tennis.

> « Nous nous proposons ici d'analyser les divers gestes du tennis, non pas sous le seul aspect technique, mais en nous inspirant de l'évolution actuelle de l'enseignement des sports collectifs. Le tennis est une discipline d'intersection entre les sports individuels et les sports collectifs et, de ce fait, on ne peut concevoir l'enseignement des divers gestes du jeu sans les placer dans leur contexte réel[8] . »

Ensuite, il démontre l'impossible transfert entre la leçon classique d'enseignement prodiguée par un professeur de tennis et la situation de jeu réel. En leçon individuelle, l'élève s'applique à renvoyer les balles que le professeur lui projette avec un maximum de soin. Généralement, il est dérouté lorsqu'il est confronté à un adversaire qui s'ingénie à lui créer des situations compliquées. Il en conclut que « le travail de la technique pour la technique n'a pas plus de sens dans l'apprentissage du tennis que dans les jeux collectifs…[9] »

Il ajoute un peu plus loin qu'il serait judicieux que le bon joueur en effectuant son coup prévoit le coup suivant.

---

[6] « Nous pouvons conclure d'une manière formelle que jamais le joueur de tennis ne doit tendre la jambe avant quand il effectue son « lancer » (sauf cas particulier, lob par exemple).
Remarque : nous avons volontairement mis l'accent sur la translation du bassin par rapport aux appuis, mais il est bien évident que la hanche lanceuse amorce son mouvement par une rotation. Il nous a simplement paru plus opportun de parler de progression du bassin sur le plan horizontal plutôt que de donner une image motrice de rotation du bassin autour de son axe vertical, cette notion de pivot n'étant pas valable », Omnès Gilbert, « Le tennis, est-ce un sport ? », *ibid.*, p. 65.

[7] Omnès Gilbert, « Tennis. Trajectoires, déplacements et replacements », *EP.S*, n° 87, juillet 1967, p. 83-86.

[8] Omnès Gilbert, *ibid.*, p. 83.

[9] Omnès Gilbert, *idem.*

> « De plus, il doit savoir si la balle qu'il va renvoyer le mettra dans une situation neutre, d'attaque, ou de défense, ce qui aura pour effet de lui imposer un replacement en profondeur afin d'envisager le coup suivant en fonction d'une situation prévue.[10]. »

Ainsi, en donnant à l'aspect perceptif du jeu de tennis une priorité absolue, Gilbert Omnès entrouvre les notions d'anticipation et de prise de décision, aujourd'hui si décisives dans le tennis moderne.

2) La conception de Gilbert Omnès et l'élaboration d'une démarche pédagogique

Cette conception est développée et affinée à partir de 1965 dans les stages se déroulant à Montpellier, à Bombannes ou encore à Châtel-Guyon.

C'est au cours de cette période que la Fédération française de tennis s'intéresse à la pédagogie collective du tennis par l'intermédiaire de son Directeur technique national, Gil de Kermadec[11]. Ce dernier, prenant conscience de la nécessité de développer la pratique du tennis et de favoriser sa démocratisation, désire créer des écoles de tennis[12]. Il est particulièrement attentif à l'organisation des stages de l'Amicale en direction des professeurs d'éducation physique. Formés, ces derniers peuvent devenir des éducateurs de tennis capables d'intervenir dans le milieu scolaire ou le milieu fédéral. Il connaît Omnès. Leurs discussions passionnées sur le tennis aiguisent la curiosité de Gil de Kermadec pour son travail effectué au sein de l'Amicale. Aussi, décide t-il de participer et d'intervenir aux stages organisés à Montpellier en 1969 et en 1970[13]. En 1970, le stage de l'Amicale[14] se déroule en même temps qu'un stage d'entraînement fédéral de cadets sous la conduite de Jean-Paul Loth. C'est l'occasion pour les professeurs d'éducation physique et les cadres de la fédération, de converser sur la pédagogie et l'entraînement du tennis pour les jeunes et d'échanger des idées. Les responsables de la fédération prévoient d'organiser à la rentrée de septembre un colloque avec les

---

[10]Omnès Gilbert, *idem.*

[11] Gil de Kermadec a été DTN de tennis de 1963 à 1976. C'est Jean-Paul Loth qui lui succéda de 1977 à 1989.

[12] Des tentatives ont déjà eut lieu au début des années 1960. Deux écueils ralentirent ce projet : le manque d'installation et le nombre insuffisant d'éducateurs intéressés par cette expérience. L'exemple qui amène un professeur d'éducation physique à prendre en charge l'école de tennis municipal d'une commune de la côte varoise est très significatif (Dutertre L., « Tennis scolaire », *EP.S*, n° 66, juillet 1963, p.37-39).

[13] Germain André, « Rapport moral », *Hyper* n° 89, novembre 1969, supplément à *EP.S* n° 100, p. 2.

[14] Collectif, « Stage de tennis Gilbert Omnès », *Hyper* n° 92, décembre 1970, supplément à *EP.S* n° 106, p. 2-5.

enseignants d'éducation physique pour les inciter à passer les examens du premier et deuxième degré. Ils espèrent pouvoir compter sur les professeurs d'éducation physique pour prendre en charge l'enseignement dans les écoles de tennis. C'est un exemple de collaboration efficace destinée à démocratiser le tennis et renouveler sa pédagogie. Le rapprochement de ces deux structures à l'occasion des stages de l'Amicale par le truchement de Gilbert Omnès a eu sans aucun doute une influence sur le travail pédagogique structuré par la fédération de tennis au cours des années 1970[15].

Après le décès brutal d'Omnès, les membres de l'encadrement des stages de tennis de l'Amicale ont voulu mettre en forme le résultat de sa réflexion et de son enseignement. Deux articles paraissent dans la revue *EP.S* en 1973[16]. Rassemblés dans un petit fascicule[17] ils sont édités par l'Amicale des Anciens élèves de l'ENSEP.

L'essentiel de son enseignement tient en quelques idées simples qui révolutionnent toutefois l'apprentissage et le perfectionnement du tennis. Il s'oppose principalement à la forme dite classique de la leçon de tennis et principalement à l'apprentissage technique consistant à exécuter des gestes dans le vide ou sur des balles suspendues à une potence. Pour lui, la technique doit être liée au jeu, sous peine de voir le débutant à l'aise au cours des exercices réalisés dans des conditions favorables, complètement désemparé face à un adversaire qui s'ingénie évidemment à lui rendre la tâche difficile.

> « Les différents coups du tennis doivent donc s'enseigner dans l'optique même du jeu. Apprendre un geste n'est pas seulement en faire connaître le mécanisme, le rythme, l'amplitude, le profil, le style. C'est aussi le mettre véritablement au service de la pensée tactique. C'est faire éclater en lui, les limites du stéréotype, de l'automatisme et du "geste pour le geste"[18]. »

---

[15] « Gilbert était à la fois convaincu et ouvert, enthousiaste et curieux, et sa pensée sur notre sport a certainement eu une part importante dans le déroulement du travail sur la pédagogie, la tactique et la technique qui vient d'être accompli ces dernières années pour le compte de la FFLT.
C'est aussi pour beaucoup grâce à lui que notre fédération s'est, parmi les premières, largement ouverte aux enseignants EPS.
Est-ce sous le signe de cette collaboration ou par amitié, pour lui d'abord, pour les participants ensuite, que je me suis joint aux stages de l'Amicale de l'ENSEPS ? » (de Kermadec, Gil, « Préface » in Borgne Bernard et l'équipe d'encadrement des stages nationaux de tennis de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, *La conception novatrice de Gilbert Omnès,* Edition Amicale des anciens élèves de l'ENSEPS, Paris, 1973, de Kermadec Gil, « Préface »).

[16] Borgne Bernard et l'équipe d'encadrement des stages nationaux de tennis de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, « La conception novatrice de Gilbert Omnès », *EP.S*, n° 121, mai-juin 1973, p.81-92 et *EP.S*, n° 122, juillet-août 1973, p. 29-40.

[17] Borgne Bernard et l'équipe d'encadrement des stages nationaux de tennis de l'Amicale des anciens élèves de l'ENSEPS, *Tennis. La conception novatrice de Gilbert Omnès,* supplément à la revue *EP.S* n° 121 et 122.

[18] Borgne Bernard et l'équipe d'encadrement des stages nationaux de tennis de l'Amicale des anciens élèves de l'ENSEPS, *ibid.*, p.21.

L'autre élément essentiel de son enseignement est de mettre l'accent prioritairement sur tous les aspects perceptifs du jeu de tennis. La vision permanente de la balle qui nécessite l'apprentissage de la désolidarisation de la tête et du tronc demande une concentration importante. C'est un objectif qui doit être intégré dans les exercices de frappe de balle. La prise d'information constante de la situation représente l'acte essentiel du joueur. C'est par l'observation et la connaissance de tous les éléments de la situation que le joueur choisit le coup le plus approprié. Ces formes de travail illustrent, ce qui est appelé par ailleurs et plus tard, pré-action et anticipation.

Les stages de tennis de l'Amicale se poursuivent et même s'intensifient. Ils sont repris en charge par l'équipe des cadres de l'Amicale sous la conduite de Bernard Borgne et d'Henri Tostivint, successeur désigné d'Omnès. Désormais, il y a deux stages de tennis, un de perfectionnement et un pour les débutants. En 1974, un stage réservé à la pédagogie du tennis est organisé à Aix-en-Provence sous la responsabilité technique d'Yves Quéva. Ce dernier, fidèle des stages de l'Amicale depuis le début, a choisi d'enseigner le tennis dans le cadre de l'association sportive du lycée Dumont d'Urville à Toulon. Il met son expérience de stagiaire, puis de cadre technique, au service de ses élèves. Au cours du stage de Montpellier de 1971, de nombreuses discussions furent engagées entre les formateurs pour préciser certains points sur l'enseignement du tennis. Elles permirent à Yves Quéva de mettre au point son approche de l'initiation et du perfectionnement du joueur de tennis[19].

La période du début des années 1970 est favorable aux réflexions sur la pédagogie du tennis pour les adultes débutants et pour les enfants. À la suite d'Omnès et dans un climat général de questionnement sur le sport de l'enfant, se concrétise au sein de l'équipe des formateurs de l'Amicale une méthodologie de l'apprentissage du tennis. Bernard Pinon, professeur à l'UEREPS de Paris, qui rejoint le « collectif tennis » au cours du stage de 1973, ajoute le résultat de son analyse à l'ensemble des propositions. Il signe un article intitulé « Une approche de l'enseignement du tennis[20] », résultat d'une réflexion confirmée par ce stage. Après avoir classé le tennis dans les activités physiques dont l'exécution technique se réalise dans un environnement variable, Bernard Pinon envisage les conséquences directes de cette caractéristique pour une approche pédagogique. Il en déduit, à l'instar d'Omnès, qu'au tennis comme dans les

[19] Quéva Yves, « Le perfectionnement du joueur de tennis », *Hyper* n° 97, novembre 1972, p. 14-20.
[20] Pinon Bernard, « Une approche de l'enseignement du tennis », *Hyper* n° 103, octobre 1974, p. 15-17

sports collectifs, l'accent doit être mis sur l'aspect perceptif du comportement du joueur. Il n'est pas inutile, selon lui, de rappeler à nouveau cette évidence, car ce message, bien qu'entendu par les techniciens de la fédération de tennis, a du mal à passer auprès des professeurs de tennis responsables de l'enseignement dans les clubs.

> « C'est, en toute logique, également dans cette direction que s'est orientée, entre autres sous l'impulsion de Gilbert Omnès, la pédagogie du tennis. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas accepter, par exemple, la forme d'enseignement encore utilisée et même préconisée par certains et dont un livre récemment sorti en librairie constitue un exemple. Nous pouvons y lire, par exemple : Progression de l'apprentissage du geste de revers :
>
> 1- Exécution du geste à blanc (sans balle).
> 2- Exécution du geste avec balle fixe.
> 3- Exécution avec balle lancée à la main par un partenaire à votre portée.
> 4- Même exercice que 3, mais la balle est lancée hors de portée de l'élève[21]. »

Dans son analyse, Bernard Pinon conforte l'orientation prise par le collectif tennis de l'Amicale en ajoutant un apport essentiel : des références théoriques puisées dans le domaine de la psychologie de l'enfant (Henri Wallon) et dans le domaine de l'apprentissage (Le Ny). Toutefois, c'est en se servant du concept d'« holon » emprunté à Arthur Koestler[22] qu'il développe les idées les plus nouvelles sur les situations d'apprentissage. Il introduit une distinction entre la difficulté et la complexité d'une tâche. Ce faisant, il essaie de résoudre la vieille querelle entre les tenants d'une méthode d'apprentissage globale et ceux qui préconisent le fractionnement de la tâche en proposant un nouveau mode d'approche de la situation d'apprentissage. Plus tard, il

[21] Pinon Bernard, *ibid.*, p. 16.

[22] Le concept de Holon a été introduit par Koestler dans son ouvrage *Le cheval dans la locomotive*, titre original, *The ghost in the machine*, (1967) Calmann-Levy. Avec ce livre, Koestler termine sa trilogie "Génie et Folie de l'Homme". Il s'y oppose aux psychologues behaviouristes pour qui l'homme n'est qu'un automate pavlovien mu par des enchaînements de réponses à des stimuli, qu'il appelle les "réductionnistes", et aux scientifiques néo-darwiniens qui considèrent l'évolution comme le fruit de mutations hasardeuses soumises à l'influence du milieu. Koestler développe alors le concept de holarchie, ou hiérarchie des holons. Ce terme, composé du préfixe « Holos » qui signifie en grec ancien le tout et du suffixe « on » qui suggère la partie, décrit une entité qui est la fois le tout et la partie. Il désigne donc l'élément qui est à la fois un tout autonome et une partie subordonnée à un ensemble plus vaste. Reprenant ce concept dans le domaine de la pédagogie, Pinon l'utilise pour désigner une situation dont la structure est suffisamment complexe pour renfermer l'ensemble de la situation de jeu réel et qui présente la caractéristique de pouvoir être exécutée plus facilement par un individu qui apprend.

utilisera l'expression « situation de réduction des activités[23] » pour qualifier ce type de tâche dans laquelle :

> « …le comportement du joueur est appréhendé dans toute sa complexité, c'est-à-dire mettant en jeu tous ses déterminants : informations venant du milieu extérieur (adversaire, balle, partenaire éventuel, environnement…) et celles venant de lui-même (sensations proprioceptives, activité mentale liée au projet tactique et à l'accomplissement technique. »[24] Il définit alors le holon comme « une activité réduite plus simple et plus facile que l'activité but, mais qui en garde les caractéristiques, en particulier de complexité et de fonctionnalité[25]. »

Confronté à ces différents apports réflexifs, le collectif de tennis de l'Amicale souhaite se réunir afin de garder une unité de vue et de conception pour l'ensemble des stages organisés par l'Amicale. Regroupés au cours d'un week-end du mois d'avril, les douze membres de l'encadrement préparent à Poitiers les trois stages de tennis de l'été 1974. Ce rassemblement est désormais rendu nécessaire chaque année, en raison de l'engouement manifesté par les enseignants d'éducation physique pour le tennis. La méthode originale employée par l'équipe d'encadrement est déclinée sur les trois niveaux de stages. La structure pédagogique est déterminée sur le principe de la constitution de clubs formés de deux équipes. Chaque équipe est constituée de joueurs de niveaux différents. Chaque club possède une unité matérielle, deux courts situés côte à côte et une unité pédagogique, deux cadres techniques intervenant ensemble. Cette organisation permet une grande autonomie de chaque club tout en ayant une alternance de séances d'entraînement et de compétition. Les cadres de l'Amicale emploient une forme de pédagogie qui propose au joueur des situations qui lui permettent de découvrir lui-même une solution aux problèmes posés. Elle est résumée dans la conclusion de *l'Hyper spécial Tennis*, paru en octobre 1977 pour faire le point sur ces années de recherche pédagogique entreprise lors des stages:

---

[23]L'AFL, l'Association Française de la Lecture organise les 25, 26, 27 février 1980 un colloque intitulé « Pour comprendre la lecture». B. Pinon y fait une intervention intitulée : « Apprentissage. Situation, entraînement, transfert ». Il pose la question : Jusqu'où peut-on réduire une activité à enseigner sans la dénaturer ? En sous titre, il évoque trois démarches d'apprentissage ; la démarche synthétique, la démarche analytique et la mise en situation fonctionnelle. Au cours de cet exposé, il reprend ses idées sur l'apprentissage des activités physiques complexes, évoque la notion de transfert et propose une pédagogie qui valorise la mise en situation de l'élève.

[24]Pinon Bernard, « Une approche de l'enseignement du tennis », *op., cit.*, p. 17.

[25]Pinon Bernard, Actes du colloque de l'AFL des 25,26, 2è février 1980, *Cinq contributions pour comprendre la lecture*, document Internet, *Les actes de lecture*,revue de l'AFL, n° 98, septembre 2007, site de l'AFL 31 juillet 2009, p. 84-88.

> « Le mode d'approche que nous nous efforçons de respecter met en effet assez souvent le stagiaire dans une situation d'insécurité ou, en tout cas, de remise en cause : le débutant ne se voit pas offert de « recettes » techniques, tandis que le joueur confirmé est confronté à des situations visant à enrichir, donc -dans une certaine mesure- à transformer ses réponses[26]. »

Par leur organisation et leur approche pédagogique les stages de tennis de l'Amicale se démarquent donc des structures fédérales d'apprentissage ou d'entraînement de tennis. Dans cet ouvrage collectif, la pédagogie est relatée d'une façon aussi originale que provocatrice. En choisissant des thèmes tels que « la technique », « le statut de l'erreur », la « répétition » ou la « prise de conscience », Bernard Pinon fait une comparaison entre une approche dite traditionnelle et l'approche préconisée par le collectif de l'Amicale. Pour lui, celle-ci s'inscrit dans le mouvement de rénovation pédagogique entrepris par certains groupes de réflexion de l'Amicale. Photos et schémas à l'appui, il fait la démonstration de la valeur généralisatrice de la forme de pédagogie employée. Grâce à la régulation active, à laquelle le joueur peut accéder par l'exercice de la variété des situations proposées, conjuguée à la prise de conscience qui est impulsée par le questionnement de l'enseignant, l'élève construit « son » tennis. C'est bien ainsi que les enseignants stagiaires réunis à Poitiers en 1977 comprennent la démarche préconisée par le collectif de l'Amicale.

> « Il fallait bien se rendre à l'évidence : l'enseignement du tennis à l'Amicale se démarquait singulièrement de celui dispensé jusqu'alors par les instances fédérales.
>
> En effet, les séances d'entraînement sont constituées de différentes mises en situations à complexité progressive, et respectant toujours au maximum les exigences fondamentales du jeu. De l'appropriation et de l'utilisation de la balle dans son espace proche puis lointain, le joueur est invité à une recherche personnelle d'adaptation à la situation proposée et en définitive construit lui-même son tennis[27]. »

---

[26] Collectif tennis de l'Amicale, *Tennis. Éléments pour une pédagogie active*, Edition Amicale EPS, Paris 1977, p. 44

[27] Peer Y., « Poitiers 1977, un stage tennis de l'Amicale », *Hyper* n° 116, décembre 1977, p.10-13, p.10.

3) Le tennis scolaire : l'impossible pratique de masse

Désormais, le collectif de tennis de l'Amicale se donne comme mission supplémentaire de développer encore plus le tennis scolaire. Les régionales dynamiques prennent à leur compte l'organisation de rassemblements basés sur le tennis. C'est le cas de celle de Rennes qui s'engage résolument, dans la continuité des stages nationaux, « à la recherche d'un tennis qui se veut critique et évolutif [28] » et qui revendique l'enseignement du tennis à l'école pour en faire une activité digne des programmes.

> « Le tennis à l'école ? Voyons c'est une utopie ! C'est l'affaire des clubs et de leur fédération, c'est du domaine du commerce des loisirs et l'expansion y est étonnante…
> Non, répond l'Amicale, c'est une réalité possible dans le cadre des cinq heures hebdomadaires, avec les moyens nécessaires : des courts, des enseignants formés à une pédagogie collective. Nous voulons « démocratiser » cette activité sportive[29]. »

Deux ans plus tard, cette volonté est affirmée de nouveau. Les dirigeants rennais de l'Amicale invitent les responsables politiques, du rectorat et de la Jeunesse et des Sports à participer à la soirée de clôture du stage. Chacun est conscient que c'est l'occasion de manifester son attachement à la reconnaissance d'un tennis pour tous, qu'il soit municipal ou scolaire. Les responsables sont interpellés sur l'intérêt de mettre en place des structures d'accueil favorables à ce projet. Une enseignante du stage conclut au nom de tous les stagiaires les discours de clôture. Enhardie par les prises de position positives du maire de Rennes, elle emploie des expressions qui résonnent comme un engagement fort pour la formation continue et pour la démocratisation du tennis.

> « Enfin la notion éducative ne nous est pas étrangère même pendant les vacances ou en week-end : l'Amicale étant ainsi un complément non négligeable d'une formation permanente hélas ! quelque peu étriquée. (…)
> Pendant longtemps le tennis ne fut pas inclus dans la formation des enseignants d'EPS. Puis l'Amicale se chargea de celle-ci dans le cadre des vacances. (…) Dès lors, dans un souci premier de tâche éducative, les professeurs d'EPS de Bretagne désirent lancer le tennis dans leur établissement et souhaitent que les élèves qui veulent prolonger cette pratique à l'extérieur de l'école n'en soient pas empêchés par des problèmes financiers. (…) Nous devons donc nous

---

[28] Titre du compte-rendu du stage de la régionale de Rennes. De Reze L., « A la recherche d'un tennis qui se veut critique et évolutif », *Hyper* n° 112, décembre 1976, p. 33-34.
[29] De Reze L.,, *op. cit.*, p. 33.

> engager dans la voie de la démocratisation du tennis, et pour ce faire l'aide de l'Etat et des municipalités est indispensable[30]. »

S'agissait-il pour elle d'exprimer une volonté farouche ancrée dans une démarche de la dernière chance ou bien l'énoncé de quelque revendication utopique ? La prise de conscience de la justesse des propos est pourtant totale. Le collectif tennis de l'Amicale souhaite ainsi développer les stages régionaux de tennis afin d'accélérer le processus engagé.

Mais, même si elle atteste un engouement pour l'activité tennistique, la multiplication des stages régionaux[31] n'est pas la garantie d'un engagement des stagiaires vers une forme de volontariat consistant à diffuser auprès de leurs élèves cette activité, conformément aux valeurs développées par le collectif de tennis de l'Amicale. Est-ce la lassitude ou le changement d'état d'esprit qui règne sur les courts, mais le collectif de tennis n'arrive pas à tenir ses journées de préparation aux stages nationaux en 1980. Le coordinateur habituel de ces stages, Alain Mourey, ne souhaite plus poursuivre l'organisation du rassemblement du collectif. À la lecture des comptes-rendus de certains commentaires effectués lors des assemblées générales, nous devinons qu'un problème se pose sur ce qui est appelé la politique des stages de l'Amicale.

> « Un effort est fait depuis deux ans pour bien définir les types de stages, l'esprit des stages. Il est certain qu'il faut aller plus loin encore. (…) Certains stages non conformes à l'esprit doivent être abandonnés par l'Amicale[32]. »

Signe manifeste, le stage régional de tennis de Rennes de 1980 - celui pour lequel les participants ont jusqu'à présent manifesté le plus d'engagement associatif militant - n'aboutit à aucun compte-rendu d'activité. Pourtant, les responsables de l'encadrement avaient demandé aux stagiaires de faire leur bilan. Le collectif de tennis de l'Amicale constate que la participation à leurs stages n'est plus guidée par le souci pédagogique de lancer cette activité dans les établissements scolaires. C'est désormais, pour la majorité des stagiaires, le moyen de pratiquer cette activité pour leur plaisir personnel. En soi,

---

[30] Violaine, « Discours de clôture », *Hyper* n° 120, décembre 1978, p.18.

[31] Nous avons relevé qu'en 1978 et en 1979 sur 18 régionales qui fonctionnent, 8 ont programmé l'activité tennis.
Hyper, n° 122, juin 1979, p. 12-13 et *Hyper*, n° 126, juin 1980, p.13.

[32] « Assemblée générale et régionaux à toulouse. La politique des stages », *Hyper*, n° 122, juin 1979, p. 10.

cette raison est tout à fait louable, mais elle ne correspond pas à l'esprit que les responsables de l'Amicale veulent développer par ses collectifs d'activité.

Le stage préparatoire du collectif de juin 1981, repris sous la responsabilité de Claude Moinard est l'occasion de faire le point à partir du constat des deux années écoulées. Il apparaît que les problèmes qui se posent au tennis se rencontrent également dans les autres stages.

> « L'année 1981 a marqué une rupture dans l'évolution des stages nationaux de tennis. Le colloque du collectif de l'Amicale a permis de prendre en compte ces problèmes qui concernent toute l'association[33]. »

Finalement, malgré tous les efforts du collectif, cette activité qui garde sa caractéristique de loisir est révélatrice de l'ambiguïté qui règne dans les stages. Comment maintenir un esprit de recherche pédagogique tout en pratiquant l'ouverture la plus large possible aux participants et en gardant le caractère convivial de l'esprit amicaliste ? L'aspect « consommateur » doit être évacué. Les membres du collectif présents à Poitiers estiment nécessaire de maintenir un engagement véritable. Le groupe se restructure sur de nouvelles bases : les stagiaires doivent manifester un esprit amicaliste et la rémunération ne doit pas être la raison majeure pour un cadre d'accepter d'animer un stage de tennis.

Le collectif se donne comme objectif de préparer les stages de 1982 en définissant des axes de recherche. Chaque participant doit déterminer son choix, ses orientations et les communiquer aux autres membres. Ainsi, quatre groupes de travail se constituent[34]. Cette recherche est initiée dans le but d'effectuer une mise à jour de l'*Hyper tennis* qui date de 1977. Les données théoriques doivent être actualisées. Le stage pédagogique en présence d'enfants est reconduit dans cette perspective au CREPS d'Aix-en-Provence.

Désormais, à l'Amicale, il est nécessaire de faire une distinction beaucoup plus précise entre les stages de loisirs et les stages de réflexion pédagogique. Les stages nationaux de tennis sont donc réduits à deux. Celui consacré à la pédagogie se poursuit jusqu'en

---

[33] Godard Michel, « Tennis et pédagogie de groupes », *Hyper*, n°133, mars 1982, p. 40.

[34] Quatre groupes de travail :

1) prise d'information : mécanisme perceptifs, décision.
2) Tonicité, relâchement, équilibre.
3) Rapport dominant-dominé, occupation de l'espace, utilisation du temps.
4) La stratégie du joueur : synthèse du jeu (Moinard Claude., *Hyper*, n° 133, mars 1982, p. 41).

1983. Un nouvel ouvrage sur la formation du joueur de tennis sort en 1987[35]. Il est comme l'*Hyper spécial tennis*, le résultat d'un travail collectif. Ses références théoriques sont actualisées. Il concrétise l'expérience de terrain menée aux cours des différents stages encadrés par le collectif tennis. Le support du mode d'organisation des contenus d'enseignement et d'entraînement, déterminés en partie par les notions de logique interne du jeu et de logique interne du joueur, s'inspire des travaux de Pierre Parlebas. Fidèles au versant informationnel de l'activité du joueur et en donnant à la notion d'incertitude une importance centrale, les auteurs exposent leurs principes de construction des contenus d'enseignement. Ils se servent de l'apport effectué dans le domaine de la pédagogie des APS par Jean-Pierre Famose. Enfin, la référence aux travaux de Piaget est manifeste. En faisant de l'appropriation active des joueurs le procédé essentiel par lequel celui-ci apprend, c'est une démarche résolument constructiviste qui est exposée tout au long du recueil. Cet ouvrage est bien l'aboutissement du travail effectué au sein du collectif de l'Amicale. Les rassemblements lors des stages permirent aux membres du collectif, en confrontant leurs réflexions à l'ensemble du groupe, d'élaborer chacun dans leur thématique choisie, des apports décisifs[36].

[35] Collectif tennis de l'Amicale, *Tennis. La formation du joueur*, Edition Association EPS, La Garenne-Colombes, 1987, 209 p.

[36] Citons dans l'ordre de parution les articles de : Brechbruhl Jean, « Réflexion sur la pédagogie du tennis », *EP.S*, n° 164, juillet-août 1980, p. 61-64, Poncet Marc, « La représentation du jeu », *EP.S* n° 171, septembre-octobre 1981, p. 50-54, *EP.S* n° 172, novembre-décembre 1981, p. 63-66, *EP.S* n° 173, janvier-février 1982, p.41-43, Moinard Claude et Mareau M., « L'attitude offensive », *EP.S* n° 184, novembre-décembre 1983, p.62-65 et Kusmierczyk Georges, « Sous-rôles sociomoteurs et logique de formation du joueur de tennis », *Hyper* n° 146, janvier 1985, p.11-14.

Graphiques 1 et 2

Evolution des données des stages de tennis de l'Amicale

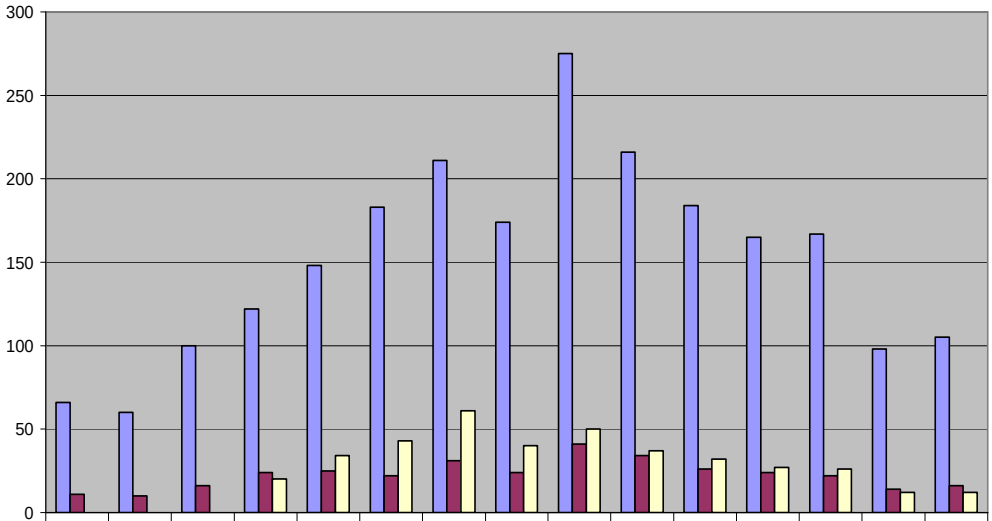

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Nbre de Stagiaires	66	60	100	122	148	183	211	174	275	216	184	165	167	98	105
Nbre de cadres	11	10	16	24	25	22	31	24	41	34	26	24	22	14	16
Nbe de jours				20	34	43	61	40	50	37	32	27	26	12	12

Evolution des donnéesdes stages de tennis de l'Amicale

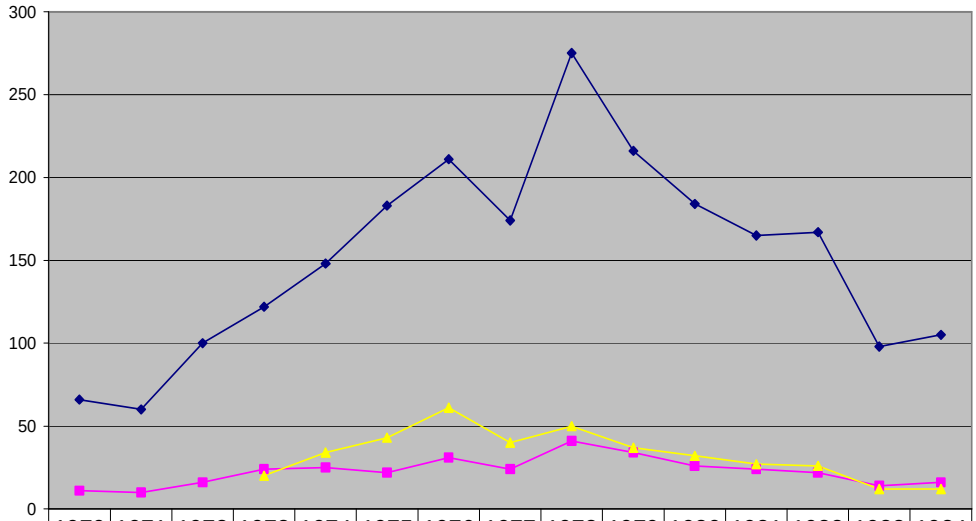

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Nbre de Stagiaires	66	60	100	122	148	183	211	174	275	216	184	165	167	98	105
Nbre de cadres	11	10	16	24	25	22	31	24	41	34	26	24	22	14	16
Nbe de jours				20	34	43	61	40	50	37	32	27	26	12	12

9B/ Les sports collectifs : vers l'innovation pédagogique

L'amicale a largement contribué de la fin des années 1960 au début des années 1980 au mouvement de renouveau pédagogique qui s'est constitué sur les bases de connaissances scientifiques issues principalement du secteur des sciences humaines. Envisager une « éducation globale », éduquer « l'être dans sa totalité agissante » sont des expressions qui témoignent d'un changement dans l'éducation. Il convient particulièrement bien aux pédagogues de l'éducation physique. Lorsque les écrits de psychologues centrés sur le développement de l'enfant attestent de l'importance de l'approche corporelle ou encore mieux de la mise en jeu du corps dans le développement de l'intelligence, il n'en faut pas davantage pour que les chercheurs en éducation physique s'orientent alors dans l'étude d'un « sport de l'enfant ». Ils vont ainsi mettre en évidence l'existence d'un âge particulier de l'homme aussi respectable que l'âge de la maturation. C'est également l'affirmation de la prise en compte de l'unité de la personne que les méthodes d'éducation ont jusqu'à présent scindée de façon artificielle en deux entités, l'esprit et le physique.

Si les collectifs d'activités de l'Amicale comme celui du tennis, de la gymnastique ou encore du premier degré ont approfondi une réflexion nouvelle sur l'enseignement de leur activité physique, c'est sans conteste le collectif des sports collectifs qui a le plus marqué les esprits, en donnant une orientation décisive dans la voie de l'innovation pédagogique et de la rénovation de l'enseignement de l'éducation physique.

1) Du stage de sports collectifs de l'Amicale de 1965 à … celui de 1968

Le stage national « de mise au point de l'enseignement des sports collectifs et des sports de combat » de 1965 a eu un grand succès. Cent places étaient réservées à l'ENSEPS jeunes gens du 16 au 25 septembre. C'est cent cinquante enseignants[1], issus des écoles de cadres et des classes préparatoires de première année, qui se présentent pour travailler à la recherche d'une unité dans l'enseignement de l'éducation physique sous la conduite des collectifs des groupements d'activités des deux ENSEPS. Le but du

[1] La longue liste des enseignants, relevée pour mettre au point l'organisation du stage, montre effectivement la présence de l'ensemble des représentants des classes de P1, des écoles normales d'instituteurs, des CREPS et des IREPS de France (« Stage de mise au point de l'enseignement des sports collectifs et des sports de combat. Liste des stagiaires. » Archives de l'AEEPS, Stages 1965, pièce 1).

stage est « de jeter les bases communes d'une méthodologie des sports collectifs[2] » et des sports de combat. C'est en sports collectifs que le résultat a été le plus marquant. Les observations du jeu faites dans le cadre de la terminologie de Théodoresco aboutissent à un cadre référentiel commun. C'est toutefois sur le plan pédagogique que les apports de ce stage sont les plus fructueux. L'organisation de la classe et le déroulement de l'année sont utilisés comme des éléments pédagogiques essentiels. Pour renouveler l'enseignement des sports collectifs et donner une structuration sportive à la classe, celle-ci est composée de clubs. Les équipes et le calendrier de rencontres et d'entraînements sont utilisés comme des éléments pédagogiques. La notion de cycles de travail[3] est avancée. Parallèlement à cette organisation mettant l'accent sur la motivation sportive, une « théorie de l'exercice » est retenue. Elle est la mise en forme d'un enchaînement d'étapes dans la progression d'un exercice. Cette démarche est la conséquence de l'observation de « l'acte du joueur comme un complexe sensori-moteur »[4]. Elle est illustrée pour différents sports collectifs dans les numéros 79[5], 82[6], 84[7] d'*EP.S* et également en gymnastique au stage Maurice Baquet de 1966[8]. En conséquence, ce stage marque les pratiques de terrain. Il a également une répercussion importante sur la formation des élèves candidats au professorat d'éducation physique et sportive[9] dont le programme en sports collectifs va être modifié dans le sens préconisé par les participants du stage de l'Amicale.

À la suite de ce stage aux conséquences déterminantes pour la pratique des sports collectifs à l'école, l'Amicale tient à poursuivre ses objectifs et à marquer de son influence l'enseignement de l'éducation physique. Deux stages sont envisagés en 1966.

---

[2] Collectif, « Des colloques de Vichy 1964, 1965 …au stage de l'Amicale de l'ENSEPS », *EP.S*, n° 77, novembre 1965, p. 7.

[3] « La notion de cycle a été mise en avant pour situer à quel moment de cette double progression se trouve l'ensemble organisé qu'est devenue une classe.
Concrètement le cycle est centré sur un thème ou un enchaînement de thèmes donnés et suppose un calendrier pour permettre l'assimilation par les élèves. » (Collectif, « Des colloques de Vichy 1964, 1965 …au stage de l'Amicale de l'ENSEPS », *EP.S*, n° 78, janvier 1966, p. 25).

[4] « « Orientation et démarche du stage : à partir de l'ouverture du stage », *Hyper spécial sports collectifs*, supplément à la revue n° 101, juin 1974, p. 6.

[5] Mérand Robert, « Illustration simple et schématique de la progression de l'exercice », *EP.S*, n° 79, mars 1966, p. 31-35.

[6] Pinturault Jean, « Handball. La défense 1-5 et un schéma d'attaque », *EP.S*, n° 82, septembre 1966, p. 19-23.

[7] Marsenach Jacqueline, « Volley-Ball. Illustration de la progression de l'exercice », *EP.S*, n° 84, janvier 1967, p. 47-51.

[8] Goirand Paul, « La théorie de l'exercice en gymnastique », in Goirand, P., Journet, J, Marsenach, J, Moustard René, Portes Maurice, *Les stages Maurice Baquet.1965-1975. Genèse du sport de l'enfant.* L'Harmattan, 2004, p. 140-142.

[9] Collectif, « Les sports collectifs dans les examens du professorat d'éducation physique et sportive », *EP.S*, n° 82, septembre 1966, p. 57-59.

Le premier est une réunion des professeurs, membres des jurys de sports collectifs aux examens et concours du professorat. Il doit se tenir en avril 1966. Le second intitulé « organisation des activités physiques dans les établissements » est prévu en septembre 1966 et s'adresse aux professeurs des structures dans lesquelles un aménagement particulier est réalisé ou en cours[10]. Mais ces actions n'auront pas lieu. Bien qu'elles soient programmées longtemps à l'avance[11], elles seront remplacées par des rassemblements organisés par l'administration de la Jeunesse et des Sports. Les objectifs de ces stages, placés dans la continuité de celui de 1965, dérangent sans doute. Le stage de 1965 apporte une nouveauté, un changement de conception si radical que l'administration est prise au dépourvu. Ses responsables, dépositaires des dispositifs relatifs à l'enseignement de l'éducation physique par le canal des inspections et du concours de recrutement, souhaitent garder le contrôle du changement. Le stage réservé aux professeurs membres des jurys de sports collectifs est repoussé[12] et repris à son compte par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Les membres des jurys sont rassemblés le 8 mai 1966 à l'ENSEPS jeunes filles[13]. L'ensemble des arguments déployés par Jean Besson, le sous-directeur de l'administration, pour justifier cette réunion est un modèle de rhétorique alambiquée. Elle a lieu, selon ses dires, afin de tenir compte des avancés en matière de notation, tout en gardant la formule mise en place les années précédentes[14].

Le stage destiné à prévoir « l'organisation des activités physiques dans les établissements » est lui aussi repris par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Cependant, l'administration, bien qu'elle ait les moyens de convoquer des stagiaires, ne possède pas la structure pédagogique de formation sur ce thème. Grâce au réseau des correspondants régionaux, les dirigeants de l'Amicale ont mis en place depuis quelques années une structure non officielle, mais pratiquement acceptée comme telle, de formation continue des enseignants d'éducation physique. Le travail de préparation effectué par les enseignants de l'Amicale dans leurs établissements est la base concrète des discussions. Il peut aboutir à une généralisation des principes de fonctionnement. Sans cet appui, les intervenants opérationnels ne peuvent être contactés. C'est la raison

---

[10] « Stages », *Hyper*, n° 78, supplément à *EP.S* n° 78, février 1966, p. 12.
[11] *Hyper* n° 78, supplément à *EP.S* n°78, février 1966, p. 12.
[12] Courrier Boigegrain du 18 avril 1966, *Archives de l'AEEPS*, dossier stages 1961-1966, pièce 3.
[13] Courrier de M. Bakir, Administrateur civil, chef du bureau A1, à Mme Surrel, présidente du jury, *Archives de l'AEEPS*, dossier stages 1961-1966, pièce 1.
[14]Courrier de Jean Besson, Sous-directeur de l'Administration adressé aux membres des jurys des sports collectifs, *Archives de l'AEEPS*, dossier stages 1961-1966, pièce 2.

pour laquelle le Ministère demande au secrétaire national de l'Amicale de lui communiquer la liste des enseignants ayant postulé au stage supprimé de l'Amicale. Cela irrite les responsables de l'Amicale et les conduit à prendre une position hostile à cette initiative[15]. La même chose se produit de nouveau en 1967[16]. L'administration de la Jeunesse et des Sports invoque au dernier moment l'utilisation de l'ENSEPS jeunes gens à d'autres fins pour annuler ce stage[17].

C'est donc avec une persévérance affirmée que les responsables de l'Amicale programment le stage de sports collectifs de septembre 1968. Son objectif est de guider la réflexion des participants sur :

> « La place et le rôle des jeux sportifs collectifs dans la formation dite « physique » de la jeunesse scolaire et universitaire avec comme objectif central de faire quelques pas dans la mise en place d'une expérimentation pédagogique…[18]. »

Le projet global demeure la recherche d'une théorie générale de l'enseignement de l'éducation physique. Elle doit provoquer l'élaboration de synthèses provisoires mais engageantes malgré les craintes que suscite l'introduction des activités sportives dans l'enseignement.

Ce stage est annoncé dans la continuité de celui de 1965. Mais les organisateurs de l'Amicale soulignent que depuis trois ans l'enseignement de l'éducation physique a évolué. Le programme des thèmes à aborder doit en tenir compte.

> « C'est pourquoi nous avons préparé le programme et les modalités de fonctionnement en considérant le travail qui s'inscrit, depuis trois ans, dans le prolongement direct du stage 1965.
> Mais cette période (1965-68) s'est avérée fertile en évènements intéressant le secteur de la pédagogie de l'EP ; aussi avons-nous essayé de tenir le plus grand compte de faits qui apparaissent particulièrement importants …[19] »

Sont cités : la publication des Instructions officielles de 1967, la réorganisation des études dans les ENSEPS, la création et le développement de la FARS[20], les travaux du

---

[15] Courriers de Gabriel Boigegrain, André Paganel, Jean Besson, *Archives de l'AEEPS*, dossier stages 1961-1966, pièces 4, 5, 6, 7, 8.
[16] « Stages », *Hyper*, n° 81, supplément à *EP.S* n° 84, février 1967, p. 21.
[17] « Annulation du stage sports collectifs », *Hyper*, n° 83, supplément à *EP.S* n° 89, novembre 1967, p. 1-2.
[18] « Stage de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS », *EP.S* n° 95 novembre 1968, p. 81.
[19] « Stage de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS », *idem.*

stage Maurice Baquet organisé par le Conseil Pédagogique et Scientifique de la FSGT, l'élaboration de la psychocinétique de Le Boulch et l'organisation de nombreuses journées par les sections régionales de l'Amicale.

■ La FARS : Fédération des Animateurs des Républiques des Sports

Jacques De Rette lance en 1965 son expérience de République des sports dans son collège à Calais. Il propose de revoir les méthodes d'enseignement de l'EPS qu'il constate inappropriées à leur époque. Son article au titre célèbre « La gymnastique de grand-père est morte ! » paru dans *EP.S* n° 61 de juillet 1962, stigmatise l'immobilisme dans l'enseignement de l'éducation physique. La proposition d'un livret d'éducation physique pour les élèves et leurs parents est la conclusion provisoire d'un travail entrepris depuis 1960 et diffusé en partie grâce à la revue *Hyper*. Jacques De Rette est favorable à la pratique des sports en éducation physique, mais ne limite pas son utilisation au développement physique. Il considère l'enfant comme acteur du système de formation. Il crée la FARS, structure regroupant des enseignants décidés à travailler selon des idées pédagogiques calquées sur les méthodes de production du monde économique. Ces propositions débouchent sur la République des Sports, située dans l'établissement scolaire pour l'éducation physique obligatoire et sur le « Sport libre » activité volontaire de l'association sportive de l'établissement. Des stages de formation sont organisés par la FARS en direction des enseignants d'éducation physique. Dans cette structure, la classe est organisée en clubs et par équipes. L'année est découpée en cycles d'activités physiques et sportives. L'originalité provient de la volonté de créer une expérimentation à grande échelle sur ces nouvelles approches pédagogiques et de favoriser son développement par la mise en commun des expériences de chacun lors de stages de formation. En quelques années le mouvement s'étend. En 1967-1968, deux cents enseignants ont participé aux stages et 74 établissements ont démarré une expérimentation pédagogique. En 1969, le chiffre de 500 établissements est semble-t-il, atteint[21]. L'expérience de la République des Sports s'intègre parfaitement dans le mouvement de modernisation de l'enseignement de l'éducation physique prescrit par les Instructions officielles de 1967. L'élève est entièrement acteur sportif. Il est tour à tour pratiquant, organisateur, entraîneur. Cette conception séduit d'ailleurs le colonel Crespin, directeur des Sports de la période. Joseph Comiti, secrétaire d'État à la

[20] FARS : Fédération des Animateurs des Républiques des Sports.
[21] De Rette Jacques, « La République des Sports », *EP.S* n° 98, mai 1969, p. 50-71.

Jeunesse et Sports, vient en octobre 1968, constater de visu l'expérience de Calais. Mais, à partir de 1970, le mouvement amorce un déclin auquel il n'est pas simple de donner une explication. Selon Jean François Loudcher[22], la décision de supprimer les crédits alloués à Jacques De Rette pour mener son action aurait été prise sur les recommandations d'un conseiller, Petijean, essentiellement pour des raisons d'idéologie politique. En effet, bien que la structure de la République des Sports produise des effets correspondant au projet du secrétariat d'État à la Jeunesse et Sports - intégration des activités sportives dans l'enseignement ou encore sport optionnel avec le « sport libre » - les animateurs des Républiques des Sports ne cachent pas leur engagement vers des valeurs idéologiques de gauche. Au moment où en France le débat gauche-droite se radicalise, il y a un risque évident avec les Républiques des Sports, que le pan de l'activité sportive en France ne soit investi principalement par des valeurs de gauche. À l'autre extrémité du processus, au niveau de l'enseignant de base, la mise en place des Républiques des Sports n'est-elle pas contraire aux intérêts de la profession. N'engendre-elle pas le risque d'une confusion ? Au moment où la grande majorité des professeurs d'éducation physique se mobilise contre la mise en place du sport optionnel promu par Joseph Comiti, comment justifier la dimension « sport libre » qui s'apparente au projet du ministre ? Enfin, la République des Sports est avant tout une structure pédagogique dont les avancées sont d'ordre organisationnel. Le modèle de l'enseignement sportif reste celui du sport fédéral et du champion. Or, au début des années 1970, les enseignants d'éducation physique sont à la recherche de contenus qui les démarquent nettement du sport fédéral pour conserver leur place dans le système éducatif. Il semble donc également, que Jacques De Rette, dans une structure qui demande beaucoup d'investissement, n'ait pas su trouver les éléments pour amorcer un virage didactique.

■ Les stages Maurice Baquet entre 1965 et 1968

Les stages Maurice Baquet sont organisés à Sète par la FSGT dans le cadre d'une colonie de vacances pour enfants : le centre Gai-Soleil, géré par une organisation nîmoise, l'Enfance Ouvrière Nîmoise au Grand Air (EONAGA) et par la municipalité de la ville de Sète.

---

[22] Loudcher Jean-François, « Jacques De Rette et la Fédération des Animateurs des Républiques des Sports », in Lebecq P-A, *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XXè siècle. Les pratiques affinitaires.* Tome 1. L'Harmattan, 2004, p. 179-192.

Il s'agit de faire vivre aux enfants une expérience sportive adaptée à leur âge et intégrée dans leur vie quotidienne. Pour les cadres de la FSGT, c'est également une structure mise en place pour approfondir des formes nouvelles d'organisation et rechercher des contenus sportifs pour les animateurs de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail. Elle est destinée à promouvoir un sport éducatif de masse. Cet objectif doit déboucher sur la publication de mémentos à l'intention des animateurs sportifs des sections enfants. Ce projet voit le jour en 1964 à Malakoff sous la forme d'un stage inter spécialités « d'expérimentation comparée » dirigé par René Deleplace. En 1965, le stage est implanté à Sète pour y trouver de meilleures conditions de travail. Il prend le nom de Maurice Baquet en hommage au dirigeant de la FSGT, disparu cette année-là[23].
La colonie Gai-Soleil est organisée en « République » dont le système est emprunté au plan Langevin-Wallon. Le sport de l'enfant est intégré dans le programme des activités. Les stagiaires organisent les séances de pratique sportive en collaboration avec les moniteurs du centre de vacances. Au fur et à mesure des années, leur nombre augmente. Ce sont les enseignants et les étudiants en éducation physique qui deviennent les plus nombreux.

> « Ainsi en 1969, sur les deux cent treize participants, soixante et un seulement sont membres de la FSGT. Et par ailleurs, les collectifs de responsables de travail dans les groupes de spécialités sportives sont composés, pour l'essentiel, de professeurs d'éducation sportive issus des écoles de cadres ou exerçant dans les collèges et lycées[24]. »

Ces stages, conçus au départ pour offrir aux animateurs des sections enfants de la FSGT des outils de travail, évoluent au cours des années. Ils se transforment en une structure d'expérimentation et de recherche sur le sport de l'enfant qui attire les enseignants. Au besoin d'innovation de la FSGT, se conjugue le besoin de formation qui traverse toute la profession des professeurs d'EPS. La présence de Robert Mérand[25] qui dirige à partir de 1965 le stage Maurice Baquet, fait beaucoup pour l'attrait des enseignants et des étudiants en éducation physique et sportive. Leur présence massive fait dévier l'objectif

---

[23] Mérand Robert, « Présentation des stages Maurice Baquet », in Baquet, M., *Education sportive. Initiation, entraînement*, L'Harmattan, 1999, réédition de l'ouvrage de 1942.
[24] Goirand Paul, Journet Jacques, Marsenach Jacqueline, Portes Maurice, *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant*, L'Harmattan, 2004, p.61.
[25] Il devient président du Conseil Scientifique et Pédagogique qu'il propose de créer au congrès national de la FSGT en novembre 1967 « Création du CPS-FSGT et problèmes d'aujourd'hui », *Stage Maurice Baquet*, numéro spécial CPS-FSGT, juin 1970, p. 11-13.

initial du stage. Il devient alors un moment attendu de réflexion puis d'innovation pédagogique. Dans son étude sur la FSGT, Marianne Borrel souligne cette situation embarrassante pour les dirigeants de la FSGT :

> « Aboutissement des années de recherche antérieure, l'ère du stage Maurice Baquet est aussi porteuse de rupture : c'est désormais avant tout aux enseignants et étudiants en éducation physique que la créativité déployée en matière de recherche-formation va directement s'adresser, le monde du travail n'occupant qu'une place secondaire dans l'opération[26]. »

Elle ajoute même que petit à petit, le phénomène prenant de l'ampleur, les animateurs de la FSGT pour qui le stage avait été créé se trouvent littéralement dépossédés de leur formation, malgré l'effort de Robert Mérand pour garder au stage son objectif de départ.

> « Avec le succès grandissant du stage et le déferlement de participants qui l'accompagne, la fédération travailliste va en effet se trouver dépossédée de ce lieu de formation par les enseignants d'éducation physique en dépit des tentatives répétées de son principal responsable pour enrayer ce phénomène[27]. »

Entre 1964, année du stage de Malakoff, et 1968, le nombre de stagiaires s'est multiplié[28] et les conditions matérielles et humaines se sont également développées. Le nombre d'enfants concernés par la pratique sportive est passé de 40 à 400, le nombre de spécialités sportives de quatre à dix. Le fonctionnement du stage a évolué et les objectifs de formation et les axes de travail ont été renouvelés. En 1965, l'approche de la motricité « a été envisagée sous l'angle de la kinesthésie et de l'image du corps propre par le recours à l'œuvre de Henri Wallon[29] ». En 1966, la référence à Henri Wallon est plus que jamais présente. L'idée « qu'il n'y a pas d'éducation physique de base, mais des bases pour réaliser une éducation physique[30] » apparaît. Chaque activité

---

[26] Borrel Marianne, *Sociologie d'une métamorphose : la Fédération Sportive et Gymnique du Travail entre société communiste et mouvement sportif (1964-1992)*, Thèse pour le Doctorat de Sociologie, IEP Paris, 1999, p. 108.
[27] Borrel Marianne, *ibid.*, p. 139.
[28] Il est passé de dix en 1964 à 188 en 1968. Parmi ces stagiaires l'origine professionnelle est de 55 % pour les enseignants d'éducation physique et sportive et à 11% pour les étudiants en éducation physique et sportive.
Borrel Marianne, *ibid.*, p. 145.
[29] Mérand Robert, « Le stage Maurice Baquet. Son évolution. », *Stage Maurice Baquet*, numéro spécial CPS-FSGT, juin 1970, p. 41-44, p. 42.
[30] Mérand Robert, *op. cit.*, p. 43

sportive est étudiée de façon spécifique et confrontée aux bases communes. Ainsi, la réflexion alterne entre spécialité sportive et polyvalence.

En 1967, le stage est présenté comme le début d'une nouvelle étape. Il s'agit d'abord de mieux organiser le milieu humain de la colonie en étudiant son fonctionnement. L'étude de l'enfant confronté aux activités sportives est ensuite appréhendée selon la notion « d'unités dynamiques » développée par Henri Wallon, « c'est-à-dire la prise en considération que l'activité de chaque enfant se caractérise par un système original de relations à son environnement combinant différents types de réponses possibles (relations pouvant être en conflit) : motrices, affectives, intellectuelles[31] ».

Cette notion illustre parfaitement la pensée de Wallon en matière de psychologie de l'enfant. En effet, il ne saurait être question pour ce grand psychologue, créateur de l'expression « matérialisme dialectique », d'envisager la psychologie de l'enfant autrement que dans une perspective interdisciplinaire. En faisant l'analyse de son œuvre, Émile Jalley avertit :

> « La méthode de l'analyse des totalités concrètes en mouvement est particulière à la conception wallonienne de la psychologie de l'enfant, de la psychogenèse de la personnalité. Cependant, elle comporte une conséquence d'une importance majeure qu'il convient à présent de souligner : la psychologie de l'enfant ne saurait être envisagée que dans le cadre d'une conception interdisciplinaire et comparative de la psychologie. Le principe dialectique de la totalité concrète rejoint ici celui du décloisonnement des sciences envisagé sous ses deux implications principales par rapport à la psychologie : science charnière entre la nature et l'histoire, unité interne de ses sous-disciplines[32]. »

L'analyse de l'observation de la motricité des enfants est envisagée selon la distinction qu'établie Henri Wallon entre le mouvement et l'acte moteur. Elle tient donc compte de la complexité du fonctionnement de l'individu dans un environnement social. Ainsi, si le mouvement est un moyen que possède l'être vivant pour réagir sur le milieu[33], l'acte moteur ne serait s'y réduire, il englobe plus de données.

Robert Mérand prévient :

---

[31] Goirand, Paul, Journet Jacques, Marsenach Jacqueline, Portes Maurice, *Les stages Maurice Baquet* , *op. cit.*, p.130.

[32] Jalley Emile, *Wallon et Piaget. Pour une critique de la psychologie contemporaine*, L'Harmattan, 2006, 498 p., p. 265.

[33] Wallon Henri, L'évolution psychologique de l'enfant, Paris, Armand Colin, 1969, p. 129.

> «Le résultat, désormais acquis, c'est que nous nous efforcerons de ne plus attenter au fait que les liaisons entre le psychique, le neuro-psychique et le social sont, non seulement trop étroites pour être isolables sans risque de dommages, mais fondamentales[34]. »

Situé ainsi, le fondement de l'enseignement des activités sportives entrepris au stage Maurice Baquet marque une différence essentielle avec celui habituellement utilisé dans d'autres structures sportives. Le parallélisme entre la conception de l'éducation sportive conçue par Mérand et celle de la psychologie de l'enfant selon Henri Wallon est évident. Comme en psychologie, où il s'agit pour Wallon de s'opposer à la méthode qui propose de définir un objet de recherche par une étude utilisant des variables indépendantes, l'enseignement sportif du stage Maurice Baquet s'oppose à l'apprentissage de gestes sportifs dissociés de l'ensemble de leur contexte.

> « Il a donc fallu vaincre l'obstacle théorique du « courant techniciste » qui mutile la fonction éducative du sport en subordonnant sa pratique à une « pédagogie du geste », reprenant ainsi l'erreur, qui est celle de toutes les sciences analytiques, de dissocier sans considérer l'ensemble[35]. »

En 1968, l'inscription en nombre des enseignants d'éducation physique a été prise en compte. Venant immédiatement après les événements de mai 1968, la problématique de la remise en question de l'éducation physique et sportive à l'école accompagne le déroulement du stage. Les relations entre spécialisation et polyvalence de la formation sportive sont de nouveau abordées. C'est au cours de ce stage que l'idée de formation polytechnique apparaît. Il est clairement annoncé dans le document préparatoire du stage de cette année-là que les avancées du stage Maurice Baquet peuvent être un apport original et positif à l'évolution de l'éducation physique. La lecture de l'ouvrage de Le Ny, *Apprentissage et activités psychologiques*[36], donne des éléments pour renforcer l'idée d'une formation polyvalente sportive de l'enfant. Aux éducateurs de rechercher dans chaque activité présentée à l'enfant sous forme de savoir faire, « une structure invariante de la relation individu-milieu[37] ».

---

[34] Mérand Robert, « Une nouvelle étape commence », document préparatoire au stage Maurice Baquet juillet 1967, *Stage Maurice Baquet*, numéro spécial CPS-FSGT, juin 1970, p. 47.
[35] Mérand Robert, *idem.*
[36] Le Ny Jean-François, *Apprentissage et activités psychologiques*, Paris PUF, 1967.
[37] « Document préparatoire au stage Maurice Baquet 1968. L'évolution de l'éducation physique et le stage Maurice Baquet », numéro spécial CPS-FSGT, juin 1970, p. 49-52, p. 51.

En s'appuyant sur ce modèle relationnel, composé d'invariants inhérents à chaque groupe d'activités, l'éducateur peut construire un programme d'apprentissage polytechnique de base. La spécialisation serait à ce moment-là, issue du choix de l'enfant prenant appui sur sa formation multiforme et non sur des a priori relevant d'autres considérations. La constitution d'une méthodologie de recherche de contenus permettant la formation polytechnique des enfants est la tâche proposée aux stagiaires et aux enseignants d'éducation physique. Elle est envisagée comme la trame possible d'une programmation d'activités physiques et sportives.

2) Les avancées du stage de sports collectifs de 1968

Le stage de l'Amicale qui se tient en septembre 1968 à l'ENSEPS jeunes gens s'inscrit dans la continuité de celui de 1965. Les quelques 150 stagiaires sont à quelques unités près les mêmes qu'en 1965. C'est la raison pour laquelle les organisateurs ne s'attardent pas à lister les acquis du stage de 1965. Les intervenants importants, Robert Mérand et Jacqueline Marsenach, ont l'expérience des stages Maurice Baquet. Ils formulent une démarche réflexive et des propositions nouvelles pour contribuer à faire évoluer l'enseignement de l'éducation physique dans une logique identique.

Ce processus s'inscrit dans une entreprise de modernisation de l'éducation physique dont les Instructions Officielles de 1967 ont entériné la nécessité. Les activités sportives sont introduites dans les séances d'éducation physique. La présentation des effets de leur pratique corrélés avec les grandes finalités de l'éducation physique rend indispensable la classification des différents sports. Ainsi, si l'abandon de la leçon polyvalente et complète issue des Instructions officielles de 1959 est un fait définitivement acquis, encore faut-il éviter l'écueil d'une parcellisation de l'éducation physique que représente le recours, sans objectif précis, à la pratique ponctuelle des activités physiques[38].

L'étude de quelques expérimentations[39] entreprises pour répondre à ce problème important est menée en ouverture du stage. Elles s'appuient toutes sur les formalisations

---

[38]Parlebas Pierre, « L'éducation physique en miettes », *EP.S*, n° 85, mars 1967, p. 7-12 et *EP.S*, n° 86, mai 1967, p. 7-12.

[39] Celle de Molières en particulier. Elle est décrite dans un article paru dans les numéros 94 et 95 de la revue *EP.S*. Cette expérimentation se réfère aux Instructions Officielles de 1967 et se fonde sur les hypothèses développées par Justin Tessié à propos de son étude méthodique sur principes du mouvement. Molières Raoul, « Organisation pédagogique », *EP.S*, n° 94, p. 27-31 et *EP.S*, n° 95, p. 27-31.

issues des travaux de Le Boulch ou de Justin Tessié. Pour les intervenants du stage, ces deux types d'approches ont fait avancer la conception de l'éducation physique. Mais les essais de synthèse tels qu'ils sont présentés dans ces expérimentations, leur font craindre le risque du recours à une forme d'éclectisme qui a déjà montré ses limites pédagogiques avec les Instructions officielles de 1959. Dans ces deux approches citées, les contenus s'agenceraient d'une formation fondamentale à composée des différentes maîtrises[40] ou à partir des facteurs neuropsychiques de la conduite[41] et d'une partie d'application qui serait constituée par la pratique d'une activité sportive.

Face à cette forme d'immobilisme, il s'agit pour les intervenants du stage de préciser leur hypothèse de recherche. C'est celle qui « est formulée et expérimentée par la FSGT au stage Maurice Baquet de Sète[42] ». Ses caractéristiques sont de concevoir la formation fondamentale et la formation optionnelle[43] comme indissociables et de choisir, parmi les « savoir faire » élaborés que les activités sportives proposent, un ensemble dont l'acquisition par les élèves constituerait leur formation polytechnique. Si les différentes activités physiques sont regroupées en fonction du type de relation que l'individu entretient avec l'environnement dans lequel il pratique, une nouvelle classification peut être envisagée. La formation polytechnique consiste donc à proposer aux élèves un contenu transversal aux activités sportives du même groupement.

> « Nous formulons donc l'hypothèse que la formation polytechnique peut se concevoir comme comprenant les principales relations fondamentales entre l'individu et l'environnement. (…) La formation polytechnique serait donc envisagée du point de vue de ces relations qui sont peu nombreuses et non du point de vue des activités qui, elles, sont multiples[44]. »

Cette hypothèse suggère que chaque activité sportive subisse un traitement afin que son contenu présenté aux élèves soit représentatif du groupement et permette donc, de contribuer à leur formation fondamentale.

---

[40] Justin Tessié propose quatre formes d'expression de la maîtrise corporelle, la maîtrise des déplacements, du corps propre, des engins et de l'opposition, à l'apprentissage des élèves.
[41] Proposition de Le Boulch.
[42] Rectificatif à l'article de Jacqueline Marsenach paru dans *EP.S* n° 96-97, janvier-mars 1969, p. 21-26, *EP.S*, n° 99, juillet 1969, p. 52.
[43] Les Instructions officielles de 1959 proposaient dans la leçon une partie dite de formation fondamentale
[44] Marsenach Jacqueline, « Contribution à l'évolution de l'éducation physique », *EP.S* n° 96-97, janvier-mars 1969, p. 25.

> « La contribution des Jeux Sportifs Collectifs à la formation fondamentale pourrait se faire au travers d'un seul de ces jeux (choisi selon des critères dans lesquels pourraient entrer les possibilités matérielles ou les préférences régionales). Ce jeu sportif collectif serait proposé et enseigné à l'élève comme représentant un type de relations essentielles. Conçu dans cette perspective, le savoir faire de ce jeu sportif collectif doit subir un traitement lui permettant de devenir un moyen de la formation fondamentale[45]. »

Traiter les sports collectifs pour en dégager des principes communs s'avère l'objectif principal du stage de 1968. Partant des acquis du stage de 1965 (l'organisation pédagogique de la classe en clubs et en équipes et les différentes étapes de l'acquisition d'un exercice), les intervenants proposent aux stagiaires de formaliser une démarche permettant d'aboutir à la formation polytechnique de l'élève. Pour l'équipe d'animation, les sports collectifs mettent en jeu des relations individu-environnement qui passent par l'intermédiaire de l'équipe. La théorie des communications sert de fondement pour rechercher des points communs entre les sports collectifs et en distinguer les particularités. Pour y parvenir, les intervenants du stage proposent la notion « d'invariant » et de « fondamentaux ». « L'invariant » est défini comme une structure fondamentale de relations qui se concrétise dans un sport collectif par un système de jeu. Il est lié au niveau des élèves. La formation de l'élève comme joueur, se réalise en passant par des systèmes de jeu de plus en plus complexes. Ils peuvent se concevoir alors comme les différentes étapes d'un programme. Les « fondamentaux » sont, quant à eux, des exercices proposés aux élèves dans des situations formalisées dont l'exécution réussie doit permettent aux élèves de passer d'un système de jeu acquis à un autre plus élaboré.

> « La synthèse invariant-système de jeu devrait permettre l'établissement d'un programme en jeux sportifs collectifs. Il pourrait être conçu comme un emboîtement de systèmes de jeu dans une sorte de pyramide dont la pointe serait tournée vers le bas ; l'élargissement progressif voulant signifier la croissance de la complexité[46]. »

La volonté de faire évoluer l'éducation physique et d'abandonner la conception faite de gestes mécaniques répétés, a engagé les intervenants du stage sur la voie d'une approche fondée sur des données issues des sciences humaines rédigées pour d'autres

---

[45] *Idem.*
[46] Marsenach Jacqueline, « Contribution à l'évolution de l'éducation physique », *EP.S* n° 99, juillet 1969, p. 48.

domaines de recherche. Ce choix désarçonne les stagiaires peu habitués à ce type d'approche. Mais en même temps, cette démarche reste très près du terrain pédagogique. Les séances ont lieu avec des enfants ou sont exécutées par les intervenants eux-mêmes. Le contenu a un support concret. Il est le point de départ de la réflexion théorique reprise dans les séquences de travail de formalisation. De ce fait, les hypothèses de travail qui s'expriment par une théorisation sans doute excessive, sont plutôt perçues comme un passage obligé que les stagiaires acceptent avec une révérence teintée d'humour. Cet état d'esprit est traduit dans un compte-rendu paru dans *Hyper*. Son ton est bien différent de celui des articles diffusés par la revue *EP.S* sous la plume de Jacqueline Marsenach.

> « Il y a dix jours, notre rassemblement avait pour INVARIANTS : le nombril bronzé et la tête légère. Aujourd'hui, nos …invariants ont varié : valises chargées de documents, tête en ébullition. (..) Fondamentaux : MACHINS qui, par analogie successives, à partir d'un invariant nettement défini et en fonction d'un multipluralisme efficient des CHOSES, permettent, grâce à l'accélérateur d'effets et par rétro-afférentiation, une amélioration de la structure affectivo-perceptivo-comportementale des TRUCS ». (…)
>
> Passons à la direction collégiale de ce stage. Margueritte Viala, Jacky Marsenach, Choffier, Rubellin, Pinturault, Crost et Robert Mérand. Cette équipe nous a émerveillé par sa disponibilité, par sa présence physique (de 8h du matin à 19h chaque jour), par son savoir immense, iceberg massif flottant sur l'océan des connaissances, ne laissant apparaître qu'une part infime du travail accompli[47]. »

Un groupe toutefois, celui du football, rechigne à partager les hypothèses des intervenants et les formulations qui en découlent. Très proche de la pratique de terrain issue des conceptions fédérales, ces enseignants ont du mal, manifestement, à s'éloigner de leurs habitudes de travail. La « nécessité de maîtriser un certain vocabulaire[48] » et le fait que le « travail présenté reste fortement imprégné par l'expérience des sports de salle[49] » sont des prétextes ou des excuses à l'absence de contribution synthétisant les propositions du groupe.

Malgré ces légères critiques, ce stage de rénovation de l'enseignement des sports collectifs jette les bases d'une recherche dans le domaine de la pratique pédagogique en

---

[47] Sapin Jacques, « Stage de recherche sur les Jeux Sportifs Collectifs », *Hyper*, n° 86, décembre 1969, p.7.

[48] Boyer Paul, « Rapport terminal. Le psychodrame du groupe football », *Hyper*, n° 86, décembre 1969, p.8.

[49] Boyer Paul, *idem.*

éducation physique. Le souhait que celle-ci s'organise est exprimé de façon explicite. Pour cela, la mise en place d'équipes d'enseignants, travaillant dans des structures éducatives de niveaux différents et dans plusieurs régions, est indispensable. L'animation de ces groupes de recherche semble dévolue naturellement aux collectifs d'enseignants des ENSEPS dans le cadre de l'Amicale. L'équipe d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale décide à la fin du stage de 1968, de se constituer comme le premier de ces collectifs. Cette forme d'organisation est en quelque sorte une structure autogérée de formateurs de formateurs. Elle préfigure le travail de formation professionnelle continue des enseignants d'EPS.

C'est ainsi qu'au cours de l'année scolaire 1968-1969 des intervenants de l'équipe d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale se déplacent dans plusieurs régions pour y encadrer des actions[50]. Mais, c'est le stage organisé à Strasbourg du 1er au 6 septembre 1969 qui a le plus d'échos. Jacqueline Marsenach, Margueritte Viala et Robert Mérand, dans le prolongement du stage de 1968, engagent les participants à travailler sur les thèmes déjà abordés par ailleurs[51]. Les nouvelles formulations concernant l'enseignement des sports collectifs dans le contexte d'une éducation physique rénovée questionnent les nombreux participants. Ils s'interrogent, par exemple, sur la validité de l'emploi de ces conceptions dans d'autres activités physiques. La classification énoncée par Mérand est également source de discussions. Ce qui mobilise le plus les enseignants présents est le problème de la formation permanente liée à la recherche en éducation physique. Mérand y répond en partie en fin de stage. Pour lui, l'éducation physique ne peut pas être une discipline fondée sur une science. Elle a donc du mal à accéder à l'enseignement supérieur. C'est la création d'un corps professionnel qui permet à l'éducation physique d'exister. La seule voie de recherche possible est de ce fait, la recherche pédagogique.

Avec la disparition prévue des ENSEPS à la suite du décret du 5 juin 1969, quelle est donc la structure qui peut, désormais, promouvoir cette recherche ?

---

[50] Jacqueline Marsenach intervient sur le volley-ball les 22 et 23 février 1969 à Nancy et le 16 mars 1969, Margueritte Viala sur du handball féminin le 30 novembre 1968 à Rouen. Mais le stage en région qui a le plus d'échos est celui de Strasbourg qui se déroule en septembre 1969.
« Organisations 1968-1969 », *Hyper*, n° 87, février 1969, supplément à *EP.S*, n° 96-97, p. 14.

[51] Thèmes : Les différents courants actuels en Education physique et sportive, le problème de l'Education physique, la formalisation des sports collectifs à partir de la théorie des communications, à l'utilisation des données théoriques à partir des écrits d'Henri Wallon et la théorie de l'exercice « Stage de sports collectifs. Handball, volley-ball, basket-ball », CREPS de Strasbourg, organisée par la régionale de Strasbourg de l'Amicale, exposés du stage, rédigés et diffusés par la FARS, archives de l'AEEPS.

3) L'utilisation des travaux de Jean Piaget en éducation physique

La découverte des travaux de Piaget sur la psychologie du développement par le monde enseignant et la lecture de la réponse apportée par celui-ci aux problèmes de l'enseignement dans deux ouvrages largement diffusés, *Où va l'éducation ?*et *Psychologie et pédagogie,* favorise le retour aux idées des méthodes actives d'éducation en pédagogie à la fin des années 1960.

Les premiers ouvrages de Piaget sur la psychologie de l'enfant datent des années 1920[52]. Il montre que la pensée de l'enfant diffère de façon qualitative de la pensée de l'adulte et en analyse les conséquences. Elles débouchent sur la prise de conscience de la vision du monde, particulière chez l'enfant. Nous retrouvons ici le fondement de l'axiome classique énoncé par les pédagogues des méthodes nouvelles d'éducation : « l'enfant n'est pas un adulte en miniature ». Les recherches de Piaget sur le développement de l'intelligence[53] mettent en avant l'interdépendance entre celle-ci et les conduites sensori-motrices. Elles soulignent également des imbrications entre la maturation des fonctions cognitives et les processus organiques, eux-mêmes dépendant du milieu. Ces relations seront davantage mises en perspective dans un ouvrage de synthèse, intitulé *Biologie et connaissance*[54], publié en 1967. Même si dans l'avant-propos de son texte, l'éditeur tient à souligner que cet essai est « un recueil d'interprétations et non pas d'expérimentations[55] », le sous-titre, *Essai sur les relations entre les régulations organiques et les processus cognitifs,* annonce clairement l'intention de l'auteur de rapprocher dans un souci interdisciplinaire, les travaux issus de la biologie et de la psychologie.

Une interprétation des travaux de Piaget en éducation physique et sportive a été faite par Robert Mérand et Jacqueline Marsenach. Les articles de ces deux auteurs sont regroupés dans trois petits fascicules diffusés par le CPS de la FSGT, intitulés : *Motricité et jeux sportifs collectifs, Pédagogie de la motricité, Développement de la motricité et pratique pédagogique.* Ce sont les reproductions des conférences prononcées lors de stages organisés par la fédération belge d'Education physique à Spa en 1970, en 1971 et en

---

[52] Piaget Jean, *Le langage et la pensée chez* l'enfant, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 1923, *Le jugement et le raisonnement chez l'enfant*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 1924, *La représentation du monde chez l'enfant*, Alcan, Paris, 1926, *La causalité physique chez l'enfant*, Alcan, Paris, 1927.

[53] Piaget Jean, *La psychologie de l'intelligence*, Armand Colin, Paris 1947.

[54] Piaget Jean, *Biologie et connaissance*, NRF, Gallimard, Paris 1967.

[55] « Avant-propos », *Biologie et connaissance*, NRF, Gallimard, Paris 1967, p. 13.

1972 et parues dans la *Revue de l'Education physique*, publiée par la Fédération d'Education Physique et des Groupements de Professeurs d'Education Physique de Belgique[56].

Le premier recours explicite de Mérand à l'œuvre de Piaget date de 1969, lors du stage Maurice Baquet. Il paraît évident que la référence à Jean Piaget ne pouvait être occultée dans la perspective de faire émerger le « sport de l'enfant ». Dans sa contribution à l'ouvrage *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant*[57], Jacqueline Marsenach note :

> « La référence à J. Piaget était incontournable autour des années 1970. Elle présentait, en outre, un double avantage : celui d'une compatibilité avec la conception de la motricité à laquelle nous étions parvenus en nous appuyant sur les travaux d'H. Wallon, et celui de nous fournir des orientations opérationnelles[58] .»

C'est Edmond Hiriatborde, ancien assistant d'Henri Wallon et directeur du laboratoire de psychologie de l'ENSEPS jeunes filles, qui guide Robert Mérand vers l'étude des ouvrages de Jean Piaget[59]. La célèbre formule du psychologue de Lausanne, « inventer et comprendre », soubassement explicatif simplificateur pour valider l'utilisation du concept pédagogique de « séance minimale », est reprise en 1973 lors du stage de sports collectifs de l'Amicale à Montpellier. Les ouvrages de Jean Piaget vont demeurer la référence et la caution scientifique principales de l'équipe d'animation des stages de sports collectifs de 1973 à 1978, pour promouvoir une conception active des contenus des sports collectifs adaptés à l'enfant.

> « En d'autres termes, c'est préciser une fois de plus la signification réelle des méthodes actives (« dont tout le monde parle et que bien peu d'éducateurs appliquent réellement de façon efficace » dixit Piaget). Rappelons-en le principe fondamental : comprendre c'est inventer ou reconstruire par réinvention[60] .»

---

[56] *Education Physique*, revue publiée par la Fédération d'Education physique, Liège, vol. X, 3, 1970.09, vol. XI, 3 1971, vol. XII, 3, 1972.09.

[57] Collectif, *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant*, L'Harmattan, Paris, 2004, 269 p.

[58] Collectif, *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant*, *ibid*., p. 132.

[59] Voir la contribution de Mérand au dossier réalisé par la revue *EP.S* suite à la disparition de Piaget en 1980 (« Jean Piaget », *EP.S*, n° 167, janvier-février 1980, p. 6-19, p.13).

[60] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, « La séance d'éducation physique », *EP.S*, n°133, p.54.

Ce sont les enseignants d'éducation physique travaillant dans le secteur de la rééducation[61] qui, les premiers, s'emparent des travaux de Piaget. À partir du moment où celui-ci fait la démonstration d'une liaison étroite entre l'évolution de la motricité et celle du psychisme dans les premiers mois de la vie d'un enfant, le courant psychomoteur de rééducation physique puise de quoi alimenter des réflexions sur l'éducation psychomotrice des enfants. Mais les travaux de Jean Piaget, tout comme ceux d'Henri Wallon d'ailleurs, ne sont pas des justifications théoriques consécutives à des pratiques pédagogiques. Ils inspirent un groupe de praticiens qui développent dans leur domaine les éléments d'un argumentaire scientifique particulier. La caution scientifique est à l'évidence, recherchée.

Au cours de cette période, l'engouement pour la pensée de Piaget conduit d'autres enseignants d'éducation physique à utiliser les écrits du psychologue suisse. Certains de ses concepts sont récupérés, ou selon l'interprétation que l'on en fait, détournés de leur sens initial. Citons en exemples celui de « schème moteur » ou ceux « d'assimilation, d'accommodation et d'adaptation[62] ». Donner une justification scientifique au procédé d'apprentissage du contenu pratique d'une activité sportive en utilisant ces concepts prouve une lecture superficielle des travaux de Piaget.

Lors des stages Maurice Baquet, l'incorporation des connaissances se fait selon une procédure particulière. Il ne s'agit pas d'un raccourci simplificateur entre l'utilisation de certains passages des écrits des deux auteurs fondamentaux Wallon et Piaget et la pratique pédagogique. Ce n'est qu'après l'observation de l'activité de l'enfant et une fois l'examen du recueil des données effectué, que le recours aux données théoriques a lieu. Il oriente alors la réflexion vers des hypothèses qui engendrent ensuite, d'autres solutions pédagogiques. La démarche se veut inductive et non déductive.

> « Ces deux temps nous font affirmer que nous utilisions les connaissances théoriques pour renouveler les questions émergeant de la réalité pédagogique et non pour déduire des solutions

[61] Citons André Lapierre, Bernard Aucouturier, Pierre Vayer.

[62] « Ces activités perceptives liées aux activités sensori-motrices en un tout primitif, vont par extension se prolonger et s'enrichir sous l'influence de nouvelles activités plus complexes. L'incorporation progressive des schèmes d'action spécifiques et l'accommodation de ces schèmes à la diversité des agrès et des situations amènent la construction de structures successives nouvelles. Les structures perceptives et sensori-motrices initiales s'élargissent progressivement pour aboutir aux structures opératoires ». Ce passage est tiré de la partie théorique d'un ouvrage sur la gymnastique dont la conception a été largement diffusée en éducation physique et à la fédération française de gymnastique au milieu des années 1970.
Carrasco Roland, *Gymnastique aux agrès. L'activité du débutant*, Vigot frères, Paris 1974, p. 7.

> pour la pratique. L'hypothèse étant que si les questions bougent, les solutions inventées par les éducateurs bougeront aussi[63] .»

Mais c'est l'autre originalité de la procédure d'incorporation des connaissances théoriques qui laisse des doutes sur la validité de leur utilisation. Les stagiaires n'accèdent pas à l'ensemble du texte de l'auteur en question. Il paraît normal dans un contexte de stage limité par le temps que ce soit le cas. Pour faciliter l'accès aux textes théoriques, des présentations écrites sont faites par les intervenants en fonction du thème du stage. Elles sont connues par la formulation « documents intermédiaires[64]». Les stagiaires ont donc en mains des textes produits par des intervenants qui mettent en relation un apport théorique et un problème pédagogique. C'est cette interprétation qui est donnée comme base de réflexion. Le cheminement de la pensée des bases théoriques vers la pratique est indiscutablement présenté comme exclusif. Seules, les solutions pédagogiques sont soumises à discussion.

Nous ne nous appesantirons pas plus sur les dérives que les transpositions des écrits de Piaget ont pu susciter en éducation physique. Toutefois une distinction des procédés d'utilisation des ouvrages de Piaget doit être faite.

Lorsque le recours à Piaget s'avère une entreprise qui justifie directement la prescription pédagogique, même lorsqu'elle s'accompagne de remarques, elle reste une opération contestable. C'est une opération dite de « plaquage ». Lorsque par contre, les écrits de Jean Piaget suscitent la réflexion et orientent le travail des enseignants vers une théorisation de leur pratique, voire vers la mise en forme d'autres procédures pédagogiques - et il semble que ce soit le cas des animateurs des stages de sports collectifs de l'Amicale des Enseignants d'EPS - alors, il nous semble que la méthode est intéressante car elle prend la forme d'une véritable démarche de conceptualisation.

4) La rénovation de l'EP : du stage de 1973 aux « Rencontres de l'Education physique »

- L'option du changement : le choix de la rénovation

---

[63]Marsenach Jacqueline, « La démarche d'innovation », *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant*, *op. cit.*, p.115.

[64] Collectif, *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant*, *op. cit.,* p. 115-116.

Les IO de 67 ont introduit les activités sportives comme moyens de l'éducation physique afin d'adapter son enseignement à la modernité et de contribuer en cela à ouvrir l'Ecole sur la vie. C'est aussi un élément de la culture sociale qui est ainsi proposé à la connaissance et à l'apprentissage des élèves. Le changement en éducation physique consisterait donc dans cette optique, à une introduction massive des activités sportives en éducation physique pour aboutir à une modernisation des contenus.

Cependant, ce processus pose quelques problèmes. Le nombre considérable d'activités sportives rend impossible la mission de l'Ecole à délivrer un contenu culturel aussi fourni. D'autre part, malgré l'utilisation par les professeurs d'EPS des classifications nécessaires pour harmoniser leur enseignement, le risque que l'éducation physique « s'émiette » et se perde dans l'apprentissage de chaque spécialité considérée alors comme une matière spécifique, n'est pas exclu, bien au contraire. Envisagée ainsi, chaque activité sportive devient une finalité et non un moyen d'enseignement. L'éducation physique se confond alors avec certains des moyens qu'elle utilise. Le principe même des IO de 1967 qui tient lieu de garde-fou n'est plus respecté. Le risque est grand de considérer dans ce cas, que d'autres structures situées en dehors de l'école ou s'y rattachant par un artifice quelconque, sont mieux à même de remplir cette mission : l'apprentissage des contenus d'activités sportives considérées spécifiquement comme des pratiques sociales.

Les IO de 1967 introduisent-elle un véritable changement ? Pour les enseignants animateurs du groupe des sports collectifs, changer ce n'est pas seulement introduire les activités sportives en éducation physique. Ce processus a débuté sous l'impulsion des ENSEPS bien avant 1967. Pour le groupe d'animation, l'évolution de l'enseignement de l'éducation physique doit se réaliser en utilisant les moyens modernes que constituent les activités sportives, à condition toutefois, de tenir compte des nécessités scolaires. L'enseignant novateur doit s'avérer capable d'adapter les contenus sportifs aux enfants auxquels ils sont destinés et surtout, de pouvoir modifier sa pédagogie en intégrant les données récentes des sciences humaines. L'option du changement que le collectif situe dès le stage de 1973 dans une démarche de formation permanente, est considérée comme un processus de rénovation car il remet en cause l'enseignement de l'éducation physique tel qu'il est majoritairement pratiqué.

■ La démarche d'innovation pédagogique et les *Hypers spéciaux*

Le stage de sports collectifs « Amicale 73 » se déroule à Montpellier du 3 au 8 septembre. Il est annoncé comme le prolongement de celui de 1968. Les ENSEPS ayant été supprimées, ce n'est plus le département des sports collectifs des ENSEPS qui prend en charge le stage mais un groupe issu de ce collectif initial, renforcé par des amicalistes spécialistes compétents dans les cinq sports collectifs. L'équipe d'animation est constituée de Robert Mérand et de Claude Falguière pour le basket-ball, de Jean Férignac, de Jean Pinturault, de Maurice Portes et de Michel Paolini pour le handball, de Jacqueline Marsenach et de Pierre Berjaud pour le volley-ball, de Robert Bru et de André Quilis pour le rugby et de Paul Boyer, de Pierre Robert, d'Émile Méo et Henri Deubel pour le football.

Ce stage national est organisé par Jean Férignac de la régionale de Montpellier. Il est clairement présenté par Jacqueline Marsenach dans l'*Hyper* de mars 1973[65] comme une contribution à l'évolution de l'éducation physique. Continuité et changement sont les deux mots d'ordre lancés par les animateurs du stage. La continuité, pour rappeler qu'il s'agit de prolonger le travail réalisé lors du stage de 1968. La démarche théorique demeure l'étude des sports collectifs considérés comme un ensemble. Chaque sport collectif est ainsi estimé en fonction des finalités et des objectifs de l'éducation physique scolaire. Il est examiné à travers l'activité de l'élève. Celle-ci n'est d'ailleurs pas réduite à l'aspect physique, mais englobe également les ressources mentales de l'élève. L'incorporation des connaissances nouvelles sur « l'activité globale et totale » de l'enfant constitue pour Jacqueline Marsenach l'origine de « la rénovation pédagogique dans toutes les disciplines et tous les ordres de l'enseignement[66] ».

La transmission du savoir et son acquisition qui représentent la partie changement sont envisagée sous une autre forme. Elle s'appuie sur les travaux de Piaget et plus particulièrement, sur ses réflexions sur l'enseignement, rassemblées dans son petit ouvrage intitulé *Où va l'éducation*[67]. Cette remise en question de l'acte pédagogique, considéré autant du point de vue de l'activité de l'élève que de celle de l'enseignant, est

---

[65] « Présentation du stage de sports collectifs « Amicale 1973 », *Hyper* n° 98, mars 1973, p. 14. Bien que cet article soit anonyme nous avons la certitude que cette présentation est écrite par Jacqueline Marsenach. Un courrier émanant de Jean Zoro atteste qu'une demande de présentation du stage a été commandée à celle-ci. Lettre de Zoro adressée à Jean Férignac le 23 mars 1973, Archives de Jean Zoro, « courrier nationale 1972-1973 ».

[66] *Idem.*

[67] Piaget Jean, *Où va l'éducation*, Denoël/Gonthier, Paris 1975, 133 p. La partie de l'ouvrage intitulée « Où va l'éducation » a été rédigée en 1971 à l'intention de la Commission internationale sur le développement de l'éducation, organisme dépendant de l'UNESCO.

la base de la rénovation de l'éducation physique. Le processus intitulé « innovation pédagogique » s'articule bien avec cette démarche nouvelle. Contrairement au procédé d'enseignement classique qui fait découler la pratique pédagogique de la théorie, il postule que l'action pédagogique est première. La théorisation de la pratique vient ensuite, par étapes successives, après une observation de l'activité des élèves et de celle des enseignants. C'est une démarche expérimentale qui permet l'élaboration d'hypothèses pédagogiques dont l'origine est l'acte d'enseignement. Ce dernier peut être observé grâce à l'apport du magnétoscope. C'est un des projets du stage de sports collectifs 1973 de l'Amicale.

La démarche de rénovation de l'éducation physique part du principe que l'enseignant est un spécialiste de la formation corporelle de la jeunesse qui exerce son activité dans le cadre institutionnel de l'école. Pour créer les conditions d'une réflexion intégrant ce principe, des séquences pédagogiques expérimentales sont vécues lors de séances avec des enfants et avec les stagiaires eux-mêmes. Les recueils des observations, tant au magnétoscope qu'à l'écrit, permettent ensuite d'étudier l'activité de l'enfant. Elles portent, par exemple, sur l'analyse de son action sur la balle ou sur l'examen des transformations de ses réponses motrices après son vécu des situations pédagogiques proposées. Elles servent également à formuler des thèmes de réflexion sur les différents profils pédagogiques de l'enseignant. Cette volonté de centrer l'étude des stagiaires sur les manifestations concrètes de l'activité de l'enfant est confirmée dans le compte-rendu réalisé par l'équipe nationale d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale[68]. Dans cet article, les auteurs affirment même qu'une « telle stratégie est actuellement le point clé du changement de l'enseignant d'éducation physique lui-même donc, une condition essentielle de la rénovation de l'éducation physique[69] ».

L'évaluation de fin de stage confirme l'intérêt des stagiaires pour l'étude de la motricité de l'enfant. Par rapport à cet objectif, quelques points négatifs apparaissent. Le manque d'une cohérence totale entre tous les sports collectifs est évoqué. La raison provient d'une préparation commune limitée. En effet, la lecture de l'*Hyper spécial sports collectifs*[70] qui reflète le contenu du stage montre une certaine disparité entre les groupes de travail des sports collectifs. Elle se remarque essentiellement dans la

---

[68] L'équipe d'animation des stages sports collectifs, « Contribution à la rénovation de l'éducation physique », *EP.S*, n° 126, mars-avril 1974, p. 49-57.
[69] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, *ibid.*, p. 57.
[70] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, *Hyper spécial sports collectifs*, supplément à la revue n° 101, juin 1974, éditions SERIEP, Paris, 1974.

composition des séances proposées. Le choix des situations pédagogiques révèle des différences dans la recherche des contenus à enseigner aux enfants. Il apparaît, à l'évidence, que pour certains sports collectifs la réflexion sur la didactique de l'activité sportive est à peine esquissée, alors que pour d'autres la démarche est déjà bien avancée. En basket-ball et en volley-ball des jeux comme la « balle brûlante », « le gagne terrain » ou « l'attaque de l'île » ont semble t-il, déjà été expérimentés. Chacun des jeux proposés aux enfants fait l'objet d'une situation pédagogique. Celle-ci est appréhendée selon un canevas général. Hormis le dispositif et le fonctionnement du jeu, cette formalisation comporte deux chapitres intitulés « caractéristiques et objectifs » et « bilan des actions repérables comme réponses-types » destinées à établir des corrélations entre ce que les enfants doivent acquérir et ce qu'ils font en cours de jeu. Nous sommes bien en présence d'une démarche d'apprentissage. Dans le groupe de volley-ball cette méthode est clairement explicitée. La situation ludique de départ est un jeu au « sens de Piaget : donner à l'enfant la possibilité d'apporter ses propres réponses[71] ». Les situations qui suivent, et qui sont qualifiées de contraignantes, ont alors pour objectif « de transformer les réponses des enfants sous la contrainte du milieu[72] ». La démarche d'apprentissage est nouvelle : l'enseignant ne corrige pas directement les réalisations des enfants. Il met en place un dispositif formé de règles de jeu et de contraintes environnementales. Il questionne les enfants, leur fournit des indications. L'enfant, en s'adaptant à la situation pour réussir, change ses réponses. L'enseignant fait émerger celles qui sont les plus intéressantes. L'enfant trouve ainsi lui-même les solutions au problème posé. Jacqueline Marsenach a déjà clairement énoncé les caractéristiques de cette démarche pédagogique dans un article paru en 1973 dans la revue *EP.S*[73].

En 1974, pour obtenir plus de cohérence ainsi que pour favoriser la participation active des stagiaires à l'élaboration des séances du stage, l'équipe nationale d'animation se réunit plusieurs fois. Le résultat de ce travail collectif aboutit au choix du thème du stage : la séance d'éducation physique. Le travail pratique est prévu avec des enfants de 8 à 10 ans et des adolescents de 14 à 18 ans afin de cerner les âges scolaires du primaire

---

[71] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, *Hyper spécial sports collectifs, ibid.*, p. 60.
[72] *Idem.*
[73] Marsenach Jacqueline, «Volley-ball. L'enfant et le sport», *EP.S*, n° 121, mai, juin 1973, p. 21-24 et *EP.S*, n° 123, septembre, octobre 1973, p. 45-48.

et du secondaire. Le but du stage de 1974 est de constater si les intentions éducatives affirmées par les enseignants sont rendues effectives au cours d'une séance et de quelle manière s'objective ou non leur projet. Cette première tentative, certes délicate, a « soulevé plus de problèmes qu'elle n'a produit de matériaux ayant atteint une certaine stabilité[74]. » Toutefois, l'équipe d'animation des stages de sports collectifs propose dans son compte-rendu[75] un outil d'analyse et de construction des situations pédagogiques ainsi qu'une conception nouvelle pour concevoir une leçon d'éducation physique. Le cadre de référence dans lequel s'inscrivent ces formulations est celui qu'Antoine Léon, propose dans son ouvrage *Psychopédagogie des adultes*[76]. Cet outil d'analyse, construit par approximations successives, est destiné à repérer la « cohérence entre les options éducatives et la pratique pédagogique[77] ». Il comporte plusieurs catégories ou points à aborder tels que l'énoncé de la situation, son objectif, les variables, les réponses des joueurs, les relations interindividuelles et les échanges entre l'enseignants et les enseignés. Les auteurs considèrent que dans le cadre de référence de l'acte pédagogique définit par Antoine Léon, la séance ne peut plus être présentée selon un plan de leçon traditionnel. Elle est considérée plutôt comme l'agencement et la combinaison des situations pédagogiques. Ils proposent de substituer alors la notion de stratégie de séance à celle de plan type. De cette manière, les séances peuvent s'avérer de types différents et surtout varier en fonction de l'objectif visé. Pour faire ses choix, l'enseignant va devoir tenir compte des caractéristiques de l'environnement, de l'objet d'étude et enfin de la dynamique du groupe classe. La stratégie de séance consiste donc à hiérarchiser momentanément les différentes caractéristiques citées pour choisir celle qui correspond le mieux à l'hypothèse pédagogique formulée par l'enseignant. En quelque sorte, c'est « l'angle d'attaque » le plus judicieux par lequel l'enseignant peut aborder l'activité avec ses élèves.

Ces formulations s'avèrent particulièrement novatrices. A tel point que les caractéristiques de la situation pédagogique seront reprises par des générations d'étudiants en éducation physique préparant scrupuleusement leurs premières séances

---

[74]L'équipe d'animation des stages sports collectifs, « La séance d'éducation physique », *EP.S*, n° 133, mai-juin 1975, p. 47-54, p. 50 et « Propositions du stage », *Hyper spécial sports collectifs*, éditions O.C.P. 1975, p. 41.

[75] L'équipe d'animation des stages sports collectifs, *idem*.

[76] Léon Antoine, *Psychopédagogie des adultes*, Paris, PUF, 1971, 189 p.

[77] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, « La séance d'éducation physique », *op. cit.*, p. 41.

de pédagogie appliquée. Ainsi sans le savoir, ils réalisent les prévisions de l'équipe d'animation des stages de sports collectifs qui affirmaient :

> « Cet outil, utilisé dans certaines actions de formation des enseignants, entraîne indiscutablement un changement d'attitude. Nous faisons l'hypothèse que ce changement se transfèrera dans les préparations de séances « courantes[78]. »

Dans la continuité de 1974, le travail de réflexion du stage de 1975 se propose d'étudier les réactions de joueurs d'âges différents aux situations proposées par les intervenants. Les stagiaires interviennent et observent de ce fait dans trois groupes distincts : celui des enfants de 8 à 11 ans, celui des adolescents de 14 à 17 ans et enfin celui des stagiaires. L'objectif de cette organisation est de tenter de découvrir « un certain nombre de conduites-types significatives d'un moment dans l'évolution de l'enfant ou du joueur et de les rassembler dans ce que nous avons déjà appelé un niveau de jeu[79] ».
Le travail réalisé au cours de ce stage permet à Claude Falguière et Michel Paolini de présenter les niveaux de jeu sous forme de tableaux en progression, ce qu'ils nomment un « continuum [80] ». Les différentes caractéristiques repérées : l'espace de jeu, les échanges en jeu direct ou indirect, les échanges du possesseur du ballon et des non possesseurs et enfin l'espace moteur des actions sur le ballon, sont reportées sur des schémas et graduellement rangées en fonction d'un âge ou d'un niveau de jeu. Ainsi exposés, les continuums offrent l'intérêt de favoriser l'idée de passage d'un niveau de jeu à l'autre et de permettre aux enseignants de se fixer des objectifs éducatifs observables à atteindre avec leurs élèves.
La référence au sport de haut niveau, appréhendé comme l'aboutissement ultime, même s'il est provisoire, le « conservatoire [81] », selon l'expression de Paolini, semble indispensable pour donner des repères de formation et pour structurer la matière sport collectif. Cependant, elle enferme l'activité sportive à enseigner dans des normes techniques et tactiques. La référence à l'ouvrage de Friedrich Malho, *L'acte tactique en*

---

[78] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, *ibid.*, p. 52.
[79] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, *ibid.*, p. 54.
[80] Falguière Claude et Paolini Michel, équipe nationale d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale, « Jeux sportifs collectifs et progressions en E.P. » *EP.S*, n° 147, septembre-octobre 1977, p. 32-35, p. 32 et *Hyper spécial sport collectifs n° 3*, Amicale ENSEP, p. 50.
[81] Paolini Michel, équipe nationale d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale, « Handball. Haute performance et débutant moderne », *EP.S*, n° 151, mai-juin 1978, p. 29.

jeu[82], favorise également une étude centrée sur la matière à enseigner. C'est l'impression qui domine dans l'analyse des articles produits par le collectif sur le rugby et le football issus des stages de 1975[83] et de 1976[84]. Bien que les auteurs aient eu le souci d'intégrer dans leur exposé la « dimension élèves » en indiquant à quel âge s'adressent les situations proposées, la composante « traitement de l'activité », c'est-à-dire la matière sport collectif, reste privilégiée.

> « Dans cet article, nous proposerons à votre réflexion quelques résultats pédagogiques au niveau : des enfants débutants et des adolescents-joueurs de club[85]. »

Car, dans leur énoncé de situation, il est question d'enfants et d'adolescents types, interchangeables. Dans ce travail d'approfondissement sur les « contenus à faire acquérir », même si la matière et les sujets qui la pratiquent sont considérés comme indissociables, la classe comme réalité vivante et les élèves qui la composent sont perdus de vue. Ni le climat du groupe classe, ni sa dynamique ne sont apparents. En fait, l'environnement administratif et humain dans lesquels les élèves évoluent et qui influence leurs besoins n'est pas pris en compte. Mais, sans doute fallait-il que le travail de l'équipe d'animation transite par cette étape. Comment en effet passer d'un coup, de l'approche techniciste[86] des sports collectifs à une approche constructiviste?
De nombreuses questions se posent au cours des stages. Par exemple : « Les sports collectifs, par leur règlement, n'induisent-ils pas des réponses précises qui ne laissent aucune possibilité d'invention, de liberté au pratiquant[87] ? », ou encore : « Si on adapte vraiment aux possibilités des enfants, on ne joue plus au basket-ball, au football, etc. Ne dénature-t-on pas alors la matière[88] ?»

---

[82] Malho Friedrich, *L'acte tactique en jeu*, Vigot, Paris, 1969.
[83] Barthélémy Robert, Quilis André, membres de l'équipe nationale d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale, « Rugby. Les caractéristiques du niveau débutant », *EP.S*, n° 140, juillet-août 1976, p. 37-40.
[84] Méot Émile et Honoré G., équipe nationale d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale, « Football à Montpellier 76 », *EP.S*, n° 145, mai-juin 1977, p. 65-68, et *EP.S* n° 146, juillet-août 1977, p. 36-37.
[85] Méot Émile et Honoré G., *ibid.*, p. 65.
[86] Dans laquelle l'enseignant cherche à inculquer aux élèves des gestes techniques stéréotypés empruntés à la culture sociale de l'activité
[87]L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, « Montpellier 1975. La séance d'éducation physique. Quelques propositions pour l'innovation pédagogique. » *EP.S*, n° 139, mai-juin 1976, p. 33-38, p. 35.
[88] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, *idem.*

Avec ces deux interrogations nous percevons bien que la réalité de la pratique pédagogique quotidienne, conditionnée par la recherche d'une efficacité visible dans le travail, est très prégnante.

■ Une éducation physique rationnelle

Après le stage de 1974, grâce à l'exploitation des niveaux de jeu, l'équipe d'animation des stages de sports collectifs pensait pouvoir être en mesure d'apporter une solution nouvelle à deux catégories d'enseignants. Leur objectif est de dépasser l'« opposition entre ceux qui sont centrés sur la matière que l'évolution rapide de la haute performance permet de transformer en objet de plus en plus raffiné et sophistiqué et ceux qui, focalisés sur l'activité de l'enfant évacuent, quelquefois involontairement, les objets culturels[89] ». La notion de « continuum » à laquelle aboutissent les travaux des différents groupes d'activités sportives collectives à l'issue du stage de 1975 donne effectivement une autre approche de l'apprentissage des sports collectifs à l'école.

> « Enseigner un sport collectif moderne, ce n'est pas faire imiter les conduites des champions, c'est construire une succession de modèles de jeu prenant en compte ces orientations et conduites intermédiaires tout en s'ajustant aux enseignements fournis par l'analyse des réponses des élèves en situation de sports collectifs[90]. »

Au cours des stages de 1976 à 1978, des cadres de références essentiels sont construits par l'équipe d'animation grâce à l'activité des stagiaires. Les éléments de construction d'une situation pédagogique, la perception des séances d'enseignement, leur enchaînement dans un cycle de sport collectif et les jalons d'objectifs pédagogiques que constituent les niveaux de jeu, sont autant d'outils que se sont appropriés rapidement les enseignants d'éducation physique. De ce point de vue, ils marquent un tournant dans l'enseignement de l'éducation physique en général. Ces travaux se propagent grâce aux actions de formation professionnelle continue qui se mettent en place dans certaines académies. Cette approche tout à fait novatrice se diffuse à d'autres activités physiques et sportives.

---

[89] L'équipe d'animation des stages sports collectifs, « La séance d'éducation physique. », *EP.S*, n° 133, mai-juin 1975, p. 47-54, p. 54.

[90] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, « Montpellier 1975. La séance d'éducation physique. Quelques propositions pour l'innovation pédagogique», *op. cit.*, p. 37.

Cette rénovation de l'enseignement de l'éducation physique contribue à établir une filiation entre les finalités de l'éducation physique et les acquis des élèves. Ils ne s'expriment plus en termes de gestes ou de mouvements, mais sont rapportés à un comportement. Les manifestations des élèves dans chacune des catégories composant les niveaux des activités pratiquées objectivent le résultat d'un apprentissage. C'est une démarche qu'adoptent désormais les professeurs d'éducation physique pour évaluer et ensuite noter leurs élèves. La rationalité des fiches d'observation dépasse « l'œil du maquignon » et l'enseignant a des arguments pour pouvoir justifier la valeur de sa notation. Cette recherche d'efficacité dans le domaine de l'apprentissage et de son évaluation est accentuée par la rencontre avec la pédagogie par objectifs. Cette orientation pédagogique, que développe Ralph Tyler aux États-Unis dès 1935 pour rationaliser l'enseignement, est introduite en France par les ouvrages de chercheurs belges en pédagogie[91]. Les enseignants d'éducation physique français s'interrogent sur les bénéfices que leur enseignement peut tirer de cette démarche pédagogique employée également par leurs confrères québécois[92]. Les débats alimentés par les premiers stages de formation professionnelle continue mis en place par certains rectorats, favorisent un questionnement sur les finalités et les objectifs comportementaux et « opérationnalisables ». Les comportements observables pour chaque niveau des activités, prennent la forme de véritables taxonomies. Les enseignants repartent avec des listes qui les rassurent à l'issue de chaque stage. Le triptyque savoir, savoir-faire et savoir être est une formulation qui s'installe en éducation physique. Il se trouve combiné avec les trois dimensions de l'action[93], qui devient dès lors, davantage envisagée comme une conduite motrice.

En peu de temps, l'enseignement de l'éducation physique est passé de procédures dans lesquelles le professeur favorisait la conscientisation du mouvement à une conception

---

[91] De Landsheere V. et G., *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976 et D'Hainaut Louis, *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles-Paris, Labor-Nathan, 1977.

[92] Du 9 avril au 1er mai 1979 dix sept enseignants de l'Amicale des Enseignants d'EPS se sont rendus au Québec grâce à la collaboration de l'office franco-québecois pour la jeunesse. L'objectif de ce voyage est d'étudier l'évolution et le rôle de l'EPS au Québec depuis 1960. Un long compte-rendu de ce voyage paraît dans plusieurs numéros de la revue *Hyper*. Une partie importante de ce compte-rendu est consacrée à la pédagogie par les objectifs.
« L'Amicale au Québec », *Hyper* n° 123 p. 7-17, « Etude de l'évolution et du rôle de l'EPS au Québec depuis 1960 », *Hyper* n°124 p. 10-17, « La pédagogie par les objectifs », *Hyper* n° 125 p. 4-7 et 33-36, « Politique de l'activité physique au Québec », *Hyper* n° 126 p. 28-32, « Politique de l'activité physique au Québec », *Hyper* n°127 p. 11-15.

[93] Composante motrice, composante cognitive, composante affective.

rationaliste qui ignore toujours les véritables mobiles d'agir et les besoins des enfants et adolescents. Cette approche didactique désarçonne quelque peu les enseignants qui ne voient pas immédiatement dans la pédagogie par les objectifs, même conjuguée aux tableaux des niveaux de jeu, de quoi alimenter leur pratique quotidienne. Les effectifs du stage baissent en 1977. Cette tendance se confirme en 1978[94]. En raison des tergiversations des enseignants, les animateurs du stage de sports collectifs de l'Amicale reformulent-ils leurs orientations ?

L'opérationnalisation des objectifs pour chaque activité physique n'est pas une entreprise facile au risque de devenir un leurre[95]. Pour Jacqueline Marsenach, elle nécessite l'activation d'une démarche qui, loin d'exclure les niveaux de jeu, les met en perspective et permet de faire « l'inventaire des pouvoirs aux plans perceptivo moteur, relationnel et de la représentation qu'exige le futur niveau de jeu[96] ». C'est une démarche qui s'associe bien avec celle d'innovation pédagogique voulue par l'équipe d'animation des stages de sports collectifs.

D'ailleurs, dès le stage de 1974, la perspective d'une recherche opérationnelle telle que la décrit Gilbert de Landsheere dans son ouvrage *Introduction à la recherche en éducation* est un modèle dont s'inspirent les animateurs du stage[97].

On l'a compris, l'entreprise de construction de tableaux d'objectifs opérationnels n'est pas une tâche individuelle. Pour Jacqueline Marsenach, elle nécessite, le travail d'équipes verticales d'enseignants spécialistes et une large participation des enseignants dans le cadre d'une formation continue. Les signes que guettent Jacqueline Marsenach et Robert Mérand, figures de proue de l'équipe d'animation des stages de sports collectifs dans les stages de formation professionnelle continue dont ils ont pris la charge dans l'académie de Paris[98], sont encourageants.

---

[94] Voir « l'évolution des données des stages de sports collectifs de 1973 à 1978 ».

[95] « Le risque essentiel nous paraît être le maquillage à l'aide de mots nouveaux d'une réalité inchangée. » Marsenach Jacqueline, « Définir les objectifs…de l'éducation physique », *EP.S*, n° 150, mars-avril 1978, p. 62-67, p. 63.

[96] Marsenach Jacqueline, *ibid.*, p.66.

[97] « Nous pensons qu'à l'heure actuelle, la recherche opérationnelle offre le plus grand espoir de rénovation progressive et profonde de notre enseignement, le seul moyen dont nous disposons pour jeter effectivement un pont entre l'investigation scientifique à tendance universitaire et la pratique quotidienne… », De Landsheere G. *Introduction à la recherche en éducation*, Paris, Armand Colin, 1975, cité par l'équipe d'animation des stages de sports collectifs, « La séance d'éducation physique », *EP.S*, n° 134, juillet-août 1975, p. 33.

[98] À la suite de la disparition des ENSEPS, Jacqueline Marsenach et Robert Mérand, refusant d'être intégrés à « l'ENSEP nouvelle » sont affectés à l'UER EPS de Paris. Maurice Lagisquet pour les mêmes raisons est affecté au rectorat de Paris. Aucune tâche particulière ne leur est proposée. L'inspection

Graphiques 3 et 4

Evolution des données des stages de sports collectifs de 1973 à 1978

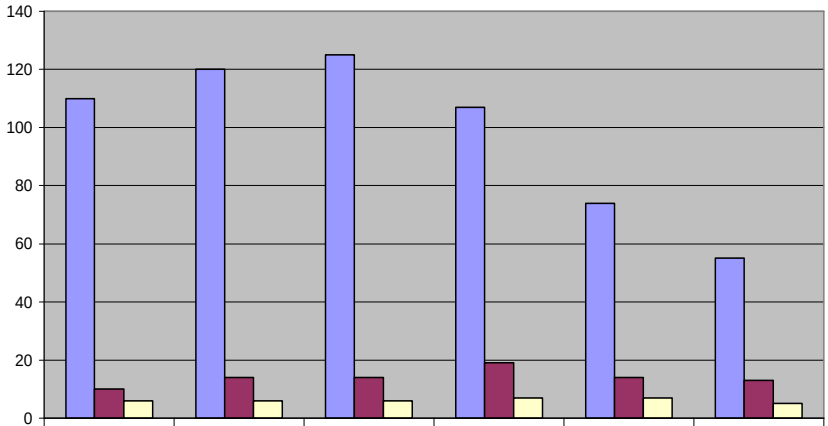

	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Nombre de participants	110	120	125	107	74	55
Nombre d'intervenants	10	14	14	19	14	13
Nombre de jours	6	6	6	7	7	5

Graphique de l'évolution des données des stages de sports collectifs entre 1973 et 1978

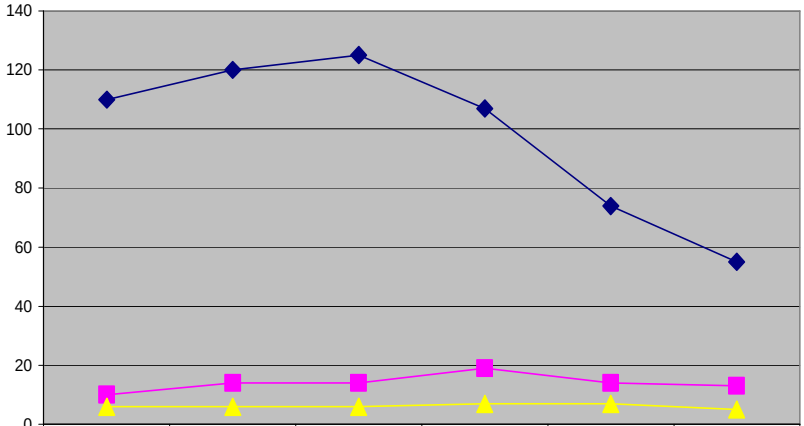

	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Nombre de participants	110	120	125	107	74	55
Nombre d'intervenants	10	14	14	19	14	13
Nombre de jours	6	6	6	7	7	5

---

générale dans le cadre de la loi de 1971 sur l'éducation permanente leur confie des missions pour développer la formation professionnelle continue.

La rénovation de l'éducation physique à laquelle ils aspirent et qui passe pour eux par une innovation pédagogique doit se concrétiser. Elle procèdera par la mise en relation et la coordination de toutes les tentatives faites dans les stages de formation professionnelle continue des différents secteurs des académies[99]. L'Amicale des enseignants d'éducation physique peut devenir selon eux, cette structure coordonnatrice. Son passé au service du recyclage puis de la formation continue des enseignants d'éducation physique, lui confère cette ambition.

5) Les stages Maurice Baquet et les stages de sports collectifs de l'Amicale des Enseignants d'EPS

La plupart des situations proposées en basket-ball et en volley-ball dans l'*Hyper spécial sports collectifs* de 1974 se retrouvent décrites en bandes dessinées dans les mémentos volley-ball et basket-ball des stages Maurice Baquet organisés par le CPS de la FSGT. Les responsables des activités sportives étant en partie les mêmes il ne fait donc aucun doute que des rapprochements doivent se faire entre les stages de la FSGT et ceux de sports collectifs de l'Amicale. Cependant, les objectifs des deux structures de formation ne sont pas identiques. Ils découlent des conditions dans lesquelles vont travailler les animateurs des clubs de la FSGT et les enseignants d'éducation physique du système scolaire. Si les premiers se chargent des enfants venant volontairement dans les sections enfants des clubs omnisports, les seconds doivent intégrer l'ensemble des élèves d'une classe dont la pratique physique est non seulement obligatoire mais en plus, notée. Cette différence est essentielle. C'est la raison pour laquelle l'activité des intervenants dans les stages Maurice Baquet sera davantage vécue comme centrée sur l'approfondissement de l'activité de l'enfant et de ses rapports avec le sport de haut niveau. L'objectif est de parvenir à déterminer les caractéristiques « du sport de l'enfant

[99] En dehors de l'académie de Paris, la formation professionnelle continue se met également en place sous l'impulsion des inspecteurs pédagogiques principaux, aidés dans leur démarche par les directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports. C'est le cas par exemple de l'académie de Besançon qui la première lance un stage de formation professionnelle continue dans le cadre de la loi de 1971. D'autres suivront.
« Nous n'avons pas encore l'habitude de formuler, en éducation physique, des objectifs opérationnels. Nous avons seulement relevé un effort dans ce sens, dans le secteur FPC de Montbéliard. », Marsenach Jacqueline, « Définir les objectifs…de l'éducation physique », *op. cit.*, p. 65.

au lieu d'un sport pour l'enfant[100] ». En revanche, à l'occasion des stages de l'Amicale, ce sont davantage les procédures d'enseignement de l'éducation physique comme discipline du système scolaire qui seront approfondies. Toutefois, il est certain que les acquis des stages Maurice Baquet se prolongent dans les stages de sports collectifs de Montpellier et réciproquement[101]. Si les objectifs des stages des deux structures diffèrent puisque leurs finalités sont distinctes, les procédures de travail sont sensiblement les mêmes. C'est sans doute l'expérience et le vécu des stages Maurice Baquet qui guident l'équipe d'animation des stages de sports collectifs à envisager des séances de pédagogie en présence d'enfants. Mais ce qui transparaît le plus dans l'étude de l'évolution commune des stages des deux structures, c'est cette détermination de contribuer à un changement majeur dans l'enseignement de l'éducation physique.

À la FSGT, le stage Maurice Baquet n'a pas cette finalité lors de sa création en 1965. Il est organisé dans le but de former des animateurs de la FSGT pour des sections enfants dans une optique omni-sportive[102]. La participation des enseignants d'éducation physique à ces rassemblements modifie l'orientation de ces stages pour des motifs évidents de formation. La collaboration avec les enseignants d'éducation physique est activée lors de la création du conseil pédagogique et scientifique dont Mérand est président dès 1968. Dès lors, des documents, les mémentos, ponctuent chacun des stages. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'une innovation pédagogique et d'une recherche expérimentale lancées véritablement à partir de 1973. Mais pour Mérand, même si une démarche de rénovation de l'enseignement de l'éducation physique est nécessaire, elle ne peut en aucun cas découler du projet des stages Maurice Baquet et encore moins, de celui de la FSGT. Elle doit être l'apanage des structures de formation existantes ou à créer pour les enseignants d'éducation physique.

> « Le stage Maurice Baquet n'est pas davantage une occasion offerte aux enseignants d'éducation physique d'aborder leurs problèmes propres.
>
> Cet important rassemblement annuel, les résultats et les conséquences qui s'en suivent, apparaissent comme une base fondamentale qui permet :

---

[100] Mérand Robert, « Progresser vers l'attitude expérimentale en pédagogie », *Stage Maurice Baquet*, supplément au n° 172 de *Sport et plein air*, de décembre 1973, p. 5.

[101] Par exemple, l'organisation de la pratique sous forme de cycles est une organisation présentée pour la première fois au stage de l'Amicale de 1965. La théorie de l'exercice élaborée par Mérand et présentée au cours de ce stage fait l'objet de plusieurs illustrations dans la revue *EP.S.*

[102] Borrel Marianne, *op. cit.*, p. 139-140.

> A la FSGT, une formulation plus claire, plus conséquente, de la création et de la promotion des sections enfants. Aucune réponse à cet objectif n'apparaît du fait du stage. Ce sont les initiatives locales des militants qui prennent, seules, valeur d'exemples ;
> Aux enseignants, une remise en question de l'éducation physique et la mise à jour de démarches et d'attitudes nouvelles en pédagogie. Mais c'est dans les conditions de l'éducation physique à l'école et au moyen des stages créés depuis longtemps (et Robert Mérand cite les stages de l'Amicale et de la FFEPGV en exemples), ou qu'il conviendra de promouvoir par la formation permanente, que l'éducation physique s'enrichira de la théorie et des modalités pédagogiques nécessaires à sa rénovation[103]. »

La plupart du temps, certains enseignants participent aux deux stages pour suivre Jacqueline Marsenach et Robert Mérand. Lorsque les stages se succèdent - celui de l'Amicale dans la continuité du stage Maurice Baquet - il n'est pas facile dans le vécu immédiat d'établir une distinction nette d'objectif entre les deux formes de stages et parfois même entre les finalités des deux structures. Il s'établit parfois une confusion dans le monde de l'éducation physique qui assimile la sensibilité des stages des sports collectifs de Montpellier avec celle de la FSGT. Au sein de l'Amicale même, cette ambiguïté se ressent et se manifeste. Elle prend la forme de questionnements alambiqués sur les contenus du stage de Montpellier lors des assemblées générales. Certains membres de l'Amicale craignent que le stage de Montpellier ait une orientation pédagogique qui coïncide avec celle dite communiste, de la FSGT. Cette suspicion est à replacer dans le contexte difficile que vit l'Amicale au tournant des années 1970 et celui de la lutte syndicale entre les différentes tendances du SNEP. Cette confusion qui est entretenue, a d'ailleurs généré une méfiance qui perdure au sein de l'AEEPS bien après les années 1980. À cet égard, nous sommes persuadés que des membres influents de l'Amicale ont eu quelque intérêt après 1970, la rancœur aidant, à créer la division au sein de leur association[104]. Pourtant, celle-ci, grâce au travail de nouveaux dirigeants,

---

[103] Mérand Robert, « Stage Maurice Baquet : rénovation de l'éducation physique et innovation pédagogique », *EP.S*, n° 127, mai-juin 1974, p.33.

[104] Un article de Jean Pinturault sur les stages de sports collectifs de l'Amicale est présenté en 1980 dans la revue *EP.S* sous l'égide de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS et non de l'Amicale des Enseignants d'EPS comme le changement des statuts de l'association l'exige. Cette forme symbolique de refus d'acceptation de l'évolution de l'association, inconsciente ou voulue et alors déguisée, se manifeste de nouveau l'année suivante. L'article de Mérand sur les « rencontres de l'éducation physique » est encore exprimé sous l'égide de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS et non de l'Amicale des Enseignants d'EPS. Cette coquille peut passer pour une nouvelle erreur et n'invite pas à se questionner sur la possibilité d'une opération malicieuse si l'on ne sait pas que le principal rédacteur en chef de la revue, alors au faîte de son activité, s'est opposé durement et durablement au changement de certains statuts de l'association et de son titre, en particulier. Ce conflit larvé, entre les représentants principaux de la revue et de l'association, débouchera malheureusement sur une action judiciaire entre les deux

symbolise un engagement excluant toute distinction auprès de tous les enseignants proches du terrain pédagogique. Les stages se multiplient et le recensement de leurs actions dessine un véritable panorama multiréférentiel de formation professionnelle continue.

C'est sans doute la raison de l'engagement renouvelé de Mérand auprès de l'Amicale à partir de 1973. Tout comme Jacqueline Marsenach et sans doute les autres enseignants du collectif, il a certainement la conviction que l'Amicale peut devenir la structure adéquate pour propager le processus d'innovation pédagogique dont il a perçu l'intérêt pour les enseignants d'éducation physique au cours des stages Maurice Baquet. En développant une réflexion inédite sur les contenus des sports collectifs, les stages de sports collectifs de l'Amicale ont des répercussions à tous les échelons des structures administratives et pédagogiques de l'Education physique[105]. Ils engagent tout un corps professionnel vers une entreprise de rénovation de l'enseignement de l'éducation physique voulue et mise en place par les enseignants eux-mêmes.

6) Les rencontres de l'éducation physique : la rénovation de l'éducation physique par la coordination des actions de FPC

En 1979, le stage de sports collectifs se transforme en « rencontres de l'éducation physique ». Son principal objectif est d'ouvrir désormais le stage à d'autres activités pour éviter d'enfermer la démarche d'innovation pédagogique aux seuls sports collectifs. À la fin des années 1970, l'évolution de l'enseignement de l'éducation

---

structures. Une autre erreur plus conséquente est commise sur la qualité de l'auteur, Robert Mérand. Il est annoncé président du conseil pédagogique et scientifique de la FSGT, alors qu'il propose cet article comme membre de l'équipe d'animation des rencontres de l'EP organisées par l'AEEPS. On ne pouvait imaginer une meilleure opération pour alimenter la confusion entre les stages Maurice Baquet et les Rencontres de l'EP auprès des lecteurs de la revue. Un rectificatif paraît deux numéros plus tard sur la page de présentation du compte-rendu de Jean Collot-Laribe sur les rencontres de l'EP de 1980. Mais c'est trop tard. Le doute qui s'est instillé quatre mois durant a accompli son office. (Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, Pinturault Jean, « L'évolution de l'éducation physique. Contributions et interrogations », *EP.S*, n° 164, juillet-août 1980, p. 7-11 ; Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, Mérand Robert, « Les rencontres de l'EP », *EP.S*, n° 168, mars-avril 1981, p. 47-50 ; Amicale des Enseignants d'EPS, Collot-Laribe Jean, « Besoins, objectifs, évaluation en EPS », *EP.S*, n° 170, juillet-août 1981, p. 57-61).

[105] En 1974, par exemple, les écrits du CAPEPS reflètent le thème principal qui sous- tend les stages de sports collectifs de 1968 et 1973 :

Pédagogie appliquée : Comment concilier la multiplicité des activités physiques et sportives et la nécessaire cohérence de l'éducation physique et sportive.

Pédagogie générale : L'observation du comportement moteur de l'enfant fournit-elle des raisons essentielles pour situer l'éducation physique et sportive dans une perspective interdisciplinaire.

physique marquée par la démarche d'innovation induite par l'équipe d'animation des stages de sports collectifs de l'association des enseignants d'éducation physique rend les instructions officielles de 1967 obsolètes. Des propositions proviennent également des secteurs de formation professionnelle continue de certaines académies. Ce contexte général est favorable pour établir d'autres liens avec les participants. D'une façon générale, le concept de stage a tendance à établir un rapport de dépendance entre les stagiaires et les intervenants. Or, une participation active des stagiaires au processus de recherche des contenus est au contraire sollicitée dans le processus d'innovation pédagogique préconisé par l'équipe d'animation. Le concept de « rencontres de l'éducation physique » est choisi pour provoquer des relations de communication et d'échanges entre tous les participants qui s'approprient alors collectivement les idées véhiculées. Ainsi, c'est pour l'équipe d'animation « se garder de verser dans l'élitisme d'une équipe "d'avant-garde " pédagogique, d'une intelligentsia habilitée à poser et à résoudre les problèmes actuels de l'éducation physique, à transmettre un message que viendraient recevoir les enseignants stagiaires[106] ». Ces premières « rencontres de l'éducation physique » ont pour thèmes « la réflexion collective sur les aspects pédagogiques de l'éducation physique et le développement d'une recherche collective pour avancer des propositions de rénovation de l'éducation physique[107] ».

Elles sont organisées en deux temps pour répondre à cette double thématique. D'abord les enseignants s'expriment sur la réalité de leur pratique quotidienne. Cette séquence importante favorise la communication et le dialogue. Les animateurs classent ensuite toutes les interventions afin de faire émerger des catégories de questionnements. Le cadre de référence adopté comporte les groupements suivants : les finalités de l'éducation physique, les activités physiques et sportives utilisées, les théories de l'apprentissage sous tendues, l'évaluation et enfin le rôle de l'enseignant. Pour chaque catégorie de questionnement, les échanges entre les animateurs et les participants ont permis « de fournir des démarches, des outils, des informations, des références bibliographiques afin de permettre aux collègues d'approfondir l'analyse et la richesse de leurs productions[108] ».

---

[106] L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, « La séance d'éducation physique », *EP.S* n° 134, p. 36.
[107] Collectif, « Aspects pédagogiques de l'éducation physique. Propositions de rénovation de l'éducation physique », *Hyper*, n° 124, p. 22.
[108] Pinturault Jean, « L'évolution de l'éducation physique. Contributions et interrogations… », *EP.S*, n° 164, juillet-aoùt 1980, p.8.

Ce stage marque un virage vis-à-vis de la recherche des contenus. La référence au sport de haut niveau est abandonnée. Désormais, la réflexion se porte sur une conception qui privilégie les besoins et les centres d'intérêt de l'enfant et de l'adolescent. Le rôle de l'enseignant est posé dans cette nouvelle démarche éducative qui permet d'aborder autrement le problème des formes d'apprentissage et de l'évaluation. Vis-à-vis de tous ces questionnements nouveaux, l'équipe d'animation préconise une conception différente du métier d'enseignant d'éducation physique. Cette complexité peut déstabiliser l'enseignant qui alors, malgré lui, dénie le changement auquel il aspire[109]. Afin de répondre à la problématique de la rénovation des contenus et résoudre la question de la résistance au changement qui se pose dans toute remise en cause d'un fonctionnement routinier, l'équipe d'animation « propose de passer de l'exercice solitaire de la fonction d'enseignant à la pratique du métier en équipe pédagogique[110] ». C'est au niveau de l'équipe pédagogique d'établissement, sorte de base réflexive, que les expérimentations doivent se mettre en place et transformer la vision de l'éducation physique dans les établissements scolaires. Ainsi, l'équipe pédagogique devient le maillon indispensable du processus de rénovation de l'éducation physique. La confrontation des expériences se fera alors au niveau du programme d'éducation physique réalisé par les équipes pédagogiques des établissements scolaires et non sur des procédés individuels. L'intérêt est manifeste. Le travail en équipe nécessite un échange entre les enseignants. Il amorce de ce fait le processus de réflexion qu'un stage de formation continue porte ensuite à un niveau supérieur. Le stage de l'Amicale des enseignants d'éducation physique peut jouer un rôle de coordination de diverses propositions. C'est bien dans ce sens qu'il faut comprendre les remarques que font certains stagiaires sur le rôle de leur association :

> « Le stage de l'Amicale doit compléter la FPC dans le sens d'une coordination, de la diffusion de recherches originales, expérimentales ou autres[111]. »

---

[109] Ce phénomène de résistance au changement et à l'innovation est repéré assez rapidement par l'équipe d'animation des stages de sports collectifs. Dans le compte-rendu du stage de 1974 on peut noter :
« Il a permis d'identifier des distorsions entre l'acceptation avouée du changement et la réalité de la pratique éducative, où demeurent des résistances très fortes, et souvent insoupçonnées, aux évolutions souhaitées. »
L'équipe d'animation des stages de sports collectifs, « La séance d'éducation physique », *EP.S*, n° 134, juillet-août 1975, p.33-36, p. 33.

[110] Pinturault Jean, *op. cit.*, p. 9.

[111] Collectif, « Aspects pédagogiques de l'éducation physique. Propositions de rénovation de l'éducation physique », *op. cit.*, p. 22.

L'année suivante, l'équipe d'animation des rencontres de l'éducation physique poursuit le recentrage des contenus sur l'activité des élèves. Elle propose une réflexion structurée autour des thèmes des besoins, des objectifs et de l'évaluation. Son énoncé contient en filigrane le projet de l'actualisation des Instructions officielles de 1967. Assez rapidement, les échanges portent sur la remise en question du document accompagnant les Instructions officielles de 1967 : la programmation des activités physiques et sportives[112]. L'explicitation des liaisons entre les différents éléments de réflexion - besoins, activités physiques et sportives et objectifs - conduit les stagiaires à passer d'un archétype de programmation centré sur les activités sportives à un programme d'éducation physique particulier à chaque établissement. C'est toutefois le processus d'évaluation qui va captiver toute l'attention des participants du stage. La détermination d'un programme dans une perspective d'expérimentation pédagogique engendre, en effet, la nécessité d'une évaluation appliquée sur les élèves autant que sur l'enseignement lui-même. L'évaluation devient une condition de la mise en œuvre des objectifs. Leur énoncé ne découle pas d'une programmation rigide et déterminée à l'avance pour l'ensemble des établissements scolaires. L'élaboration des objectifs provient de l'utilisation d'outils méthodologiques valables pour chaque équipe, d'où l'intérêt manifesté par les participants au stage. Ils se sentent investis d'une mission : construire le programme de leur équipe d'établissement intégrant un procédé d'évaluation. Cette démarche de construction prend la forme imagée d'une chaîne de boucles successives dans lesquelles le processus d'évaluation joue le rôle de régulateur.

> « L'évaluation est un élément dynamique du processus pédagogique dans la mesure où elle est le moteur d'une modification de la pratique du maître et de la vie de la classe. Plusieurs formes d'évaluation fonctionnent successivement ou d'une manière concomitante[113]. »

Grâce aux différentes formes d'évaluation, le processus d'innovation prend tout son sens. Ce n'est pas un tâtonnement adaptatif qui peut faire croire à un changement

---

[112] *Programmation des activités physiques et sportives dans les établissements scolaires du second degré*, Ministère de l'Education nationale et Ministère de la Jeunesse et des Sports, Circulaire du 19 octobre 1967.

[113] Collot-Laribe Jean, « Besoins, objectifs, évaluation en EPS. Compte-rendu des rencontres de l'EPS », *EP.S*, n° 170, juillet-aoùt 1981, p. 60.

quelconque. C'est, explique Robert Mérand aux *Journées Debeyre 1980*[114], « une maîtrise des transformations des pratiques [115]». C'est ce qu'il appelle « l'innovation contrôlée[116]».

En 1981, les rencontres de l'éducation physique continuent de donner aux participants la possibilité d'échanger leurs expériences d'innovation à condition qu'elles soient le résultat d'un processus collectif. Les enseignants poursuivent leurs communications sur les procédés d'évaluation de leurs élèves. La diversité des pratiques d'évaluation a permis de recenser les formes de présentation des contenus. Le modèle d'analyse didactique issu de l'ouvrage d'Erik De Corte, *Les fondements de l'action didactique*[117] sert à étudier ces productions. Il permet de concevoir un programme d'éducation physique dépassant le simple énoncé de contenus centrés exclusivement sur les savoirs et savoir-faire de chaque activité physique et sportive. Le projet du collectif d'animation des rencontres de Montpellier est d'inviter les enseignants d'éducation physique à élaborer des contenus de formation fondés sur le développement de capacités et de compétences transversales à d'autres disciplines.

> « Abandonner les contenus-matières pour tenter d'élaborer des contenus de formation ; ne plus se contenter, en éducation physique, de l'apprentissage d'habiletés spécifiques à telle ou telle spécialité sportive mais choisir de viser le développement de capacités et compétences porteuses de potentialité de transfert[118]. »

Ainsi, le programme d'éducation physique ayant en perspective des objectifs transdisciplinaires à atteindre est à même de pouvoir s'intégrer dans un projet général d'établissement.

Au cours de l'été 1981, une réflexion profonde sur le système éducatif s'élabore sous la responsabilité d'une nouvelle équipe gouvernementale. Avec les propositions du collectif d'animation des rencontres de Montpellier, les enseignants d'éducation physique sont donc prêts à intégrer de nouveau et totalement la grande famille de

---

[114] Organisées par la régionale de Lille de l'Amicale à Béthune les 25 et 26 octobre 1980. Mérand, invité, y a présenté les rencontres de l'éducation physique dans une conférence intitulée « Sur quelques aspects de la rénovation de l'éducation physique », *Hyper*, n° 132, janvier 1982, p. 34-43.

[115] Mérand Robert, *idem.*

[116] Mérand Robert, *idem.*

[117] De Corte et coll., *Les fondements de l'action didactique*, Bruxelles, A. de Boeck, 1979, 402 p.

[118] Membres du collectif d'animation des rencontres de l'éducation physique de Montpellier organisées par l'Amicale des Enseignants d'EPS, *Sports Co en milieu scolaire. Des stages Amicale au nouveau BAC*, Amicale des Enseignants d'EPS, Paris, 1984.

l'Éducation nationale, souhait maintes fois exprimé au cours de ces dix dernières années.

Graphique 5

Evolution des données des "Rencontres de l'Education physique" de 1979 à 1984

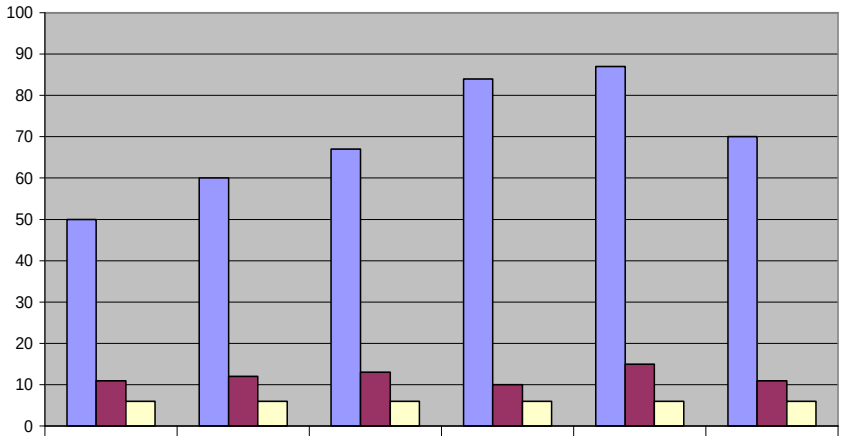

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Nombre de participants	50	60	67	84	87	70
Nombre d'intervenants	11	12	13	10	15	11
Nombre de jours	6	6	6	6	6	6

7) Vers les universités d'été

La contribution de l'association à l'évolution de la discipline éducation physique et sportive fin 1980 début 1990 vient essentiellement du «collectif sports collectifs. » Ce groupement intègre peu à peu d'autres activités sportives «pour mieux prendre en compte les problèmes posés par la polyvalence des pratiques à proposer aux élèves[119] ». Son objectif reste la formation disciplinaire par la recherche de contenus dans chacune des activités physiques et sportives envisagées. Constamment centré sur les problématiques du moment et adaptées aux initiatives lancées par l'Inspection générale, les thèmes des rencontres de Montpellier privilégient une approche en référence aux pratiques sociales. Cette recherche didactique s'étoffe et se renforce avec le passage à

[119] Maurice Portes «des stages «sports collectifs » de Montpellier, août 1973, aux journées d'étude de Rouen, avril 1995 », in *Faire progresser nos élèves en éducation physique*, p.6, éditions AEEPS, Paris, 1996.

la structure des Universités d'été de l'AEEPS dont les travaux optent pour une innovation s'appuyant sur l'analyse des pratiques enseignantes[120]. Les universités d'été donnent lieu à des productions qui marquent les étapes d'une réflexion aboutie. *Education physique et didactique des APS.*[121], dont « le contenu est alimenté pour l'essentiel, par les travaux réalisés au cours des Universités d'été de Montpellier (1985 et 1986) et de Dijon (1987 et 1988) et des intersessions[122] », est le résultat «des tentatives de mises en œuvre d'options communes dans les APS[123]». La pluralité des approches et la mise en commun de principes de traitement débouchent sur des propositions de démarches élaborées et diversifiées de recherche de contenus d'enseignement.

Après l'arrêt des universités d'été en 1993, le collectif se transforme en « Collectif d'Etude Disciplinaire et de Réflexion sur l'Enseignement [124]». A la suite des journées d'étude de Rouen en 1995, il propose un ouvrage, *Faire progresser nos élèves en éducation physique*[125] qui répond à la question centrale du moment : « A quelles conditions l'enseignant d'EPS permet-il à ses élèves de se transformer et d'accéder à une activité plus élaborée dans les APS programmées[126] ? ». Le débat pédagogique devient une des raisons d'exister de l'AEEPS.

---

[120] « Cette entreprise n'a pas été menée à partir d'analyses conceptuelles académiques, mais à partir de «l'analyse concrète de faits concrets », les faits concrets étant les innovations présentées par les praticiens ». Portes Maurice, Portes, «présentation » in, *Actes des universités d'été E.P.S.*, juin 1992, p. 9.
[121] *Education physique et didactique des APS*, éditions AEEPS, Paris, 1990,150 p.
[122] Portes Maurice, «préface », in *Education physique et didactique des APS*, éditions AEEPS, Paris, 1990, p.2.
[123] Maurice Portes, *idem.*
[124] CEDRE
[125] Collectif, *Faire progresser nos élèves en éducation physique*, édition AEEPS, Paris, 1996.
[126] Collectif, *ibid.*, p.10

9D/ L'AEEPS et la Formation Professionnelle Continue

1) ENSEPS et formation continue

Pour les dirigeants de l'Amicale persuadés que le métier continue de s'apprendre bien après l'obtention du CAPEPS, prolonger une formation dans le cadre des activités dispensées par les professeurs des ENSEPS apparaissait comme une évidence. Cet engagement volontaire soutenu par les cadres dirigeants de l'Amicale des anciens élèves de ces écoles normales avait une fonction de recyclage bien compréhensible avec l'évolution des techniques sportives et des pratiques d'enseignement.
Lorsque la menace de la suppression des ENSEPS se précise avec le décret du 5 juin 1969, certains voient dans la structuration d'un nouvel établissement l'espoir d'y adjoindre des objectifs de formation permanente. C'est avec cette ambition que le professeur Dumas, médecin chef de l'ENSEPS jeunes gens, accueille les élèves lors de la leçon inaugurale de l'année universitaire 1968-1969[1]. Joseph Comiti, alors secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, invité lors de cette journée à s'exprimer sur le devenir des ENSEPS, reprend cette idée.

> « En même temps, à l'ENSEPS viendraient, dans le cadre de la promotion permanente, se recycler de façon périodique tous les professeurs qui enseignent dans les collèges et les lycées[2]. »

C'est bien ainsi que les directeurs des Etudes des UER[3] en Education Physique et Sportive, réunis par l'intermédiaire de l'Amicale le 22 juin 1970, perçoivent le rôle de leurs établissements et celui de l'ENSEPS.

> « Les UER ne sont pas seulement destinées à la préparation aux carrières de l'enseignement secondaire. Dès leur création, elles doivent envisager la mise en place d'unités de valeur susceptibles d'ouvrir des perspectives vers de nouveaux débouchés, au besoin en relation avec d'autres UER dans une optique d'interdisciplinarité. L'UER assure également la formation permanente à l'échelon régional.

---

[1] Dumas Pierre, « La promotion permanente », *EP.S* n° 96-97, janvier-mars 1969, p. 5-9.
[2] Comiti Joseph, *EP.S*, n° 96-97, janvier-mars 1969, p. 9.
[3] Unités d'Enseignement et de recherche en Education Physique et Sportive.

> L'ENSEPS a un rôle privilégié à jouer. Elle s'ouvre (après la période transitoire) aux titulaires de thèses de 3ème cycle pour des études préparant à un diplôme national. Elle assure la formation permanente de haut niveau[4]. »

Dans cette configuration l'ENSEPS garde un rôle central. Dépositaires d'un savoir technique et professionnel d'avant-garde, ses enseignants ont la mission d'informer et de former aux procédés nouveaux. Pour les dirigeants de l'Amicale, leur association se situe dans la continuité du rôle de l'ENSEPS en étant son versant pédagogique. C'est en tout cas, l'avis des responsables de la régionale de Nice qui s'expriment ainsi lors de l'Assemblée générale du 23 janvier 1971.

> « L'Amicale est un organisme de liaison entre enseignants qui s'intéressent à l'EPS en général, avec une vocation pédagogique (elle demeure le témoin d'une époque qui a fait ses preuves) : formation permanente, stages, week-ends, journées d'information[5]. »

On le perçoit, en 1969-1970 les notions d'éducation permanente et de formation continue ne sont pas encore clarifiées. Si le protocole de Grenelle du 9 mai 1968 pose les jalons d'une formation professionnelle continue, le mouvement de mai 68, en évoquant le problème de l'éducation en général, souligne la nécessité d'une éducation permanente. L'accord interprofessionnel du 9 juillet 1970, tout en répondant au souci du protocole de Grenelle, constate le manque de continuité entre le processus éducatif qui amène au premier emploi et la formation complémentaire des travailleurs en activité. Finalement, la loi du 16 juillet 1971[6] fixe la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. Ce dispositif a l'ambition de poursuivre plusieurs objectifs :

> « La formation professionnelle continue fait partie de l'éducation permanente. Elle a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la

[4] Compte-rendu de la réunion des Directeurs techniques des UER. « Motion », *Hyper*, n° 92, supplément à *EP.S*, n° 106, décembre 1970, p. 1.
[5] « Observations des régionales. Régionale de Nice », *Hyper*, n° 94, supplément à *EP.S*, n° 109, mai 1971, p. 5.
[6] Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

> qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social[7]. »

Mais, ils ne seront pas suivis d'un effet immédiat pour les enseignants du secondaire. Seuls, les enseignants du premier degré peuvent bénéficier assez rapidement d'une formation continue institutionnelle dont la circulaire ministérielle du 20 juin 1972 pose les principes.

2) Jeunesse et sport et formation continue

Là encore, l'éducation physique et sportive est une exception dans le système scolaire français. Pour Christiane Valentin[8], son statut particulier au sein des disciplines scolaires a joué un rôle moteur. L'éducation physique n'étant pas une discipline traditionnelle construite sur un savoir académique, les enseignants ont cherché à bâtir leur discipline sur des savoirs professionnels. Leur structure de rattachement, de taille plus réduite que le ministère de l'Education nationale, leur permet également une grande souplesse de fonctionnement.

Dans les directions régionales de la Jeunesse et des Sports, ce sont les IPP[9] qui vont promouvoir les actions de formation continue. D'abord considérée comme un recyclage nécessaire en raison des Instructions officielles de 1967, cette formation s'accentue grâce à la circulaire du 6 janvier 1969 qui en précise les principes et permet de débloquer des crédits de fonctionnement.

Les premières actions de formation continue commencent donc à se mettre en place grâce au concours des directions régionales de la Jeunesse et des Sports. Cependant, si ces structures ont des crédits, elles ne possèdent pas directement les personnes compétentes pour encadrer ces stages d'un genre nouveau. C'est donc tout naturellement vers les enseignants d'éducation physique rompus aux techniques nouvelles de formation que se tournent les IPP. Bien entendu, les relations personnelles favorisent ces sollicitations. C'est à cette période que la régionale de Paris entreprend

---

[7] *Idem.*, article 1.

[8] Valentin Christiane, *Formation continue et professionnalité des enseignants*, thèse de doctorat de sciences de l'éducation, université Lyon 2-Lumière, 1999, p. 19-20.

[9] Inspecteurs Pédagogiques Principaux. La mise en place de ce corps d'inspection s'est faite progressivement de 1962 à 1967. Le nombre des enseignants d'éducation physique ayant augmenté les Inspecteurs généraux ne peuvent plus faire face à toutes leurs tâches.

les soirées d'information sur les « mouvements du BAC » en lieu et place de l'administration de la Jeunesse et Sports complètement dépassée par ces nouvelles directives.

Le cas de l'académie de Besançon est souvent cité en exemple pour avoir été la première à mettre en place de façon concertée une formation continue des enseignants d'éducation physique[10] de grande ampleur en 1969. Le directeur régional de la Jeunesse et des Sports de l'académie de Besançon, en manque de personnel, fait appel au directeur de l'ENSEPS. Mérand se porte volontaire pour une formation en direction des enseignants d'EPS. Ensuite, suivant cet exemple, d'autres académies, s'engagent dans ce mouvement.

Après la loi du 16 juillet 1971 et la circulaire du 5 février 1972 de la Jeunesse et des Sports qui stipulent la nécessité de définir dans chaque académie un plan pluriannuel de perfectionnement, la formation continue change véritablement de nature. Ce n'est plus seulement un recyclage de techniques sportives. Le concept de rénovation pédagogique émerge, véhiculé dans la profession en grande partie grâce aux stages de sports collectifs de l'Amicale. En 1973 les ENSEPS sont supprimées. Trois enseignants d'éducation physique refusent d'être intégrés dans le nouvel établissement. Jacqueline Marsenach et Robert Mérand sont affectés à l'UEREPS de Paris et Maurice Lagisquet au Rectorat de Paris. Tous trois, missionnés par les IG d'éducation physique vont conduire des missions de formation professionnelle continue dans la région parisienne. Mais en province, le problème des formateurs reste posé.

La demande de formation est très forte. Les responsables régionaux de l'amicale sollicités ou non par les IPP multiplient leurs actions. Ils ont parfois l'impression de faire le travail de l'administration.

> « Aix (Galland) : recyclage entrepris pour toute une académie (800 personnes) à la place de l'administration. L'Amicale ne peut être à la tête d'un travail aussi lourd.

[10] Cette académie fait l'objet d'une étude de cas dans le mémoire collectif consacré à la formation professionnelle continue des enseignants d'éducation physique et sportive présenté par la section 9 des enseignants en stage à l'ENSEPS nouvelle.
Mémoire collectif de la section 9, « *Education permanente. Formation professionnelle continue des enseignants d'éducation physique et sportive.* », Paris 1976, document étude INS et ENSEPS, document 9, p. 182-199. Ce cas est également rapporté comme exemplaire par Gilles Klein dans son ouvrage *Une affaire de discipline* (Klein Gilles, *Une affaire de discipline. L'éducation physique en France et en Europe (1970-2000)*, éditions revue EP.S, Paris, 2003, p. 206-208).

> Dijon (Labiche) : Constate un état de fait : les stages de l'Amicale jouent le rôle de recyclage pour l'administration[11]. »

Préoccupés par la relance et le repositionnement de leur de leur association, les dirigeants nationaux cherchent à multiplier les actions de formation pour l'ensemble des enseignants d'éducation physique de toutes les académies. Encore faut-il qu'elles soient clairement admises et reconnues officiellement par l'administration. Quelque peu agacé par la découverte récente des vertus du renouvellement des pratiques et des contenus pédagogiques de certains responsables administratifs, le président de l'Amicale s'exprime dans un éditorial :

> « Les stages nationaux 74 programmés ; l'éventail et le nombre accrus. Ils sont la preuve que l'Amicale n'a pas attendu les textes officiels pour faire de la formation permanente[12]. »

Conscient malgré tout que ce secteur d'activité de l'Amicale doit faire l'objet d'une adéquation avec le texte de la loi de du 16 juillet 1971, le conseil d'administration mandate Jacqueline Marsenach pour prendre la responsabilité de ce dossier. Son engagement dans le collectif d'animation des stages de sports collectifs et sa position administrative au sein de l'UEREPS de Paris en font la personne de référence dans ce domaine. Elle soutient que l'Amicale doit se doter d'une politique nouvelle en raison de la disparition des ENSEPS. Sa grande force est constituée par les collectifs nationaux qui interviennent sur les stages nationaux et régionaux. Jacqueline Marsenach note toutefois insuffisantes les informations provenant des enseignants en postes pour alimenter la réflexion à l'échelon des stages nationaux. Lors de l'assemblée générale de novembre 1974, elle préconise une régionalisation des collectifs d'activités. Ils permettraient d'aborder in situ la rénovation de l'éducation physique et répondraient aux besoins de formation continue dans chaque académie.

D'autre part, elle essaie de convaincre ses collègues du conseil d'administration de la nécessité d'avoir un représentant dans chaque UEREPS et d'envisager la signature de conventions avec les directions régionales de la Jeunesse et des Sports afin d'obtenir des crédits. Mais il semble qu'en 1974 les dirigeants de l'Amicale n'aient pas encore suffisamment mesuré toutes les perspectives offertes par la formation continue pour agir

---

[11] « Assemblée des délégués régionaux et du conseil d'administration », *Hyper*, n° 95, décembre 1971, p. 1.

[12] Zoro Jean, « Editorial », *Hyper*, n° 101, mars 1974, p. 1.

dans le cadre de la rénovation de l'enseignement de l'éducation physique[13]. La nécessité de pouvoir s'appuyer sur la trame d'un réseau mieux organisé n'apparaît pas. Il manque sans doute la volonté de constituer une structure efficace au fonctionnement rigoureux.

Toutefois, convaincus de l'importance du travail que fournissent les responsables régionaux de l'Amicale dans le secteur de la formation continue des enseignants, les dirigeants nationaux de l'Amicale amorcent des démarches pour obtenir officiellement l'agrément de la Jeunesse et des Sports. Ils rencontrent Pierre Mazeaud qui déclare soutenir leur action[14]. Mais cet agrément du Secrétariat de la Jeunesse et des Sports, tarde à venir malgré la reconnaissance de l'action de l'Amicale dans le cadre de la formation permanente. Les amicalistes redoublent d'ardeur au cours des années scolaires 1974-1975 et 1975-1976. Leurs représentants intègrent dans plusieurs académies les commissions départementales pédagogiques, lieux où se décident les actions de formation[15]. A Aix-Marseille, Dijon, Bordeaux, Besançon par exemple, certaines des actions de l'amicale et de l'administration sont encadrées par les mêmes enseignants. Cette situation est assez ambiguë. Elle ne convient pas à l'ensemble des représentants régionaux. Ils estiment que leur association fait souvent le travail de l'administration sans avoir la reconnaissance officielle qui se fait attendre. Il leur semble que dans le processus de formation professionnelle continue qui s'amorce, l'Amicale n'ait rien à gagner à s'engager dans des actions traditionnelles de recyclage que les Commissions Départementales Pédagogiques peuvent initier.

Les dirigeants nationaux suivent pourtant la démarche de Jacqueline Marsenach qui estime qu'une formation volontaire en dehors du cadre administratif a sa place dans un contexte en plein renouveau. Ils estiment que leur association a les moyens humains pour rester en pointe de l'innovation pédagogique à condition que cette option soit choisie et mise en place collectivement. Son positionnement peut s'élaborer sur cette option fondamentale. Cette orientation est renforcée par l'obtention de l'agrément ministériel le 16 août 1976. Plus que jamais, l'association doit faire reconnaître son rôle passé et son action présente, originale dans la formation des enseignants d'éducation physique.

---

[13] « La formation permanente et ses perspectives », compte rendu de l'assemblée générale du 25 et 26 mai 1974, *Hyper*, n° 103, octobre 1974, p. 6.

[14] « Entrevue chez Monsieur le Ministre », *Hyper*, n° 105, mars 1975, p. 2.

[15] Une enquête sur la participation des responsables régionaux dans le plan de formation continue est réalisée nationalement. Elle permet de mesurer l'impact de l'Amicale dans les actions pilotées par l'administration (« Circulaire nationale n° 16 », décembre 1975, *archives Jean Zoro*, 1975-1976).

3) Des certitudes

Certes, l'Amicale est une association qui a toujours proposé des stages et des journées dans le but d'améliorer la formation technique et pédagogique de ses adhérents et d'une façon générale de contribuer à faire progresser le savoir enseigner en éducation physique. Forts de ce positionnement qu'ils pensent immuable, renforcé selon eux, par l'obtention de cet agrément ministériel, les dirigeants nationaux de l'Amicale gardent un état d'esprit dominateur vis-à-vis de leurs partenaires des autres structures. Comment interpréter le courrier envoyé aux directeurs de CREPS et d'UEREPS ? Le bureau national de l'Amicale propose une collaboration avec ces établissements pour des actions de formation et de recherche alors qu'ils en sont eux-mêmes investis par leur administration de tutelle…

Les responsables de l'Amicale cherchent également à rallier le SNEP à leur cause. Des réunions sont organisées pour convenir d'une position commune en mars 1977. Les dirigeants de l'Amicale espèrent le soutien du syndicat et la garantie que leurs activités de formation seront présentées comme la référence en matière de renouveau pédagogique. Leur association ne s'est-elle pas montrée pionnière en organisant les premiers stages de rénovation de l'éducation physique avec l'équipe d'animation des sports collectifs ? Mais, comment un syndicat comme le SNEP, si attaché à la valorisation du service public de l'Education physique, peut-il renoncer à ses principes en promouvant une association qui, malgré ses liens passés avec les écoles normales, relève du secteur privé ? La position du SNEP est clairement énoncée. La question de la formation professionnelle continue est abordée pour la première fois par le SNEP lors de son congrès de Grenoble des 2, 3 et 4 avril 1971[16]. Yvon Adam place ce thème de réflexion dans la continuité de la formation initiale que le SNEP considère comme insuffisante. Il le situe également en relation avec la politique de recrutement des enseignants opérée par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et Sports dont les effets dévastateurs pour l'éducation physique sont mentionnés par le SNEP. Tout en attestant du rôle historique de deux structures, la FFGE et l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, Yvon Adam affirme « qu'aujourd'hui la bonne volonté ne peut suffire à répondre aux besoins[17] ». Il considère que la formation continue doit être prise en

[16] Adam Yvon, « Problème de la formation permanente », Dossier d'étude pour le congrès, *Bulletin du SNEP*, n° 19, nouvelle série, janvier 1971, p. 25-28.
[17] Adam Yvon, *ibid.*, p. 25.

charge par l'État sous le contrôle des enseignants rassemblés dans des organismes paritaires. Cette réflexion aboutit à une motion adoptée lors du congrès d'avril 1971[18]. Y sont énoncés des principes qui ne remettent pas en cause le rôle et le fonctionnement d'associations. Mais ils revendiquent la prise en charge de l'État en la matière et exigent l'application de la Loi d'Orientation sur l'enseignement supérieur qui prévoit cette formation dans les UER.

Les dirigeants du SNEP, en opposition totale avec la politique du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports sur les dossiers de l'ASSU[19] et des CAS[20], reprennent alors le projet du retour de l'éducation physique à l'Education nationale. Ils y sont encouragés par le Programme commun de la gauche qui fait de cette perspective une de ses priorités. Dès lors, la formation professionnelle continue devient un dossier intéressant pour valoriser cette revendication. Lors du congrès de Marly en avril 1974[21], ce sujet est de nouveau abordé. Les principes édictés en 1971 sont repris mais sans que soit évoqué le rôle des associations privées. Les propositions affirment de nouveau « le rôle primordial des UEREPS » et la nécessité de mettre en place des comités techniques paritaires au niveau national et académique dans lesquels doit siéger le SNEP. Les dirigeants du SNEP tiennent par-dessus tout à contrôler, grâce à ces structures, la formation professionnelle continue. Elle devient une priorité pour le syndicat. Ses responsables y voient le moyen d'y asseoir l'influence du SNEP sur l'orientation de la profession.

> « Obtenir la mise en place d'un Comité technique paritaire au niveau national et académique, permettant à notre syndicat d'organiser, de contrôler les structures adéquates visant à la satisfaction des revendications de la profession en ce domaine[22]. »

---

[18] « Formation permanente. Les motions adoptées au congrès », *Bulletin du SNEP*, n° 22 nouvelle série, avril 1971, p. 21-22.

[19] ASSU : Association Sportive Scolaire et Universitaire. C'est la fédération du sport scolaire et universitaire qui regroupe toutes les associations des collèges, des lycées et des facultés et qui organise et gère les rencontres compétitives.

[20] CAS : Centres d'Animation Sportive. Ce sont des structures extra scolaires que le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a initié au début des années 1970 pour proposer aux élèves du secondaire des activités sportives de spécialité. Cette forme de pratique est considérée par le SNEP et une grande majorité des enseignants d'éducation physique comme une mauvaise réponse au manque d'heures d'éducation physique dispensées dans les établissements. Pour le SNEP la mise en place de ces structures est considérée comme une véritable provocation et à terme la volonté de démanteler le service public d'enseignement de l'EPS.

[21] Meillat Joël, « Rapport de la commission formation permanente », Bulletin du SNEP, n° 58, nouvelle série, avril 1974, p. 27 -28.

[22] Meillat Joël, *idem.*

La consigne est de s'informer puis de participer aux commissions pédagogiques départementales durant l'année scolaire 1974-1975 afin d'approfondir les différentes données sur la formation professionnelle continue. Au cours des congrès qui se succèdent ensuite, la position du SNEP ne se modifie pas. Les dirigeants de l'Amicale proposent d'élaborer un texte commun[23] dans lequel apparaîtrait la possibilité pour une association d'avoir un rôle dans la formation professionnelle continue. Mais la version de la motion présentée au congrès de Dijon en mai 1977[24] est à quelques mots près identique à celle de 1974. L'action de formation de l'Amicale ou d'une autre association n'est évoquée dans aucun paragraphe. Bien au contraire, le texte de la motion revendique le rôle des représentants syndicaux dans les commissions mixtes paritaires et rappelle « que la FPC doit être une mission essentielle des UEREPS[25] ». Le sort de l'Amicale paraît définitivement scellé par une petite phrase contre l'autoformation : « La FPC ne saurait consister en de l'autoformation[26] ». En effet, dans la mesure où les actions de l'Amicale sont encadrées et animées par des enseignants membres de l'association en direction d'enseignants adhérents à cette même association, elles peuvent être assimilées à des activités d'autoformation.

Après le congrès de Lyon en 1979, le SNEP met « la FPC au cœur de la lutte pour la rénovation de l'EPS [27]» en cherchant à s'appuyer sur les capacités d'innovation de l'ensemble des enseignants d'éducation physique. Nous ne pouvons nous empêcher de penser alors, que le projet de l'AEEPS formulé par Jacqueline Marsenach est en partie récupéré par l'organisation syndicale. Il est certain qu'un programme d'une telle

---

[23] « Après discussions nous proposons la nouvelle rédaction suivante :

- La formation professionnelle continue des enseignants en EPS s'est considérablement développée dans la plupart des académies et départements sous l'impulsion des enseignants d'EPS, de leurs représentants syndicaux et de certaines associations.
- Des commissions pédagogiques élaborent un programme de stages et de journées pédagogiques pris en charge par l'administration et destiné à l'ensemble des enseignants en EPS.
- Ces commissions peuvent faire appel, pour mettre en pratique ce programme à des personnalités ou à des associations. L'Amicale des l'ENSEP ayant depuis 1946 acquis une grande expérience paraît représenter une association privilégiée et étant officiellement agréée elle peut bénéficier de crédits destinés à la FPC et aux stages. Un de ses responsables devrait être invité dans les différentes commissions.
- Le SNEP estime que cette participation se fera dans le cadre du programme défini par les commissions pédagogiques et respectera les principes de volontariat et de gratuité ».

« Problème de la participation de l'Amicale à la FPC », *Hyper*, n° 115, octobre 1977, p. 6.

[24] « Les textes votés au congrès national de Dijon », *Bulletin du SNEP*, n° 100, septembre 1977, p. 23-24.

[25] « Les textes votés au congrès national de Dijon », *idem.*

[26] « Les textes votés au congrès national de Dijon », *idem.*

[27] Gruss Paul, « la FPC au coeur de la lutte pour la rénovation de l'EPS », *Bulletin du SNEP* n° 143, décembre 1979, p. 12-13.

ampleur, nécessitant une organisation structurée et hiérarchisée, peut trouver dans le fonctionnement syndical un dispositif adapté et déjà prêt.

À partir de cette date, les dirigeants de l'Amicale des Enseignants d'Education Physique et Sportive considèrent leurs activités en dehors de la formation professionnelle continue officielle. Lorsqu'en 1978, au cours de l'assemblée générale à Bordeaux, la question des crédits consacrés à la formation professionnelle continue revient en discussion, la réponse des dirigeants prouve une certaine lassitude. Ils observent le déblocage de certains fonds et affirment ne voir aucune cohérence et unité d'ensemble dans le domaine du financement.

Aussi, désormais, dans la présentation des stages nationaux, les responsables de l'AEEPS font de leur positionnement une spécificité forte et affirmée.

> « Les stages de l'Amicale ne font pas double emploi et ne font pas concurrence avec les activités de Formation Permanente Continue organisées tout au long de l'année dans le cadre des horaires. Ils permettent des échanges à grande échelle bien au-delà des secteurs habituels très réduits, ils touchent aussi le domaine des loisirs[28].»

Convaincus de l'originalité de leur organisation, de son réseau et de son passé, les responsables de l'AEEPS invitent les dirigeants régionaux à promouvoir leurs actions dans le cadre d'une formation professionnelle en préservant l'indépendance de l'association et la particularité des idées véhiculées par ses formateurs.

Mais, dans la mesure où les missions des responsables de formation professionnelle continue institutionnelle se trouvent être rémunérées par décharge de service ou par des heures supplémentaires, il est bien difficile d'imaginer un avenir à une formation professionnelle continue indépendante, basée sur le bénévolat de ses cadres et payante pour les participants.

Mais, l'âge d'or de la formation professionnelle continue plus au moins autogérée par les enseignants en éducation physique et sportive s'achève. La double tutelle des professeurs d'éducation physique et sportive a favorisé cette indépendance. En rejoignant les rangs de l'Education nationale les professeurs d'éducation physique et sportive doivent aussi en accepter les règles plus rigides, et surtout la hiérarchie. Pendant une période, la formation professionnelle continue des enseignants d'éducation physique et sportive a semblé constituer un modèle pour les autres disciplines. Elle avait

---

[28] « La politique des stages », *Hyper* n° 121, mars-avril 1979, spécial stages nationaux, p. 11.

une antériorité. Mais la structure centralisatrice[29], créée dans chaque rectorat, uniformise le système suivant des règles plus drastiques. C'est un des prix à payer pour les professeurs d'éducation physique et sportive en obtenant enfin, que leur discipline soit considérée comme une « discipline comme les autres ».

> « Il est certain que dans le cadre d'un alignement sur les procédures ou les règles de l'Education nationale, des ajustements douloureux ou des reculs provisoires peuvent se produire. Mais, outre que je crois possible l'insertion de nos actions de formation continue, auxquelles la profession est justement attachée, dans les nouvelles Missions Académiques de Formation Continue, il me semble que ce soit le prix, somme toute raisonnable, que l'on doive payer pour devenir désormais "une discipline comme les autres"[30].»

[29] Les MAFPEN, missions académiques de formation continue des personnels de l'éducation nationale.
[30] « L'EPS en France en 1982 », entretien de Roger Delaubert, doyen du groupe EPS à l'Inspection générale, réalisé par Jean Zoro et Marcel Alibert, *Hyper* n° 137, janvier 1983, p. 5.

Conclusion du chapitre 9

L'activité des collectifs de l'Amicale, devenue l'AEEPS, doit justifier la demande puis l'obtention de l'agrément ministériel de l'association au titre de la formation professionnelle continue. Ils génèrent lors des stages des propositions bien souvent novatrices. Elles sont rassemblées dans des productions écrites que l'association édite. C'est une manière d'influer sur la rénovation de l'enseignement de l'éducation physique. C'est également une source de financement non négligeable pour continuer à progresser. Les droits d'auteurs de tous les ouvrages sont reversés à l'AEEPS.

Le collectif tennis livre ainsi une conception de l'apprentissage de cette activité qui aura des répercussions bien au-delà du monde de l'éducation physique. Les *Hyper spéciaux* sur la gymnastique[1] concrétisent les stages de l'Amicale consacrés à cette activité. Les différents collectifs qui se succèdent - Boulouris en 1974, Hyères en 1979 et de nouveau Boulouris en 1980 - exposent leurs conceptions de l'activité gymnique scolaire. Mais ce sont surtout les stages destinés aux sports collectifs qui vont orienter la réflexion sur les contenus de l'éducation physique des décennies 70 et 80.

Le résultat du travail des collectifs constitue t-il la position de l'AEEPS sur les sujets abordés ? Les collectifs sont certes mandatés par l'association. Mais dans un souci d'ouverture, la position de l'association n'est pas figée à celle du collectif, d'autant plus que sa constitution peut évoluer au rythme des stages. En quelque sorte, son travail n'a pas la valeur d'une parole *ex cathedra*. Les dirigeants de l'AEEPS souhaitent que leur association soit un lieu de rencontres et d'échanges d'opinions, sources d'enrichissements mutuels. Cette approche a une force incontestable de renouvellement des idées. Mais en même temps, cette présentation parcellaire et indéterminée rend peu perceptible l'image de l'AEEPS et la fragilise. La mise en forme des deux textes intitulés « Présence de l'éducation physique » et « L'amicale des enseignants d'éducation physique et sportive », véritables plaidoyers pour l'Education physique et pour l'association, sont conçus pour répondre à cette nécessité.

---

[1] Collectif « Gymnastique sportive », *Hyper spécial gymnastique*, Editions Amicale ENSEP, 1975, 36 pages.
Collectif « Gymnastique sportive », *Gym n° 2 Hyper spécial*, Editions Amicale ENSEP, 1977, 49 pages.
Collectif « Gymnastique sportive », *Gym n° 3 Numéro spécial d' Hyper*, Editions Amicale EPS, 78 pages.

Conclusion de la troisième partie

La période qui conduit des années de crise à l'institutionnalisation de la formation professionnelle continue des enseignants d'éducation physique est marquée par la présidence de Jean Zoro. Le projet porté par l'équipe dirigeante de l'association resserrée autour de lui s'avère une double adaptation au contexte de la période.

Les dirigeants du bureau national doivent convaincre les amicalistes d'opter pour un changement irréversible. Il est nécessaire que leur amicale s'ouvre à l'ensemble des enseignants d'éducation physique et cesse d'être une structure consacrée à l'élite d'une profession. Cette démocratisation des statuts et du fonctionnement de l'association lui confère un plan de formation qui prend les caractéristiques d'un projet social. La période est traversée par une forte demande de rénovation de l'enseignement de l'éducation physique. En devenant l'Amicale de tous les enseignants d'éducation physique la profession toute entière peut se reconnaître dans les orientations et les activités de l'association.

Au moment où les vertus de la formation professionnelle continue émergent dans la conscience collective enseignante, la grande force de l'AEEPS est d'être déjà organisée en un réseau capable de proposer des actions de cette nature. Avant-gardiste dans ce domaine par l'antériorité des activités de ses formateurs, le projet du bureau national de développer une formation professionnelle continue pour tous les enseignants d'EPS n'a aucune peine à se mettre en place. Il est même favorisé par les inspecteurs de la jeunesse et des sports qui trouvent dans cette structure les ressources humaines qui leur font défaut.

A partir de ce moment là, les dirigeants nationaux impulsent la création de collectifs d'activités physiques chargés d'animer les stages nationaux et les actions régionales. Au début des années 1980, l'AEEPS est ainsi devenue ce que ses dirigeants souhaitaient d'en faire. La reconnaissance officielle de son rôle dans la formation continue des enseignants d'éducation physique les engage à favoriser la publication d'ouvrages techniques et didactiques. Les contenus qu'ils proposent alimentent la réflexion sur l'enseignement d'une matière éducative qui adopte de plus en plus les caractéristiques d'une discipline scolaire. Les problématiques développées lors des stages et dans les ouvrages produits par les collectifs de l'AEEPS sont incontournables pour les candidats présentant le CAPEPS. Peut-on pour autant parler de l'influence d'un mouvement ou

d'un courant professionnel? Les dirigeants de l'AEEPS ne revendiquent pas cette appellation restrictive. Partant du constat que les pratiques pédagogiques évoluent et changent, ils ne souhaitent pas que les directives pédagogiques de leur association soient figées par une orientation particulière et réductrice. Ils espèrent que leur association puisse rassembler les points de vue de tous les professionnels de l'éducation physique afin de créer les conditions d'un débat permanent sur la discipline « éducation physique ». Si bien que chaque personnalité ou chaque collectif qui travaillent dans l'AEEPS a la garantie de son entière indépendance. Mais, si cet état d'esprit favorise l'ouverture et les échanges, il brouille l'image d'une association au moment où le retour de l'éducation physique à l'Education nationale aurait justifié l'affirmation de positions pédagogiques claires de la part d'un groupement qui a toujours revendiqué un rôle de guide dans la profession. Les dirigeants du SNEP qui voient dans l'investissement pédagogique une solution pour renforcer le militantisme, s'engagent au contraire, dans un courant sportif bien identifié. La formation professionnelle continue qui commence à s'organiser est un élément de la captation de l'opinion des enseignants d'éducation physique par les idées pédagogiques développées par le syndicat.

A partir de 1981, l'esprit de conquête de l'Education nationale des professeurs d'éducation physique s'illustre par les caractéristiques de leur formation professionnelle continue. Elle développe, en effet, des pratiques pédagogiques considérées comme novatrices par les autres disciplines. Ce vaste mouvement trouve alors d'autres espaces pour s'exprimer. L'AEEPS qui l'avait initiée se trouve désormais réduite à la portion congrue d'une formation professionnelle continue que l'institution prend en charge dans chaque académie par l'intermédiaire des MAFPEN.

Conclusion

Structure créée pour porter des revendications, l'Amicale est restée l'association de défense des ENSEPS jusqu'à leur disparition. Ernest Loisel en a été l'instigateur. Il cherchait à travers cette association à renforcer son école et surtout à donner une assise supplémentaire à sa conception éducative et scolaire de l'éducation physique. Son œuvre pédagogique et ses idées survivent à la Deuxième Guerre mondiale et c'est fidèles à sa mémoire que ses anciens élèves reprennent les activités de l'association à la Libération. L'Amicale, tout en continuant à défendre les conditions de travail et d'étude dans les ENSEPS, devient une structure de proposition jusque dans les années 1950 grâce à la force de conviction et à la position stratégique de ses dirigeants. Convaincus qu'ils doivent éviter l'écueil de limiter leur action autour de la problématique de leurs Ecoles et de ses Anciens, les responsables de l'Amicale cherchent alors à étendre leur influence à l'ensemble de la profession. Les stages de recyclage, puis de perfectionnement sont des moyens de rassemblement qui renforcent les liens entre les amicalistes. Ils sont aussi des lieux où l'enseignement des ENSEPS se diffuse. Ce sont également pour quelques activités des « laboratoires » permettant l'essai de techniques pédagogiques nouvelles. Les non-amicalistes qui participent à ces stages sont heureux de pouvoir accéder au regroupement d'élite de la profession enseignante d'éducation physique. Le contenu de ces stages, essentiellement sportif, précède et prépare en quelque sorte l'introduction des activités sportives dans l'éducation physique scolaire.

La revue *EP.S* qui prend la suite des *Notes techniques et pédagogiques* renforce la présence de l'Amicale et de l'enseignement prodigué dans les ENSEPS. Les auteurs des articles sont en effet essentiellement des professeurs qui y travaillent ou qui en sont issus. Au cours de cette période qui va jusqu'à la fin 1967, la progression de l'Amicale et celle de sa revue sont intimement liées et interdépendantes. Les activités sportives deviennent le support essentiel de l'éducation physique. Lors des stages, les collectifs de l'Amicale dispensent une pédagogie rénovée dont la formulation dépasse la simple utilisation « organisationnelle » du sport. Cette conception, dont les grandes lignes sont reprises dans la revue *EP.S,* fixe des normes de « traitement » des activités physiques et sportives pour les rendre enseignables aux scolaires. Grâce à ces deux médias, l'influence de l'Amicale sur l'enseignement de l'éducation physique est grande. Ses dirigeants qui prennent conscience de ce pouvoir cherchent à assurer leur position

dominante en imaginant un regroupement de toutes les formations des éducateurs physiques et sportifs dans un même ensemble. Mais ce projet centralisateur comporte le risque d'éloigner définitivement l'éducation physique d'un retour réussi à l'Education nationale. La grande majorité des amicalistes reste au contraire attachée à cette intégration pour laquelle l'association a été, en partie, créée. Après 1968 et avec le démantèlement des ENSEPS, le repli de l'association sur des projets internes serait mortifère. La période est, au contraire, favorable à la démocratisation des structures. L'Amicale devient l'association de tous les enseignants d'éducation physique. L'importance des différentes régionales s'accroît grâce aux collectifs d'activités. L'animation d'un réseau entreprenant s'intensifie et se déploie. Le projet de formation continue de l'AEEPS en direction de tous les enseignants d'éducation physique et sportive atteint alors sa portée maximale. Le parti pris de l'innovation pédagogique et les références au modèle de la recherche en transposition didactique sont les éléments qui permettent des avancées significatives dans la proposition des contenus en éducation physique. Tout ce travail de formalisation effectué dans les stages par les collectifs et rassemblé dans les différents ouvrages que l'association publie, rapproche les préoccupations des enseignants d'éducation physique de celles des autres disciplines. L'éducation physique est prête à assumer son retour au sein de l'Education nationale. La formation professionnelle continue dont les thèmes principaux s'enracinent dans les contributions des meneurs amicalistes y a contribué. Au cours de cette décennie qui mène jusqu'en 1982, les activités de l'association, organisées autour de problématiques sur la pédagogie de l'éducation physique et sportive, ont contribué à la constitution d'un corps professionnel identifié reconnu autour d'une conception scolaire de l'éducation physique.

Paradoxalement, c'est à partir de ce moment que l'influence de l'AEEPS décline. Elle est dépassée dans son entreprise historique de formation continue par l'institutionnalisation de la FPC. L'AEEPS maintient malgré tout un cadre réflexif actif par l'intermédiaire de ses collectifs, de leurs productions et par ses journées d'action nationales et régionales. « Education physique, personne et société » pour le colloque national à Paris à la Sorbonne en 1997 ou bien « L'éducation à la santé chez les adolescents aujourd'hui et le rôle de l'enseignant d'EPS » aux journées Debeyre en 2000, ou encore bien « L'EPS dans l'école aujourd'hui : obstacles et innovations » aux rencontres de Montpellier en 2002, sont des thématiques sur lesquelles s'organisent désormais les manifestations nationales de l'AEEPS.

Notre étude de l'association nous a permis de dégager quelques constatations fortes qu'il nous faut livrer au moment de conclure. Des personnalités ont marqué la vie de l'association. Ernest Loisel, bien sûr, qui en est à l'origine. Deux présidents ensuite, eurent des actions décisives pour donner une orientation à l'association à des moments cruciaux. André Paganel, une première fois en 1949, réussit à conserver l'unité des amicalistes. Il intervient une deuxième fois, en 1963, lorsqu'il engage l'association vers une phase de décentralisation et de régionalisation des structures. Les activités de l'Amicale restent certes encore circonscrites à l'enseignement des ENSEPS, mais elles sont décentralisées et mises à la portée des amicalistes dans leurs régions. Une première ébauche d'ouverture en direction des autres enseignants d'éducation physique s'amorce avec l'adhésion des membres associés. Cette orientation se poursuivra et se décidera définitivement sous la présidence de Jean Zoro à partir de 1972. Son projet de démocratiser l'accès de tous les enseignants d'éducation physique et sportive à l'Amicale et à ses actions de formation, se traduit par une évolution des statuts de l'association qui devient l'AEEPS. Son objectif est de faire de l'AEEPS la structure de formation continue de l'ensemble des enseignants. Ainsi, chaque période décisive de la vie de l'association est attachée à l'action d'une personnalité. Nous n'avons pas encore relevé de figure féminine. L'engagement de certaines fut remarquable. Yvonne Surrel et Mireille Fromentel ont marqué des générations d'enseignantes. Leur activité en faveur d'une éducation physique féminine a fait beaucoup pour la prise en compte d'une spécificité dont la conception rivalise un moment avec les références sportives. Leur action dans l'Amicale participe du dynamisme de l'orientation décidée par André Paganel.

La place du sport est récurrente dans les actions de l'association. L'intégration des activités sportives dans l'enseignement de l'éducation physique s'officialise avec les instructions de 1967. Dans les pratiques enseignantes, l'utilisation du sport est bien antérieure. Nous avons montré dans notre étude que les stages de l'Amicale ont participé à ce large mouvement de transformation des pratiques qui s'est traduit parfois par des affrontements méthodologiques. Ce que certains auteurs[1] ont appelé la « sportivisation » de l'Education physique est une transformation progressive des

[1] Par exemple : Combeau-Mari Evelyne, « Les années Herzog et la sportivisation de l'éducation physique (1958-1966) ». Spirales n° 13 et 14, CRIS, Lyon, 1998

contenus traditionnels de la discipline éducation physique par des contenus importés du monde sportif. Ce processus a débuté dès la Libération. La méthode sportive de l'INS en est un bon exemple. Dans les années 1960 -entre 1958 et 1966- Maurice Herzog, appuyé par l'« Essai de doctrine du sport », choisit la méthode sportive pour l'enseignement de l'éducation physique. La portée éducative du sport et de ses vertus convient aux structures qui prônent l'enseignement d'un sport de l'enfant comme la FSGT ou la « République des sports » de Jacques de Rette. Pour ces organisations, la transformation de la société passe par l'éducation comprenant les dimensions culturelle et sociale du sport. C'est une problématique de l'éducation physique et sportive que s'approprie le SNEP après 1969.

Peut-on parler également de mise en forme sportive de l'éducation physique pour l'Amicale et ses ENSEPS ? Certes, dans le but de faire connaître l'existence de leurs écoles et leurs activités, les enseignants des ENSEPS ont favorisé le recrutement de sportifs de bon niveau[2]. Mais les productions que relaient l'Amicale, puis l'AEEPS, sont d'une autre nature. Elles ne visent pas la transformation radicale des fondements scolaires de l'éducation physique par les pratiques sportives. Au contraire, elles proposent des méthodologies permettant d'adapter les activités sportives aux contraintes du système éducatif. Cette approche qui se distingue des autres conceptions sportives fixe des normes de « traitement » des APS pour les rendre enseignables aux élèves. Ainsi, il nous semble qu'à la sportivisation de l'éducation physique, telle qu'elle nous est présentée couramment, réplique une « physicalisation éducative » du sport, proposée par l'Amicale puis l'AEEPS.

Une caractéristique singulière de l'administration de cette association doit être soulignée. Elle manifeste la volonté de garantir un compromis qui relève d'un véritable paradoxe. Tous les dirigeants qui se sont succédé à la tête de cette association ont eu le souci de gérer simultanément la volonté de conserver des caractéristiques traditionnelles

---

[2] « J'ai été nommé professeur à l'ENSEP en 1945. J'ai assisté et participé à la sportivisation de la profession en modifiant le concours d'entrée à l'Ecole Normale d'EP et en y faisant entrer des sportifs renommés. Le corps professoral -qui comprend des gens de tous ordres et de toutes obédiences, dont moi- défendait l'idée suivante : qui, dans le public, peut le mieux faire connaître l'ENSEP comme une grande école ? Ceux qui, dans les différents sports, remportent du point de vue de la performance des titres de champions, d'international, etc. » (Mérand Robert, « Stages Maurice Baquet et spécificité FSGT : objet d'étude ? », *Dossier 1. Etudes sur la spécificité de la FSGT. Travaux des journées d'étude des 16-17 décembre 1994*, p. 18).

à leur amicale et la nécessité de la conduire dans la voie d'orientations nouvelles, du changement, voire de l'innovation pédagogique.

Par exemple, conscient des problèmes de fonctionnement technique internes comme le routage des revues ou le secrétariat, Jean Zoro suggéra au cours d'un conseil d'administration de doter l'association de moyens en personnels[3]. Cette proposition est inscrite dans le texte *Présence de l'éducation physique* destiné à présenter le projet de l'AEEPS. Mais, par souci de garder aux membres de l'association leur liberté d'opinion, l'aide auprès de l'Education nationale ne sera pas réitérée. De même, pour respecter le principe du bénévolat, valeur essentielle de l'association, érigé comme un dogme, personne ne sera recruté pour travailler au secrétariat de l'association. En revanche, le bureau national se réorganise et se renforce pour assurer les différentes tâches laissées vacantes par le départ de la présidence de Jean Zoro.

Les rapports entre le fonctionnement de la structure de l'AEEPS et la volonté d'évolution de ses dirigeants, soucieux de rester présents dans le débat collectif sur l'éducation physique et sportive, mériteraient certainement d'être analysés. Ce travail aboutirait sans doute à la conclusion que tout changement impose une orientation structurelle nouvelle. C'est ce que l'étude historique des périodes décisives a montré. Mais nous avons également souligné que, parmi les nombreux freins qui se sont opposés à l'évolution de l'AEEPS, la dimension humaine a tenu une large place. Le bureau de l'association face à des alternatives a toujours tergiversé, refusant de se doter d'un pouvoir de décision qui irait à l'encontre de l'avis de quelques-uns. Et bien souvent, ce sont des conditions drastiques, extérieures à l'association, qui ont dirigé les orientations des dirigeants.

L'esprit dans lequel fonctionne l'AEEPS mérite également d'être noté. Dans l'AEEPS, les collectifs ne sont pas figés et les approches ne sont pas homogènes. Au contraire, la diversité des opinions est la marque de l'association et l'échange des points de vue, son credo. Si bien que dans les régionales, des actions aux options contradictoires ont pu s'élaborer sans perturber l'orientation générale de l'association. L'absence de ligne directrice idéologique, la volonté de promouvoir l'échange entre enseignants, permettent une remise en cause permanente et rendent possibles toutes les initiatives

[3] « Jean Zoro souligne que l'inertie apparente de l'Amicale tient à son côté artisanal et à la collaboration unique de bénévoles dont on ne pourra s'assurer indéfiniment le concours. Il faudrait pour éviter cette lenteur, se donner des moyens plus importants, faire appel à l'aide d'un personnel rétribué et en conséquence augmenter la cotisation et le nombre d'adhérents » (« Compte rendu de la réunion du conseil d'administration », *Hyper* n° 130, juin 1981, p. 8).

désintéressées et de qualité. Dans cette association, revendiquant les valeurs d'ouverture d'esprit, de partage et de rassemblement, les débats sont demeurés d'une grande diversité et ont bénéficié d'une écoute certaine. Ce souci de permettre à toutes les opinions de s'exprimer, modère cependant, les prises de positions des dirigeants de l'AEEPS. Assurément, cette richesse de ton déroute dans une période où chacun a besoin de certitudes. Cette absence de ligne directrice idéologique et conceptuelle limite ainsi sa reconnaissance institutionnelle et corporative. Pour mieux apparaître, l'AEEPS ne devrait-elle pas mieux paraître ?

Les interrogations que nous avons soulevées, les limites que nous avons soulignées au cours de ce travail subsistent encore actuellement. L'accumulation de ces écueils récurrents mène parfois l'AEEPS à la limite de la crise interne. Sa situation matérielle est de nouveau difficile. Les cotisations des adhérents ne compensent plus les dépenses consacrées au fonctionnement de l'association. Les nouvelles publications qui sont pourtant toujours des références dans l'enseignement de l'éducation physique ne génèrent peu ou plus de bénéfices. Ambitieux et déterminés, les dirigeants nationaux ont la volonté de faire entrer leur formation dans l'ère du numérique. Mais, là encore ce saut qualitatif dépend de la capacité à gérer d'une façon efficace des problématiques essentiellement matérielles et technologiques. L'activité de bénévoles mêmes enthousiastes et résolus ne peut compenser le savoir faire et le travail régulier de professionnels ou d'actifs chargés de ce domaine. Mais, curieusement ce ne sont pas les difficultés matérielles qui déclenchent les situations de crise à l'AEEPS. Elles sont toujours le résultat de débats houleux dans les organes décisionnaires de l'association sur les conceptions de l'éducation physique, les orientations et le fonctionnement de l'AEEPS.

On a pu croire qu'à l'origine l'association avait été créée pour gérer des situations matérielles. En fait, l'Amicale est l'émergence d'un projet : le plaidoyer en faveur d'une conception pédagogique de l'éducation physique élevée au rang de discipline scolaire. Par conséquent, c'est une structure qui a toujours favorisé les débats d'idées. Ce projet historique persiste de nos jours. Une association fondée sur les échanges d'opinions est obligatoirement confrontée à ces problèmes d'intelligibilité et de relations entre personnes. Les crises de cette association sont sans doute inscrites dans la raison de son existence. Elle ne peut être managée comme une structure profitable. La destinée de cette organisation la porte vers d'autres modes de fonctionnement. Elle vit de

l’enthousiasme et des idées généreuses de ses adhérents qui se reconnaissent principalement dans des valeurs et dans un état d’esprit communs. La diffusion des idées multiples et diversifiées reste le projet d’ensemble même si l’opiniâtreté et la volonté d’élaboration de leurs concepteurs provoquent parfois des crises internes. N’est-ce pas le sort commun à toutes les structures associatives fondées sur la force de réflexion de leurs affiliés, et auto administrées, c’est à dire conduites par des adhérents qui en redeviennent de simples membres après en avoir été les dirigeants ?

Index

A

Achart Evelyne....258
Adam Yvon....434, 489, 654
AdamYvon....433, 489, 494, 654
Alibert Marcel....658
Allemandou André 174, 175, 176, 185, 207, 378
Amoros Francisco, ...20, 36
André (Général) 40
Andrieu Gilbert .20, 40, 49, 56, 62, 98, 170, 719, 720, 728, 729, 732, 734
Arnaud Pierre ..95, 294, 316, 318, 319, 367, 370, 461, 720, 721, 728, 729, 732
Attali Michaël ...21, 22, 23, 24, 84, 97, 173, 278, 279, 376, 384, 387, 427, 493, 542, 586, 721, 728, 729
Aucouturier Bernard 624
Audureau Claude....582, 702
Augeard André.....246, 248, 254, 258, 306, 315, 369, 389, 399, 526, 532, 536, 554
Augustin (conseiller de J. Comiti) .512, 514
Azéma Jean-Pierre 121, 712
Azemar Guy....475

B

Baelden Monique....412
Baggioni Michel....495
Baquet Maurice .8, 110, 130, 146, 147, 148, 155, 156, 183, 207, 219, 252, 284, 291, 293, 295, 311, 352, 608, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 623, 625, 637, 638, 639, 640, 666, 704, 709, 722, 724, 729, 731, 732
Barnier Lucien....42, 729
Barthélemy Georges 44
Barthélémy Robert.... 632, 701
Bauduret Lucienne.... 232
Bault Simone 437, 438
Bazennerye René 356, 358, 372, 695
Bazet Denise.... 299
Beauvoir (de) Simone.... 274
Belbenoit Georges 360, 705, 722, 729
Bellefon (de) Henri..... 35, 36, 104, 705
Bellin Du Coteau (Dr) 49
Benoits Jean.... 199
Berge Marcel 220, 236, 237, 240, 241, 243, 435, 709, 722
Berjaud Pierre.... 440, 441, 627
Bernard (colonel).... 159, 160
Bernardeau Marie-Paule..... 536, 561, 577
Berrier Jacques 592
Berthelot Jean-Michel.... 462, 729
Berthoumieu René..... 289, 335, 367
Bertier Georges.... 123
Besson Jean 609, 610
Beullac Christian 199
Bilières René 255, 256
Binet Léon 200, 212, 213, 216, 219, 321, 716
Blanc Dominique.... 94, 712
Blum Léon.... 96, 113
Bobin Robert 312
Boigegrain Gabriel 262, 265, 313, 314, 315, 320, 340, 349, 356, 367, 368, 369, 371, 372, 373, 384, 385, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 398, 402, 404, 405, 422, 423, 475, 498, 500, 513, 514, 515, 516, 517, 525, 532, 534, 545, 609, 610, 700
Boigey Maurice (Dr) 49, 271, 705

Boisset Raymond 252
Bonneau Georges 132, 475
Bonneau Yves 475
Bonnet Henri 148, 159, 308
Borgne Bernard 596, 597
Borotra Jean 2, 121, 122, 123, 124, 127, 128, 129, 131, 133, 134, 136, 138, 140, 141, 150, 157, 161, 173, 461, 724, 731
Borrel Marianne 614, 638, 722
Boucoiran M. 197, 218
Boulat Robert 509
Boutillier G 201, 240, 380, 382
Boyer Paul 621, 627
Breal Michel 32
Brechbruhl Jean 604
Briand Aristide 38

C

Cahan David 56, 729
Callède Jean-Paul 34, 729
Canet-Roux Aline 406, 407, 438
Capelle Jean 482, 487
Carcopino Jérôme 140, 141
Caritey Benoît 331, 732
Carol Anne 35, 713
Carrasco Roland 624, 705
Carrel Alexis 132, 713
Cassagne Maurice 79, 80, 117, 136, 192, 193, 194, 207, 235, 237, 244, 326, 382
Cassignol Paule 356
Castagnac Robert 240
Cathelineau Christian 573
Cazalet Charles 34, 43, 729
Cettour Henri. 188, 246, 247, 249, 258, 260, 262, 268, 297, 301, 303, 307, 308, 312, 313, 314, 315, 388, 424, 499, 500, 503, 504, 505, 507, 508, 510, 512, 513, 514, 515, 517, 525, 541
Chaban-Delmas Jacques 478
Chailley-Bert (Dr) 1, 49, 54, 59, 61, 63, 64, 66, 68, 70, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 95, 96, 146, 231
Chameyrat William 22, 23, 722
Chaplet Pierre 241
Charle Christophe 273, 716
Charton André 258, 259, 278, 328, 337, 592
Charton Simone 258, 259, 278, 328, 337
Chéron Adolphe 75
Chervel André 18, 716
Chevallier Jean-Jacques 122
Clément Jean-Pierre.. 48, 50, 720, 722, 729, 730
Clerc Pierre 311, 352, 353, 705, 707
Collin Françoise 273
Collot-Laribe Jean 33, 640, 644, 723
Colo Georges 390
Combeau-Mari Evelyne 666, 729
Combes Andrée 256
Commandant Louis d'Argy 32
Cormontagne Raymond 96
Corneloup Luc 246, 247, 248, 305, 306, 307, 394
Cornu André 202
Coste (commandant) 40
Coulon (Inspecteur) 92, 197
Couturier Gérard21, 78, 205, 216, 236, 268, 330, 492, 709, 723
Couve de Murville Maurice 478
Crenn Roger 311, 352, 353, 705, 707
Crespin Marceau 491, 495, 507, 508, 509
Curtet Lucien 148, 155, 157
Curtet Yvonne 157, 701

D

Daladier Edouard 63
Danse Pierre 475
Dautry Raoul 293
David Janine 569
David Pierre-René .. 111, 239, 275, 276, 318
Davisse Annick 518, 519, 531, 723
De Corte Erik 644, 716
De Landsheere Gilbert 637
De Landsheere Vivianne 634
De Rette Jacques 413, 460, 611, 612, 731
De Reyke Régis 123, 141
De Reze L., ... 601
Debeyre Albert (Dr) 54, 289, 409, 583, 644, 664
Debiesse Marcelle 542, 544
Debré Michel 469
Deconninck Noël 175
Delaplace Jean-Michel . 20, 34, 38, 723, 729
Delaubert Roger 658, 706, 719
Deleplace René 220, 433, 448, 613
Demeny Georges . 20, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 43, 52, 96, 209, 723
Dessendier Raymond 78, 89, 91, 92, 93, 151, 184, 188, 191, 202, 210
Deubel Henri 627
Dézarnaulds Pierre 111, 113
Dimanche F. 350
Dorville Christian 57, 730
Dosjoub Amédée 208, 210
Dreyer 371
Druon J. 349, 355
Dubois Marguerite 146, 156, 159, 160
Dubois Margueritte 156, 159, 160
Duby Georges 273, 713
Ducos Hippolyte 62, 63
Dufau Gérard 259
Dufestel (Dr) 49
Dufort André 469
Dumas Pierre-Claude 648
Dumazedier Joffre . 168, 293, 311, 713, 730
Dumont Mathilde 407, 414, 439, 488
Durand Monique 252, 407
Duranton Albert 526
During Bertrand 16, 724
Dutartre Pierre 176, 219, 299, 379, 380

E

Encausse Philippe 344, 345, 706, 724
Evesque Eugène 122, 124, 131, 133, 138, 154, 705, 730

F

Falguière Claude 627, 631
Famose Jean-Pierre 604
Farraud Michel 199
Férignac Jean 627
Fisher Paul 96
Flouret Jacques 197, 240, 241, 367, 368, 369, 370, 371, 375, 427, 720, 729
Foissac Alice 299
Forgues (IG) 335, 367
Forsant Octave 73
Fouchet Christian 471, 482, 487, 489
Fourdan René 416
Fournié Raoul 154, 335
Fromane Henry 214, 215
Fromentel-André Mireille 77, 111, 153, 246, 248, 250, 251, 252, 253, 255, 257, 258, 262, 267, 272, 273, 277, 278, 279, 303, 315, 316, 318, 337, 369, 394, 396, 404, 406, 407, 437, 438, 514, 665

G

Gajan Emile.....111, 145, 149, 151, 152
Gajan Etienne.....111, 145, 149, 151, 152
Gardet Jacques 382
Gay-Lescot Jean-Louis .118, 122, 127, 129, 132, 135, 146, 714, 724, 731
Gelès Alain.....19, 724
Godard Michel 418, 563, 572, 603
Goirand Paul .608, 613, 615, 706, 723, 724, 731
Gonce Auguste.....111, 145, 152, 154, 197, 200, 219, 379
Gotteland Jean.....121, 122
Gratereau Raymond 15, 176, 188, 237, 263, 264, 299, 305, 325, 326, 327, 328, 362, 373, 403, 465, 470, 471, 472, 497, 592, 706
Gravier Guy.....382
Grenet Madeleine..313, 519, 526, 536, 577, 583
Gros Pierre 122, 294, 729, 731
Gruss Paul 656, 731
Guerlin Francis.....435
Guerry Jean-Louis.....199, 204
Guimier Jean 77, 78, 175, 198, 210, 220, 256, 257, 258, 293, 375, 382, 723

H

Haby René.....474, 541
Hahn Marie-Claude.....405
Haramburu Marie-Simone 271, 706
Hauré-Placé Laurent 349
Hébert Georges ...20, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 59, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 81, 93, 97, 98, 100, 102, 103, 104, 106, 112, 113, 129, 130, 133, 209, 278, 284, 293, 706, 707, 723
Henry Nicole 382
Herr Michel 48, 50, 57, 367, 720, 722, 729, 730, 732
Herriot Edouard..... 56, 57, 61, 62
Herzog Maurice 5, 262, 263, 264, 265, 349, 356, 357, 358, 365, 366, 367, 368, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 382, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 408, 425, 426, 427, 445, 448, 457, 459, 460, 469, 471, 473, 479, 483, 484, 486, 488, 492, 497, 500, 666
Hiriatborde Raymond 440, 473, 623, 699
Hivert Yvan 328, 334, 336, 337, 380
Huet André 539
Huguet R..... 350

I

Imberty Pierre152, 158, 246, 250, 253, 256, 257, 258, 259, 262, 268, 278, 308, 309, 312, 328, 339, 346, 394, 401, 488, 700

J

Jacquot Elise..... 299
Jalley Émile 615
Josseleau Yves..... 40
Journet Jacques..... 608, 613, 615, 724, 731
Joyeux Robert472, 475, 476, 494, 511, 512, 513, 516, 525

K

Kermadec (de) Gil 595, 596
Klein Gilles..... 651, 725
Koestler Arthur..... 598, 714
Kusmierczyk Georges..... 604, 731

L

Ladegaillerie Jean 356, 707
Lafarge A. 300
Lafarge Alain 300, 302
Laffont Ernest 79, 80
Lafitte Robert 111
Lagisquet Maurice.176, 205, 207, 208, 210, 216, 219, 220, 232, 236, 238, 240, 289, 299, 321, 383, 404, 407, 416, 442, 573, 637, 651, 707
Lagorce Guy.....377
Lagrange Léo 112, 114, 128, 137, 167, 218, 724
Laisné Napoléon 39, 41, 42
Langlois (Pr.) 49, 54
Langlois Robert.....259, 327, 382, 488, 498, 518, 525, 533, 534, 535
Lapierre André 295, 624
Larcher Claude.....495
Lasserre Louis 158
Latarjet André43, 54, 55, 56, 61, 62, 64, 74, 77, 79, 345, 729
Laulhé Léo-M. 73
Laurans Claude 519, 526
Le Boulch Jean.....336, 337, 346, 350, 407, 409, 412, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 460, 461, 491, 611, 618, 725, 731
Le Men Gustave 470
Le Ny Jean-François 440, 598, 616, 714
Lebecq Pierre-Alban 612, 731
Lebettre Michel 357, 358
Lebot Joseph 299
Lebrun Albert.....96
Lebrun Bernard23, 156, 239, 269, 275, 276, 725, 731
Leduc Didier..... 184
Léger Yannick 185, 232, 327, 336, 337, 346, 350
Legris Edmond 200
Legros (Général, commandant de Joinville) 92
Lemaire Lucien..... 113, 114, 142
Léon Antoine..... 630, 714, 716
Lepeve Agathon..... 346
Levet-Labry Eric .. 469, 472, 473, 474, 492, 725, 731
Lionnet Maurice 390, 431
Listello Auguste.... 292, 311, 347, 350, 352, 353, 705, 707
Lorrain Maurice..... 263, 470
Loth Jean-Paul 595, 596
Loudcher Jean-François. 612, 725, 731, 732

M

Magnin Claude 396, 398, 400, 406, 410, 423, 460, 466, 484, 496, 500, 503, 514, 519
Malet Robert..... 495
Malho Friedrich..... 632, 707, 725
Marchand Roger... 289, 335, 351, 367, 389, 707, 727
Marcombes Marie Jean-Philippe..... 62
Marey Etienne Jules..... 33, 40, 726
Marianne Amar..... 16, 168, 201, 358
Marie André..... 344, 345
Marie Pierre..... 112
Marrou Henri-Irénée..... 324
Marsenach Jacqueline... 406, 407, 439, 440, 441, 530, 536, 549, 573, 608, 613, 615, 617, 618, 619, 620, 621, 623, 625, 627, 629, 630, 635, 637, 639, 640, 651, 652, 653, 656, 701, 707, 724, 731

Martin Jean-Luc 375, 376, 377, 386, 479, 726
Martinez Claudine.....492
Marty Henri...122, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 157, 159, 718, 719
Marul Gabriel.....35, 36, 104, 705
Mazeaud Pierre 561, 566, 567, 571, 653
Meillat Joël.....655
Mencherini Robert 205, 714
Méo Émile.....627
Mérand Robert 4, 21, 156, 176, 185, 205, 207, 208, 210, 212, 216, 217, 219, 220, 223, 232, 237, 238, 239, 240, 241, 248, 268, 283, 284, 285, 301, 321, 329, 382, 383, 384, 386, 407, 440, 441, 442, 449, 455, 462, 484, 573, 608, 613, 614, 615, 616, 617, 620, 621, 623, 627, 637, 638, 639, 640, 644, 651, 666, 707, 728, 732
Mercier Élie.....291
Mercier Joseph 312, 315, 316
Michel Paolini 627, 631, 632
Michon Bernard 331, 732
Millereau Lucien 452, 732
Missoffe François..448, 473, 474, 488, 492, 497, 500, 501
Moinard Guy..550, 556, 563, 572, 603, 604
Molières Raoul.....618
Monzie (de) Anatole 63
Morère Janine.246, 249, 257, 267, 268, 279
Mottuel-Marchand Denise 213, 269, 275, 476, 513, 515, 518, 519, 526, 535, 536, 550
Mourey Alain 602
Moustard René110, 433, 489, 498, 608, 732
Moyen Jeanne 437, 438
Munoz Laurence 272, 273, 731

N

Néaumet Philippe . 55, 69, 84, 86, 170, 297, 298, 299, 300, 323, 376, 380, 382, 383, 385, 386, 427, 428, 430, 431, 433, 436, 457, 484, 486, 491, 699, 700, 726, 732
Nicolle Louis 92

O

Oger Marcel..... 80
Omnès Gilbert .. 8, 259, 268, 329, 339, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 702
Orjollet Etienne95, 114, 134, 175, 202, 264, 301, 349, 356, 367, 373, 389
Ory Pascal..... 98, 714, 732

P

Paganel André5, 77, 78, 186, 187, 200, 209, 212, 213, 231, 232, 235, 248, 249, 259, 306, 396, 398, 400, 401, 406, 418, 421, 422, 423, 424, 437, 457, 460, 465, 468, 496, 498, 499, 500, 501, 511, 512, 514, 515, 518, 519, 530, 537, 579, 610, 665, 700
Parat Madeleine 278
Parazols Pierre 188, 217, 232, 235, 268, 285, 296, 297, 298, 302, 303, 307, 395, 402, 475, 500, 518, 519, 532, 726, 733
Parlebas Pierre474, 576, 604, 618, 726, 733
Pascot Joseph..... 138, 159, 166, 294
Paté Henri 37, 705
Peer Y. 601
Pelletier René P. 592
Perrin Denyse 271, 708
Perrot Michelle 273
Personne Jacques 176, 185, 207, 511
Pétat Pierre..... 289

Philip Olivier.....371
Philippe Jean (docteur).....43, 729, 731
Piaget Jean.8, 604, 615, 622, 623, 624, 625, 628, 629, 713, 714, 715, 717
Pierre Chaplet.....241
Pineau Claude .84, 428, 429, 431, 432, 433, 434, 436, 458, 484, 486, 489, 490, 512, 566, 733
Pinturault Jean.93, 259, 268, 327, 328, 330, 339, 453, 476, 503, 525, 526, 528, 534, 608, 620, 627, 640, 642, 701, 704
Plasson René 95, 115, 177
Pociello Christian.....20, 40, 141, 426, 722, 726
Poincaré Raymond 38, 56
Poirion Michel.....118, 166, 172, 175, 177, 188, 190, 192, 197, 200, 240, 370
Poncet Marc 604
Popard Irène 138
Portes Maurice 21, 549, 580, 608, 613, 615, 627, 646, 647, 701, 704, 724, 731, 733
Pradier Margueritte 158
Prévost Claude 35, 36, 68, 105, 368, 717, 718, 733
Prost Antoine.....68, 717
Pujade-Renaud Claude.....439

Q

Quéva Yves.....597
Quilis André.....627, 632

R

Rabier André.....165
Racine Georges 34, 43, 708
Raynaud Robert.....252, 354
Rebe André 262
René Chauvier 475
Ricard René .. 145, 152, 174, 175, 188, 192, 197, 210, 218, 219, 233, 246, 247, 251, 258, 262, 263, 264, 298, 299, 302, 308, 313, 314, 315, 319, 320, 327, 379, 380, 383, 386, 389, 395, 396, 430, 700
Richard Camille..... 55
Richard Claude 495
Richard Georges-André (Dr)..... 49, 55
Richet Paulette..... 382
Rinaldi Janine 267, 299
Ripert Louis 150, 151, 154, 200
Robert Jean 199
Robert Jean-Louis..... 539
Robert Pierre..... 627
Roger Gaston..... 331, 334, 500, 533, 555
Roger Jacqueline 474
Romain Jules 324
Roques Etienne..... 519, 530, 535
Rostand Jean..... 324
Rouch Henri..... 252
Roustan Mario 80
Roux Gaston . 167, 168, 170, 192, 193, 197, 201, 217, 218, 233, 240, 241, 246, 247, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 262, 263, 292, 296, 301, 307, 308, 311, 314, 325, 369, 395, 406, 407, 438, 540, 699
Rouyer Jacques..... 433, 542, 733
Rubellin Germain . 174, 175, 176, 179, 185, 186, 187, 207, 212, 219, 232, 234, 246, 248, 251, 268, 286, 299, 322, 620

S

Saint-André Gilbert 176, 188, 259, 325, 327
Saint-Germes (IG) 367
Saint-Laurens André..... 258

Saint-Martin Jean 23, 24, 35, 41, 44, 57, 122, 269, 273, 279, 294, 384, 721, 729, 731, 733
Salomon Jean 175
Sapin Jacques 620
Sarazin Charles 421, 422
Sarrailh Jean.....159, 167
Sauvage 84
Savin Robert...411, 413, 555, 563, 564, 697
Schlemmer H.....82, 92, 107, 136, 190, 246, 247, 307, 734
Schmidt Jammy.....63
Schoebbel Emile 151
Sellier Henri 97, 111
Semerdjian Fabienne.....62, 734
Sère Maurice 289, 335, 351, 367, 727
Seurin Pierre....19, 289, 290, 335, 336, 348, 350, 351, 367, 446, 708, 727
Simonet Pierre.....38, 39, 40, 41, 42, 45, 53, 728, 730, 733, 734
Soisson Jean-Pierre 571, 574, 588
Solal Edouard.....343, 344, 357, 358, 727
Spivak Marcel 20, 727
Strohl (Inspecteur).....92
Surrel Robert...78, 174, 175, 197, 219, 231, 233, 299, 326, 379, 380
Surrel-Gasnot Yvonne.....77, 98, 110, 112, 117, 125, 126, 128, 129, 130, 142, 144, 145, 146, 150, 153, 159, 160, 174, 175, 197, 199, 200, 219, 235, 239, 255, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 276, 324, 465, 470, 471, 472, 473, 474, 497, 514, 609, 665, 695, 698, 699, 727

T

Téodorescu Léon.....454, 734
Terret Thierry 122, 269, 273, 279, 294, 729, 731
Tessié Justin.. 259, 328, 331, 337, 339, 340, 341, 361, 462, 591, 618, 709, 731
Tharaud Pierre 325
Thibault Jacques . 23, 30, 31, 32, 47, 49, 93, 94, 159, 165, 168, 169, 170, 198, 200, 201, 710, 727, 734
Thomas Louis 412
Thomas Odette..... 259
Thomas Roger188, 244, 259, 325, 327, 412, 414, 415, 699
Thuriot André 220, 236, 256, 355, 382, 384
Tirman Jean .. 261, 347, 348, 349, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 362, 702, 709
Tissié Philippe 34, 35, 37, 40, 45, 49, 52, 53, 57, 289, 334, 350, 727, 733
Tostivint Henri..... 597
Toulet Bernard..... 295
Toulet Jean-Pierre..... 295, 561, 577
Toulon Roger..... 188, 299, 323, 327, 334
Tressaud Gilbert 237
Tricard-Graveron Pierre 43
Tyler Ralph..... 634

V

Valentin Christiane..... 650, 717, 719
Vayer Pierre..... 624
Veray Laurent..... 39, 40, 41, 728, 733, 734
Véziers Guilhem22, 23, 83, 84, 95, 96, 113, 114, 115, 134, 171, 254, 256, 542, 567, 728, 734
Vial Monique..... 447, 448, 734
Viala Margueritte..... 620, 621, 707
Vidal Gaston..... 38
Vienne Théodore 293
Viénot Andrée 167, 192, 193, 197, 218

Vigarello Georges 39, 42, 475, 488, 722, 734
Vinot Gaston 289, 334
Vivès Jean 157, 218, 244, 246, 251, 265, 268, 297, 298, 300, 302, 303, 307, 312, 313, 338, 340, 367, 369, 372, 374, 395, 401, 475, 500, 511, 512, 513, 514, 515, 518, 519, 525, 527, 530, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 555, 707

W

Waehner Karin 438
Wallon Henri. 446, 489, 598, 613, 614, 615, 616, 621, 623, 624, 625, 714, 715
Woolf Virginia 274

Z

Zay Jean..... 83, 112, 113, 115, 127, 128
Zoro Jean .. 7, 24, 42, 77, 93, 135, 143, 150, 153, 155, 157, 158, 165, 188, 212, 232, 240, 370, 383, 411, 412, 413, 417, 449, 475, 498, 507, 510, 514, 515, 516, 518, 519, 523, 526, 527, 528, 530, 531, 532, 533, 535, 536, 537, 538, 539, 541, 542, 543, 544, 545, 555, 556, 557, 559, 561, 562, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 577, 579, 583, 585, 587, 627, 652, 653, 658, 660, 665, 667, 696, 697, 698, 701, 728, 729
Zoro Renée 519, 539, 542, 698

Sources

Périodiques consultés

■ Amicale et AEEPS

● Bulletin de l'Association Amicale des Elèves et Anciens Elèves de l'ENEP

- 1945 : n° 2 à 5
- 1946 : n° 6

● Bulletin de l'Association Amicale des Elèves et Anciens Elèves de l'ENSEP

- 1946 : n° 7 à 8
- 1947 : n° 9 à 10
- 1948 : n° 11 à 15
- 1949 : n° 16 à 18

● *Hyper*, bulletin l'Association Amicale des Elèves et Anciens Elèves de l'ENSEP

- 1950 : n° 19 à 22
- 1951 : n° 23 à 24

● *Hyper*, bulletin l'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves de l'ENSEP (encarté dans *EP.S*, numérotés par nos soins)

- 1951 : n° 25
- 1952 : n° 26 à 30
- 1953 : n° 31 à 35
- 1954 : n° 36 à 38
- 1955 : n° 39 à 42
- 1956 : n° 43 à 46
- 1957 : n° 47 à 48
- 1958 : n° 49 à 51
- 1959 : n° 52 à 55
- 1960 : n° 56 à 58
- 1961 : n° 59

● *Hyper*, bulletin l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP (encarté dans *EP.S*, numérotés par nos soins)

- 1961 : n° 60 à 61
- 1962 : n° 62 à 64
- 1963 : n° 65 à 67
- 1964 : n° 68

● *Hyper*, la vie de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP (encarté dans *EP.S*, numérotés par nos soins)

- 1964 : n° 69 à 72
- 1965 : n° 73 à 77

● *Hyper*, la vie de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, séparé d'*EP.S* mais envoyé en même temps qu'*EP.S*

- 1965 : n° 77 bis spécial assemblée générale 1965
- 1966 : n° 78 à 80
- 1967 : n° 81 à 83
- 1968 : n° 84 à 86
- 1969 : n° 87 à 89
- 1970 : n° 90 à 92
- 1971 : n° 93 à 94

● *Hyper*, la vie de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP (propre routage)

- 1971 : n° 95
- 1972 : n° 96 à 97
- 1973 : n° 98 à 100
- 1974 : n° 101 à 102

● Revue *Hyper*

- 1974 : n° 103 à 104
- 1975 : n° 105 à 108
- 1976 : n° 109 à 112
- 1977 : n° 113 à 116
- 1978 : n° 117 à 120

- 1979 : n° 121 à 124

● Revue *Hyper*, bulletin trimestriel de l'Association des Enseignants Français d'EPS
- 1980 : n° 125 à 127
- 1981 : n° 128 à 131
- 1982 : n° 132 à 136
- 1983 : n° 137 à 140
- 1984 : n° 141 à 145

● *Hyper*, revue de l'Association des Enseignants Français d'EPS
- 1985 : n° 146 à 149

● *Hyper*, publication de l'Association des Enseignants Français d'EPS
- 1986 : n° 150 à 153
- 1987 : n° 154 à 157
- 1988 : n° 158 à 162
- 1989 : n° 163 à 166

● *Notes techniques de l'ENEPS*, revue non numérotée
- 1942 : 7 numéros, 18 février, 13 mars, 24 mars, 24 avril, 20 mai, 12 juin, 16 décembre
- 1943 : 4 numéros, février, mars, mai, 17 juin
- 1945 : 6 numéros, janvier, février, mars, avril-mai, juin, juillet

● *Notes techniques de l'ENSEP*, revue non numérotée
- 1946 : 6 numéros, janvier, février, mars, avril, mai, juin-juillet

● *Notes techniques et pédagogiques de l'ENSEP*, revue numérotée n° 28 à partir de juillet 1949
- 1946 : 1 numéro, décembre
- 1947 : 5 numéros, janvier, février-mars, avril, mai, juin
- 1948 : 6 numéros, janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre
- 1949 : 6 numéros, janvier, mars, mai, n° 28 juillet, n° 29 septembre, n° 30 novembre
- 1950 : 3 numéros, n° 31, janvier-février, n° 32 mars-avril, n° 33 mai-juin

■ Autres périodiques sur l'éducation physique

● *INS*, revue de l'Institut National des Sports

- 1947 : n° 1 à 2

● *INS*, cahiers techniques et pédagogiques de l'INS, revue bimestrielle de l'Amicale du Cadre de l'INS, éditions Arcadiennes, Paris

- 1949 : n° 1 à 6
- 1950 : n° 7 à 12
- 1951 : n° 13 à 18
- 1952 : n° 19 à 24
- 1953 : n° 25 à 30
- 1954 : n° 31 à 36
- 1955 : n° 37 à 42
- 1956 : n° 43 à 48
- 1957 : n° 49 à 50

● *INS*, « Initions Nos Sportifs », revue des techniques et des applications pédagogiques

- 1957 : n° 51 à 54
- 1958 : n° 55 à 60
- 1959 : n° 61 à 64

● *SIEPEPS*, revue d'informations et d'études en éducation physique et sport, Paris-Centre Impression

- 1964 : n° 1
- 1965 : n° 2 à 4
- 1966 : n° 5 à 9
- 1967 : n° 10

● *Les cahiers scientifiques d'éducation physique*, organe trimestriel de la société des professeurs d'éducation physique médecins, imprimerie J. Pechade Bordeaux

- 1961 : première année n° 1,
- 1962 : première année n° 2 à 3, deuxième année n° 1
- 1963 : deuxième année n° 2 à 3, troisième année n° 1
- 1964 : troisième année n° 2 à 3, quatrième année n° 1
- 1965 : quatrième année n° 2 à 3, cinquième année n° 1
- 1966 : cinquième année n° 2 à 3, sixième année n° 1
- 1967 : sixième année n° 2 à 3, septième année n° 1
- 1968 : septième année n° 2 à 3

● *L'Education Physique*, revue critique et pédagogique, Vuibert, Paris

- 1932 : n° 21 à 24
- 1933 : n° 25 à 28
- 1934 : n° 29 à 32
- 1935 : n° 33 à 36
- 1936 : n° 37 à 40
- 1937 : n° 41 à 44
- 1938 : n° 45 à 48
- 1955 : n° 1 à 4
- 1956 : n° 5 à 8
- 1957 : n° 9 à 12
- 1958 : n° 13 à 16
- 1959 : n° 17 à 20
- 1960 : n° 21 à 24
- 1961 : n° 25 à 28

● *Héraclès*, éditions Sagile, Paris

- 1946 : n° 1 à 10
- 1947 : n° 11 à 21
- 1948 : n° 22

● *Education générale et sports*, bulletin mensuel publié par le Commissariat à l'Education Générale et aux Sports

- 1942 : n° 1 à 8
- 1943 : n° 9 à 18

● *L'homme sain*, revue médicale d'éducation physique de biotypologie et d'hygiène appliquée, imprimerie Bière, Bordeaux, revue trimestrielle

- 1940 : n° 1 à 4

L'homme sain, revue médicale d'éducation physique, imprimerie Bière, Bordeaux, revue trimestrielle

- 1941 : n° 1 à 4
- 1942 : n° 1 à 4
- 1943 : n° 1 à 4
- 1944 : n° 1 à 4
- 1945 : n° 1 à 4
- 1946 : n° 1 à 4
- 1947 : n° 1 à 4
- 1948 : n° 1 à 4
- 1949 : n° 1 à 4 Dixième année

● *L'homme sain*, revue latine d'éducation physique et de médecine appliquée, imprimerie Bière, Bordeaux, revue trimestrielle

- 1950 : n° 1 à 4 Première année
- 1951 : n° 1 à 4
- 1952 : n° 1 à 4
- 1953 : n° 1 à 4

● *L'homme sain*, revue latine d'éducation physique et de médecine appliquée à l'E.P. et aux sports, imprimerie Bière, Bordeaux, revue bimestrielle

- 1956 : n° 1 à 5
- 1957 : n° 1 à 5
- 1958 : n° 1 à 5
- 1959 : n° 1 à 5

● *L'homme sain*, revue latine d'éducation physique et de médecine appliquée à l'E.P. et aux sports, s'adressant aux éducateurs et aux médecins, imprimerie Bière, Bordeaux, revue bimestrielle

- 1960 : n° 1 à 5
- 1961 : n° 1 à 5
- 1962 : n° 1 à 5
- 1963 : n° 1 à 5
- 1964 : n° 1 à 5
- 1965 : n° 1 à 5

● *L'homme sain*, revue latine d'éducation physique et de médecine appliquée à l'E.P. et aux sports, s'adressant aux éducateurs et aux médecins, imprimerie Bière, Bordeaux, revue bimestrielle qui change de format

- 1966 : n° 1 à 5
- 1967 : n° 1 à 5

● *Education Physique et Sport*, revue publiée par le comité d'études et d'informations pédagogiques de l'éducation physique et du sport, fondé par l'Amicale de l'ENSEPS sous le patronage du ministère de Education nationale (direction générale de la Jeunesse et des Sports)

- 1950 : n° 1 à 3
- 1951 : n° 4 à 8
- 1952 : n° 9 à 13
- 1953 : n° 14 à 18
- 1954 : n° 19 à 23
- 1955 : n° 24 à 28
- 1956 : n° 29 à 33
- 1957 : n° 34 à 37
- 1958 : n° 38 à 42
- 1959 : n° 43 à 47
- 1960 : n° 48 à 52
- 1961 : n° 53 à 57
- 1962 : n° 58 à 62

- 1963 : n° 63 à 67
- 1964 : n° 68 à 72
- 1965 : n° 73 à 77
- 1966 : n° 78 à 83 la collection passe à 6 numéros par an
- 1967 : n° 84 à 89
- 1968 : n° 90 à 95
- 1969 : n° 96 à 100
- 1970 : n° 101 à 106
- 1971 : n° 107 à 112
- 1972 : n° 113 à 118
- 1973 : n° 119 à 124
- 1974 : n° 125 à 130
- 1975 : n° 131 à 136
- 1976 : n° 137 à 142
- 1977 : n° 143 à 148
- 1978 : n° 149 à 154
- 1979 : n° 155 à 160
- 1980 : n° 161 à 166
- 1981 : n° 167 à 172
- 1982 : n° 173 à 178
- 1983 : n° 179 à 184
- 1984 : n° 185 à 190
- 1985 : n° 191 à 196
- 1986 : n° 197 à 202

● *Sport et plein air*, revue de la FSGT, mensuelle, éditée par la FSGT

- 1964 : n° 58 à 68
- 1965 : n° 69 à 80
- 1966 : n° 81 à 91
- 1967 : n° 92 à 102
- 1968 : n° 103 à 115
- 1969 : n° 116 à 126

● Bulletin de liaison des enseignants d'éducation physique et sportive, académie d'Aix-Marseille, CRDP Marseille

- 1975 : n° 1, mai 1975
- 1976 : n° 2, février 1976 et n° 3, octobre 1976
- 1977 : n° 4, mars 1977 et n° 5, octobre 1977
- 1978 : n° 6, mars 1978 et n°7, octobre 1978
- 1979 : n° 8, mars 1979 et 9, octobre 1979
- 1980 : n° 10, mars 1980 et 11, octobre 1980
- 1981 : n° 12, mars 1980 et 13, octobre 1981
- 1982 : n° 14 mai 1982 et n° 15, octobre 1982
- 1983 : n° 16 mai 1983

● *Bulletin de liaison*, formation professionnelle continue des enseignants d'éducation physique et sportive de l'académie de Besançon, INRDP, CRDP Besançon

- 1974 : n° 7, avril 1974
- 1976 : n° 11, avril 1976
- 1977 : n° 12, mars 1977

● *Bulletin de liaison*, Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive, Centres de Documentation et de Recherches, diffusion par la revue *Education Physique et Sport*

- 1962 : n° 1, mars 1962
- 1963 : n° 2, janvier 1963 et n° 3, mai 1963
- 1964 : n° 4, janvier 1964, n° 5, mai 1964, n° 6 novembre 1964
- 1965 : n° 7, avril 1965, n° 8, décembre 1965
- 1966 : n° 9, avril 1966, n° 10, décembre 1966
- 1967 : n° 11, avril 1967, n° 12, décembre 1967
- 1968 : n° 13, avril 1968, n° 14, décembre 1968
- 1969 : n° 15, avril 1969, n° 16, décembre 1969

■ Bulletin syndical

● Bulletin officiel du syndicat national des professeurs d'éducation physique de l'enseignement secondaire (manuscrits)

- 1928 : n° 9, deuxième année
- 1931 : n° 14

● Bulletin du syndicat national des professeurs d'éducation physique de l'enseignement public (SNPEP)

- 1946 : n° 3
- 1952 : n° 28 numéro spécial de préparation au conseil national
- 1954 : n° 37 (mars-avril) à 40, (décembre)
- 1955 : n° 41(mars) à 46 (décembre)
- 1956 : n° 47(janvier) à 53 (décembre)
- 1957 : n° 54 (janvier-février) à 59 (novembre-décembre)
- 1958 : n° 60 (janvier-février)

● Bulletin du syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (SNEP)

- 1958 : n° 61 (mars-avril) à n° 65 (novembre-décembre)
- 1959 : n° 66 (janvier-février) à 71 (novembre-décembre)
- 1960 : n° 72 (janvier-février) à 77 (novembre-décembre)
- 1961 : n° 78 (janvier-février) à 83 (novembre-décembre)
- 1962 : n° 84, avec supplément spécial pédagogie (février-mars) à 89 (novembre-décembre) avec supplément bulletin commun professeurs et maîtres consacré au recrutement
- 1963 : n° 90, avec supplément spécial pédagogie (janvier-février) à 95 (novembre-décembre)
- 1964 : n° 96, avec suppl. spécial pédagogie (janvier-février) à 101 (novembre-décembre)
- 1965 : n° 102, avec suppl. spécial pédagogie (janvier-février) à 107 (novembre-décembre)
- 1966 : n° 108, (janvier-février) à 113 (novembre-décembre)

- 1967 : n° 114, (janvier-février) à 119 (novembre-décembre)
- 1968 : n° 120, avec deux suppl. (janvier-février) à 125 (novembre-décembre)
- 1969 : n° 126, bulletin pédagogique commun SNEP-SNEEPS, 127 (janvier-février) à 128 (mars-avril)

● Organe du syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (SNEP)

- 1969 : nouvelle série n° 1, (juin), n° 129 (n° 2 nouvelle série), à n° 132 (n° 5 nouvelle série)
- 1970 : n° 133 (n° 6 nouvelle série) avec suppl. spécial ENSEPS décret du 5 juin à n° 17 (décembre)
- 1971 : n° 18 à n° 29
- 1972 : n° 30 à n° 39
- 1973 : n° 40 à n° 52
- 1974 : n° 53 à n° 66
- 1975 : n° 67 à n° 82
- 1976 : n° 83 à n° 91
- 1977 : n° 92 à n° 105
- 1978 : n° 106 à n° 122
- 1979 : n° 123 à n° 143
- 1980 : n° 144 à n° 161
- 1981 : n° 162 à n° 169 (mai 1981)

■ <u>Documentation statistique</u>

● ***Annuaire statistique de la France,*** Institut national de la statistique et des études économiques

- Année 1956, Chapitre VII : sports et jeunesse
- Année 1957, Chapitre VII : sports et jeunesse
- Année 1961, résultats de 1959 et 1960, Chapitre VII : sports et jeunesse
- Année 1963 résultats de 1962, Chapitre VII : sports et jeunesse

- Année 1966 résumé rétrospective 1966, Chapitre 6 : sports et jeunesse
- Année 1967, 73è volume, résultats de 1965 et 1966, Chapitre 8 : sports et jeunesse
- Année 1968, 74è volume, résultats de 1967, Chapitre 6 : enseignement et Chapitre 8 : jeunesse, sports et loisirs
- Année 1970/71, 76è volume, résultats de 1969, Chapitre 6 : enseignement et Chapitre 8 : jeunesse, sports et loisirs
- Année 1973, 78è volume, résultats de 1971, Chapitre 8 : jeunesse, sports et loisirs
- Année 1974, 79è volume, résultats de 1972, Chapitre 8 : sports et jeunesse
- Année 1976, 81è volume, résultats de 1974, Chapitre 8 : sports et jeunesse
- Année 1977, 82è volume, résultats de 1975, Chapitre 8 : sports et jeunesse
- Année 1978, 83è volume, résultats de 1976/77, Chapitre 8 : sports et jeunesse
- Année 1980, 85è volume, résultats de 1979, Chapitre 2.09, jeunesse et sports
- Année 1981, 86è volume, résultats de 1979, Chapitre 2, sports
- Année 1982, 87è volume, résultats de 1981, Chapitre 2, sports
- Année 1983, 88è volume, résultats de 1982, Chapitre 2, sports
- Année 1984, 89è volume, résultats de 1983
- Année 1985, 90è volume, résultats de 1984
- Année 1986, 91è volume, résultats de 1985
- Année 1987, 92è volume, résultats de 1986

● ***Statistiques des enseignements. Tableaux et informations.*** Ministère de l'Education nationale et secrétariat d'état aux universités, Service des statistiques et de la conjoncture

▪ Les étudiants dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles, les sections de Techniciens Supérieurs et les Instituts de Technologie.

- Année scolaire 1967-68
- Année scolaire 1968-69
- n° 102-103 avril-mai 1968

▪ Les examens et les diplômes dans les universités

- n° 17 / 1977 : 6.3 Année 1976
- n° 18 / 1978 : 6.3 Année 1977
- n° 18 / 1981 : 6.3 Année scolaire 1979-1980

- n° 18 / 1982 : 6.3 Année 1980-1981
- n° 18 / 1983 : 6.3 Année 1981-1982

▪ Les examens et les diplômes dans les écoles d'enseignement supérieur non universitaire

- n° 19 / 1982 : 6.4 Année scolaire 1980-1981
- n° 19 / 1983 : 6.4 Année scolaire 1981-1982
- 1985 : Chapitre 6.Session 1984
- 1986 : Chapitre 6.Session 1985

▪ Le personnel enseignant. Nombre et répartition du personnel de l'enseignement public

- Année scolaire 1967-68
- Année scolaire 1968-69
- n° 5, 1974 : 3.1 Année scolaire 1972-73
- n° 4/ 1975 : 3.1 Année scolaire 1973-74
- n° 6/ 1976 : 3.1 Année scolaire 1974-75
- n° 7/ 1977 : 3.1 Année scolaire 1975-76
- n° 5, 1978 : 3.1 Année scolaire 1976-77
- n° 4/ 1979 : 3.1 Année scolaire 1977-78
- n° 4/ 1980 : 3.1 Année scolaire 1978-79
- n° 4/ 1981 : 3.1 Année scolaire 1979-80

▪ Les étudiants. Effectifs des étudiants dans les universités. Année scolaire 1975-1976

- n° 15/1977 : 5.2 Année scolaire 1975-1976
- n° 16/1979 : 5.2 Année scolaire 1977-1978
- n° 15/1980 : 5.2 Année scolaire 1978-1979
- n° 14/1981 : 5.2 Année scolaire 1979-1980

▪ Les étudiants. Effectifs des élèves dans les grandes écoles publiques et privées.

- n° 14/1979 : 5.3 Année scolaire 1977-1978

■ Brochures officielles sur les professeurs et les examens d'éducation physique

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, arrêté du 3 mars 1950, ministère de l'Education nationale

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, textes officiels au 1er juillet 1951, ministère de l'Education nationale

● *Programme provisoire d'éducation physique des établissements d'enseignement du second degré et des établissements de l'enseignement technique*, 1952, secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, textes officiels en vigueur au 1er janvier 1955, ministère de l'Education nationale, publication du Centre National de Documentation Pédagogique, brochure n° 153-Pg/J.S.

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, textes officiels en vigueur au 10 janvier 1956, ministère de l'Education nationale, publication du Centre National de Documentation Pédagogique

● *Concours d'admission dans les CREPS ou Ecoles préparant au CA au professorat d'éducation physique et sportive (première partie)*, 1957, ministère de l'Education nationale, publication de l'Institut Pédagogique National, brochure n° 154-Pg/J.S.

● *Les épreuves d'éducation physique dans les examens scolaires*, 1957, ministère de l'Education nationale, publication de l'Institut Pédagogique National

● Letessier Jean, Table de cotation des performances sportives, éditée par *Education Physique et Sport*, 1957

● *Instruction du 20 juin 1959*, complétant l'Instruction du 1er octobre 1945, à l'usage des professeurs d'éducation physique et sportive, ministère de l'Education nationale, publication de l'Institut Pédagogique National, brochure n° 100 F.D

● *Épreuves d'éducation physique au baccalauréat et dans les brevets d'enseignement de l'Enseignement technique*, 1959, ministère de l'Education nationale, Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale

● *Épreuves d'éducation physique au baccalauréat et dans les brevets d'enseignement*, arrêtés des 5 octobre et 23 novembre 1959, modifiés par l'arrêté du 23 décembre 1960 et du 30 janvier 1960, ministère de l'Education nationale, Haut-commissariat à la

Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure 159 Pg/JS

● *L'éducation physique et sportive dans l'enseignement du premier degré*, ministère de l'Education nationale, Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, Direction générale de l'enseignement du premier degré, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, Paris 1960, 206 p.

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, 1960, ministère de l'Education nationale, Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure 153 Pg/JS

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, 1961, ministère de l'Education nationale, Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure 153 Pg/JS

● *Épreuves d'éducation physique dans les examens scolaires*, 1963, ministère de l'Education nationale, Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure 153 Pg/JS

● *Diplôme de maître d'éducation physique et sportive*, 1963, ministère de l'Education nationale, Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure 152 Pg/JS

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, 1964, ministère de l'Education nationale, secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure 153 Pg/JS

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, 1965, ministère de l'Education nationale, secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure n° 153/Pg/JS

● *L'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement*, 1966, ministère de l'Education nationale, ministère de la Jeunesse et des Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure n° 161/JS

● *Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, 1967, ministère de l'Education nationale, ministère de la Jeunesse et des Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure 153/Pg/JS

● *Le professeur d'éducation physique*, monographie professionnelle, novembre 1967, ministère de l'Education nationale, bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles

● *Épreuves d'éducation physique dans les examens scolaires et concours scolaires* , ministère de l'Education nationale, ministère de la Jeunesse et des Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, brochure n° 131/Pg

● *Professeurs d'éducation physique*, monographie professionnelle, 1969, ministère de l'Education nationale, secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des productions de l'Education nationale, brochure n° 450 Pe

● *Professeurs d'éducation physique*, monographie professionnelle, 1970, ministère de l'Education nationale, secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, Institut Pédagogique National, service d'édition et de vente des productions de l'Education nationale, brochure n° 450 Pe

● Enseignement. Réglementation de l'épreuve d'éducation physique et sportive à divers examens, 1973, Journal officiel, n° 1391- 1973

● Commission pédagogique nationale chargée de l'étude des programmes d'éducation physique et sportive, *Programmation des activités physiques et sportives dans les établissements du second degré*, ministère de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Education nationale, Paris, 1967, 52 pages.

■ Journaux officiels

● Journal Officiel des années 1922, 1923, 1927, 1928, 1930, 1931, 1933

● BAMIP n° 2620 de l'année 1928

****

Archives nationales, Fontainebleau

■ Direction de l'administration (1981-1986), direction de l'Administration et des services extérieurs (1986-)

Gestion des services extérieurs

- 1986. 0416

- Art 3-7 Ecoles nationales et Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive 1930-1976)

Gestion du personnel enseignant d'EPS

- 1986. 0407

- Art 5-6 Gestion, statuts, 1950-1970

■ Direction des Sports

Chargés de mission

- 1986. 0446

- Art 1 Politique de la direction générale de la Jeunesse et des Sports, 1946-1976

- Art 2 Politique de la direction générale de l'Education physique et sportive, 1948-1957

- Art 3 Réforme de l'Education physique et sportive, 1945-1964

■ Enseignement et Education physique

- 1986. 0403

- Art 1 Education physique et sportive dans l'enseignement secondaire, 1961-1963

- Art 2-3 Expériences pédagogiques (premier et deuxième degré), 1960-1970

- 1988. 0242

- Art 1 Education physique dans l'enseignement, 1945-1961

- Art 2 Formation des enseignants, 1946-1962

- Art 3 Création de l'Association du Sport Scolaire et Universitaire, 1962 et des Instituts Régionaux d'Education Physique et Sportive, 1963-1966

■ Inspection générale

- 1977. 0287

- Art 1-3 Dossiers de travail des inspecteurs : Bazennerye, Surrel Yvonne, Delaubert, Adenis, 1961-1974

■ Direction des Sports, Sous-direction de l'Education physique et sportive

● 1981. 0459

- Art 1-4 Professorat, examens : chronos des inscrits, 1963-1973, relevés des notes, 1975

● 1981. 0465

- Art 1-6 Professorat, examens : chronos des reçus, 1960-1973, relevés des notes, 1975

■ Administration Sous-direction personnel et affaires générales

● 1986.0407

- Art 1-6 Dossiers de travail concernant les enseignants d'éducation physique (gestion, statut..), 1953-1973

****

Archives de la sous préfecture d'Anthony

● Dossier de l'Association « AEEPS »

- Pièce AY03853
- Pièce AY03857
- Pièce AY03858
- Pièce AY03859
- Pièce PR51497
- Pièce CZ65653
- Pièce IA93684
- Pièce EF87092
- Pièce CX88869

****

Archives privées

■ Archives de Mme Mottuel Denise

● Documents concernant les stages de formation continue (non classés)

● Documents concernant les réunions administratives de l'ENSEPS jeunes filles (non classés)

■ Archives de M. Zoro Jean

● Dossier Amicale 1969-1970

- Réunions du bureau national
- Régionale de Paris

● Dossier Amicale 1970-1971

- Nationale et Régionale Paris (courrier)
- Actions 1971

● Dossier Amicale 1971-1972

- Nationale et Régionale Paris (courrier)

● Dossier Amicale 1972-1973

- Nationale et Régionale Paris (réunions, courrier)

● Dossier Amicale 1973-1974

- Nationale (comptes rendus réunions, courrier)
- Régionale Paris
- Stages

● Dossier Amicale 1974-1975

- Circulaires nationales (comptes rendus réunions)
- Divers courriers

● Dossier Amicale 1975-1976

- Nationale (courriers et comptes rendus

● Dossier Amicale 1976-1977

- Nationale (courriers, stages et comptes rendus)

● Dossier Amicale 1977-1978

- Nationale (Circulaires**,** comptes rendus réunions, courriers)

● Dossier Amicale 1978-1979

- Nationale (Circulaires**,** comptes rendus réunions, stages, courriers)

● Dossier Amicale 1979-1980

- Nationale (Circulaires**,** comptes rendus réunions, courriers)

● Dossier Amicale 1980-1981

- Nationale (Circulaires**,** comptes rendus réunions, courriers)

● Dossier Amicale 1981-1982

- Nationale (Circulaires**,** comptes rendus réunions, stages, courriers)

● Dossier Amicale 1982-1983

- Nationale (Comptes rendus réunions, stages, courriers)

● Dossier Amicale 1983-1984

- Nationale (courriers)

● Dossier Amicale 1984-1985

- Nationale (comptes rendus réunions, courriers)

● Action 33-47

- Courriers divers
- Action avec SNEP
- Action février 1976
- Tableau récapitulatif de tous les anciens (912 cas)
- Courriers à l'administration
- Courriers parlementaires
- Courriers et dossiers des amicalistes

● Conférence des présidents

● Stages sur organisation EPS

- Coordination EPS, administration Jeunesse et Sports, 1966
- Organisation EPS dans les établissements (préparation), 1966

● Évolution nombre d'adhérents (1973 à 1986)

- Effectifs 1976-1982 relevés Savin-Zoro
- Diagrammes 1973 à 1986

● Orientation ENSEPS après 1968

- ENSEP féminine. Travaux des commissions juin 1968
- Courrier divers

● P1 Filles (1955 à 1961)

- Listes des candidates
- Listes des jurys
- Statistiques
- Rapport général sur P1 (1933 à 1975), présenté par Mme Surrel, préparé en partie par Renée Zoro

● Statuts

- Nationale
- Régionales
- Revue *EP.S*

● Enquête nationale Janvier 1972

- Réponses individuelles des amicalistes à propos du changement des statuts et l'ouverture de l'association

● Action syndicale rentrée 1978-1979

- Courriers, brochures diverses

● Affaire revue *EP.S*

- Enquête sur statuts revue auprès des anciens de 1950 (Courriers)
- Statuts Comité d'Etudes et d'Informations pédagogiques et du Sport
- Réunions Amicale-Revue *EP.S* (1981-1982)
- Courriers 1983
- Projet statuts « revue *EP.S* », 1983

****

■ Archives de l'AE EPS

● Dossier « Nuits de l'Education physique »

- Bal de l'EP 28 mars1936 (Affiches, invitations, programme, coupures de presse)
- Nuit de l'EP du 15 mars 1950 (Organisation fête, décompte financier, demande de subvention)
- Nuit de l'EP du 14 avril 1951 (Courriers)

- Nuit de l'EP du 3 mai 1952 (Courriers, factures, bilan)
- Nuit de l'EP du 23 mai 1953 (Factures, courrier Néaumet « boycott » M.M. Masson et Roux)
- Nuit de l'EP du 8 mai 1954 (Courriers, affiche, factures)
- Nuit de l'EP du 22 janvier 1955 (Affiche, courriers, factures

● Dossier « Archives Mme Surrel », directrice de l'ENSEPS jeunes filles et vice présidente de l'Amicale

- Textes manuscrits d'Ernest Loisel (Causeries radios, préparations IO de 1940)
- Textes ronéotés d'Ernest Loisel
- Programme ENEP (1941-1942 et 1942-1943)
- Dossier STO (Dossier des élèves, courrier)
- Dossier venue « Sofia flickorna » en 1953
- Chemise « recherche scientifique » (Intervention Hiriatborde, travaux réalisés à l'ENSEPS jeunes filles)
- Projets de réforme du professorat d'éducation physique (1952-1959)
- Réforme professorat d'EP (Première partie, réforme 1965,
  . Projet de réforme de Roger Allègre, 1955
  . Projet de réforme de 1960-1961
  . Réformes première partie
  . Courriers réforme 1964-1965
- Conseil des professeurs 1967-1968 ENSEPS jeunes filles
- Observations des professeurs sur les IO de 1967
- Travaux des commissions de juin 1968
- Conseil des professeurs 1968-1969 ENSEPS jeunes filles
- Réforme des ENSEPS (1969-1970)
- Conseils des professeurs (CR du dernier conseil des professeurs 1969 ENSEPS jeunes filles et dernier conseil des professeurs Joinville 30 juin 1973, lettre Boulat)
- Sport à l'école, 1969 (Coupures de presse du journal *l'Equipe*
- Recherche en EPS (document de Thomas Raymond et Dufour Henriette, courriers)
- Formation permanente (Groupe d'étude et de coordination, participation de l'ENSEPS à la FPC dans les entreprises)
- Sport scolaire, affaire OSSU (Coupures de presse 1958 à 1960)

● Dossier secrétariat général de l'Amicale

- Courrier 1945 et 1951 (Premier Bulletin manuscrit de l'Amicale après guerre)

- Courrier 1952 (Divers, CR stage d'Aix, CR AG juin 1952)
- Courrier 1953 (Divers, stage ski Noël)
- Courrier 1954 (Divers, AG juin 1954, lettre Paganel)
- Courrier 1955 (Divers, situation financière)
- Courrier 1956 (Divers, demande subvention, lettre Guimier)
- Courrier 1957 (Divers, CR stage, lettre Néaumet, défense Ecole)
- Courrier 1958 (Divers, lettre Mercier, projet stage, lettre Ricard à Boigegrain)
- Courrier 1959 (Divers, commission féminine)
- Courrier 1960 (Divers, lettre Haut-commissariat Jet S)
- Courrier 1961 (Divers, souscription local)
- Courrier 1962 (Divers, démission Imberty, conf. Presse SNEP)
- Courrier 1963 (Divers, voyage en URSS, mission de l'ENSEPS, bilan financier)
- Courrier 1965-1966 (Divers, Revue *EPS*, SIEPEPS)
- Courriers 1965-1966 (- Organisation voyages Belgrade (championnat d'Europe d'athlétisme 1962) et Moscou (visite Institut d'éducation physique)
- Présences aux assemblées générales (AG 198, AG 1959, AG 1960, AG 1961, AG 1962)
- Stages 1959 à 1967
  . Stage ENI, Paris 1959 (Divers courriers, participants, CR, brochure « Journées d'études »)
  . Stage Montpellier 1960 (Participants, CR
  . Strasbourg 1961 (Participants, compte rendu)
  . Stage outre-mer Paris ENSEPS, 1962 (Participants, compte rendu)
  . Stage « Rythme et mouvement », Châtenay septembre 1964 (Participants, compte rendu)
  . Stage Bombannes 1965 (Courriers, participants)
  . Stage « Sports collectifs et sports de combat », ENSEPS, septembre 1965 (Courrier, participants)
  . Stage « Danse pédagogie », Châtenay 1966 (Participants, courrier)
  . Stage tennis, Châtel Guyon, juillet 1967 (Courriers, participants, compte rendu)
- Circulaires (1981-1982, 1983-1984, CR de CA et d'AG)
- Dossier préparation 30è anniversaire Amicale

● Livres de comptes

- Exercice 1955-1956 (Juin 1955 à décembre 1956)
- Exercice 1957-1958 (Juin 1957 à juillet 1958)
- Cahier des comptes détaillés, 1958 (Janvier 1958 à décembre 1958)
- Exercice 1959 (Janvier 1959 à décembre 1959)
- Cahier des comptes détaillés, 1959-1961 (Mai 1959 à mai 1961)
- Exercice 1963-1964 (Juin 1963 à novembre 1964)
- Exercice 1964-1964 (Novembre 1964 à novembre 1965)

****

Sources Orales, entretiens

■ Barthélémy Robert, entretien accordé le 04 avril 2003

■ Curtet Yvonne et Lucien, entretiens accordé le15 mars 2003

■ Mottuel Denise, entretiens accordés le 27 octobre 2002 et le 24 janvier 2003

■ Zoro Jean, entretiens accordés le 26 octobre 2002, le 25 janvier 2003, le 08 mars 2003 et le 20 avril 2006 à Croissy

■ Portes Maurice et Madeleine, entretiens accordés le 03 mars 2006 à Balaruc le vieux

■ Pinturault Jean, entretiens accordés le 20 décembre 2004 et le 31 mai 2006 au Cannet

■ Marsenach Jacqueline, entretiens accordés le 16 juin 2006 à Paris

****

Ouvrages à caractère de sources consultés

■ Ouvrages de l'Amicale ou de l'AEEPS

● Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, *Annuaire 1976 des anciens élèves de l'ENSEPS, 1933-1975*, édition O.C.P. Paris, 1976, 207 pages.

● Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, *Annuaire des anciens élèves de l'ENSEPS, 1933-1973*, édition O.C.P. Paris, 1974, non paginé

● Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, *Premier degré d'éducation physique*, édition Armand Colin-Bourrelier, Paris 1964, 459 pages.

●Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, *Premier degré d'éducation physique*, édition Armand Colin, Paris 1979, 458 pages.

● Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, sous la dir. de Jean Tirman, *Premier degré d'éducation physique*, éditions Bourrelier, Paris 1961, 479 pages.

● Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, *Tennis. La conception novatrice de Gilbert Omnès*, supplément à la revue EP.S, n° 121 et 122, éditions *EPS*, Paris, 1973

● Collectif « Gymnastique sportive » Amicale ENSEP, *Hyper spécial gym n° 2*, édition Amicale ENSEP, Le Plessis-Robinson, 1977, 49 pages.

● Collectif « Gymnastique sportive » Amicale ENSEP, *Hyper spécial gymnastique 1975*, éditions O.C.P., Paris, 1975, 36 pages.

● Collectif « Gymnastique sportive » Amicale ENSEP, *Hyper spécial gym n° 3*, édition Amicale des Enseignants d'EPS, Le Plessis-Robinson, 1981, 78 pages.

-●Collectif « Tennis » Amicale Enseignants EPS, *Tennis éléments pour une pédagogie active, Numéro spécial d'Hyper*, Edition Amicale Enseignants EPS, Le Plessis-Robinson, 1977, 50 pages.

● Collectif « Tennis » Association Enseignants EPS, *Tennis. La formation du joueur*, Edition Association Enseignants EPS, Le Plessis-Robinson 1981, 209 pages.

● Collectif, dir. Audureau Claude, L'Amicale des Enseignants d'EPS, *L'activité physique de l'enfant*, Éditions Amicale EPS et revue *EP.S*, Paris, 1977, 318 pages, 2è édition, 1981, 379

● L'équipe d'animation « Sports collectifs » de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEP, *Hyper spécial sports collectifs,* supplément à la revue n° 101, éditions SERIEP, Paris, 1974, 82 pages.
● L'équipe d'animation « Sports collectifs » de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, *Hyper spécial sports collectifs,* éditions O.C.P., Paris, 1975, 80 pages.
● L'équipe d'animation « Sports collectifs » de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, *Sports co n°3. Hyper spécial*. *De l'enfant…au joueur de haute performance,* éditions Amicale ENSEP, Châtenay-Malabry, 1977, 78 pages.

■ Ouvrages de l'ENSEPS et de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique

● Amsler Jean, *Structure du sport français en 1968*, supplément à *EP.S* n° 99, juillet 1969, éditions Revue *EP.S,* Paris, 1969, 54 pages.
● Bigot Rosine, *Le milieu scolaire et universitaire et la formation des enseignants d'éducation physique en Grande-Bretagne,* INSEP, Paris, 1979, 93 pages.
● Cercle d'étude gymnastique de l'ENSEPS, *Mini enchaînements,* documents stages, ADIREPS, Châtenay-Malabry, 1973, 120 pages.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, ENSEP, Etudes et recherches, ENSEP, n° 1 mai 1972, 64 pages.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, ENSEP, n° 2 décembre 1972, Paris, 60 pages.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, ENSEP, n° 3 juin 1973, Paris, 65 p.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, ENSEP, n° 4 décembre 1972, Paris, 64 pages.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, ENSEP, n° 5 juin 1974, Paris, 69 pages.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, ENSEP, n° 6 décembre 1974, Paris, 76 pages.

● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, ENSEP, n° 7 juin 1975, Paris, 71 p.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, ENSEP, n° 8 décembre 1975, Paris, 62 pages.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS*, Etudes et recherches, INS et ENSEP, n° 9 juin 1976, Paris, 74 pages.
● Collectif, *Annales de l'ENSEPS, Spécial psychophysiologie*, Etudes et recherches, INS et ENSEP, n° 10 décembre 1976, Paris, 111 pages.
● Collectif, *Histoire sociale des pratiques sportives*, travaux et recherches en EPS, Paris 1985, 164 pages.
● Collectif, *Numéro spécial histoire*, Travaux et recherches en EPS, INSEP, Paris, 1980,171 pages.
● Collectif, *Numéro spécial sciences et sport*, Travaux et recherches en EPS, INSEP, Paris, 1979,113 pages.
● Collectif, *Spécial sport, athlétisme*, INSEP, Paris 1978, 116 pages.
● Ecole Normale d'Education Physique, *Programme des Certificats d'Aptitude à l'éducation physique (degré élémentaire), au Professorat d'éducation physique (1re et 2è partie) et à l'enseignement de l'escrime*, Vuibert, Paris, 1942, 73 pages.
● Velimir Giric-Gira, *Problèmes posés par la tactique dans les jeux sportifs collectifs. Essais de solutions*, mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'éducation physique et des sports, dir. par M. Jean Pinturault, Paris, 1971, 171 pages.

■ Ouvrages et articles sur l'éducation physique et le sport

● Baquet Maurice, *Education sportive ; initiation et entraînement*, Éditions Godin L'Harmattan, Paris, 1942, 269 pages et Éditions L'Harmattan, Paris, 1998, 269 pages.
● Battista Eric, Portes Maurice, *Jeux sportifs et sports collectifs*, Éditions Bornemann, Paris, 1971, 209 pages.
● Beaupuis capitaine, *Cours de sports individuels et collectifs*, Ecole supérieure d'éducation physique, Joinville-le-pont, 1929, 55 pages.

● Belbenoit Georges, "Dossier pour le tiers temps pédagogique. Présentation", *Revue Education Physique et Sport*, Éditions EPS, Paris, n° 109, mai - juin 1971, p. 24 à 28.

● Belbenoit Georges, *Le sport à l'Ecole*, Casterman, Paris, 1973, 166 pages.

● Bellefon (de) H. et Marul Gabriel, *La méthode française d'éducation physique*, préface de Henri Paté, 6ème édition, Etienne Chiron, Paris, non datée, 354 p., et 10ème édition, Paris, non datée, 354 pages.

● Boigey Maurice, *Manuel scientifique d'éducation physique*, quatrième édition, Masson et Cie, Paris, 1939, 616 pages.

● Bouet Michel, *Signification du sport*, Editions Universitaires, Paris, 1968, 671 pages.

● Brandt Hermann, *Education physique, sport, biologie*, Éditions Médecine et Hygiène, Genève, 1967, 287 pages.

● Carrasco Roland, *Gymnastique aux agrès. L'activité du débutant*, Éditions Vigot frères, Paris, 1974, 55 pages.

● Champetier de Ribes Ebba, *A.B.C. d'éducation physique féminine*, Éditions Etienne Chiron, Clermont-Ferrand, 1942, 73 pages.

● CIEPS – Unesco, *Manifeste sur le sport*, Maison de l'Unesco, Paris, 1964, 17 pages.

● Clerc P., Crenn R., Listello Auguste, *Education physique pour tous*, Éditions Amphora, Paris, 1965, 291 pages.

● Collectif ENSEPS, *L'enfant et l'athlétisme*, ENSEP, Paris, 1972, 102 pages.

● Collectif, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Compte rendu du colloque international Sport et médecine de Vichy 1964*, Editions D'Art L.R., Paris, 1965, 324 pages.

● Collectif, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Compte rendu du colloque international Sport collectifs de Vichy 1965*, Editions D'Art L.R., Paris, 1967, 324 pages.

● Collectif, dir. Evesque E., *L'éducation générale et sportive*, cahier de pédagogie moderne, Éditions Bourrelier et Cie, Paris, 1942, 188 pages.

● Collectif, *Education Permanente: Formation Professionnelle Continue des Enseignants d'éducation physique et sportive*, mémoire collectif de la section 9 ENSEPS, Éditeurs : INS et ENSEPS, Documents Études, Paris, 1976, 212 pages.

● Collectif, *Encyclopédie générale des sports et sociétés sportives en France*, les éditions artistiques et documentaires, Paris, 1947, 942 pages.

● Collectif, Listello Auguste (sous la dir. de), *Orientation sportive*, Éditions Bourrelier, Paris, 1959, 247 pages.

●Collectif, *Sport de France*, SPEI, Paris, 1971, 602 pages.

● Collectif, *Sport et développement humain*, Éditions sociales, Paris, 1975, 320 pages.

● Collectif, *Sport et développement social au XXè siècle*, Éditions Universitaires, Paris, 1969, 235 pages.

● Colloque international organisé par la FSGT du 21 au 24 mai 1975, *Sport et progrès de l'homme*, les éditeurs français réunis, Paris, 1977, 211 pages.

● Commission de la doctrine du sport, *Essai de doctrine du sport*, Haut Comité des sports, Paris 1965, 120 pages.

● Commission technique féminine du comité national des sports, *Aspects de l'éducation physique féminine*, Éditions Revue *EP.S*, Paris, non datée, 31 pages.

● Delacroix Michèle, Guesdon Jacqueline, Guigni Andrée, Napias Françoise, *Mémento CPS-FSGT. L'enfant et l'activité physique et sportive, Expression corporelle*, Armand Colin-Bourrelier, Paris, 1977

● Delaubert Roger, "Opportunité d'une réforme", *Revue EPS*, Éditions EPS, Paris, n° 90, janvier 1968, p. 6-10.

● Encausse Philippe, *Sport et santé*, Éditions Amédée Legrand, Paris, 1951, 223 pages.

● Etudes sur la spécificité de la FSGT. - Travaux des journées d'étude des 16-17 décembre 1994. Dossiers 1 et 2

● Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire, *Quels objectifs pour la Gymnastique volontaire ?*, Gévédit, Paris, 1980, 249 pages.

● Gantheret Marcel et Petit Jean, *Education physique et initiation sportive*, librairie Istia, Strasbourg, 1960, 223 pages.

● Goirand Paul, *Mémento CPS-FSGT. L'enfant et l'activité physique et sportive, Gymnastique*, Armand Colin-Bourrelier, Paris, 1979

● Gratereau Raymond, *Initiation aux sports collectifs*, Éditions Bourrelier, Paris, 1957, 143 pages.

● Haramburu Marie-Simone, *Education physique et puberté féminine*, Thèse pour le doctorat en médecine, dir. Fabre R., Université de Bordeaux, Imprimerie Delmas, Bordeaux, 1949, 51 pages.

● Hébert Georges, *Guide abrégé du moniteur et de la monitrice*, Vuibert, Paris, 1918, 31p. et 7ème édition,Vuibert, Paris, 1943, 170 pages.

● Hébert Georges, *L'éducation physique virile et morale par la méthode naturelle, tome I, exposé doctrinal et principes directeurs de travail*, Vuibert, Paris, 1942, 492 pages.

● Hébert Georges, *L'éducation physique virile et morale par la méthode naturelle, tome II, technique des exercices*, Vuibert, Paris, 1944, 643 pages.

● Hébert Georges, *Le sport contre l'éducation physique*, deuxième édition Vuibert, Paris, 1938, 144 pages.

● Hébert Georges, *Ma leçon type d'entraînement complet et utilitaire*, Vuibert, Paris, 1913, 206 pages.

● *L'éducation physique*, Revue *Esprit* mai 1975, Paris, 928 pages.

● Lagrange Fernand, *De l'exercice chez les adultes*, cinquième édition, Félix Alcan, Paris, 1904, 367 pages.

● Lefranc Emile, *Le prof de gym*, éditions SEGEP, Paris, 1952, 222 pages.

● Legrand Fabienne et Ladegaillerie Jean, *L'éducation physique au XIXe et au XX^{e} siècle. Tome 1 en France et Tome 2 à l'étranger*, Éditions Armand Colin-Bourrelier, Paris, 1972, 236 et 205 pages.

● Leroy André et Vivès Jean, *Pédagogie sportive et athlétisme*, 2ème édition, Bourrelier, Paris 1955, 356 pages.

● Letessier Jean, *Table de cotation des performances athlétiques*, Revue *EP.S*, supplément au n° 119, Paris, 1973, 43 pages.

● Listello Auguste, Clerc P., Crenn R., Schoebel E., *Récréation et éducation physique et sportive*, Éditions Armand Colin Bourrelier, Paris, 1956, 305 pages.

● Loisel Ernest, *Les bases psychologiques de l'éducation physique*, Éditions Fernand Nathan, Paris, 1935, 320 pages.

● Maccario Bernard, *Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS*, Éditions Vigot, Paris, 1982, 222 pages.

● Malho Friedrich, *L'acte tactique en jeu*, Éditions Vigot, Paris, 1969, 244 pages.

● Marchand Roger, *L'éducation physique moderne*, Tome I, Éditions Jacques Vautrain, Paris, 1945, 186 pages.

● Marchand Roger, *L'éducation physique moderne*, Tome III, Éditions Jacques Vautrain, Paris, 1946, 240 pages.

● Mérand Robert, Marsenach Jacqueline, *Développement de la motricité et pratique pédagogique*, extrait de la Revue de l'Education physique, Vol. XII, 3, 1972.09

● Mérand Robert, Marsenach Jacqueline, Lagisquet Maurice, *Pédagogie de la motricité*, extrait de la Revue de l'Education physique, Vol. XI, n° 4, 1971

● Mérand Robert, Marsenach Jacqueline, Viala Margueritte, *Motricité et jeux sportifs collectifs*, extrait de la Revue de l'Education physique, Vol. X, 3, 1970.09

● Michelin MM., *Une expérience d'éducation physique*, Revue trimestrielle d'organisation scientifique et d'études économiques, *Prospérité*, Éditions Michelin, septembre 1936.

● Mignot Jacques, *L'enseignement sportif, son animation, sa réglementation*, Éditions Armand Colin- Bourrelier, Paris, 1971, 224 pages.

● Ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique*, deuxième édition imprimerie nationale, Paris, 1923, 93 pages.

● Ministère de la Guerre, *Règlement d'éducation physique*, Edition Berger-Levrault, Nancy, 1912, 129 pages.

● Ministère de la Guerre, *Règlement général d'éducation physique, méthode française, première partie*, imprimerie nationale, Paris, 1928, 342 pages.

● Ministère de la Guerre, *Règlement général d'éducation physique*, Edition Charles-Lavauzelle et C^{ie}, Paris, 1932, 342 pages.

● Noël Hubert, *La préparation gymnique*, Éditions revue *EP.S*, Paris, 1971, 159 pages.

● Pelletier René P., *Tennis, la technique moderne*, Éditions J. Susse, Paris, 1950, 327 pages.

● Perrin Denyse-Marguerite, *La femme devant l'éducation physique*, Thèse pour le doctorat en médecine, dir. Fabre R., Université de Bordeaux, Imprimerie Delmas, Bordeaux, 1943, 115 pages.

● Popard Irène, *Quatre ensembles de gymnastique harmonique et rythmique*, éditions Guyot, Paris 1942, 30 pages.

● Racine G., Godier A., Leroy L., *L'éducation physique à l'école*, Éditions Fernand Nathan, Paris, 1939, 207 p.

● Ruffier (docteur), Soyons forts ! Manuel *d'éducation physique, pour hommes dames et enfant*, Éditions « Physis », Paris, 1938, 190 pages.

● Ruffier (docteur), *Traité d'éducation physique, l'enfant et l'adolescent*, Éditions « Physis », Paris, non datée, 249 pages.

● Séhé Désiré et Strehly G., *Jeux et exercices physiques*, Librairie Delagrave, Paris, 1925, 174 pages.

● Seurin Pierre, *L'éducation physique dans le monde*, Éditions Bière, Bordeaux, 1961, 432 p.

● Seurin Pierre, *L'éducation physique et l'école*, René Samie, Bordeaux, 1946, 246 pages.

● SNEP, L'éducation physique et la réussite de tous. *Actes du colloque « l'éducation physique à l'éducation nationale »*, Edition SNEP, Paris, 1982, 167 pages.

● Sous-secrétariat d'Etat de l'Education physique, *Règlement général d'éducation physique, méthode française, deuxième partie*, Editions Charles-Lavauzelle et C^{ie}, Paris, 1939, 437 pages.

● *Stage Maurice Baquet (1971-1972-1973).* Panorama… Supplément *Sport et plein air* n° 166

● *Stage Maurice Baquet (1973).* Supplément *Sport et plein air* n° 172, décembre 1973.

● *Stage Maurice Baquet. Recherche et rénovation pédagogique*. Numéro spécial CPS FSGT, publication CPS-FSGT, juin 1970.

● Tessié Justin, *Le football*, Éditions Vigot frères, Paris, 1969, 157 pages.

● Tirman Jean, *Gymnastique psychomotrice,* supplément revue *EP.S* n° 99 bis, Paris, 1969, 31 pages.

● Ulmann Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes*, PUF, Paris, 1965, 409 pages

● Vasseur Claude, *Mémento CPS-FSGT. L'enfant et l'activité physique et sportive, Athlétisme,* Armand Colin-Bourrelier, Paris, 1974

● Vuillemin Roger, *Mémento d'éducation physique et d'initiation sportive,* deuxième édition, PUF, Paris, 1942, 222 pages.

■ Ouvrages et articles de témoignages

● Couturier Gérard, *L'EPS face au sport, 1945-1995, Entretiens et témoignages*, Centre EPS et Société, Paris, 1999, 213 pages.

● Berge Marcel, *A nos marques ! Douze années de lutte pour l'EPS*, supplément au numéro 223 de l'organe du Syndicat National de l'Education Physique, Paris, 1984, 239 pages.

● Collectif, *EP.S interroge, recueil de textes parus entre 1983 et 1987, Dossiers EP.S n°54,* édition Revue EP.S, Paris, 2000,115 pages.

● Collectif, Leray, Claudine, (coordination), *Revue EPS, 50 ans. Dossier EPS n° 50,* Paris, Edition revue EPS, 2000, 123 pages.

● Goddet Jacques, *L'équipée belle,* Edition Robert Laffont/Stock, Paris, 1991, 526 p.

● Piard, Claude, *Où va la "gym"? L'éducation physique à l'heure des "STAPS"*, Éditions l'Harmattan, Paris, 2000,171 pages.

● Thibault, Jacques, *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique*, Edition AFRAPS, Nice 1992, 177 pages.

● Thibault, Jacques, « La face cachée de l'éducation physique » dans René, Bertrand-Xavier, (sous la dir.), *Dossier EPS n°15, L'Education physique au XXe siècle en France*, Paris, Éditions revue *EP.S*, 1992, p.328-345.

****

Bibliographie

Ouvrages d'Histoire et d'ordre méthodologique, sociologique et philosophique

- Agulhon Maurice, *La République, Nouveaux drames et nouveaux espoirs (1932 à nos jours), Tome II*, Paris, Hachette, 1990.
- Agulhon Maurice, Nouchi André, *La France de 1940 à nos jours*, Paris, Fernand Nathan, 1972, 211 p.
- Azéma Jean-Pierre, Bédarrida François (dir.), *1938-1948, Les années de tourmente de Munich à Prague, dictionnaire critique*, Paris, Flammarion; 1995.
- Azéma Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. Tome 14.De Munich à la Libération, 1938-1944*, Seuil, Paris, 1979, 412 pages.
- Bardin Laurence, *L'analyse de contenu*, PUF, Paris, 1977, 291 pages.
- Bergson Henri, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Éditions Albert Skira, Genève, 1945, 183 pages.
- Bernard Michel, "L'ambivalence du corps", *Revue Esprit, numéro spécial: l'éducation physique*, Paris, Paris, mai 1975, p. 641 à 821.
- Bernard Michel, *Le corps*, Éditions universitaires, Paris 1972, 141 pages.
- Berstein Serge et Milza Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle. III, 1945-1958*, Éditions Complexe, Paris, 1991, 337 pages
- Berstein Serge *La France de l'expansion. 1, La république gaullienne, 1958-1969*, Éditions du Seuil, Paris, 1989, 375 pages.
- Berstein Serge Milza Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle. Tome IV, 1958-1974*, Éditions Complexe, Paris, 1992. 392 pages.
- Berthaud Ginette, Brohm Jean-Marie, Gantheret Jean-François, Laguillaumie Pierre, *Sport, culture et répression*, revue *Partisans*, petite collection Maspero, 1973,173 pages.
- Besnard Pierre et Liétard Bernard, *La formation continue*, que sais-je ?, PUF, Paris, 2003, 127 pages.
- Blanc Dominique, « Numéros d'hommes. Rituels d'entrée à l'Ecole Normale d'Instituteurs », *Revue Terrain*, n° 8, 1987, p. 52-62.

- Borne Dominique, *Histoire de la société française depuis 1945*, Éditions Armand Colin, Paris, 1992, 186 pages.
- Braudel, Fernand, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, 319 p.
- *Bulletin du centre d'histoire contemporaine*, n° 7, 2003, 166 pages.
- Caillois Roger, *Les jeux et les hommes*, Éditions Gallimard, Paris, 1967, 378pages.
- Carol Anne, Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation (XIXème-XXème siècles), Paris, Le Seuil, 1995
- Carrel Alexis, *Réflexions sur la conduite de la vie*, Éditions Plon et Nourrit, Paris 1950, 289 pages.
- Château Jean, *L'enfant et le jeu*, Éditions du scarabée, Paris, 1972, 202 pages.
- Collectif, "Sport, Culture et répression", *Revue Partisans n° 43*, Maspéro, Paris juillet-septembre 1968.
- Collectif, André Jacques, (coordonné par) *Le corps et son langage. Cahiers pédagogiques*, n° 147, octobre 1987, CRAP, 1987, 42 pages.
- Collectif, *Quel corps*, petite collection Maspero, 1978, 230 pages.
- Collin Françoise, « Différence et différent : la question des femmes en philosophie » in, *Histoire des femmes en occident*, chapitre 9, tome 5, Thébaud Françoise (sous la dir.), collection dirigée par Duby Georges et Perrot Michèle, Plon, Paris, 1992.
- De Beauvoir Simone, *Le deuxième sexe, tome II*, Folio essais, Paris, 1999.
- De Gaulle Charles, *Mémoires d'espoir*, Plon, Paris, 1990, 401 pages.
- Debesse Marcel (sous la dir.), *Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence*, Éditions Bourrelier, Paris 1968, 297 pages.
- Detrez Christine, *La construction sociale du corps*, Éditions du Seuil, Paris 2002, 257 pages.
- Droz R. et Rahmy M., *Lire Piaget*, Edition Charles Dessart, Bruxelles, 1972, 243 pages.
- Duby Georges (dir.), *Histoire de la France de 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, 1987, 1258 pages.
- Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?*, Éditions du Seuil, Pais, 1972, 309 pages.
- Faure Edgar (sous la dir.), *Apprendre à être*, Edition Fayard-Unesco, Paris, 1973, 368 pages.
- Ferry Gilles, *La pratique du travail de groupe*, Éditions Dunot, Paris, 1975, 256 pages.
- Ferry Gilles, *Le trajet de la formation*, Éditions Dunot, Paris, 1983, 112 pages.

- Frayssinet Pierre, *Le sport parmi les beaux-arts*, Éditions Arts et voyages, Paris, 1968, 124 pages.
- Gay-Lescot Jean-Louis, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)* , Presses Universitaires de Lyon, 1991, 253 p.
- Guillon Jean-Marie numéro spécial *Provence Historique* "La résistance provençale: essai de synthèse", p. 429-440.
- Guillon Jean-Marie, "La résistance 50 ans et 2000 livres après", Guillon Jean-Marie en co-direction avec Laborie Pierre, *Histoire et mémoire: la résistance*, Privas, Toulouse, 1995, 352 p., p. 27-43.
- Guillon Jean-Marie, numéro spécial *Provence Historique*, tome XLIV, fascicule 178.
- Jalley Emile, *Wallon et Piaget. Pour une critique de la psychologie contemporaine*, L'Harmattan, 2006, 498 pages.
- Jeu Bernard, *Le sport, la mort, la violence*, Éditions universitaires, Paris, 1972, 204 pages.
- Knapp Barbara, *Sport et motricité, l'acquisition de l'habileté motrice*, Éditions Vigot frères, Paris, 1971, 216 pages.
- Koestler Arthur, *Le cheval dans la locomotive*, Éditions Calmann-Lévy, Paris, 1967, 315 pages.
- Le Ny Jean-François, *Apprentissage et activités psychologiques*, Paris PUF, 1967, pages.
- Léon Antoine, *Psychopédagogie des adultes*, Paris, PUF, 1971, 189 p.
- Lesne Marcel, *Travail pédagogique et formation d'adultes*, PUF, Paris, 1977, 180 pages.
- Mauss Marcel, *Essais de sociologie*, Éditions de Minuit, Paris, 1971, 252 pages.
- Mencherini Robert, *Guerre froide, grèves rouges*, éditions Syllepse, Paris, 1998, 307 pages.
- Monteil Jean-Marc, *Soi et le contexte*, Éditions Armand Colin, Paris 1993, 145 pages.
- Ory Pascal, *L'aventure culturelle française, 1948-1989*, Paris, Flammarion, 1989, 239 p.
- Osterrieth Paul, *Introduction à la psychologie de l'enfant*, PUF, Paris, 1969, 257 pages.
- Piaget Jean et Inhelder Bärbel, *La psychologie de l'enfant*, PUF, Que sais-je ?, Paris,1982, 126 pages.
- Piaget Jean, *Biologie et connaissance*, Éditions Gallimard, 1973, 510 pages.

- Piaget Jean, *La psychologie de l'intelligence*, Éditions Armand Colin, Paris, 1970, 192 pages.
- Piaget Jean, *Psychologie et pédagogie*, Éditions Denoël, Paris 1969, 264 pages.
- Piaget Jean, *Six études de psychologie*, Éditions Gonthier, Genève, 1970, 178 pages.
- Rémond René, *Notre siècle (de 1918 à 1991)*, in Favier Jean, *Histoire de France, tome 6*, Paris, Fayard, 1988.
- Rioux Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République, tome 1, L'ardeur et la nécessité*, Paris, Éditions du Seuil, , 1980, 303 p. et *tome 2, L'expansion et l'impuissance (1952-1958)*, Paris, Éditions du Seuil, , 1983, 384 p.
- Roy Claude, *Les chercheurs de dieux*, Éditions Gallimard, Paris, 1981, 300 pages.
- Serres Michel, *Variations sur le corps*, Editions Le Pommier, Paris, 1999, 189 pages.
- Thorez Maurice, *Fils du peuple*, Éditions sociales internationales, Paris, 1937, 219 p.
- Tran-Thong, *Stades et concept de stade de développement de l'enfant dans la psychologie contemporaine*, Vrin, Paris, 1971, 455 pages.
- Veyne, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971, 439 p.
- Wallon Henri, *L'évolution psychologique de l'enfant*, Éditions Armand Colin, Paris, 1969, 200 pages.
- Wallon Henri, *Psychologie et éducation de l'enfance*, numéro spécial de la revue *Enfance*, Paris, 1971, 171 pages.
- Woolf Virginia, *Une chambre à soi*, Éditions 10-18, Paris, 2001, 171 pages.

****

Ouvrages sur l'éducation

- Astolfi Jean-Pierre et Develay Michel, *La didactique des sciences*, PUF, que sais-je ?, Paris, 1989, 127 pages.
- Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris, Edition de Minuit, 1970, 281 p.
- Bulletin de la société Alfred Binet et Théodore Simon, n° 565, 1979, *L'avenir de la pédagogie par objectifs*, Lyon, p. 269 à 320.
- Caillois Roger, *les jeux et les hommes,* Paris, NRF, 1967, 378 p.
- Charle Christophe, *La république des universitaires (1870-1940)*, Éditions du Seuil, Paris, 1994, 521 pages.
- Chervel André, « Pour une histoire des discipline scolaires », *Histoire de l'éducation,* n° 38, mai 1988, p. 59-119.
- Chervel André, *La culture scolaire, une approche historique*, Paris, Belin, 1998.
- Compagnon Béatrice, Thévenin Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs de 1880 à nos jours,* Paris, Perrin, 2001, 361 p.
- Cros Louis, *L'explosion scolaire,* Paris, CUIP, 1961.
- De Corte et coll., *Les fondements de l'action didactique,* Bruxelles, A. de Boeck, 1979, 402 p.
- De Landsheere Gilbert, *Introduction à la recherche en éducation,* Éditions Armand Colin-Bourrelier, Paris, 1979, 403 pages.
- De Landsheere Viviane et Gilbert, *Définir les objectifs de l'éducation,* PUF, Paris, 1978 ,307 pages.
- Ferry Gilles, *Le trajet de la formation. Les enseignants entre la théorie et la pratique,* Paris, Dunot, 1983,112 p.
- Imbert Anne-Marie et Imbert Francis, *L'école à la recherche d'une nouvelle autorité,* Éditions Armand Colin, Paris, 1973, 286 pages.
- La documentation française, *Rapport de la commission d'études sur la fonction enseignante dans le second degré,* la documentation française, Paris, 1972, 146 pages.
- Léon Antoine, *Histoire de l'enseignement en France,* Paris, PUF, 128 pages.
- Meirieu Philippe, *Apprendre…oui, mais comment*, Éditions ESF, Paris, 1988, 187 pages.

- OCDE, *L'enseignant face à l'innovation. Évolution récente du recrutement des enseignants,* OCDE, Paris 1974, 223 pages.
- Piaget Jean, *Où va l'éducation*, Éditions Denoël/Gonthier, Paris 1975, 133 pages.
- Pinon Bernard, Actes du colloque de l'AFL des 25,26, 2 février 1980, *Cinq contributions pour comprendre la lecture,* document Internet, *Les actes de lecture,*revue de l'AFL, n° 98, septembre 2007, site de l'AFL 31 juillet 2009, p. 84-88.
- Prost Antoine, *L'enseignement en France, 1880-1967,* Paris, Armand Colin, 1968, 523 p.
- Prost, Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation, dans L'Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, tome IV,* nouvelle librairie de France, Paris, 1981.
- Rapport du groupe de travail national sur les seconds cycles, présidé par Antoine Prost, *Les lycées et leurs études au seuil du XXI*è *siècle,* CNDP, Paris, 1983, 288 pages.
- *Revue de la formation permanente de Paris VIII-Vincennes. Pratiques de formation. Apprendre à réapprendre,* octobre 1981, Université de Vincennes, 1981
- Valentin Christiane, *Formation continue et professionnalité des enseignants,* thèse de doctorat de sciences de l'éducation, Université Lyon 2-Lumière, 1999, 810 pages.
- Géminard Lucien, *L'unification du système enseignant français. 1963-1985. Souvenirs d'un inspecteur général*, Éditions INRP, Paris 2002, 254 pages.

****

Ouvrages et publications sur la Formation Professionnelle Continue

- Alessandrini Emmanuel, Marty Jacques, Touboul Georges, *La formation des enseignants d'éducation physique et sportive*, thèse de 3ème cycle de psychologie, Université de Toulouse 2, (dir. Lanneau Gaston), 1984, 2 vol., 486 pages.
- Benoist Pierre, *Histoire de la formation professionnelle dans le BTP.1950-1990.* Thèse de 3ème cycle d'histoire, EHESS Paris, 1998, 613 pages.
- Bourdoncle Raymond, Lumbroso Max, *La Formation continue des enseignants du second degré : enquête sur les comportements et les attentes de formation continue et leurs déterminant,.* Editeur : Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP), Paris, 1986.
- Collectif, *Education Permanente: Formation Professionnelle Continue des enseignants d'éducation physique et sportive*, Editeurs : INS et ENSEPS, Documents études, Paris, 1976, 212 pages.
- Dubar Claude, *La formation professionnelle continue*, Editions La Découverte, Paris, 1984.
- Feller Danièle, *La formation continue pour quel enseignant d'EPS ? Profils de professionnalité exprimés au travers des actions de formation,* thèse de sciences de l'éducation, Université de Rouen, (Dir. Forquin Jean-Claude), 1998, 334 pages.
- Gentile Antoine, *La Formation Continue des enseignants : résurgence d'une pédagogie libertaire,* Thèse de 3ème cycle de droit du travail, Université de Paris 1, (Dir. Freyssinet), Jacques, 1983, 576 pages.
- Mourier- Lacrosaz Marie-Claude, *Les paradoxes de l'injonction au changement : la Formation Continue des instituteurs, de 1969 à 1988,* Thèse de 3ème cycle de sciences de l'éducation, Université de Lyon 2, (Dir. Meirieu Philippe), 1992, 367 pages.
- Perrenoud Pierre,"Le rôle de la formation des enseignants dans la construction d'une discipline scolaire: transposition et alternance", *DREEPS, Dossier EPS n°27. La formation au métier d'enseignant,* Paris, Editions Revue EPS, 1996, p.49-60.
- Prost Alain, « Les attentes des jeunes enseignants au début de leur formation », *Revue française de pédagogie*, INRP, Paris, n°24, août-septembre 1973.

- Sarlin- Rognoni Nicole, *Représentation sociale de la formation pour les enseignants-formateurs face à un problème d'identité*, Thèse de 3ème cycle de sciences de l'éducation, Université d'Aix-Marseille 1, (Dir. Bonniol), Jean-Jacques, 1996, 461 pages.
- Valentin Christiane, Formation continue et professionnalité des enseignants : la mise en place de la formation continue des enseignants du secondaire au début des années 80 (le cas de la MAFPEN de Lyon), Thèse de 3ème cycle de sciences de l'éducation, Université de Lyon 2, (Dir. Meirieu Philippe), 1998, 810 pages.

****

Ouvrages sur l'éducation physique et le sport

- Actes du 116è congrès national des sociétés savantes, *Jeux et Sports dans l'histoire. Tome 1- Associations et politiques*, Ed. du CTHS, Paris, 1992, 326 p.
- AEEPS, Actes des journées Roger Delaubert 1986, *Quelle éducation physique pour l'an 2000 ?*, Edition Amicale EPS, Châtenay-Malabry, 1987, 76 pages.
- Alessandrini Emmanuel, Marty Jacques, Touboul Georges, *La formation des enseignants d'éducation physique et sportive*, thèse de 3ème cycle de psychologie, (dir. Lanneau Gaston), Université de Toulouse 2, 1984, 2 vol., 486 pages.
- Amar Marianne, *Nés pour courir. Sport, pouvoirs et rébellions. 1944-1958*, PUG, Grenoble, 1987, pages.
- Andrieu Gilbert (sous la dir.) *L'éducation physique et le sport en France de 1958 à 1969*, journées d'études du CRSTAPS de Paris X, Nanterre du 30 janvier 1988, Nanterre 1988, 99 pages.
- Andrieu Gilbert (sous la dir.) *L'éducation physique et le sport en France de 1913 à 1936 et les influences étrangères*, journées d'études du CRSTAPS de Paris X, Nanterre du 4 février 1989, Nanterre 1989, 169 pages.

- Andrieu Gilbert (sous la dir.) *L'éducation physique et le sport en France après 1968,* journées d'études du Laboratoire d'Histoire des APS de l'UFR STAPS de Bordeaux, du 29 janvier 1989, Bordeaux, 1989, 196 pages.
- Andrieu Gilbert (sous la dir.) *Le brevet sportif populaire et la politique du Front Populaire en faveur des sports et des loisirs,* journées d'études du CRSTAPS de Paris X, Nanterre du 14 mars 1987, Nanterre 1987, 99 pages.
- Andrieu Gilbert, *A propos des finalités de l'éducation physique, les* cahiers Actio, Paris, 1994, 185 pages.
- Andrieu Gilbert, *Enjeux et débats en E.P. : une histoire contemporaine,* les cahiers Actio, Paris, 1992, 214 p.
- Andrieu Gilbert, *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours,* Éditions Actio, Paris, 2001, 157 pages.
- Andrieu Gilbert, *L'éducation physique au XX*^{è} *: une histoire des pratiques,* Éditions Actio, Paris, 1997, 126 pages.
- Andrieu Gilbert, *Propos sur l'enseignement de l'histoire des pratiques corporelles,* CRSTAPS de Paris X, Nanterre, 1988, 65 pages.
- Arnaud Pierre (sous la direction), *Une histoire de l'Education Physique. Enseignement primaire et secondaire. 1880-2000,* Spirale n° 13-14 - CRIS Université de Lyon, Lyon, 1998,354 p.
- Arnaud Pierre, "La revue EPS et l'innovation pédagogique", *Revue EPS,* Éditions, Revue EPS, Paris, n° 192, mars-avril 1985, p.30-37, n° 194, juillet-août 1985, p.22-25, n° 198, mars-avril 1986 p.24-27, n° 200-201, juillet à octobre 1986, p.181-184.
- Arnaud Pierre, "L'affaire des visas de l'OSSU à l'ASSU. Le conflit Herzog/Flouret", *Revue internationale des sports et des jeux - Sport et Histoire,* n° 2, 1993, p.41-74.
- Arnaud Pierre, "L'orthodoxie scolaire de l'éducation physique ou l'Etrangère dans la maison école", *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle n°1-2,* 1990, p. 15-29.
- Arnaud Pierre, Broyer G., (sous la dir.), *La psychopédagogie des activités physiques et sportives,* Privat, Toulouse, 1985, 418 p.
- Arnaud Pierre, Clément Jean-Pierre, Herr Michel, (sous la dir.), *Education Physique et Sport en France, 1920-1980,* AFRAPS, 1989, 293 p.
- Arnaud Pierre (textes réunis par), Actes du colloque tenu à Lyon 4 et 5 décembre 1989, *Le sport moderne en question,* Editions AFRAPS, Clermont-Ferrand, 1990, 255 pages.

- Arnaud Pierre, *Les savoirs du corps. Education Physique et Education intellectuelle dans le système scolaire français,* PUL, Lyon, 1983, 320 p.
- Association des Enseignants d'EPS, *Actes des universités d'été EPS, Grenoble 1990,* Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1991, 142 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, *Actes des universités d'été EPS, Grenoble 1991*, Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1992, 140 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, *Actes des universités d'été EPS, Marseille 1993,* Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1994, 123 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, *Actes du colloque Paris mars 1997. Education physique scolaire. Personne et société*, édition AEEPS, Le Plessis-Robinson, 1997, 227 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, *Education physique et didactique des APS*, édition AEEPS, Le Plessis-Robinson, 1990, 150 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, *Enseigner en sports collectifs avec le football*, Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1996, 130 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, *Faire progresser nos élèves en éducation physique*, édition AEEPS, Le Plessis-Robinson, 1996, 163 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, *Marciac 1988. Rapport du stage international de rugby*, Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1989, 237 pages.
- Association des Enseignants d'EPS, Natation. *Diversité des pratiques de la maternelle à l'université*, édition AEEPS, Le Plessis-Robinson, 1990, 205 pages.
- Attali Michaël (sous la dir.) *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Éditions Vuibert, Paris, 2006, 187 pages.
- Attali Michaël, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique. 1945-1981*. L'Harmattan, Paris, 2004, 345 pages.
- Attali Michaël, Saint-Martin Jean, *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation,* Paris, Armand Colin, 2004.
- Attali Michaël, Saint-Martin Jean, Villaret Sylvain, *CAPEPS et agrégation d'EPS. Annales corrigées et préparation des concours. L'écrit 1 au miroir de l'histoire*, Éditions Vuibert, Paris, 2006, 261 pages.
- Attali Michaël, *Syndicalisation et professionnalisation des enseignants d'Education Physique entre 1945 et 1981,* thèse STAPS, co-dirigée par Defrance Jacques et Bock Fabienne, Paris X Nanterre, 2002, 560 pages.

- Baquet Maurice, *Education sportive ; initiation et entraînement,* L'Harmattan, Paris, 1998, 269 p.
- Belbenoit Georges, "Dossier pour le tiers temps pédagogique. Présentation", *Revue Education Physique et Sport,* Éditions EPS, Paris, n° 109, mai - juin 1971, p. 24 à 28.
- Belbenoit Georges, *Le sport à l'Ecole,* Casterman, Paris, 1973, 166 p.
- Berge Marcel, *A nos marques !,* Éditions SNEP, Paris, 1984, 239 pages
- Bernard Michel, "L'ambivalence du corps", *Revue Esprit, numéro spécial: l'éducation physique,* Paris, Paris, mai 1975, p. 641 à 821.
- Bernard Michel, *Le corps,* Éditions Universitaires, Paris, 1972, 141 p.
- Borrel Marianne, *Sociologie d'une métamorphose : la Fédération Sportive et Gymnique du Travail entre société communiste et mouvement sportif (1964-1992),* Thèse pour le Doctorat de Sociologie, IEP Paris, 1999, 420 pages.
- Bouet Michel, *Signification du sport,* Éditions Universitaires, Paris, 1968, 671 p.
- Bui-Xuan Gilles, Gleyse Jacques, De Léséleuc (coor.), *Comment peut-on enseigner une culture corporelle ?, Tréma,* numéro hors série n° 1, CEIDRE, Montpellier, avril 1997, 128 pages.
- Chameyrat William, *Le SNEP, Syndicat National de Education Physique, dans la construction d'une discipline d'enseignement : l'Education Physique et Sportive. 1944-1992,* thèse pour le doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Bordeaux 2, 2005.
- CIEPS – Unesco, *Manifeste sur le sport,* Maison de l'Unesco, Paris, 1964, 17 p.
- Clément Jean-Paul, Defrance Jacques, Pociello Christian, *Sports et pouvoirs au XXème* siècle, PUG, Grenoble, 1994, 204 pages.
- Clément Jean-Pierre et Herr Michel (sous la dir.), *L'identité de l'éducation physique scolaire au XX*è *siècle*, Éditions AFRAPS, Clermont-Ferrand, 1993, 388 pages.
- Clément Jean-Pierre, "Les mutations de la société française et l'évolution du Sport de 1945 à nos jours", *Education physique et Sport en France, 1920-1980,* AFRAPS, Clermont-Ferrand, 1989, p.147-181.
- Clément Jean-Pierre, Defrance Jacques, Pociello Christian, *Sport et pouvoir au XXème Siècle,* Presse Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1994, 204 p.
- Clément Marc, *Etude socio pédagogique des enseignants d'éducation physique et sportive.* Thèse de 3ème cycle de sciences de l'éducation, Université Paris 8, sous la direction de Vigarello Georges, 1980, 380 p.

- Collectif 1er degré de l'AEEPS, *Le guide de l'enseignant, tome 1, compétences et savoirs de l'enseignant*, coédition AEEPS et revue *EP.S*, Paris 1995, 232 pages.
- Collectif 1er degré de l'AEEPS, *Le guide de l'enseignant, tome 2, comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités*, coédition AEEPS et revue *EP.S*, Paris 1994,
- Collectif d'Etude Disciplinaire et de Réflexion sur l'Enseignement de l'AEEPS, *Etre formateur d'enseignants d'EPS. Cahier du CEDRE n° 1*, Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1999, 55 pages.
- Collectif d'Etude Disciplinaire et de Réflexion sur l'Enseignement de l'AEEPS, *Finalités, compétences, contenus : quelles articulations ? Cahier du CEDRE n° 2*, Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 2001, 47 pages.
- Collectif ENSEPS, *L'enfant et l'athlétisme*, ENSEP, Paris, 1972, 102 p.
- Collectif, *Dossier EP.S n°54, EP.S interroge… Recueil de textes parus entre 1983 et* 1987, Bibliographies *augmentées*, Éditions Revue EP.S, 2000, 114 pages.
- Collectif, *Dossier EP.S n°54, EP.S interroge… Recueil de textes parus entre 1983 et 1987… Bibliographies augmentées*, Éditions Revue EP.S, 2000, 114 p.
- Collectif, *EP.S interroge, Dossier EP.S n° 2*, éditions Revue *EP.S*, Paris 1983, 86 pages.
- Collectif, *Techniques sportives et éducation physique*, actes des journées d'études avril 1994 Montpellier, coédition Revue *EP.S* et AEEPS, Paris, 1994, 146 pages.
- Collinet Cécile (sous la dir.), *La recherche en STAPS*, PUF, Paris, 2003, 292 pages.
- Collot-Laribe Jean, Naissance de la profession d'enseignant d'éducation physique : les enjeux professionnels, sociaux et politiques (1871-1990), mémoire pour le diplôme de l'INSEP, Paris, 236 pages.
- Couturier Gérard, Jean Guimier, 1913-1975, L'Harmattan, Paris 2001, 227 pages.
- Couturier Gérard, *Mai 68. Son vécu et ses effets dans le domaine de l'EPS, des sports et des* APS, site SNEP-FSU, s.l, s.n, 2008, 92 pages.
- Davisse Annick, Delaunay Michel, Goirand Paul, Roche Jean, *4 courants de l'EPS de 1985 à 1998*, Éditions Vigot, Paris, 2005, 327 pages.
- Delannet Michel, *Du rock au rock acrobatique*, édition AEEPS, Le Plessis-Robinson, 1997, 126 pages.
- Delaplace Jean-Michel, *Georges Hébert, la méthode naturelle et l'école*, thèse de doctorat en Sciences et techniques des activités physiques et sportives, Lyon 1, 2000.
- Demeny Georges, Les bases scientifiques de l'éducation physique, Paris, Alcan, 1902, 328 p.

- Dhellemmes Raymond, *Formation des enseignants d'EPS,* mémoire pour le diplôme de l'INSEP, Paris, 1981, 248 pages.
- During Bertrand, *La crise des pédagogies corporelles,* éditions du scarabée, Paris, 1981, 278 pages.
- Encausse Philippe, *Influence des activités physiques et sportives sur le développement intellectuel et physique en milieu scolaire,* Imprimerie nationale, ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports Paris, 1957, deuxième édition, 78 pages.
- Feller Danièle, *La formation continue pour quel enseignant d'EPS ? Profils de professionnalité exprimés au travers des actions de formation,* thèse de sciences de l'éducation, Université de Rouen, (Dir. Forquin Jean-Claude), 1998, 334 p.
- Gay-Lescot Jean-Louis, "Léo Lagrange et Jean Borotra. Convergences et divergences de deux politiques sportives (1936-1942)", p. 241-254, Actes du 116è congrès national des sociétés savantes. (Chambéry, 1991), *Jeux et sports dans l'histoire, tome 1, associations et politiques,* éditions du CTHS, Paris 1992, 330 p.
- Gay-Lescot Jean-Louis, Sport et éducation sous Vichy, Presses universitaires de Lyon, 1991.
- Gelès Alain, « Bilan des actions de formation professionnelle continue dans le domaine de l'EPS. Les actions des organismes privés », *Formation professionnelle continue des enseignants d'éducation physique et sportive,* mémoire collectif de la section 9 de l'ENSEPS, Paris, 1976, documents études INS et ENSEPS.
- Genzling Claude, (dir.) *Le corps surnaturé. Le sport entre science et conscience,* Éditions Autrement, Paris 1992, 205 pages.
- GERIR-Association des Enseignants d'EPS, *Marciac. Les forums du rugby*, Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1992, 160 pages.
- Gleyse Jacques, (sous la dir.), *l'Education Physique au XXe siècle. Approches historique et culturelle,* Vigot, Paris, 1999.
- Gleyse Jacques, *Archéologie de l'éducation physique au XXe siècle en France,* PUF, Paris, 1995, 272 p.
- Goirand Paul et Metzler Jacques (sous la dir.), *Techniques sportives et culture scolaire,* Éditions revue *EP.S*, Paris, 1996, 282 pages.
- Goirand Paul, « La théorie de l'exercice en gymnastique », in Goirand Paul, Journet Jacques, Marsenach Jacqueline, Portes Maurice, *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant.* L'Harmattan, 2004, 266 pages.

- Hébrard Alain, *L'éducation physique et sportive. Réflexion et perspectives*, coédition revue *STAPS* et revue *EP.S*, Paris, 1986, 269 pages.
- INRP (Institut National de la Recherche Pédagogique), "Formation continue des enseignants : les MAFPEN et après…" *Recherche et Formation*, Paris, N° 32, 1999.
- Jarnet Loïc, *La légitimation des politiques de l'éducation physique scolaire en France,* Thèse de 3ème cycle de sociologie, Université Paris 4, Dir. Boudon Raymond, 1998, 642 pages.
- Josseleau Yves, Rôle de l'armée dans l'évolution de l'enseignement des activités physiques en France du milieu du XIXème siècle à la fin de la Première Guerre mondiale, mémoire de l'INSEP, 1972.
- Klein Gilles, *Une affaire de discipline. L'éducation physique en France et en Europe (1970-2000),* éditions revue EP.S, Paris, 2003, 436 pages.
- Laurent Michel et Therme Pierre (sous la direction de), *L'enfant par son corps,* éditions Actio, Paris, 1987, 271 p.
- Le Boulch Jean, *Face au sport,* éditions ESF, Paris, 1977, 236 pages.
- Le Boulch Jean, *L'éducation par le mouvement,* éditions ESF, Paris, 1971, 243 pages.
- Le Boulch Jean, *Les facteurs de la valeur motrice. Analyse expérimentale de certains de ces facteurs. Interprétation d'un point de vue physiologique,* thèse de doctorat de médecine, faculté de Rennes, 1960.
- Le Boulch, Jean, *L'Education physique fonctionnelle à l'Ecole primaire*, publication du CREPS de Dinard, 1953, 168 pages.
- *Le nouvel âge du sport,* numéro spécial de la revue *Esprit,* avril 1987, 318 pages.
- Lebrun Bernard, *Les origines d'une éducation physique sportive scolaire. 1943-1950. Analyse à partir de la revue « Les Notes techniques de l'ENSEP»*, thèse de doctorat STAPS, sous la direction de Léziard Yvon, Université Rennes 2, 2006, 357 pages.
- Levet-Labry Eric, *Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'INSEP (1977)* , thèse doctorat d'Histoire, sous la direction de Bock Fabienne, Marne la Vallée, 2007, 434 pages.
- Loudcher Jean-François, Vivier Christian, Dietschy Paul, Renaud Jean-Nicolas, *Sport et idéologie,Tome 2,* Actes du VIIe congrès international du CESH, Éditions ACE-SHS, Besançon, 2004, 463 pages.
- Malho Friedrich, *L'acte tactique en jeu,* Vigot, Paris, 1969, 244 pages.

- Martin Jean-Luc, *Histoire de l'éducation physique sous la Vème République. L'élan gaullien, 1958-1969*, Vuibert, Paris, 2004, 202 pages.
- Martin Jean-Luc, *Histoire de l'éducation physique sous la Vème République. La conquête de l'Education National (-1969-1981)*, Vuibert, Paris, 2002, 205 p.
- Martin Jean-Luc, *La politique de l'Education Physique sous la Vème République*. Thèse de 3ème cycle d'histoire, Institut d'Etudes Politiques de Paris, sous la direction de Berstein Serge, 1998, 654 pages.
- Membres du collectif d'animation des Rencontres de Montpellier organisées par l'AEEPS, *Sports co en milieu scolaire. Des stages amicale au nouveau BAC*, Edition AEEPS, Le Plessis-Robinson 1984, 110 pages.
- Mons Gilles (sous la dir.), *L'EP.S aujourd'hui. Nouveau langage, nouvelles pédagogies ?*, GREFEP, Strasbourg, 1996, 239 pages.
- Néaumet Philippe, *L'éducation physique et ses enseignants au XX è siècle*, Éditions Amphora, Paris 1992, 456 pages.
- Nérin Jean-Yves, *Les Instructions Officielles et l'EPS au XXème siècle*, Éditions revue EP.S, Paris, 1999, 188 pages.
- Parazols Pierre, *Des notes techniques à la revue EP.S*, Dossier EP.S n° 50, *Revue EP.S 50 ans*, Ouvrage collectif, coordination Claudine Leray, Éditions Revue EP.S, 2000, 206 p., p.13 à 14.
- Parazols Pierre, *Des notes techniques à la revue EP.S*, Dossier EP.S n° 50, *Revue EP.S 50 ans*, Ouvrage collectif, coordination Claudine Leray, Éditions Revue EP.S, 2000, 206 p., p.13 à 14.
- Parlebas Pierre, *Activités physiques et éducation motrice*, dossier *EP.S* n° 4, Éditions revue *EP.S*, Paris, 1987,175 pages.
- Parlebas Pierre, *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, publications INSEP, Paris, 1981, 307 pages.
- Pelletier R.-P., *Tennis. La technique moderne*, Éditions J. Susse, Paris, 1950, 327 p.
- Pociello Christian, *Physiologie et éducation physique au XIXe siècle*, thèse de Sciences de l'éducation, Paris 7, 1974.
- Pociello Georges, Une *tentative de rationalisation de l'éducation physique : Marey et Demenÿ*, mémoire de l'INSEP, 1972.
- René Bernard-Xavier (sous la dir.) *L'éducation physique au XXè siècle en France*, Cruise, Éditions Revue *EP.S*, Paris, 360 pages.

- Sarremejane Philippe, *L'EPS depuis 1945. Histoire des théories et des méthodes*, Éditions Vuibert, Paris, 2004, 303 pages.
- Seurin Pierre, Haure-Placé, Sère, Marchand, *Vers une éducation physique méthodique*, imprimerie Bière, Bordeaux, 1949.
- Seurin Pierre, *L'éducation physique méthodique. Livret de l'instituteur*, éditions Bière, Bordeaux, non daté, mais postérieur à 1949.
- Solal Edouard, *L'Enseignement de l'E.P.S. à l'école primaire en France 1789-1990 , un parcours difficile*, Thèse de 3ème cycle de sciences de l'éducation, Université de Lille 3, sous la direction de Lechevallier Bertrand), 1998, 1199 p.
- Solal Edouard, *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile*, éditions revue EP.S, dossier EPS n° 45, Paris, 1999, 352 pages.
- Spivak Marcel, *Education physique, sport et nationalisme en France du Second Empire au Front Populaire : un aspect original de la Défense Nationale*, thèse pour le doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines, Paris 1 Sorbonne, 1983.
- Spivak Marcel, *Les origines militaires de l'éducation physique (1774-1848)*, thèse de doctorat en Histoire, Montpellier III, 1975.
- SurrelYvonne, *Plein air. Education physique et activités dirigées*, éditions Bourrelier, Paris 1947, 126 pages.
- Tessier Justin, *Méthode sportive. Essai d'une systématique*, supplément n° 109 d'*EP.S*, mai-juin 1971, 39 p.
- Therme Pierre, *L'échec scolaire, l'exclusion et la pratique sportive*, PUF, Paris, 1995, 252 pages.
- Thibault Jacques, *Itinéraire d'un professeur d'éducation physique : un demi siècle d'histoire et d'éducation physique en France*, éditions AFRAPS, 1992.
- Thibault Jacques, *Les aventures du corps dans la pédagogie française*, Vrin, Paris 1977, 328 pages.
- Thibault Jacques, *Sports et éducation physique, 1870-1970*, Vrin, Paris, 1987 (3ème édition), 270 pages.
- Tissié Philippe, L'éducation physique rationnelle, F. Alcan, Paris, 1922.
- Ulmann Jacques, « Sur quelques problèmes concernant l'éducation physique », *E.P.S.*, n° 81, 82, 83, 84, années 1966 et 1967.
- Ulmann Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes*, Paris, PUF, 1965, 409 pages.

- Vandevelde Michèle, *Education physique et basket-ball. Robert Mérand : un regard neuf sur l'activité de l'élève*, Editions Syllepse et Nouveaux regards, Paris, 2007, 214 pages.
- Véziers Guilhem, *Histoire du syndicalisme des professeurs d'éducation physique entre 1880 et 2002*, thèse de doctorat en STAPS, sous la direction de Pierre Arnaud, Université Claude Bernard Lyon I, 2004, 636 pages.
- Zoro Jean et l'Association des Enseignants d'EPS, *Images de 150 ans d'EPS*, édition Amicale EPS, Le Plessis-Robinson, 1986, 278 pages.
- Zoro Jean, *Images de 150 ans d'EPS*, édition Amicale EPS, Le Plessis-Robinson, 2002, 395 pages.

****

Articles de publications sur l'éducation physique et le sport

- Abonnen Denis, Attali Michaël, « De l'Amicale à l'AEEPS : des spécialistes au service de l'EPS », dir. Attali Michaël, *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique*, Paris, Vuibert, 2006, p. 62-89.
- Andrieu Gilbert, « L'Ecole de Joinville contrainte au changement », *in*, Simonet Pierre et Veray Laurent, (sous la direction de), L'empreinte *de Joinville. 150 ans de sport*, p. 31-45.
- Arnaud Pierre, « Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement : la mise en forme scolaire de l'éducation physique », *Revue française de pédagogie*, n° 89, oct-nov-déc, 1989, p. 29-34.
- Arnaud Pierre, série d'articles intitulée « La revue EPS et l'innovation didactique », *EP.S*, n° 192, 194, 198, 200-201, mars-avril 1985, juillet-août 1985, mars-avril 1986 et juillet-octobre 1986.

- Arnaud Pierre, *Sport-Histoire*, n°2, « L'affaire des Visas. De l'OSSU à l'ASSU. Le conflit Flouret/Herzog », PUB (Bordeaux), 1992, p. 40-74.
- Arnaud Pierre, « Pourquoi dit-on que le sport est éducatif ? Question d'actualité…question d'histoire… », Revue *Trema*, n° 8, décembre 1995, Montpellier, p. 53-66.
- Attali Michaël, « Le genre dans la revue *EP.S* », in Saint-Martin, Jean et Terret Thierry, *Sport et genre- volume* 3, l'Harmattan, Paris, 2005, p. 283-302.
- Baquet Maurice, « Principes d'Education Physique Sportive Généralisée », *INS*, n° 13 janvier-février 1951, p. 12-15.
- Barnier Lucien, « Cours supérieur. 1903-1933 », *in*, Zoro Jean, *Images de 150 ans d'E.P.S.*, éditions AEEPS, Paris, 2002, p. 304.
- Belbenoit Georges, *Premier degré d'éducation physique et sportive*, « Préface », Éditions Bourrelier, dixième édition, 1979.
- Berthelot Jean-Michel, « Corps et société. Problèmes méthodologiques posés par une approche sociologique de corps », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXIV, 1983, p. 119-131.
- Cahan David, « Le professeur André Latarjet : un homme, une œuvre trop méconnue », Andrieu Gilbert, (sous la direction de), *Journées d'études du 03 et 04 février 1989 : l'éducation physique et le sport en France de 1913 à 1936 et les influences étrangères*, Centre de recherche en STAPS, Paris X Nanterre, 1989, p. 105-116.
- Callède Jean-Paul, « Une figure bordelaise : Charles Cazalet (1858-1933) » in Delaplace Jean-Michel, *L'Histoire du sport, l'histoire des sportifs, le sportif : l'entraîneur, le dirigeant*, L'Harmattan, 1999, p. 161-184.
- *Charte internationale de l'éducation physique et du sport*, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris le 21 novembre 1978.
- Clément Jean-Pierre et Herr Michel, *L'identité de l'éducation Physique scolaire au XXème siècle*, AFRAPS, Clermont-Ferrand, 1993, p. 107-126.
- Combeau-Mari Evelyne, « Les années Herzog et la sportivisation de l'éducation physique (1958-1966) », *Spirales* n° 13 et 14, CRIS, Lyon, 1998.
- De Reke Régis, « Le rayonnement pédagogique et social de l'école des Roches sous Vichy», in Arnaud pierre, Terret Thierry, Gros Pierre, Saint-Martin Jean Philippe (textes réunis par), *Le sport et les français pendant l'occupation*, tome 2, L'Harmattan, 2002, p. 267-276.

- De Rette Jacques, « La République des Sports », *EP.S* n° 98, mai 1969, p. 50-71.
- Defrance Jacques, « Henry Paté et l'engagement de l'Etat dans le champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930) », *revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*, n° 1, novembre 2002, p. 55-78.
- Defrance Jacques, « Henry Paté et l'engagement de l'Etat dans le champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930) », *Revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*, n°1, novembre 2002, INJEP, Paris, p.55-78.
- Defrance Jacques, « Le pouvoir de Joinville sur l'Ecole publique », in Simonet Pierre, *l'INSEP. De la gymnastique joinvillaise aux sports contemporains,* édition Gérard Klopp, Luxembourg, 1998, p.108-119.
- Defrance Jacques, « Le pouvoir de Joinville sur l'école publique », p. 108-119, dans, Simonet Pierre, Véret Laurent, *L'empreinte de Joinville. 150 ans de sport. 1852-2002,* éditions INSEP, Paris, 2003.
- Defrance Jacques., « La signification culturelle de l'hébertisme », Clément Jean-Pierre et Herr Michel (dir.), *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXème siècle*, AFRAPS, Clermont-Ferrand, 1993, p. 171-187.
- Deleplace Jean-Michel, « Histoire de la formation des cadres en éducation physique », *Cours du CNED Agrégation EPS 430-89*, Centre de Grenoble, 1989.
- Dhellemmes Raymond, « Le réseau EPS pour la formation continuée des enseignants de l'Académie de Lille », *Contre-pied*,n° 2 février 1998, p. 64-69.
- Dorville Christian, « Les concours de recrutement comme révélateurs de l'identité de l'éducation physique », Clément Jean-Paul et Herr Michel (sous la direction de) *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXème siècle,* AFRAPS, Clermont-Ferrand, 1993, p. 311-326.
- Dumazedier Joffre, « Sport et activités sportives », *EPS* n° 123, septembre-octobre 1973, p. 15-19.
- Evesque Eugène, « Introduction », *L'Education générale et sportive*, Cahier de pédagogie moderne, éditions Bourrelier, Paris, 1942, p. 4.
- Frajerman Laurent, « Pratiques et représentations de l'indépendance syndicale dans la FEN (1944-1959), communication présentée au colloque « Cent ans après la Charte d'Amiens : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs », colloque organisé par le Curapp avec l'UMR Triangle et l'Institut de sociologie de l'ULB, Amiens 11, 12, 13 octobre 2006.

- Gay-Lescot Jean-Louis, « J. Borotra (1898-1994) et Vichy (1940-1942) », in Arnaud pierre, Terret Thierry, Gros Pierre, Saint-Martin Jean Philippe (textes réunis par), *Le sport et les français pendant l'occupation*, tome 2, L'Harmattan, 2002, p. 21-31.
- Gay-Lescot Jean-Louis, « La politique sportive sous Vichy », sous la dir. de Rioux Jean-Pierre, *La vie culturelle sous Vichy*, éditions Complexe, Bruxelles, 1990, p. 83-115.
- Goirand Paul, « La théorie de l'exercice en gymnastique », in Goirand Paul, Journet Jacques, Marsenach Jacqueline, Portes Maurice, *Les stages Maurice Baquet. 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant.* L'Harmattan, 2004, p.140-142.
- Groupe de réflexion, « Pour la formation des éducateurs physiques et sportifs. Recommandations », *EP.S*, n° 105, septembre octobre 1970, p. 11-14.
- Gruss Paul, « la FPC au coeur de la lutte pour la rénovation de l'EPS », *Bulletin du SNEP*, n° 143, décembre 1979, p. 12-13.
- Justin Tessié, «essai d'éducation sportive », *EPS*, n° 37, 38, 39, 40, 41, 43 et 44, 1958-1959.
- Kusmierczyk G., « Sous-rôles sociomoteurs et logique de formation du joueur de tennis », *Hyper* n° 146, janvier 1985, p.11-14.
- Laurence Munoz, « Le *Rayon Sportif Féminin*, de l'éducation physique aux sports (1937-1967) », in Saint-Martin Jean et Terret Thierry, *Sport et genre*, volume 3, L'Harmattan, 2005, p. 156.
- Le Boulch Jean, « L'avenir d'une éducation physique scientifique », *Les cahiers scientifiques d'éducation physique*, n° 1, décembre 1961, édition Procel, Bordeaux, p. 3-17.
- Lebrun Bernard et Léziard Yvon, « La formation de professeures d'éducation physique à l'ENSEP, 1943-1950 : analyses à partir de la revue *Les Notes techniques de l'ENSEP* », in Saint-Martin Jean et Terret Thierry, *Sport et genre- volume* 3, l'Harmattan, Paris, 2005, p. 263-282.
- Levet-Labry Eric, « Ecole nationale d'éducation physique et Collège national de moniteurs et d'athlètes de 1941 à 1942 : complémentarités et concurrences », revue *STAPS*, n° 75, p. 101 à 114.
- Loudcher Jean-François, « Jacques De Rette et la Fédération des Animateurs des Républiques des Sports », in Lebecq P-A, *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XXè siècle. Les pratiques affinitaires.* Tome 1. L'Harmattan, 2004, p. 179-192.

- Loudcher Jean-François, Vivier Christian, Herr Michel, « Michel Foucault et la recherche en histoire de l'éducation physique et du sport », revue *STAPS*, n° 38, octobre 1995, p. 7-18.
- M. Herr, *Education physique et sport en France. 1920-1980*, « Les textes officiels et l'Histoire. Analyse de trois textes relatifs à l'Education physique », in, Arnaud Pierre, Clément Jean-Paul et Herr Michel (textes réunis par), *Education physique et sport en France 1920*-1980, AFRAPS, Clermont-Ferrand, 1989, p. 281-293.
- Mérand Robert, « Le stage Maurice Baquet. Son évolution. », *Stage Maurice Baquet*, numéro spécial CPS-FSGT, juin 1970, p. 41-44.
- Mérand Robert, « Présentation des stages Maurice Baquet », in Baquet Maurice, *Education sportive. Initiation, entraînement*, L'Harmattan, 1999, réédition de l'ouvrage de 1942.
- Michon Bernard, Caritey Benoît, « Histoire orale d'une profession : les enseignants d'éducation physique », *Une histoire de l'éducation physique*, Spirale n° 13-14, CRIS, 1998, p. 11-39.
- Millereau Lucien, « Les sports collectifs au CAPEPS première partie », *EP.S*, n°65, mai 1963, p. 47-50.
- Moustard René, « Maurice Baquet (1897-1965). Un précurseur de l'éducation sportive », préface, Baquet Maurice, *Education sportive ; initiation et entraînement*, l'Harmattan, Paris, 1998, 269 p., p. XII-XXII.
- Néaumet Philippe, « L'Education physique et le sport maîtres de leur destin », *revue SIEPEPS*, n° 1, novembre-décembre 1964, Paris.
- Néaumet Philippe, « Le syndicat national de l'Education Physique et l'Education Physique et Sportive de 1958 à 1969, promotion de la discipline et de ses enseignants, l'intégration universitaire », in Andrieu Gilbert (dir.), journée d'étude, *L'Education Physique et le Sport en France de 1958 à 1969*, CRSTAPS, Paris X Nanterre, Paris, p. 27- 43.
- Ory Pascal, « La politique du Front Populaire en matière d'éducation physique », *Compte rendu de la journée d'étude du 14 mars 1987 Paris X Nanterre*, organisé par Andrieu Gilbert, p. 18-30.
- Palluau Nicolas, « Entre l'officier, le médecin et l'enseignant, l'émergence de l'administration des sports et de la jeunesse (1918-1939) », *revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*, novembre 2002, p. 11-20.

- Parazols Pierre, « Pour une éducation physique méthodique », *Cahiers pédagogiques*, 15 avril 1959, Comité universitaire d'information pédagogique, p.17-20.
- Parlebas Pierre, « L'éducation physique en miettes », *EP.S*, n°85, mars 1967, p. 7-12 et *EP.S*, n°86, mai 1967, p. 7-12.
- Parlebas Pierre., «Apport des activités physiques à l'éducation globale de l'enfant », *Vers l'éducation nouvelle*, n° 256 et 257, octobre 1971, Site officiel des CEMEA-Mouvement national d'éducation nouvelle, mis en ligne le 22 août 2006
- Pineau Claude, « L'information », *revue de la SIEPEPS*, n° 4, juin-juillet-août 1965, Paris, p. 1-2.
- Pineau Claude, « La venue du temps », *revue de la SIEPEPS*, n° 1, novembre-décembre 1964, Paris, p. 3-4.
- Portes Maurice, «préface », in *Education physique et didactique des APS*, éditions AEEPS, Paris, 1990, p.2-4.
- Prévost Claude, « Éloge de l'éclectisme » *Education physique et sport en France, 1920-1980, revue STAPS*, numéro spécial préparation au professorat d'éducation physique te sportive, ADCAPS, Clermont-Ferrand, 1987, p. 35-64.
- Prévost Claude, « Éloge de l'éclectisme », *STAPS*, n°spécial CAPEPS, novembre 1987, p. 35-64.
- Rouyer Jacques, « Éclairage sur le rôle du SNEP dans le rattachement de l'EPS à l'Education nationale », *revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*, n° 2, novembre 2004, p. 183-197.
- Saint-Martin Jean, « Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front populaire », revue *STAPS*, n° 40, mai 1996, p. 55-66.
- Saint-Martin Jean, « L'Ecole de Joinville. Une pièce maîtresse dans le rayonnement géopolitique de l'éducation physique française entre les deux guerres mondiales ? » », sous la direction de Simonet Pierre et Veray Laurent., *L'empreinte de Joinville. 150 ans de sport*, INSEP, 2003, p. 47-65.
- Saint-Martin Jean, « La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste », *STAPS* n°71, 2006, p.7-22.
- Saint-Martin Jean, « Philippe Tissié ou l'éducation physique au secours de la dégénérescence de la jeunesse française (1888-1935) » *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, numéro 5, 2006, mis en ligne le 1er décembre 2008, consulté le 5 octobre 2009, URL : http:/rhei.revues.org/index374.html.

- Schlemmer, « Allocution de M. Schlemmer », *Hommage à Ernest Loisel, discours prononcés lors de la cérémonie commémorative du 7 janvier 1946*, plaquette éditée par l'Amicale , 1946.
- Semerdjian Fabienne, « Un accouchement laborieux : l'ENEP de 1933 à 1936 », Andrieu Gilbert (sous la direction de) *L'éducation physique et le sport en France de 1913 à 1936 et les influences étrangères*, journées d'études du CRSTAPS de Paris X, Nanterre du 4 février 1989, Nanterre 198, p. 121-129.
- Téodorescu Léon, « Principes pour l'étude de la tactique commune aux jeux collectifs et leur corrélation avec la préparation tactique des équipes et des joueurs », in *Compte rendu du colloque international sports collectifs de Vichy, 1965*, ministère de la Jeunesse et des Sports, Paris, 1967, p. 122 à 138.
- Thibault Jacques, « 1919-1929 : la conjoncture des années d'après-guerre », *Revue STAPS*, préparation au professorat d'éducation physique et sportive, Edition ADCAPS, Clermont-Ferrand, 1987, p. 145-172.
- Thibault Jacques, « De l'Ecole Nationale à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive », *EP.S*, n° 234, mars-avril 1992, p. 9-14.
- Thibault Jacques, « La face cachée de l'éducation physique en France », *L'éducation physique au XXe* siècle, dir. René Bertrand-Xavier, dossier EP.S n°15, Poitiers, 1992, p. 328-345.
- Thibault Jacques, « Un accouchement laborieux », Revue *Esprit*, mai 1975, p. 696-703.
- Tissier Bernard, « Doctrines et méthodes en éducation physique. Querelles jusqu'en 1939. », *Revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*, novembre 2002, p. 29-54.
- Véziers Guilheim, « Aux sources du syndicalisme en éducation physique. Origine et évolution de la défense corporative. 1903-1940 », *STAPS*, n° 61, 2003, p. 93-109.
- Vial Monique, « Les « facteurs de la valeur motrice », fondement d'une éducation physique scientifique », *revue de la SIEPEPS*, n° 9, p. 33-34.
- Vial Monique, « Les « facteurs de la valeur motrice », fondement d'une éducation physique scientifique », *revue de la SIEPEPS*, n° 10, p. 5-9.
- Vigarello Georges, « Conférence d'ouverture », *in*, Simonet Pierre et Veray Laurent, (sous la direction de), *L'empreinte de Joinville. 150 ans de sport*, INSEP, 2003, p.13-30.